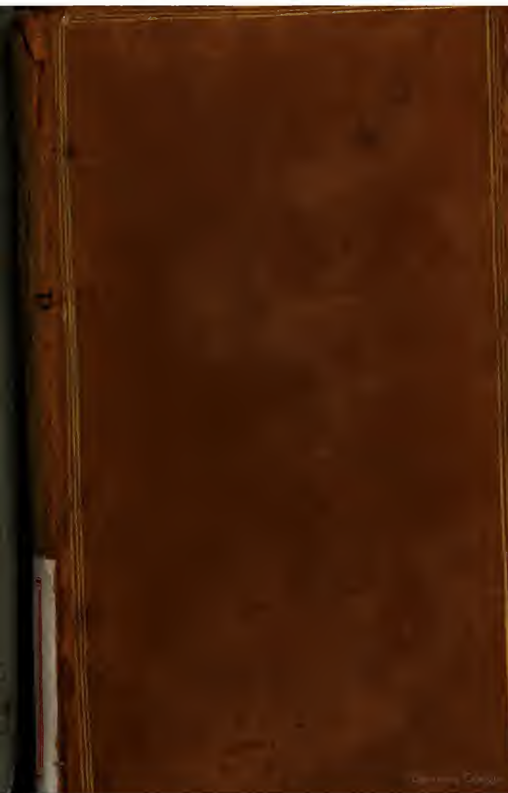
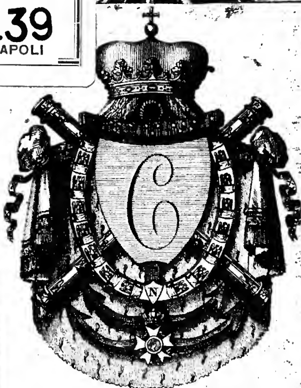



6
N



LETTRES
DE
CICERON,
TOME IV.

LETTRES DE CICERON,

Qu'on nomme vulgairement

FAMILIERES;

TRADUITES EN FRANÇOIS sur les Editions de GRÆVIUS & de M. l'Abbé D'OLIVET.

AVEC DES NOTES CONTINUELLES.

Par M. l'Abbé PREVOST, *Aumônier de S. A. S. Monseigneur le Prince de Conty.*

TOME QUATRIÉME.



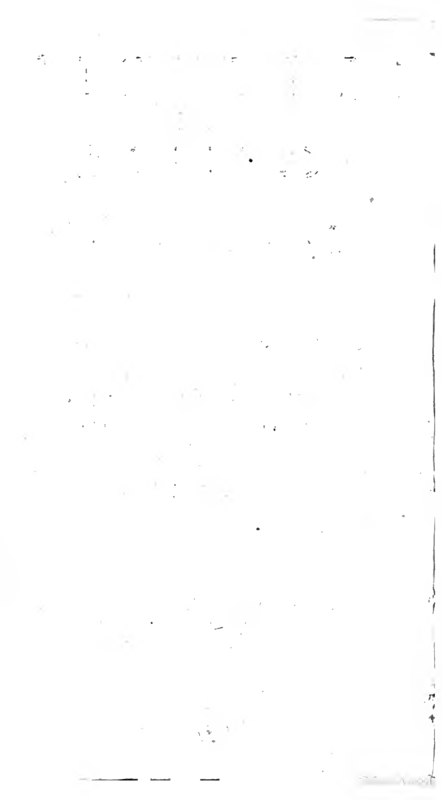


A PARIS,

Chez DIDOT, Libraire, Quai des Augustins, à la Bible d'or.

M. DCC. XLVII.

Avec Approbation & Privilege du Roi.





AVERTISSEMENT.

JE n'ai pas eu d'autre raiſon pour ſuſpendre la Traduction de ces deux Volumes que la difficulté du travail, & la réſolution d'y apporter tous les ſoins qu'il demandoit. Les Lettres de Ciceron, à Quintus ſon frere, ſe reſſentent plus que toutes les autres, de la négligence des anciens Copiſtes & de l'injure des tems. Outre pluſieurs lacunes, dont la réparation n'eſt pas moins impoſſible que celle d'un membre mutilé, on y trouve un ſi grand nombre de mots corrompus, de noms alterés, de conſtructions irréguliéres, & de phraſes, en un mot, dont le ſens paroît impénétrable, que les plus habiles Commentateurs, ſe bornant à faire ſentir l'épaiſſeur de ces ténébres, ont renoncé à l'eſperance de les diſſiper. Mais ſi l'on eſt bien excuſé, dans un

Commentaire Latin, par une Note où l'on rend compte de ſon embarras, un Traducteur ſeroit mal juſtifié par la même excuſe. Il doit au Lecteur un ſens clair & net. Son travail n'a point d'autre but. S'il deſeſperoit d'y atteindre, pourquoi l'avoir entrepris ?

C'eſt dans ces idées que je n'ai rien épargné pour jetter du jour ſur les paſſages les plus obſcurs. Quand la lumiere m'a manqué, & que je n'ai pas vû plus de fond à faire ſur les recherches d'autrui que ſur les miennes, j'ai eu quelquefois recours aux conjectures. Mais on les trouvera toujours fondées ſur quelque circonſtance connue, ou ſur quelque autre paſſage de Ciceron, ou ſur des autorités de quelque poids. Il ſeroit trop aiſé de rétablir un ancien texte par des corrections arbitraires. Le ſçavant Leclerc ſe vantoit, dit-on, de pouvoir acquerir aſſez de familiarité avec le ſtyle & la maniere de penſer d'un Auteur, pour ſuppléer à des

phrases entieres, sans s'écarter du sens ni de l'expression. Si cet heureux secret dépend de quelques regles, elles méritoient d'être conservées dans son *Art de la Critique*; mais en supposant que Leclerc l'ait possedé, je le compare à la Divination des Toscans, que Ciceron, dans une Lettre à Cecina, met au-dessus des connoissances humaines, & qu'il regarde comme un présent du Ciel.

Un Ecrivain dont le nom n'est point encore oublié, rendant compte au Public de mes trois premiers Tomes * y a relevé quelques préten-

* Dans les *Observations sur les Ouvrages modernes*. L'Auteur me reproche d'abord d'avoir mis au titre, *avec des Notes perpetuelles*. Il badine sur le mot de *perpetuelles*. Qui s'imagineroit jamais que l'imputation est fausse, & que ce mot n'est point dans mon titre, ni dans le reste de l'Ouvrage. On peut s'en convaincre en y jettant les yeux. 2°. Il m'accuse d'avoir prodigué mal-à-propos de l'érudition, dans ma Préface, sur le titre d'*Epistola familiares*. Mais il n'a pas fait attention que mes remarques tombent moins sur ce titre en lui-même, que sur son origine, & sur ses changemens, qui demandoient assurément quelques observations de la part d'un Traducteur.

dues négligences, dont j'ai si peu d'interêt à me justifier, qu'après m'être dispensé de lui répondre pendant sa vie, je veux encore moins qu'on m'accuse aujourd'hui de quereller un Mort.

3°. Il me reproche un contre-sens dans un endroit de ma Traduction ; mais c'est lui-même qui s'est trompé, en prenant pour le vrai texte une faute d'impression qui est corrigée dans l'Errata. 4°. Il me chicane sur trois ou quatre mots, tels que *pietas* que j'ai traduit par *pieté*, en le soulignant, & qu'il croioit mieux rendu par celui de *religion*. Mais je suis persuadé au contraire que *pietas*, dans cet endroit, emporte une idée de tendresse que le mot de *religion* n'exprime point assez. Ainsi pour rendre *pietas paterna*, qui revient au même sens, il me semble que *religion* répond moins que *pieté* à l'expression Latine. Au reste, je devois être bien moins offensé de cette critique, que satisfait de me voir traité avec tant de ménagement. L'Auteur m'avoit annoncé fort honnêtement la guerre par un Billet que je conserve encore. Je crois le devoir au Public, pour la consolation d'une infinité d'Auteurs maltraités, qui ont cru pouvoir se plaindre de la rigueur avec laquelle ils étoient jugés. Voici les termes : » Je vais rendre compte, Monsieur, de » vos Lettres familieres de Ciceron. Je vous prie » de trouver bon qu'en rendant justice au mérite » de la Traduction & des Notes, je ne laisse pas » de faire mon métier. Alger meurt de faim lorsqu'il est en paix avec tout le monde.

LETTRE

LETTRES
DE
CICERON.



CICERONIS EPISTOLÆ.

LIBER UNDECIMUS.

EPISTOLA I.

D. Brutus (*a*) Bruto ſuo & Cassio S.



Uo in ſtatu (*b*) ſimus cognoſcite. Heri veſperi apud me Hirtius fuit : qua mente eſſet Anto-

(*a*) *D. Brutus.* Voyez le caractere de Decimus Brutus au livre VIII. de l'Hiſt. de Ciceron. Il étoit de la Maiſon Junienne, aſſez proche parent du fameux Marcus Brutus, ſans qu'on ſçache à quel degré. Les Hiſtoriens Grecs, tels que Plutarque, Appian, Dion, &c. le nomment *Albinus*; ce qui donne lieu de croire qu'il avoit été adopté par quelque *Poſtumius*, de qui il avoit tiré ce ſurnom. Mais tous les Hiſtoriens Latins l'appellent toujours *Brutus*, Il étoit auſſi diſtingué par ſes richeſſes que par ſa naiſſance. Jules-Céſar, qui l'aimoit beau-



LETTRES DE CICERON.

LIVRE ONZIE'ME.

LETTRE I.

D. Brutus à M. Brutus & à Cassius.



Oici l'état de nos affaires. Hirtius étoit hier au soir chez moi. Il me fit connoître ouvertement les dispositions

coup, l'avoit nommé en partie son héritier ; ce qui n'empêcha point qu'il ne fût du nombre de ses assassins..

(b) *Quo in statu.* Cette Lettre fut écrite immédiatement après la mort de Jules-César, sous le Consulat d'Antoine & de Dolabella, lorsque M. Brutus & Cassius, les deux Chefs de la conspiration, s'étant crûs obligés pour leur sûreté de sortir de Rome, leurs com-

nius, demonſtravit, peſſima ſcilicet & infideliſſima. Nam ſé neque mihi Provinciam dare (*c*) poſſe aiebat, neque arbitrari tuto in urbe eſſe quemquam noſtrum, adeo eſſe militum concitatos animos & Plebis. Quorum utrumque eſſe falſum (*d*) puto vos animadvertere, atque illud eſſe verum quod Hirtius demonſtrabat, timere eum, ne, ſi mediocre auxilium dignitatis noſtræ habuiſſemus, nullæ partes iis in Republica relinquerentur. Cum in his anguſtiis verſarer, placitum eſt mihi, ut poſtularem legationem liberam (*e*) mihi reliquiſque noſtris, ut aliqua cauſſa proficiſcendi honeſta quæreretur. Hæc ſe impetraturum

plices & les partiſans de la liberté commençoient à craindre beaucoup pour les ſuites de leur entrepriſe. Hirtius, dont le nom eſt revenu ici tant de fois, étoit déſigné Conſul avec Panſa pour l'année ſuivante.

(*c*) *Provinciam dare.* J'ai déja remarqué que Jules-Céſar comptant d'aller faire la guerre aux Parthes, avoit diſpoſé des Emplois publics & des Gouvernemens pour trois ans. Decimus Brutus avoit été nommé Gouverneur de la Gaule Citerieure, où Marc-Antoine l'aſſiégea enſuite dans Modene.

(*d*) *Eſſe falſum.* Antoine penſant à profiter de la mort de Céſar pour s'élever à ſa place, vouloit écarter par de fauſſes craintes les

d'Antoine : elles ne peuvent être plus mauvaises ni plus dangereuses. Il dit qu'il ne peut me donner la Province où je suis nommé, ni me garantir la moindre sûreté à Rome pour aucun de nous, tant les Soldats & le Peuple sont échauffés. Vous concevez bien, je me l'imagine, que ces deux points sont également faux ; mais qu'il est vrai, comme Hirtius n'a pas fait difficulté de me le dire, qu'Antoine appréhende que pour peu que nous puissions nous procurer de secours, il ne leur reste aucune part au Gouvernement. Au milieu de ces difficultés, j'ai pris le parti de demander pour moi & pour nos amis une légation libre, qui pût servir du moins de prétexte honnête à mon départ. Hirtius s'est engagé à l'obtenir ; mais l'insolence du Peuple est si grande, & la malignité va

défenseurs de la liberté. Il avoit été nommé au Gouvernement de Macédoine, & son dessein étoit de se procurer celui de Decimus Brutus, qui ne laissa pas de conserver le sien par l'autorité du Sénat.

(e) *Legationem liberam.* L'usage d'accorder des légations libres & purement honoraires ; c'est-à-dire, qui ne supposoient aucune commission, s'étoit introduit à Rome par deux raisons : 1°. pour autoriser les Sénateurs à sortir de la Ville ; ce qu'ils ne pouvoient sans la permission du Sénat : 2°. afin qu'ils fissent leurs voyages plus honorablement & à moins de frais ; parce qu'avec ce titre ils joüissoient de tous les droits qui étoient attachés aux véritables légations.

pollicitus eſt, nec tamen impetraturum confido, tanta eſt hominum inſolentia & noſtri inſectatio. Ac ſi dederint quod petimus, tamen paullo poſt futurum puto ut hoſtes judicemur, aut aqua & igni interdicamur. Quid ergo eſt, inquis, tui conſilii? Dandus eſt locus fortunæ, cedendum ex Italia, migrandum Rhodum (*f*), aut aliquo terrarum arbitror. Si melior caſus fuerit, revertemur Romam. Si mediocris, in exilio vivemus: ſi peſſimus, ad noviſſima auxilia (*g*) deſcendemus. Succurret fortaſſe hoc loco alicui veſtrum, cur noviſſimum tempus exſpectemus potius quam nunc aliquid moliamur? Quia ubi conſiſtamus non habemus, præter Sex. Pompeium (*h*) & Baſſum Cœcilium, qui mihi videntur, hoc nuntio de Cæſare allato firmiores futuri. Satis tem-

(*f*) *Rhodum.* C'étoit une Ville libre. On a vû dans plusieurs Notes les différens degrés de dépendance des Nations qui avoient été conquiſes par les Romains.

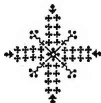
(*g*) *Ad noviſſima auxilia.* Il faut entendre ici ſans

si loin contre nous, que je ne suis pas sûr qu'il l'obtienne. Quand on nous l'accorderoit, je ne suis pas moins persuadé que nous serons déclarés presqu'aussi-tôt ennemis publics, & qu'on nous interdira l'eau & le feu. Si vous me demandez mon avis, je crois qu'il faut ceder un peu à la fortune, sortir de l'Italie, se retirer à Rhodes ou dans quelqu'autre lieu. Il arrivera quelqu'heureux changement qui nous permettra de retourner à Rome. S'il n'est point assez favorable, nous vivrons dans l'exil : s'il devient encore plus contraire, nous aurons recours aux remedes extrêmes. Quelqu'un de vous me répondra peut-être : pourquoi attendre plûtôt l'extrêmité que de tenter quelque chose à présent ? Pourquoi ? parce que je ne vois aucun lieu où nous puissions faire face : j'excepte néanmoins Sex. Pompée & Bassus Cecilius, dont il me semble que la mort de César ne fera qu'augmenter le courage & les forces. Mais il sera

doute ce qui est expliqué plus clairement dans la Lettre 33. du livre X. à l'occasion d'Antoine : „ Si nihil in Lepido spei sit, descensurum „ ad extrema, & non modo Nationes, sed etiam „ servitia concitaturum.

(*b*) *Sex. Pompeium.* Un des deux fils du grand Pompée. Il étoit alors en Espagne, & Bassus Cecilius étoit en Syrie.

pore ad eos accedemus, ubi quid valeant ſcierimus. Pro Caſſio & te, ſi quid me velitis recipere, recipiam. Poſtulat enim, hoc Hirtius, ut faciam. Rogo vos quam primum mihi reſcribatis. Nam non dubito quin his de rebus ante horam quartam Hirtius certiorem me ſit facturus. Quem in locum convenire poſſimus, quo me velitis venire, reſcribite. Poſt noviſſimum Hirtii ſermonem, placitum eſt mihi poſtulare, ut liceat nobis eſſe Romæ publico præſidio: quod illos nobis conceſſuros non puto: magnam enim invidiam iis faciemus. Nihil tamen non poſtulandum putavi, quod æquum eſſe ſtatuerem.



toujours tems de nous retirer vers eux lorſque nous ſerons informés de leurs diſpoſitions. Si vous voulez que je m'engage à quelque choſe pour vous & pour Caſſius, je le ferai volontiers, & c'eſt de quoi Hirtius me ſollicite. Ne tardez point à me faire réponſe; car je ne doute pas qu'Hirtius ne m'apprenne quelque choſe de poſitif avant dix heures. Ecrivez-moi où nous pourrons nous voir. Marquez-moi préciſément le lieu où je dois me rendre. Lorſque j'aurai reçu d'Hirtius ſes dernieres explications, je ſuis réſolu de demander qu'on nous permette de demeurer à Rome avec une garde publique; ce que je prévois néanmoins que nous n'obtiendrons pas, parce que notre préſence rendroit nos ennemis fort odieux. Mais j'ai crû que dans les circonſtances je devois demander tout ce qui m'a paru juſte.



EPISTOLA II.

M. Brutus & Cassius Præt. M. Antonio Cos.

De tua fide (*a*) & benevolentia in nos nisi persuasum esset nobis, non scripsissemus hæc tibi; quæ profecto, quum istum animum habes, in optimam partem accipies. Scribitur nobis magnam veteranorum multitudinem Romam convenisse jam & ad Kalendas Junias (*b*) futuram multo majorem. De te si dubitemus aut vereamur, simus nostri dissimiles. Sed certe, cum ipsi in tua potestate (*c*) fuerimus, tuoque adducti consilio dimiserimus ex mu-

(*a*) *De tua fide.* Il faut avoir lû les circonstances de la mort de César pour entendre les deux Lettres suivantes. Les Conjurés s'étant retirés dans le Capitole après leur action, en étoient sortis sur la parole d'Antoine & de Lepidus, qui s'étoient rendus les plus forts à Rome. La plûpart étoient ensuite sortis de Rome, & particulierement M. Brutus & Cassius, qui en étoient regardés comme les principaux, non seulement par la distinction de leur naissance & de leur caractere person-

LETTRE II.

M. BRUTUS & CASSIUS, Préteurs, à M. ANTOINE, Consul.

SI nous étions moins persuadés de votre sincerité & de vos favorables intentions, nous ne penserions point à vous écrire; mais disposé comme vous l'êtes à notre égard, vous ne manquerez point de recevoir cette Lettre dans le meilleur sens. On nous écrit qu'on a déja vû à Rome un grand nombre de véterans, & qu'on en attend beaucoup davantage pour le premier jour de Juin. Il seroit indigne de nous de former des soupçons ou de nous abandonner à la crainte. Cependant après nous être livrés à vous de si bonne foi, après avoir congedié suivant votre conseil, & non-seulement par un Edit, mais encore par

nel, mais encore par la dignité de Préteurs de la Ville, dont ils étoient alors revêtus.

(*b*) *Ad Kal. Junias.* Le Consul Antoine avoit indiqué l'Assemblée du Sénat pour ce jour, & dans la confusion des affaires on devoit s'attendre à des délibérations extraordinaires.

(*c*) *In tua potestate.* En sortant du Capitole Cassius s'étoit remis à la sauvegarde d'Antoine, & M. Brutus à celle de Lepidus.

nicipiis noſtros neceſſarios (*d*), neque ſolum edicto, ſed etiam Litteris id fecerimus, digni ſumus quos habeas tui conſilii participes in ea præſertim re quæ ad nos pertinet. Quare petimus à te, facias nos certiores tuæ voluntatis in nos, puteſne nos tutos fore in tanta frequentia militum veteranorum, quos etiam de reponenda ara (*e*) cogitare audimus : quod velle & probare vix quiſquam poſſe videtur qui nos ſalvos & honeſtos velit. Nos ab initio ſpectaſſe otium, nec quidquam aliud libertate (*f*) communi quæſiſſe, exitus declarat. Fallere nemo nos poteſt niſi tu, quod certe abeſt à tua

(*d*) *Noſtros neceſſarios.* Il eſt certain que Brutus & Caſſius marquerent une bonne foi & une nobleſſe admirable dans leur conduite. Ciceron dit de Brutus, dans la Philip. X. „ qu'étant Préteur de la Ville, il ſe priva du ſéjour de la Ville ; „ qu'après avoir rétabli le „ Droit dans toute ſa force „ par la mort de Céſar, il „ ſe dépoüilla de l'autorité „ de le faire entendre de „ ſa bouche ; qu'étant environné d'une multitude „ ſurprenante d'amis, & „ pouvant être ſoutenu par „ toutes les forces de l'Italie, il aima mieux être „ défendu dans ſon abſence „ par le jugement des gens „ de bien, que d'employer „ des ſecours préſens pour „ ſa défenſe, &c.

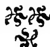
(*e*) *De reponenda ara.*

nos Lettres, des amis qui nous étoient venus joindre des Villes municipales, nous méritons que vous ne nous fassiez pas un mystere de vos desseins, sur-tout dans une affaire qui nous intéresse essentiellement. Ne refusez donc pas de nous apprendre quelles sont vos intentions. Croyez-vous qu'il n'y ait rien à risquer pour nous dans cette foule de véterans, dont on prétend même que le dessein est de relever l'autel de César; entreprise aussi contraire à notre sûreté qu'à notre honneur ? Les effets prouvent assez que nous n'avons jamais eu d'autre vûë que la paix & la liberté. Vous êtes le seul qui puisse nous tromper : cette crainte seroit contraire à l'idée que nous avons de votre sincerité & de votre vertu ; mais vous êtes le seul qui

Après la mort de César, ceux qui l'avoient assez aimé pour le regretter, & qui vouloient rendre odieux ses assassins, avoient élevé à son honneur une Colomne & un Autel, où la populace s'assembla quelque tems pour faire des sacrifices. Dolabella, Consul avec Antoine, fit abbattre ces deux monumens & punir leurs auteurs, par un mouvement de zéle dont Ciceron le loüa beaucoup, mais qu'il soutint mal, *Voyez la Lettre* 14. *du liv. IX. & l'Hist. de Ciceron, l. X.*

(*f*) *Quidquam aliud libertate.* Cette maniere de parler, au lieu de *præter libertatem*, se trouve dans d'autres Ecrivains du meilleur tems. C'est un hellenisme qu'Horace emploie dans l'Epitre à Quinctius, (l. 1.) & dans d'autres endroits : „ Neve putes alium „ sapiente bonoque beatum.

virtute & fide : ſed alius nemo facultatem habet decipiendi nos. Tibi enim uni credidimus, & credituri ſumus. Maximo timore de nobis afficiuntur amici noſtri : quibus, etſi tua fides explorata eſt, tamen illud in mentem venit, multitudinem veteranorum facilius impelli ab aliis quolibet, quam à te retineri poſſe. Reſcribas nobis ad omnia rogamus ; nam illud valde leve eſt ac nugatorium, ea re denuntiatum eſſe veteranis, quod de commodis (*g*) eorum menſe Junio laturus eſſes. Quem enim impedimento futurum putas, cum de nobis certum ſit nos quieturos ? Non debemus cuiquam videri nimium cupidi vitæ, cum accidere nobis nihil poſſit ſine pernicie & confuſione omnium rerum. Vale.



puisse nous tromper, parce que notre confiance repose uniquement sur vous. Nos amis tremblent pour nous ; car tout persuadés qu'ils sont de votre bonne foi, ils considerent qu'une multitude de véterans peut être portée à la violence avec beaucoup plus de promptitude que vous n'en sçauriez avoir pour l'arrêter. Expliquez-vous donc sur toutes ces circonstances. Il n'y auroit pas de vraisemblance à nous répondre que les véterans s'assemblent parce que vous devez faire quelque proposition au Sénat en leur faveur. De qui pourroient-ils craindre de l'opposition, lorsqu'il est certain qu'ils n'en recevront pas de nous ? Au reste, on ne doit pas nous soupçonner d'avoir trop d'attachement pour la vie, si l'on considere qu'il ne peut nous arriver rien de funeste sans le renversement total de la République.

(g) *De commodis.* J'ai déja fait remarquer, avec de bonnes preuves, que ce terme convenoit proprement à la paye, aux vivres, & aux récompenses militaires.



EPISTOLA III.

Brutus & Cassius Præt. Antonio Cos. S. D.

S. V. B. E. Litteras tuas legimus, simillimas Edicti (*a*) tui, contumeliosas, minaces, minime dignas quæ à te nobis mitterentur. Nos, Antoni, te nulla lacessimus injuria, neque miraturum credidimus, si Prætores & ea dignitate homines aliquid Edicto postulassemus (*b*) à Consule. Quod si indignaris ausos esse id facere, concede nobis ut doleamus, ne hoc quidem abs te Bruto & Cassio tribui. Nam de dilectibus habitis & pecuniis imperatis; exercitibus sol-

(*a*) *Simillimas Edicti.* On n'a plus cet Edit. C'étoit une sorte de Manifeste, dans lequel Antoine vouloit rendre les Conjures odieux pour favoriser ses vûës. Ciceron en parle dans la Philippique troisiéme.

(*b*) *Postulassemus.* Les Consuls étoient les premiers Magistrats de la République. Les Préteurs de la Ville étoient les seconds. Brutus & Cassius, qui étoient alors Préteurs, ne pouvant, suivant les Loix, s'absenter de Rome plus de dix jours, & jugeant que l'interêt de

LETTRE III.

BRUTUS & CASSIUS, Préteurs, à M. ANTOINE, Conſul.

NOUS avons lû votre Lettre, qui ne dément point votre Edit. Mêmes outrages, mêmes menaces; enfin nous l'avons trouvée indigne d'un Conſul à des gens tels que nous. Songez, Antoine, que nous ne vous avons point offenſé. Nous n'avons pas dû nous imaginer qu'il pût vous paroître étrange que des Préteurs employaſſent la voie d'un Edit pour faire quelque demande à un Conſul; & ſi cette liberté vous choque, permettez-nous de gémir que vous ne l'accordiez pas du moins à Brutus & à Caſſius. A l'égard des troupes qu'on nous accuſe de lever, des contributions que nous avons exigées,

leur ſûreté les obligeoit d'être abſens plus long-tems, en avoient demandé la permiſſion aux Conſuls, & l'avoient fait par un Edit public où ils juſtifioient leurs intentions. On voit ici qu'Antoine la refuſa d'abord: mais il paroît par la deuxiéme Philippique qu'il l'accorda enſuite: „ Cur „ M. Brutus, te referente, „ legibus eſt ſolutus, ſi ab „ Urbe plus quam decem „ dies abſuiſſet, ?

licitatis, & nuntiis trans mare missis, quod te questum esse negas (*c*), nos quidem tibi credimus optimo animo te fecisse. Sed tamen neque agnoscimus quidquam eorum, & te miramur, cum hæc reticueris, non potuisse continere iracundiam tuam, quin nobis de morte Cœsaris objiceres. Illud vero quemadmodum ferendum sit tute cogita, non licere Prætoribus concordiæ ac libertatis caussa per Edictum de suo jure decedere (*d*), quin Consul arma minetur. Quorum fiducia nihil est quod nos terreas. Neque enim decet, aut convenit nobis, periculo ulli submittere animum nostrum; neque est Antonio postulandum, ut iis imperet quorum opera liber est. Nos si alia hortarentur, ut bellum civile suscitare vellemus, Litteræ tuæ

(*c*) *Questum esse negas.* Ces plaintes d'Antoine avoient été faites dans des entretiens particuliers, & ne pouvoient être dans son Edit puisqu'il croyoit pouvoir les désavoüer dans ses Lettres.

(*d*) *De suo jure decedere.* Demander, comme ils avoient fait, qu'il leur fût permis d'être absens de Ro-

de nos sollicitations pour séduire des armées, & des messagers que nous avons envoyés au-delà de la mer, nous nous persuadons, puisque vous nous l'assurez, que vous n'avez fait là-dessus aucune plainte, & nous regardons votre désaveu comme une preuve de vos bonnes intentions. Mais nous désavoüons aussi tous ces articles, & nous trouvons étrange que ne nous faisant point d'objections de cette nature, vous n'ayiez pû vous empêcher dans votre colere de nous reprocher la mort de César. Nous vous prions de considerer s'il est raisonnable que des Préteurs ne puissent, en faveur du repos public & de la liberté, se départir de leurs devoirs par un Edit, sans que le Consul les menace aussi-tôt de les réprimer par la force des armes. Ne vous flattez pas néanmoins de nous effrayer par cette voie : la crainte est au-dessous de notre caractere, & ce n'est point Antoine qui doit prétendre de commander à ceux qui l'ont rendu libre. Si d'autres raisons étoient capables de nous donner du penchant pour une guerre civile, votre Lettre n'est

me, c'étoit se priver de l'exercice de leurs droits. Ciceron appelle leur Edit (dans la Phil. ..), *plenum aequitatis.*

nihil proficerent. Nulla enim minantis auctoritas apud liberos eſt. Sed pulchre intelligis non poſſe nos quoquam impelli, & fortaſſis ea re minaciter agis, ut judicium noſtrum metus videatur. Nos in hac ſententia ſumus, ut te cupiamus in libera Republica magnum atque honeſtum eſſe, vocemus te ad nullas inimicitias, ſed tamen pluris noſtram libertatem quam tuam amicitiam æſtimemus. Tu etiam atque etiam vide, quid ſuſcipias, quid ſuſtinere poſſis: neque quam diu vixerit Cœſar, ſed quam non diu regnarit (*e*) fac cogites; Deos quæſumus, conſilia tua Reipublicæ ſalutaria ſint, ac tibi. Si minus, ut ſalva atque honeſta Republica tibi quam minimum noceant optamus. Pridie Nonas Sex. Vale.

(*e*) *Quam non diu regnarit.* Le regne abſolu de Céſar ne commença qu'après la défaite des fils de Pompée en Eſpagne, & ne dura par conſéquent que cinq mois; car il ne revint à Rome qu'au mois d'Octobre, & il fut tué l'année ſuivante aux Ides de Mars.

pas propre à nous l'ôter. Les menaces font peu d'impression sur des cœurs libres. Mais comme vous n'ignorez pas qu'il est impossible de forcer notre volonté, peut-être ne prenez-vous un air menaçant que pour faire croire au Public que nos résolutions sont l'effet de nos craintes. Nous ne voulons pas vous laisser cette esperance. Voici nos sentimens. Nous souhaitons de vous voir vivre avec distinction & avec honneur dans un état libre. Nous serions fâchés d'en venir avec vous à des querelles violentes ; mais nous vous déclarons que nous faisons plus de cas de la liberté que de votre amitié. Considerez donc plus d'une fois ce que vous voulez entreprendre & ce que vous êtes capable de soutenir. Ne faites point attention combien César a vécu, mais combien il a peu regné. Au reste, nous prions les Dieux de vous inspirer des conseils qui soient également salutaires à la République & à vous-même ; & si vous en suivez d'autres, nous souhaitons qu'ils ne vous nuisent pas plus que le demande l'honneur & le salut de la République. Le 6. de Juillet. Adieu.

Mais si l'on prend son regne depuis ses premiers avantages sur le parti Pompeien ; il dura environ quatre ans.

EPISTOLA IV.

D. BRUTUS Imp. Cos. design. (a) CICERONI S. D.

SI de tua in me voluntate dubitarem, multis à te verbis peterem ut dignitatem meam tuerere. Sed profecto est ita, ut mihi persuasi, me tibi esse curæ. Progressus sum ad Inalpinos cum exercitu, non tam nomen imperatorium captans, quam cupiens militibus satisfacere, firmosque eos ad tuendas nostras res efficere; quod mihi videor consecutus. Nam & libertatem nostram & animum sunt experti. Cum omnium bellicosissimis bellum gessi; multa castella cepi, multa vastavi. Non sine caussa ad Senatum Litteras misi. Adjuva nos tua sententia: quod cum facies, ex magna parte communi commodo inservieris. Vale.

(a) *Cos. design.* Antoine & Dolabella se trouverent Consuls à la mort de César. Par les dispositions que Cé-

LETTRE IV.

DECIMUS BRUTUS, Empereur, Consul désigné, à CICÉRON.

SI je doutois de votre inclination à m'obliger, j'employerois beaucoup d'expressions pour vous prier de prendre la défense de ma dignité : mais je suis sûr de ne me pas tromper lorsque je vous crois du zéle pour mes interêts. Je me suis avancé dans l'interieur des Alpes avec mon armée, moins pour me voir revêtu du titre d'Empereur, que pour satisfaire mes troupes & leur inspirer plus de fermeté à soutenir notre entreprise. Je me flate d'y avoir réüssi, car ils ont fait l'experience de ma liberalité & de mon courage. J'ai fait la guerre aux plus belliqueux de tous ces Peuples; j'ai pris quantité de Places fortes ; j'ai ravagé beaucoup de pays. Enfin ce n'est pas sans fondement que j'ai écrit au Sénat. Aidez-moi de votre suffrage, & comptez que ce sera rendre un service considérable à la cause commune.

sar avoit faites pour les années suivantes, Hirtius & Pansa devoient leur succéder, & Decimus Brutus devoit succeder avec L. Plancus à Hirtius & Pansa,

EPISTOLA V.

M. CICERO D. BRUTO Imp. Cos. design. S.

LUPUS (*a*) familiaris noster cum à te venisset, cumque Romæ quosdam dies commoraretur, ego eram in iis locis in quibus maxime me tuto esse (*b*) arbitrabar. Eo factum est ut ad te Lupus sine meis Litteris rediret, cum tamen curasset tuas ad me perferendas. Romam autem veni ad v. Idus Decembris, nec habui quidquam antiquius quam ut Pansam statim convenirem; ex quo ea de te cognovi quæ maxime optabam. Quare hortatione tu quidem non eges, si ne illa quidem in re, quæ à te gesta est post hominum memoriam maxima, hortatorem desiderasti. Illud tamen bre-

(*a*) *Lupus.* Rutilius Lupus étoit un des Lieutenans de Decimus Brutus.

(*b*) *Me tuto esse.* Cice-

LETTRE V.

CICERON à DECIMUS BRUTUS, Empereur, Conſul déſigné.

A L'arrivée de notre ami Lupus, que vous nous avez envoyé, & pendant quelques jours qu'il a paſſés à Rome, j'étois dans les lieux où je me croyois le plus en ſûreté; ce qui eſt cauſe que Lupus s'en eſt retourné ſans mes Lettres, quoiqu'il eût pris ſoin de me faire remettre les vôtres. Je ſuis revenu à Rome le 11 de Décembre, & n'ayant rien eu de plus preſſant que de voir auſſi-tôt Panſa, j'ai appris de lui, par rapport à vous, ce qui étoit le plus capable de flater mes deſirs. Si, dans l'entrepriſe que vous avez exécutée (la plus grande aſſurément dont la mémoire ſe ſoit conſervée) vous n'avez pas eu beſoin d'exhortations, elles vous ſont aujourd'hui bien moins néceſſaires. Cependant je crois devoir vous informer

ron étant haï mortellement d'Antoine, avoit beaucoup à craindre pendant que ce furieux étoit Conſul. *Voyez l'Hiſt. de ſa Vie, liv. IX*.

viter ſignificandum videtur, Populum Romanum omnia à te exſpectare, atque in te aliquando recuperandæ libertatis omnem ſpem ponere. Tu ſi dies noctesque memineris (quod te facere certo ſcio) quantam rem geſſeris, non obliviſcere profecto, quantæ tibi etiam nunc gerendæ ſint. Si enim iſte Provinciam (*c*) nactus erit, cui quidem ego ſemper amicus fui antequam illum intellexi non modo aperte, ſed etiam libenter cum Republica bellum gerere, ſpem reliquam nullam video ſalutis. Quamobrem te obſecro, iiſdem precibus quibus S. P. Q. R., ut in perpetuum Rempublicam dominatu regio liberes, ut principiis conſentiant exitus. Tuum eſt hoc munus, tuæ partes; à te hoc civitas, vel potius omnes gentes non exſpectant ſolum, ſed etiam poſtulant; quanquam cum hortatione non egeas, ut ſupra ſcripſi, non utar ea pluribus verbis; faciam illud

qu'il n'y a rien que le Peuple Romain n'attende de vous, & qu'il met en vous toute l'esperance qu'il a de voir un jour sa liberté rétablie. Représentez-vous nuit & jour, comme vous le faites sans doute, quelle action vous avez exécutée; il vous sera impossible d'oublier ce qui vous reste à faire. Si Antoine, pour qui j'ai toujours eu de l'amitié avant qu'il déclarât à la République non-seulement une guerre ouverte, mais une guerre volontaire, se met en possession de votre Province, je ne vois point qu'il nous reste aucune esperance de salut. Je vous conjure donc, avec les mêmes instances que le Peuple Romain, de délivrer pour jamais la République du pouvoir Royal, du moins si vous voulez que la fin réponde à vos glorieux commencemens. C'est votre office, c'est le rôlle qui vous appartient. Rome, ou plûtôt toutes les Nations du Monde l'attendent de vous & vous le demandent. Mais je ne dois rien ajouter, car je répete que vous n'avez pas besoin d'exhortation. Mon rôlle, à moi, c'est de vous promettre tous mes services, mes soins,

(c) *Provinciam.* La Gaule Cisalpine, dont Decimus Brutus étoit Gouverneur, & qu'Antoine vouloit s'attribuer.

quod meum eſt, ut tibi omnia mea officia, ſtudia, curas, cogitationes pollicear, quæ ad tuam laudem & gloriam pertinebunt. Quamobrem velim tibi ita perſuadeas, me cum Reipublicæ cauſſa, quæ mihi vita mea eſt carior, tum quod ipſe tibi faveam tuamque dignitatem amplificari velim, tuis optimis conſiliis, amplitudini, gloriæ nullo loco defuturum. Vale.

EPISTOLA VI.

M. CICERO D. BRUTO Imp. Coſ. deſig. S.

LUPUS noſter cum Romam ſexto die Mutina veniſſet, poſtridie me mane convenit, tua mihi mandata diligentiſſime expoſuit, & Litteras reddidit. Quod mihi tuam dignitatem commendas eodem tempore, exiſtimo te mihi meam dignitatem commendare; quam me hercule non ha-

mon zéle, toutes mes pensées dans ce qui peut appartenir à votre honneur & à votre gloire. Soyez donc persuadé que, soit en faveur de la République, qui m'est plus chere que ma vie, soit par le penchant que j'ai pour vous & par le desir d'augmenter votre dignité, je seconderai dans toutes sortes de circonstances vos excellentes intentions ; & je contribuërai de toutes mes forces à votre grandeur & à votre gloire. Adieu.

LETTRE VI.

Au même.

LUPUS étant arrivé de Modene le sixiéme jour m'est venu voir le lendemain au matin, m'a expliqué soigneusement vos ordres & m'a remis vos Lettres. Lorsque vous me recommandez votre dignité, je m'imagine que c'est la mienne que vous me recommandez, car je vous assure qu'elle ne m'est pas plus chere que la vôtre. Vous ne sçauriez donc me faire plus de plaisir que d'être bien persuadé qu'il n'y aura point d'occasions où vous ne puissiez compter

beo tua cariorem. Quare mihi gratissimum facies, si exploratum habebis, tuis laudibus nullo loco, nec consilium, nec studium meum defuturum. Cum Tribuni Plebis edixissent (*a*), Senatus adesset ad XIII. Kal. Jan. (*b*), haberentque in animo de præsidio Consulum designatorum referre (*c*); quanquam statueram in Senatum (*d*) ante Kalend. Jan. non venire, tamen, cum eo die ipso Edictum tuum propositum esset, nefas esse duxi aut ita haberi Senatum ut de tuis divinis in Rempublicam meritis sileretur (quod fa-

(*a*) *Tribuni Plebis edixissent.* Les Tribuns du Peuple avoient le droit de convoquer le Sénat. Cette convocation se faisoit par un Edit qui en expliquoit les motifs, ou par un Crieur public. Dans l'origine c'étoient les Rois qui convoquoient le Sénat. Après leur expulsion, les Consuls eurent ce droit, ainsi que les Dictateurs, les Généraux de la cavalerie, les Préteurs, les Tribuns du Peuple, les Gouverneurs de la Ville, & ceux qui étoient revêtus de quelque Magistrature extraordinaire, tels que les Décemvirs, les Tribuns des soldats, les Triumvirs. Cependant il faut observer qu'un Magistrat inferieur ne pouvoit assembler le Sénat qu'en l'absence du Magistrat superieur, à la réserve des Tribuns du Peuple, qui le faisoient quelquefois malgré les Consuls mêmes.

(*b*) *Ad XIII. Kal. Jan.* Le tems ordinaire où l'on convoquoit le Sénat étoit

ſur tout ce qui dépend de moi pour votre gloire. J'avois réſolu de ne me pas trouver au Sénat avant les Kalendes de Janvier ; mais les Tribuns du Peuple ayant convoqué l'Aſſemblée pour le 19. de Décembre, & ſe propoſant d'y parler d'une garde pour les Conſuls déſignés, je me ſerois reproché comme un crime, lorſque votre Edit devoit être propoſé le même jour, de ſouffrir que l'Aſſemblée ſe tînt ſans qu'on y parlât des ſervices ineſtimables que vous avez rendus à la République,

toujours les Calendes, les Nones, ou les Ides du mois. Mais s'il y avoit quelque néceſſité preſſante il pouvoit être convoqué dans tout autre tems, excepté néanmoins les jours des Comices.

(c) *Referre.* Quoique chaque Sénateur eût le droit de propoſer dans ſon rang tout ce qui lui paroiſſoit utile à la République, & de demander que les Conſuls en fiſſent leur rapport à l'Aſſemblée, le Conſul néanmoins pouvoit défendre au commun des Sénateurs de rien propoſer au Sénat ſans ſon agrément : mais cette défenſe ne s'étendoit pas juſqu'aux Tribuns du Peuple, qui non-ſeulement pouvoient propoſer malgré lui, mais encore changer & ajouter ce qu'ils vouloient aux propoſitions du Conſul, faire eux-mêmes leur rapport ſi celui-ci ne vouloit pas le faire, ou s'oppoſer à ce qu'il propoſoit. Les Tribuns dont parle ici Ciceron étoient ceux de la nouvelle année ; car ces Magiſtrats prenoient poſſeſſion de leur Emploi le 12 de Décembre.

(d) *Statueram in Senatum, &c.* Hirtius & Panſa, Conſuls déſignés pour l'année ſuivante, devant prendre poſſeſſion de leur dignité le premier jour de Janvier, Ciceron qui en étoit aimé & qui comptoit alors de pouvoir ſervir librement la République, avoit réſolu d'attendre pour paroître au Sénat que le Conſulat d'Antoine fût expiré.

ctum esset, nisi ego venissem,) aut, etiamsi quid de te honorifice diceretur, me non adesse. Itaque in Senatum veni mane : quod cum esset animadversum, frequentissimi Senatores convenerunt. Quæ de te in Senatu egerim, quæ in concione (*e*) maxima dixerim, aliorum te Litteris malo cognoscere. Illud tibi persuadeas velim, me omnia quæ ad tuam dignitatem augendam pertinebunt, quæ est per se amplissima, summo semper studio suscepturum & defensurum : quod, quanquam intelligo me cum multis esse facturum, tamen appetam hujus rei principatum. Vale.

(*e*) *In Senatu----in concione.* Ce jour, c'est-à-dire, le 20 de Décembre, fut celui auquel Ciceron pro-



ce qui seroit arrivé néanmoins si je n'y eusse point assisté ; ou que si l'on y disoit quelque chose à votre honneur, je n'y fusse pas présent. Aussi ne manquai-je pas de m'y rendre le matin, & lorsqu'on s'en fut apperçu il y vint un grand nombre de Sénateurs. J'aime mieux que vous appreniez par les Lettres d'autrui que par les miennes, ce que j'ai fait en votre faveur & ce que j'ai dit dans une Assemblée fort nombreuse. Je souhaite seulement de vous voir bien persuadé que lorsqu'il sera question de l'accroissement de votre dignité, qui est déja très-grande, mon zéle sera toujours extrême, autant à proposer qu'à soutenir : je vois que j'aurai quantité de personnes dans mon parti ; mais je m'efforcerai de l'emporter sur tout le monde.

nonça sa troisiéme Philippique, qui est remplie des loüanges de Decimus Brutus. Le Consul Antoine étoit alors dans la Gaule. La quatriéme Philippique fut prononcée le même jour dans l'Assemblée du Peuple.



EPISTOLA VII.

M. Cicero D. Bruto Imp. Cos. desig. S. D.

Cum adhibuisset domi meæ Lupus me & Libonem & Servium, consobrinum tuum, quæ mea fuerit sententia, cognosse te ex M. Seio arbitror, qui nostro sermoni interfuit. Reliqua, quanquam statim Seium Græcceius est subsecutus, tamen ex Græcceio poteris cognoscere. Caput autem est hoc, quod te diligentissime percipere & meminisse volebam; ut ne, in libertate & salute Populo Romano conservanda, auctoritatem Senatus exspectes nondum liberi, ne & tuum factum condemnes, (nullo enim publico consilio Rempublicam liberasti quo etiam est res illa major & clarior) & adolescentem, vel puerum po-

LETTRE VII.

Au même.

LUPUS m'ayant demandé une conférence chez moi avec Libon & Servius votre cousin, je ne doute point que vous n'ayez appris de M. Seïus, qui étoit présent à nos discours, quel a été mon sentiment. Quoique le départ de Græcceius ait suivi presqu'immédiatement le sien, vous pourrez sçavoir le reste de lui. Le principal point, celui que je souhaiterois que vous comprissiez bien & qu'il ne vous sortît point de la mémoire, c'est que pour conserver la liberté & le salut du Peuple Romain, vous ne devez point attendre l'ordre d'un Sénat qui n'est point encore libre; du moins si vous ne voulez pas laisser croire que vous condamnez votre propre action (car vous n'avez demandé le conseil de personne pour délivrer la République; ce qui rend votre entreprise plus grande & plus glorieuse) & si vous ne voulez point aussi faire entendre que vous accusez de témerité César, qui

tius (*a*), Cœſarem judices temere feciſſe, qui tantam cauſſam publicam privato conſilio ſuſceperit, denique homines ruſticos (*b*), ſed fortiſſimos viros, civeſque optimos, dementes fuiſſe judices, primum milites veteranos, commilitones tuos (*c*), deinde legionem Martiam, legionem quartam, quæ ſuum Conſulem hoſtem judicaverunt, ſeque ad ſalutem Reipublicæ defendendam contulerunt. Voluntas Senatus pro auctoritate haberi debet, cum auctoritas impeditur metu. Poſtremo ſuſcepta tibi cauſſa jam bis eſt, ut non ſit integrum; primum Idibus Martiis (*d*), deinde proxime exer-

(*a*) *Vel puerum potius.* Octave, qui avoit pris le nom de Céſar après la mort de ſon oncle, n'avoit encore qu'environ 19 ans. Il avoit raſſemblé un grand nombre de troupes ſans attendre l'ordre du Sénat, mais dans le deſſein de ſervir la République, qu'il ſervit en effet pendant quelque-tems avec aſſez de zéle.

(*b*) *Homines ruſticos, &c.* Les véterans habitoient les terres qui leur avoient été diſtribuées pour récompenſe de leurs ſervices. Les ſoldats mêmes des légions habitoient la campagne & portoient leurs ſuffrages dans les XXXI. Tribus ruſtiques, qui n'étoient compoſées que de citoyens libres, ſans aucun mélange d'Affranchis. Ciceron fait dire à Caton dans le livre de la Vieilleſ-

n'eſt qu'un jeune homme, ou plûtôt un enfant, parce qu'il a pris de ſon propre mouvement la défenſe de la République; enfin ſi vous ne voulez pas faire croire que vous regardez comme autant d'inſenſés des gens ruſtiques à la verité, mais remplis de courage & citoyens excellens : je veux dire d'abord les véterans, qui ſont vos compagnons de guerre; & puis la légion Martiale & la quatriéme légion, qui ont jugé leur Conſul ennemi de la République, & qui ont entrepris la défenſe du ſalut commun. L'intention du Sénat doit paſſer pour un Décret, lorſque ſes Décrets ſont arrêtés par la terreur. Que dirai-je de plus? Vous êtes lié par un double engagement, qui ne vous laiſſe plus la liberté du choix. Les Ides de Mars ont été votre premier lien, & vous vous en êtes formé un ſecond en aſſemblant une

ſe : „ Nos légions ont été „ ſouvent avec autant de „ joie que de courage dans „ des lieux d'où elles ne „ croyoient pas qu'elles „ duſſent revenir : quoi ? „ des vieillards lettrés „ craindront-ils la mort, „ lorſque de jeunes-gens, „ non-ſeulement ignorans, „ mais *ruſtiques*, la mépriſent?

(*c*) *Commilitones tuos.* Ils avoient ſervi enſemble dans les Gaules ſous Jules-Céſar. La légion Martiale & la quatriéme étoient célebres par leur valeur, & n'avoient pas voulu ſuivre Marc-Antoine, alors Conſul.

(*d*) *Idibus Martiis*, jour de la mort de Céſar. Decimus Brutus avoit été un de

citu novo & copiis comparatis. Quamobrem ad omnia ita paratus ſeu animatus debes eſſe, non ut nihil facias niſi juſſus, ſed ut ea geras quæ ab omnibus ſumma cum admiratione laudentur. Vale.

EPISTOLA VIII.

CICERO DECIMO BRUTO S. D.

EO tempore Polla tua (*a*) miſit ut ad te ſi quid vellem darem Litterarum, cum quid ſcriberem non habebam. Omnia enim erant ſuſpenſa propter exſpectationem legatorum (*b*), qui quid egiſſent nihil dum nuntiabatur. Hæc tamen ſcribenda exiſtimavi, primum S. P. Q. R. de te laborare, non ſolum ſalutis ſuæ cauſſa, ſed

ſes meurtriers. Enſuite il avoit levé une armée pour empêcher qu'Antoine ne ſe mît en poſſeſſion de la Gaule Ciſalpine.

(*a*) *Pollæ tua.* Valeria Paulla, alors femme de Decimus Brutus, après l'avoir été de Triarius. *Voyez la Lettre* 10. *du liv. VIII.* Les Anciens changeoient ſouvent *au* en *o*, comme *Co*[illegible]

armée & en ramassant des troupes. Ainsi vos dispositions & votre zéle doivent vous porter, non à ne rien entreprendre sans ordre, mais à faire de si grandes choses qu'elles vous attirent des loüanges, accompagnées de la plus haute admiration.

LETTRE VIII.

Au même.

VOTRE chere Polla m'a fait demander si j'avois des Lettres à vous envoyer, dans un tems où je n'ai rien à vous écrire. En effet, l'attente où l'on est du retour des Députés, tient tout en suspens, & l'on n'a point encore appris ce qu'a produit leur négociation. Cependant je crois devoir vous marquer que le Sénat & le Peuple Romain ont de l'inquiétude pour vous, non-seulement par le motif de leur propre salut, mais

pour *Caupo*, *Plostrum* pour *Plaustrum*, *Olla* pour *Aula*, &c.

(*b*) *Legatorum.* Le Sénat avoit envoyé à Marc-Antoine, qui faisoit alors le siége de Modene, trois Députés pour l'exhorter à la soumission. C'étoient L. Marcius Philippus, L. Calpurnius Pison, & Servius Sulpicius. *Voyez l'Hist. de Cicer. l. X.*

etiam dignitatis tuæ. Admirabilis enim eſt quædam tui nominis caritas, amorque in te ſingularis omnium civium. Ita enim ſperant atque confidunt, ut antea Rege, ſic hoc tempore regno te Rempublicam liberaturum. Romæ dilectus habetur, totaque Italia, ſi hic dilectus appellandus eſt, cum ultro ſe offerunt omnes; tantus ardor occupavit animos hominum deſiderio libertatis, odioque diuturnæ ſervitutis. De reliquis rebus à te jam exſpectare Litteras debemus, quid ipſe agas, quid noſter Hirtius, quid Cæſar meus, quos ſpero brevi tempore ſocietate victoriæ tecum copulatos fore. Reliquum eſt ut de me id ſcribam quod te ex tuorum liberis & ſpero & malo cognoſcere, me neque deeſſe ulla in re neque unquam defuturum dignitati tuæ. Vale.



encore pour l'interêt de votre dignité ; car votre nom est ici dans une vénération admirable, & tous les citoyens vous portent une affection singuliere. On espere, on compte que vous allez délivrer la République de la tyrannie, comme vous l'avez déja délivrée du Tyran. On fait de nouvelles levées à Rome & dans toute l'Italie, si l'on doit employer ce terme lorsque tout le monde se présente volontairement, tant le desir de la liberté & la haine d'un long esclavage ont échauffé tous les cœurs. C'est de vos Lettres désormais que nous devons attendre des informations sur tout le reste, c'est-à-dire, sur ce que vous faites, sur ce que font Hirtius & mon cher César, que j'espere de voir bien-tôt réünis avec vous par une association de victoire. J'ajouterai, par rapport à moi, ce que j'aime bien mieux que vous appreniez par les Lettres de votre famille & ce que je me flate effectivement qu'on ne vous laisse point ignorer ; c'est-à-dire, que je ne manque dans aucune occasion & que je ne manquerai jamais à soutenir votre dignité.



EPISTOLA IX.

D. BRUTUS M. CICERONI S. D.

PANSA amisso (*a*), quantum detrimenti Respublica acceperit, non te præterit. Nunc auctoritate & prudentia tua prospicias opportet, ne inimici nostri, Coss. sublatis, sperent se convalescere posse. Ego, ne consistere possit in Italia Antonius, dabo operam: sequar eum confestim; utrumque me præstaturum spero, ne aut Ventidius elabatur (*b*), aut Antonius in Italia moretur. In primis rogo te, ad hominem ventosissimum Lepidum (*c*) mittas, ne bellum nobis redintegrare possit, Antonio sibi conjuncto. Nam de Pollione Asinio (*d*) puto te perspi-

(*a*) *Pansa amisso.* Les deux Consuls, Hirtius & Pansa, périrent à Modene avant la fin de leur année. Decimus ne nomme que Pansa, parce qu'on avoit meilleure opinion de sa fidélité que de celle de son Collegue.

(*b*) *Ventidius elabatur.* Ce Lieutenant d'Antoine, dont j'ai expliqué la fortune & le caractere, amenoit trois légions à son Général,

LETTRE IX.

DECIMUS BRUTUS à CICERON.

VOus sentez parfaitement combien la perte de Pansa est pernicieuse à la République. C'est à vous à ne ménager, ni votre autorité, ni votre prudence, pour ôter à nos ennemis l'esperance que la mort des deux Consuls puisse servir au rétablissement de leurs forces. Je prens sur moi d'empêcher qu'Antoine ne demeure en Italie. Je le suivrai sans perdre de tems. Je crois pouvoir vous garantir tout à la fois, & que Ventidius ne m'échappera point, & qu'Antoine ne demeurera point en Italie. Je vous prie sur-tout d'envoyer à cet étourdi de Lepidus, & de prendre soin qu'il ne nous renouvelle point la guerre en se joignant avec Antoine. Pour Asinius Pollion, vous prévoyez

Il ne laissa pas d'échapper à Decimus Brutus par des marches forcées.

(c) *Ventosissimum Lepidum.* On commençoit à prévoir ce qui arriva dans la suite. Le caractere de Lepidus se trouve ici dans mille endroits.

(d) *De Pollione Asinio.* Pollion étoit encore en Espagne avec ses légions. *Voy.* ci-dessus ses propres Lettres. Il avoit trois légions, & Lepidus en avoit quatre.

cere quid facturus sit. Multæ & bonæ & firmæ sunt legiones Lepidi & Asinii. Neque hæc idcirco tibi scribo quod te non eadem advertere sciam, sed quod mihi persuasissimum est Lepidum recte facturum nunquam (*e*), si forte vobis id de hoc dubium est. Plancum (*f*) quoque confirmetis oro, quem spero, pulso Antonio, Reipublicæ non defuturum. Si non Alpes Antonius trajecerit, constitui præsidium in Alpibus collocare, & te de omni re facere certiorem. III. Kal. Maii, ex castris Regii (*g*). Vale.

(*e*) *Recte facturum nunquam.* Outre la légereté de son caractere, Lepidus étoit soupçonné par trois fortes raisons : 1°. il avoit déclaré qu'il haïssoit tous les meurtriers de César : 2°; il avoit marié son fils à la fille d'Antoine : 3°. il avoit obtenu par le secours d'Antoine la dignité de Grand Pontife, vacante par la mort de César.

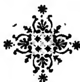
(*f*) *Plancum.* C'est le



ſans doute ce qu'on doit en attendre ; ſes légions & celles de Lepidus ſont nombreuſes & aguéries. Je ne doute point que vous n'y faſſiez attention comme moi : mais je ne puis me défendre de vous en parler, parce que ſi vous doutez encore de Lepidus, pour moi, je ſuis perſuadé qu'il ne ſera jamais capable de bien faire. Je vous prie auſſi de confirmer Plancus. J'eſpere que lorſqu'Antoine ſera chaſſé de l'Italie, il ne manquera point à la République. Si Antoine ne traverſe pas les Alpes, je ſuis réſolu de les faire garder, & je vous informerai de tout ce qui arrivera. Le 30. d'Avril, au camp de Regium.

même dont on a vû les Lettres, Conſul déſigné avec Decimus Brutus, & commandant alors dans la Gaule Tranſalpine.

(*a*) *Regi.* Voyez ce que dit Cluvier (Ital. antiq. l. 1. c. 27.) ſur la diſtinction de *Rhegium* & de *Regium*. Il ſuffit ici de ſçavoir que Decimus parle du lieu qui porte aujourd'hui le nom de *Reggio*, & qui s'eſt appellé autrefois *Forum Lepidi*, & *Regium Lepidi*.



EPISTOLA X.

D. BRUTUS M. CICERONI S. D.

NON mihi Rempublicam plus debere arbitror quam tibi. Gratiorem me esse in te posse quam isti perversi (*a*) sint in me, exploratum habes : si tamen hoc temporis videatur dici caussa, malle me tuum judicium, quam ex altera parte omnium istorum. Tu enim à certo sensu & vero judicas de nobis, quod isti ne faciant, summa malevolentia & livore impediuntur. Interpellent me quo minus honoratus sim, dum ne interpellent quo minus Respublica à me commode administrari possit. Quæ quanto sit in periculo, quam potero brevissime exponam. Primum omnium, quantam perturba-

(*a*) *Isti perversi.* Antoine avoit un Parti considérable au Sénat, qui s'opposoit sans cesse aux honneurs qu'on y vouloit décerner à ceux qui servoient la Patrie. Le Chef de ces mécontens étoit Fufius Calenus

LETTRE X.

Decimus Brutus à Ciceron.

Je ne m'imagine pas que la République m'ait plus d'obligation que je crois vous en avoir. Vous êtes bien persuadé que je suis plus capable de reconnoissance pour vous, que tous ces ingrats ne le sont pour moi ; & ce ne sont point assurément les circonstances qui me portent à vous dire que je préfere votre jugement à celui de toute cette race. Vous jugez de moi par des regles certaines de raison & de verité, au lieu que ces gens-là ne consultent que leur malignité & leur jalousie. Mais je leur permets de traverser ma fortune & ma gloire, pourvu qu'ils me laissent servir tranquillement la République. Je vais vous expliquer en peu de mots les dangers qui la menacent. Premiérement, vous n'ignorez pas quel trouble la mort des Consuls

dont Dion rapporte les emportemens. On lit dans une Lettre à M. Brutus : ,, Quo ,, die prefeci ut D. Bruti ,, nomen in fastis adscriberetur, cognovi paullo ,, plures in Senatu malevolos esse, quam gratos.

tionem rerum urbanarum afferat obitus Consulum, quantamque cupidinem hominibus injiciat vacuitas, non te fugit. Satis me multa scripsisse, quæ Litteris commendari possint, arbitror. Scio enim cui scribam. Revertar nunc ad Antonium, qui ex fuga cum parvulam manum militum haberet inermium, ergastula solvendo, omneque genus hominum accipiendo satis magnum numerum videtur effecisse. Hoc accessit manus Ventidii, quæ trans Apennium itinere facto difficillimo ad Vada (*b*) pervenit, atque ibi se cum Antonio conjunxit. Est numerus veteranorum & armatorum satis frequens cum Ventidio. Consilia Antonii hæc sint necesse est: aut ad Lepidum ut se conferat, si recipitur, aut Apennino Alpibusque se teneat, & decursionibus per equites, quos habet multos, vastet ea loco in quæ incurrerit: aut rursus se in Etruriam referat,

a jettée

a jetté dans les affaires de la Ville, & combien la vacance du Siége excite l'avidité des hommes. C'est en dire assez dans une Lettre. Je sçai à qui j'écris. Mais, revenons à Marc-Antoine. En fuyant avec un petit nombre de soldats mal armés, il a fait ouvrir les prisons, il a pris toutes sortes de gens, & par cette méthode il paroît avoir assez grossi ses troupes. Joignez-y celles de Ventidius, qui, après avoir traversé les Alpes par une marche fort difficile, est arrivé aux gués, & s'est joint dans ce lieu avec Antoine. Il est accompagné d'un bon nombre de véterans & d'autres soldats. Antoine n'a que trois partis entre lesquels il puisse se déterminer ; ou d'aller joindre Lepidus, s'il en est reçu ; ou de se tenir dans l'Apennin & dans les Alpes, & de faire ravager par sa cavalerie, qui est nombreuse, les lieux où il pourra pénétrer ; enfin de retourner dans l'Etrurie, parce que cette

(b) *Ad Vada.* Il faut sous-entendre *Sabatia* ou *Sabatorum.* *Sabata* étoit une Ville maritime sur la Côte de Genes, à peu de distance de Savone, où se trouvoit un espace de terrain fort marécageux qui portoit le nom de *Vada Sabatia* ou *Sabatorum.* Pline (l. 3. c. 5.) parle d'un Port du même nom, qui est vraisemblablement le lieu qui s'appelle aujourd'hui *Vadi*, ou par contraction, *Vaï.* Voyez *Cluver. Ital. Antiq. l.* 1. c. 8.

quod ea pars Italiæ ſine exercitu eſt. Quod ſi me Cœſar audiſſet, atque Apenninum tranſiſſet, in tantas anguſtias Antonium compuliſſem, ut inopia potius quam ferro conjiceretur. Sed neque Cœſari imperari (*c*) poteſt, nec Cœſar exercitui ſuo, quod utrumque peſſimum eſt. Cum hæc talia ſint, quo minus quod ad me pertinebit homines interpellent, ut ſupra ſcripſi, non impedio. Hæc quemadmodum explicari poſſint, aut, à te cum explicabuntur, ne impediantur, timeo. Alere jam milites non poſſum. Cum ad Rempublicam liberandam acceſſi, HS. mihi fuit pecuniæ (*d*) CCCC. amplius. Tantum abeſt, ut meæ rei familiaris liberum ſit quidquam, ut omnes jam meos amicos ære alieno obſtrinxerim. Septenum numerum (*e*) nunc Legionum alo; qua

(*c*) *Neque Cæſari imperari.* Octave Céſar, en affectant d'abord de ſervir la République, ne laiſſoit pas de marquer de l'averſion pour les meurtriers de ſon oncle. Il avoit refuſé d'entrer en conférence avec Decimus. Son armée, qui étoit compoſée des vêterans de

partie de l'Italie est sans armée. Si César m'avoit écouté & qu'il eût pris le parti de passer l'Apennin, j'aurois mis Antoine si à l'étroit, qu'il seroit mort de faim plûtôt que par le fer : mais César ne veût recevoir les ordres de personne, & son armée n'est pas fort soumise aux siens; deux maux extrêmement fâcheux. Les affaires étant dans cette situation, je n'empêche point, comme je vous l'ai déja dit, qu'on ne s'oppose à mes avantages. Je crains que tout cela ne puisse être bien expliqué, ou que lorsque vous entreprendrez cette explication il ne s'y oppose bien des difficultés. Je ne puis nourrir plus long-tems mes soldats. J'avois plus de quatre millions d'argent comptant lorsque j'ai entrepris de défendre la République. Loin d'avoir à présent quelque chose qui soit à moi, j'ai engagé tous mes amis dans beaucoup de dettes. Je nourris actuellement sept lé-

3. César, marquoit aussi de la haine pour les assassins de leur ancien Général, & réfusa par la même raison de poursuivre Antoine après l'affaire de Modene.

(*d*) *Mihi fuit pecuniæ.* Manuce évaluë cette somme à douze cens mille écus de son tems, qui feroient aujourd'hui bien plus du double: mais j'ai fait remarquer plusieurs fois qu'il n'y a point de regle certaine pour ces évaluations.

(*e*) *Septenum numerum, &c.* Quelques-uns veulent *septem*, quoique Manuce assure que tous les anciens Manuscrits ont *septenum*.

difficultate, tu arbitrare. Non, si Varronis thesauros (*f*) haberem, subsistere sumtui (*g*) possem. Cum primum de Antonio exploratum habuero, faciam te certiorem. Tu me amabis ita, si hoc idem me in te facere senseris. III. Non Maii, ex castris Dertona (*h*). Vale.

EPISTOLA XI.

D. BRUTUS Imp. Cos. desig. M. CICERONI S. D.

EODEM exemplo à te mi Litteræ redditæ sunt, quo pueri mei attulerunt. Tantum me tibi debere existimo quantum persolvere difficile est. Scripsi tibi quæ hic gererentur. In itinere est Antonius, ad Lepidum proficiscitur; ne de Plan-

(*f*) *Varronis thesauros.* Comme on ne trouve nulle part que Varron ait passé pour extrêmement riche, il y a bien de l'apparence que Decimus fait allusion simplement à ce que ce sçavant Romain avoit écrit dans son Traité sur les richesses, qui ne subsiste plus. A moins qu'on ne veüille croire ici que *Varro* n'est que le même mot qu'on a vû dans la derniere Lettre du livre IX. Sc

gions ; jugez avec quelle difficulté. Tous les trésors des Varron ne me suffiroient pas pour fournir à cette dépense. Je vous informerai de ce qui regarde Antoine lorsque j'en aurai des nouvelles certaines. Aimez-moi, si vous croyez que j'ai les mêmes sentimens pour vous. Le 3. de Mai, au camp de Dertona.

LETTRE XI.

Decimus Brutus à Ciceron.

J'Ai reçu le double de la Lettre que mes gens m'avoient apportée de vous. Je vous ai tant d'obligations qu'il m'est fort difficile de m'acquitter. Je vous ai marqué ce qui se passe ici. Antoine est en marche : il va joindre Lepidus. Il

que ce soit un terme de mépris par lequel Decimus veut signifier Antoine, qui avoit amassé beaucoup d'argent par ses rapines & surtout par le pillage du trésor de Jules-César dans le Temple d'Ops.

(g) *Subsistere sumtui.* On trouve *sufficere* dans quelques Manuscrits, & dans d'autres, *sustinere sumtum.* Tous les trois peuvent se dire.

(h) *Dertona.* Ville qu'on place, dans l'ancienne Géographie, sur l'autorité de Pline & de Strabon, entre Genes & Plaisance, & qu'on prend aujourd'hui pour Tortone. Il paroît par d'anciennes Inscriptions que c'étoit une Colonie Romaine, qui portoit le nom de *Julia Dertona.* Voyez *Cluv. l. 1. c. 10.*

eo quidem spem adhuc abjecit; ut ex libellis suis (*a*) animadverti, qui in me inciderunt. In quibus quos ad (*b*) Asinium, quos ad Lepidum, quos ad Plancum mitteret, scribebat. Ego tamen non habui ambiguum, & statim ad Plancum misi: & biduo ab Allobrogibus (*c*) & totius Galliæ (*d*) legatos exspecto, quos confirmatos domum remittam. Tu quæ istic opus erunt administrari perspicies; ut ex tua voluntate Reique publicæ commodo fiant. Malevolentiæ hominum in me, si poteris occurres. Si non poteris, hoc consolabere, quod me de statu meo nullis contumeliis deterrere possunt.

(*a*) *Libellis suis.* J'ai crû qu'il falloit entendre par ce mot, les papiers d'Antoine, ou quelques porte-feüilles qui les contenoit. Manuce conjecture que c'étoit une sorte de Lettres plus courtes que les autres, ou de Billets, si l'on veut, qui ne se plioient pas, dit-il, comme les Lettres ordinaires. Il est certain du moins qu'il y avoit de la différence entre *Libelli* & *Litteræ* ou *Epistolæ*; car on trouve souvent dans les monumens de l'Antiquité, *libertus à Libellis*, & *libertus ab Epistolis*.

(*b*) *In quibus quos ad, &c.* Les trois Généraux qui sont ici nommés, comman-

n'a pas perdu toute eſperance du côté même de Plancus, comme je l'ai découvert dans ſes papiers, qui me ſont tombés entre les mains, & qui contiennent les noms de ceux qu'il devoit envoyer à Aſinius, à Lepidus & à Plancus. Je ne ſuis plus demeuré en ſuſpens. J'ai envoyé auſſi-tôt vers Plancus, & dans deux jours j'attens les Députés des Allobroges & de toute la Gaule, que je renverrai chez eux bien affermis. De votre côté, veillez à tout ce qui demande vos ſoins, afin qu'il ne ſe faſſe rien que vous n'approuviez & qui ne ſoit à l'avantage de la République. Vous arrêterez, s'il eſt poſſible, la malignité de ceux qui veulent me nuire ; & ſi vous ne le pouvez, votre conſolation ſera de voir que tous leurs outrages ne peuvent me faire oublier mes principes. Le

dant encore leurs armées au nom de la République, Antoine vouloit leur faire abandonner leur devoir pour entrer dans ſon parti.

(c) *Ab Allobrogibus.* C'étoit le pays de Geneve avec une partie de la Savoie & du Dauphiné. Ce Pays étoit dans le Gouvernement de Decimus Brutus.

(d) *Galliæ.* Il faut entendre ſans doute la Gaule Ciſalpine, car la Tranſalpine étoit le Gouvernement de Plancus ; à la réſerve de la Narbonnoiſe, que Jules-Céſar avoit jointe en faveur de Lepidus au Gouvernement d'Eſpagne.

Pridie Nonas Maii, ex castris, finibus Statiellensium (*e*).

EPISTOLA XII.

M. CICERO D. BRUTO Imp. Cos. des. S.

TRES uno die (*a*) à te accepi Epistolas, unam brevem, quam Flacco Volumnio dederas, duas pleniores : quarum alteram tabellarius T. Vibii attulit, alteram ad me misit Lupus. Ex tuis Litteris & ex Græcceii oratione, non modo non restinctum bellum, sed etiam inflammatum, videtur. Non dubito autem pro tua singulari prudentia quin perspicias, si aliquid firmitatis nactus sit Antonius, omnia tua illa præclara in Rempublicam merita ad nihilum esse ventura. Ita enim Romam

(*e*) *Statiellensium. Aquæ Statiellæ* étoit une Ville de la Ligurie, entre Dertona & Vada Sabatia, qui porte aujourd'hui le nom d'*Acqui* ou d'*Aich. Voyez Cluv. l.* 1. *c.* 10.

(*a*) *Tres uno die.* Si l'on

4. de Mai, dans mon camp, ſur la frontiere des Statiellenſiens.

LETTRE XII.

CICERON à DECIMUS BRUTUS.

J'AI reçu trois Lettres de vous dans un même jour ; l'une fort courte, dont vous aviez chargé Flaccus Volumnius : les deux autres plus longues, dont l'une m'a été remiſe par le meſſager de T. Vibius, & l'autre m'a été envoyée par Lupus. Je comprens ſur ce que vous m'écrivez & ſur le récit de Grecceius, que la guerre s'enflamme, loin de s'éteindre. Vous êtes trop prudent pour ne pas voir que ſi Antoine trouve quelque moyen de ſe fortifier, tous ces glorieux ſervices que vous avez rendus à la République vont ſe réduire à rien. On avoit mandé à Rome, & tout le monde

jette les yeux ſur le dixiéme & l'onziéme livre de la Vie de Ciceron, on y verra qu'il étoit alors à Rome le ſeul citoyen qui conduisît les affaires de la Republique, & que le principal objet de ſon zéle étoit de ſoutenir les Généraux d'armée & les Gouverneurs de Province dans la fidélité qu'ils devoient à la Patrie. C'eſt à mon gré la plus glorieuſe partie de ſon Hiſtoire. Je le trouve plus grand dans cette poſition que pendant ſon Conſulat, qu'il a tant vanté.

erat nuntiatum, ita persuasum omnibus, cum paucis inermis, perterritis metu, fracto animo fugisse Antonium. Qui si ita se habet, ut, quemadmodum audiebam de Græcceio, confligi cum eo sine periculo non possit, non ille mihi fugisse à Mutina videtur, sed locum belli gerendi mutasse. Itaque homines alii facti sunt; nonnulli etiam queruntur, quod persecuti non sitis. Opprimi potuisse, si celeritas adhibita esset, existimant. Omnino est hoc Populi, maximeque nostri, in eo potissimum abuti libertate, per quem eam consecutus sit. Sed tamen providendum sit ne quæ justa querela esse possit. Res se sic habet. Is bellum confecerit, qui Antonium oppresserit. Hoc quam vim habeat, te existimare malo, quam me apertius scribere. Vale.



étoit persuadé qu'Antoine avoit pris la fuite dans la derniere consternation, avec un petit nombre de gens mal armés & troublés par la crainte. S'il est vrai au contraire, comme Grecceius me le fait entendre, qu'on ne puisse en venir aux mains avec lui sans danger, il me semble qu'on ne peut pas donner le nom de fuite à son départ de Modene, & qu'il n'a fait que changer le théâtre de la guerre. Aussi les dispositions sont-elles ici toutes différentes. On se plaint même que vous ne l'ayiez point poursuivi. On s'imagine qu'il pouvoit être accablé, si l'on y eût apporté de la diligence. Tel est le caractere du Peuple, & particuliérement du nôtre, d'abuser de sa liberté pour maltraiter celui de qui il la tient. Cependant il faut prendre garde que les plaintes ne puissent devenir justes. Voici l'état des choses : l'honneur d'avoir fini la guerre est pour celui qui nous aura défait d'Antoine. J'aime mieux vous laisser peser la force de cette réflexion, que de m'expliquer plus ouvertement.



EPISTOLA XIII (*a*).

D. Brutus M. T. C. S. D.

JAM non ago tibi gratias. Cui enim re vix referre possum, huic verbis non patitur res satisfieri. Attendere te volo quæ in manibus sunt. Qua enim prudentia es, nihil te fugiet, si meas Litteras diligenter legeris. Sequi confestim Antonium his de caussis, Cicero, non potui; eram sine equitibus, sine jumentis; Hirtium perisse nesciebam: Cœsari non credebam priusquam convenissem & collocutus essem (*b*). Hic dies hoc modo

(*a*) Victorius, Commentateur célebre, a découvert dans un ancien *Index* des Lettres de Ciceron, qu'entre celle-ci & la précedente il y en avoit une qui s'est perduë, & dont il ne reste point d'autre trace que son titre avec les deux premiers mots de la Lettre: *D. Brutus Cos. desig. M. Ciceroni S. D. Parmenses miserrimos, &c.* On sçait d'ailleurs par la Philippique XII. que Lucius, frere d'Antoine, pilla dans ce tems la Ville de Parme, & qu'il exerça beaucoup de cruautés contre les enfans & les femmes. „ Refugit animus, „ P. C. atque reformidat „ dicere quæ L. Antonius „ in Parmensium liberis & „ conjugibus effecerit. Asi-

LETTRE XIII.

DECIMUS BRUTUS à CICERON.

CE n'eſt pas le tems de vous faire des remercîmens ; & comment des paroles ſuffiroient-elles pour reconnoître des ſervices auſſi réels que les vôtres, lorſque les plus réels témoignages de ma reconnoiſſance ne ſuffiroient pas ? Je voudrois que vous fiſſiez attention à ce que vous avez entre les mains. De la prudence dont vous êtes, il ne vous échappera rien, ſi vous liſez ſoigneuſement toutes mes Lettres. Voici, mon cher Ciceron, ce qui m'a mis dans l'impoſſibilité de ſuivre Antoine. J'étois ſans cavalerie, ſans chevaux de bagage. J'ignorois qu'Hirtius eût été tué. Je n'oſois me fier à Céſar, avant que de l'avoir été trouver & d'avoir eu une conference avec lui. Tous ces ſoins ont

nius Pollion marque auſſi à Ciceron, dans une de ſes Lettres, qu'il avoit appris le pillage de Parme. Ainſi l'on peut croire naturellement que Ciceron en écrivit à Decimus, & que la Lettre perduë regardoit cet évenement.

(*b*) *Conveniſſem & collocutus eſſem.* Il ſemble ici que Decimus avoit eu une conférence avec Octave. Cependant tous les Hiſtoriens

abiit. Postero die mane à Pansa sum accersitus Bononiam. Cum in itinere essem, nuntiatum mihi est eum mortuum esse. Recurri ad meas copiolas; sic enim vere eas appellare possum; sunt extenuatissimæ, & inopia omnium rerum pessime acceptæ. Biduo me Antonius antecessit, itinera fecit multo majora fugiens, quam ego sequens. Ille enim iit passim, ego ordinatim. Quacumque iit, ergastula solvit, homines arripuit, constitit nusquam prius quam ad Vada (*c*) venit; quem locum volo tibi esse notum. Jacet inter Apenninum & Alpes, impeditissimus ad iter faciendum. Cum abessem ab eo millia passuum triginta, & se jam Ventidius conjunxisset (*d*), concio ejus ad me est allata, in qua petere cœpit à militibus ut se trans Alpes sequerentur, sibi cum M.

s'accordent à dire qu'Octave refusa de le voir. Peut-être s'étoient-ils vûs immmédiatement après l'affaire de Parme, & le refus d'Octave ne regarda-t-il ensuite que la proposition d'une autre conference.

employé le premier jour. Le lendemain Pansa me fit dire de l'aller voir à Boulogne. J'appris sa mort en chemin. Je me hâtai de rejoindre mes petites troupes ; car je puis leur donner véritablement ce nom, tant elles sont diminuées & en désordre, par la disette de toutes sortes de provisions. Antoine a pris ainsi sur moi l'avance de deux jours. Il a fait de bien plus grandes journées dans sa fuite que je n'en ai pû faire en le poursuivant. Il marche en désordre, & moi dans toutes les regles. Il a fait ouvrir les prisons sur son passage ; il a pris toutes sortes de gens ; il ne s'est arrêté qu'en arrivant aux gués. C'est un lieu que je veux vous faire connoître. Sa situation est entre l'Apennin & les Alpes : l'accès en est fort difficile. Je n'en étois plus éloigné que de trente milles, & la jonction de Ventidius étoit déja faite, lorsqu'on m'a rapporté le discours qu'il avoit fait à ses soldats pour les engager à le suivre au-delà des Alpes, en les assurant qu'il étoit d'accord

(c) *Ad Vada.* Voyez la Lettre X. de ce même livre.

(d) *Ventidius conjunxisset.* Chaque Lettre a besoin d'emprunter quelqu'explication des précédentes. On a vû que Ventidius avoit amené à Marc-Antoine trois légions du Picenum, & que Decimus avoit tâché inutilement de le couper dans sa marche.

Lepido convenire. Succlamatum est, & frequenter à militibus Ventidianis (nam ſuos valde quam paucos habet) ſibi aut in Italia pereundum eſſe, aut vincendum. Et orare cœperunt, ut Pollentiam (*e*) iter facerent. Cum ſuſtinere eos non poſſet, in poſterum diem iter ſuum contulit. Hac re mihi nuntiata, ſtatim quinque cohortes Pollentiam præmiſi, meumque iter eo contuli. Hora ante Præſidium mecum Pollentiam venit quam Trebellius (*f*) cum equitibus: ſane quam ſum gaviſus. In hoc enim victoriam puto conſiſtere. In ſpem venerant quod neque Planci quatuor legiones omnibus ſuis copiis pares arbitrabantur, neque ex Italia tam celeriter exercitum trajici poſſe credebant. Quos ipſi adhuc ſatis arroganter Allobroges, equitatuſque omnis qui eo præmiſſus

(*e*) *Pollentia*. Ville de la Ligurie, qui n'eſt aujourd'hui qu'un petit Village connu ſous le nom de Polenza. *Voyez Pline*, *l.* 3. *c.* 5.

(*f*) *Trebellius*. C'eſt celui qui avoit été collegue

avec Lepidus. Cette harangue a été reçûë avec des cris redoublés, sur-tout par les soldats de Ventidius ; car les siens sont en fort petit nombre ; & déclarant que leur résolution étoit de vaincre ou de périr en Italie, ils ont commencé à demander d'être conduits à Pollentia. Antoine ne pouvant soutenir cette chaleur, a remis son départ au lendemain. Sur cet avis j'ai fait prendre aussitôt le chemin de Pollentia à cinq cohortes, & je me suis mis moi-même en marche vers le même lieu. Mon détachement y est arrivé une heure avant que Trebellius y fût avec sa cavalerie. Jugez quelle joie j'en ai ressenti ; car je suis persuadé que de-là dépend la victoire. Nos ennemis n'étoient pas sans esperance, parce qu'ils ne croyoient pas que les quatre légions de Plancus fussent aussi fortes que toutes leurs troupes ensemble, & qu'ils ne s'imaginoient pas qu'on pût faire passer si promptement une armée d'Italie. Cependant les Allobroges mêmes & la cavalerie que j'y avois envoyé d'avance, faisoient mine assez fié-

de Dolabella dans le Tribunat du Peuple, & qui s'étoit opposé à lui sur divers points. Ciceron lui reproche dans les Philippiques VI. & X. d'avoir dupé ses créanciers.

erat à nobis, sustinebant; nostroque adventu sustineri facilius posse confidimus. Tamen si quo etiam casu Isaram se trajecerint, ne quod detrimentum Reipublicæ injungant, summa à nobis dabitur opera. Vos magnum animum optimamque spem de summa Republica habere volumus, cum & nos & exercitus nostros (*g*) singulari concordia conjunctos, ad omnia pro vobis videaris paratos. Sed tamen nihil de diligentia remittere debetis, dareque operam, ut quam paratissimi & ab exercitu reliquisque rebus pto vestra salute contra sceleratissimam conspirationem hostium confligamus. Qui quidem eas copias quas diu simulatione Reipublicæ comparabant, subito ad Patriæ periculum converterunt.

(*g*) *Nos & exercitus nostros.* Il parle de l'armée de Plancus & de la sienne, qui agirent long-tems de concert, avec une parfaite intelligence entre les deux Chefs.

rement de les vouloir arrêter. Mais je compte à présent que mon arrivée aura cet effet. Et si par quelque hazard ils trouvoient le moyen de passer l'Isere, j'aurois grand soin d'empêcher qu'ils ne causassent beaucoup de mal à la République. Vous devez donc exciter votre courage, & bien esperer du fond des affaires en voyant l'union singuliere qui régne entre nous & nos armées, & notre disposition commune à tout entreprendre pour votre service. Mais il faut aussi que vous ne relâchiez rien de votre diligence, & que pour ce qui regarde les troupes & tout le reste, vous nous mettiez en état de combattre sans obstacles pour votre salut, contre de perfides ennemis qui ont conspiré votre ruine. Quelle perfidie en effet, d'employer tout d'un coup à la perte de la République des troupes qu'ils ont feint long-tems d'assembler pour son service!



EPISTOLA XIV.

M. T. C. D. Bruto Imperat. Cos. desig. S. P. D.

Mirabiliter, mi Brute, lætor mea consilia measque Provincias à te probari de Decemviris (*a*), de ornando Adolescente (*b*). Sed quid refert? Mihi crede homini non (*c*) glorioso; plane jam, Brute, frigeo: ὄργανον enim erat meum Senatus; id est jam dissolutum. Tantam spem attulerat exploratæ victoriæ tua præclara Mutina eruptio, fuga Antonii, conciso exercitu, ut omnium animi relaxati sunt, meæque illæ vehementes (*d*) conten-

(*a*) *De Decemviris.* On trouvera l'explication de ce mot dans une Note de la Lettre XX. Il paroît par le troisiéme livre d'Appian & par des témoignages tirés de quelques autres Lettres de Ciceron, qu'on avoit créé à Rome, ou qu'on y pensoit à créer un Décemvirat, pour faire rendre compte de sa conduite à Marc-Antoine.

(*b*) *Adolescente.* C'est toujours Octave, à qui Ciceron avoit fait décerner di-

LETTRE XIV.

Ciceron à Decimus Brutus.

Ma joie est extrême, mon cher Brutus, de vous voir approuver mes vûës & mes avis, touchant les Décemvirs & les honneurs que je crois dûs à notre Jeune-homme. Mais, qu'importe au fond ? Je vous assure, cher Brutus, moi qui ne suis pas fort glorieux, que j'ai absolument les bras croisés. Le Sénat étoit mon organe : le Sénat est séparé. Votre brillante sortie de Modene & la fuite d'Antoine après la défaite de son armée avoient tellement enflé nos esperances, qu'on apperçoit aujourd'hui dans tout le monde un relâchement de courage, & que cette véhémence qu'on a vûë dans mes mouve-

vers honneurs, qui ont fait douter s'il n'en avoit pas trop fait.

(c) *Non glorioso.* Ciceron, dans d'autres endroits, ne se rend pas un si bon témoignage, lorsqu'il confesse au contraire qu'il est excessivement sensible à tout ce qui peut lui faire honneur. Voyez, dans le douziéme livre de son Histoire, l'explication de cette partie de son caractere.

(d) *Contentiones.* D'autres lisent *conciones* ; mais cela revient au même, & peut également s'accorder avec le mot Grec suivant, qui signifie *&* *latia umbra.*

tiones tanquam σκιαμαχίαι esse videantur. Sed, ut ad rem redeam, legionem Martiam & quartam negant, qui illas norunt, ulla conditione ad te posse perduci (*e*). Pecuniæ, quam desideras, ratio potest haberi, eaque habebitur. D. Bruto (*f*) arcessendo Cæsareque ad Italiæ præsidium tenendo, valde tibi assentior. Sed, ut scribis, habes obtrectatores; quos equidem facillime sustineo, sed impediunt tamen. Ex Africa legiones exspectantur: sed bellum istic renatum mirantur homines; nihil tam præter spem unquam. Nam die tuo natali (*g*) victoria nuntiata, in multa sæcula videbamus Rempublicam liberatam. Novi timores retexunt superiora. Scripsisti

tiles pugnæ. Ce mot Grec est une restitution sur laquelle tous les Commentateurs se sont accordés d'autant plus aisément, qu'on le trouve fort usité dans les Ecrivains Grecs, & qu'on apprend dans Aulugelle que Varron avoit intitulé une de ses Satyres Menippées, *Sciamachia.*

(*e*) *Ad te posse perduci.* Ces légions ayant long-tems servi sous Jules-César, avoient de la répugnance à servir sous un de ses meurtriers.

(*f*) *Bruto.* C'est M. Bru-

mens n'a plus l'air que d'un combat en peinture. Mais, pour revenir à mon sujet, ceux qui connoissent la légion Martiale & la quatriéme légion, prétendent qu'il n'y aura point de conditions qui puissent les faire servir sous vos Enseignes. On peut prendre des mesures pour vous procurer la somme que vous desirez, & l'on ne manquera pas de les prendre. Je pense comme vous sur la nécessité d'appeller Brutus, & de retenir César pour la garde de l'Italie. Mais, comme vous me le marquez fort bien, vous avez des envieux qui déclament contre vous ; quoiqu'il ne me soit pas difficile de les tenir en bride, ils ne laissent pas d'embarrasser. On attend les légions d'Afrique. Mais tout le monde admire que la guerre se soit rallumée du côté où vous êtes, & jamais rien ne fut si éloigné de nos esperances ; car à la nouvelle de la victoire, que nous reçûmes le jour de votre naissance, nous avons crû le repos de la République assuré pour plusieurs siécles. Les nouvelles

tus, Chef de la conspiration, qui avoit passé la mer avec Cassius, & s'étoit retiré en Macédoine.

(g) *Die tuo natali.* Ciceron en avoit tiré un si bon augure, qu'il avoit fait insérer par un Décret du Sénat, le jour natal de Decimus Brutus dans les Fastes publics.

autem ad me, iis quas Idibus Maiis dedisti, modo te accepisse à Planco Litteras, non recipi à Lepido Antonium. Id si ita est, omnia faciliora. Sin aliter, magnum negotium : cujus exitum non exstimesco. Tuæ partes sunt, Ego plus quam feci facere non possum. Te tamen, id quod spero, omnium maximum & clarissimum videre cupio. Vale.

EPISTOLA XV.

M. T. C. D. BRUTO Imperat. Cos. desig. S. P. D.

ETSI mihi tuæ Litteræ jucundissimæ sunt, tamen jucundius fuit, quod in summa occupatione tua Planco Collegæ mandasti, ut te mihi per Litteras excusaret; quod fecit ille diligenter. Mihi autem nihil amabilius officio tuo & diligentia, Conjunctio

craintes

craintes font revivre le paſſé. Vous m'avez marqué dans votre Lettre du 15. de Mai, que ſuivant celles que vous aviez reçûës de Plancus, Lepidus ne recevroit point Antoine. Dans cette ſuppoſition, tout devient plus facile : mais s'il en eſt autrement, l'embarras ſera terrible. Au reſte, je n'en redoute point la cataſtrophe. C'eſt déſormais votre affaire. Pour moi, je ne puis rien de plus que ce que j'ai fait. Malgré toutes ces craintes, j'eſpere, comme je le ſouhaite, de vous voir plus grand & plus glorieux que perſonne.

LETTRE XV.

Au même.

QUOIQUE vos Lettres me cauſent un plaiſir très-ſenſible, j'en ai reſſenti encore plus, de l'attention que vous avez eûë dans vos immenſes occupations, de charger Plancus, votre collegue, du ſoin de me faire vos excuſes. Il s'en eſt acquitté auſſi-tôt, & je ne trouve rien de ſi aimable que cette attention & cette exactitude. Votre jonction

tua (*a*) cum Collega, concordiaque vestra, quæ Litteris communibus declarata est, S. P. Q. R. gratissima accidit. Quod superest, perge, mi Brute, & jam, non cum aliis, sed tecum ipse certa. Plura scribere non debeo, præsertim ad te; quo magistro brevitatis (*b*) uti cogito. Litteras tuas vehementer exspecto, & quidem tales quales maxime opto. Vale.

EPISTOLA XVI.

M. T. C. D. BRUTO Imperat. Cos. desig. S. P. D.

PERMAGNI interest quo tibi hæc tempore Epistola reddita sit, utrum cum sollicitudinis aliquid haberes, an cum ab omni molestia vacuus esses. Itaque ei

(*a*) *Conjunctio tua.* Dans les Lettres de Ciceron, ni dans celles de Plancus même & des deux Brutus, on ne trouve aucune marque que cette jonction de Plancus avec Decimus ne fût pas sincere. Cependant Velleius Paterculus (l. 2.) en porte ce jugement : „ Plancus du-

avec un tel Collegue & votre bonne intelligence, que vous avez fait connoître par une Lettre commune, a causé beaucoup de satisfaction au Sénat & au Peuple Romain. Continuez, mon cher Brutus, & tâchez désormais non-seulement de l'emporter sur les autres, mais de vous surpasser vous-même. Je ne dois pas donner plus d'étenduë à ma Lettre, sur-tout en écrivant à vous, que je veux prendre pour modéle du style laconique. J'attens impatiemment de vos nouvelles : puissent-elles être telles que je les souhaite !

LETTRE XVI.

Au même.

IL importe beaucoup en quel tems vous recevrez cette Lettre, & si vous aurez alors l'esprit libre, ou s'il sera troublé par quelqu'inquiétude. Aussi

„ bia, id est, sua fide, diu „ quarum esset partium luctatus, ac sibi difficile „ consentiens, & nunc adjutor D. Bruti collegæ „ sui, mox ejusdem proditor. Appian (l. 3.) ne le ménage pas davantage.

(*b*) *Magistro brevitatis.* Decimus faisoit profession d'aimer le style laconique. *Voyez* les Lettres 24. & 25.

præcepi quem ad te misi, ut tempus observaret Epistolæ tibi reddendæ. Nam quémadmodum coram qui ad nos intempestive adeunt, molesti sæpe sunt ; sic Epistolæ offendunt non (*a*) loco redditæ. Si autem, ut spero, nihil te perturbat, nihil impedit ; & ille, cui mandavi, satis scite & commode tempus ad te cepit adeundi, confido me, quod velim, facile à te impetraturum. L. Lamia (*b*) Præturam petit. Hoc ego utor uno omnium plurimum. Magna vetustas, magna consuetudo intercedit, quodque plurimum valet, nihil mihi ejus est familiaritate jucundius. Magno præterea beneficio ejus, magnoque merito sum obligatus. Nam Clodianis temporibus, cum Equestris Ordinis Princeps (*c*) esset, proque

(*a*) *Non loco.* Ciceron, qui connoissoit si bien les hommes, sçavoit de quelle importance sont les occasions pour le succès de toutes sortes d'affaires ; & ce principe devoit être familier à un Consulaire, puisqu'il nous apprend au troisiéme livre des Loix quelles étoient les regles générales des Sénateurs : „ Senatori „ tria justa sunt ; ut adsit, „ nam gravitatem res haber

ai-je donné ordre au porteur d'obſerver les circonſtances où il vous la remettra. Une Lettre renduë mal-à-propos nous eſt importune, comme une viſite l'eſt dans le même cas. Mais ſi vous êtes auſſi tranquille, auſſi libre que je l'eſpere, & que celui que j'ai chargé de mes ordres choiſiſſe aſſez habilement l'heure convenable pour ſe préſenter à vous, je me flatte d'obtenir facilement ce que je vous demande. L. Lamia ſollicite la Préture. C'eſt l'homme du monde avec qui je vis le plus familierement. Notre commerce eſt ancien, il eſt étroit; &, ce qui mérite encore plus d'attention, il fait tout l'agrément de ma vie. J'ai d'ailleurs à Lamia des obligations conſidérables; car dans le tems de mes démêlés avec Clodius, étant le Chef de l'Ordre Equeſtre & prenant parti pour moi avec beaucoup de chaleur, il fut exilé

„ cum frequens ordo eſt ; „ ut loco dicat, id eſt, rogatus ; ut modo, ne ſit „ infinitus.

(*b*) *Lamia*. L. Ælius Lamia, de la famille Ælienne, dont Horace nous apprend que le ſurnom venoit d'un Lamus fort ancien : *Æli vetuſto nobilis ab Lamo.*

(*c*) *Ordinis Princeps.* C'eſt apparemment ce qui s'appelloit auſſi *Princeps Juventutis*. Tous les cinq ans le Cenſeur faiſoit la revûë de l'Ordre Equeſtre, & celui qui étoit nommé le premier s'appelloit le Prince de la Jeuneſſe. Cela ne ſignifioit pas que tous les Chevaliers fuſſent de jeunes gens, puiſqu'il y en a pluſieurs qui vieillirent dans cet Ordre, comme Mécene, fa-

mea salute acerrime propugnaret, à Gabinio Consule (*d*) relegatus est : quod ante id tempus Civi Romano contigit nemini. Hoc cum Pop. Rom. meminit, me ipsum non meminisse turpissimum est. Quapropter persuade tibi, mi Brute, me petere Præturam. Quanquam enim Lamia summo splendore, summa gratia est, magnificentissimo munere Ædilitatis (*e*); tamen, quasi ea ita non essent, ego suscepi totum negotium. Nunc si me tanti facis, quanti certe facis, quum Equitum Centurias tenes (*f*), in queis

vori d'Auguste : mais ce nom leur étoit resté depuis leur établissement par Romulus, qui, après avoir choisi dans chaque Tribu cent des jeunes-gens les plus distingués par leurs richesses, leur naissance & leurs autres qualités, les destina pour servir à cheval & en forma sa garde. Telle fut leur institution. On les appella *Celeres*, du nom de Fabius Celer leur premier Commandant. Les changemens qui se firent dans cet Ordre, l'augmentation du nombre, les fonctions, les attributs, se trouvent dans tous les Recueils des usages Romains.

(*d*) *A Gabinio Consule*, &c. Voyez le quatriéme livre de l'Histoire de Ciceron, où tous ces faits sont détaillés. Lamia, son ami dès ce tems-là, fit ses efforts pour empêcher son exil.

(*e*) *Munere Ædilitatis*. Les Ediles étant chargés, entr'autres fonctions, des Jeux publics (c'est-à-dire, de ceux dont le jour étoit

par le Conſul Gabinius ; ce qui n'étoit arrivé juſqu'alors à aucun Citoyen Romain. Il n'y a perſonne à Rome qui ne s'en ſouvienne. Ne ſeroit-il pas honteux que je l'euſſe oublié ? Figurez-vous donc, mon cher Brutus, que c'eſt moi-même qui demande la Préture. Quoiqu'il ne manque rien à la ſplendeur de Lamia, ni à ſon crédit, & qu'il ait le mérite d'avoir été fort magnifique dans les Jeux de ſon Edilité, j'ai entrepris de le ſervir comme s'il n'avoit rien qui parlât en ſa faveur. Vous êtes à la tête des Centuries de l'Ordre Equeſtre, & vous y avez un pouvoir abſolu. Si vous avez pour moi autant de conſidération que j'en ſuis perſuadé, marquez à notre

fixé ; car ils ne ſe mêloient pas des Jeux particuliers, comme des Jeux votifs & des Jeux funéraires) la maniere dont ils s'acquittoient d'un office ſi agréable au Peuple Romain, les rendoit plus ou moins importans, & les conduiſoit plus ou moins facilement aux dignités ſuperieures. On trouve en mille endroits cette ſorte de recommandation à la faveur publique.

(*f*) *Centurias tenes.* Servius Tullius, ſixiéme Roi de Rome, avoit fait dix-huit Centuries de Chevaliers, c'eſt-à-dire, qu'il avoit ajouté quinze Centuries aux trois par leſquelles l'Ordre avoit commencé ſous Romulus. C'étoit ſeulement le nombre des Centuries qu'il avoit augmenté ; car ce fut Tarquin l'ancien, qui, de trois cens, ſuivant l'inſtitution de Romulus, augmenta le nombre des Chevaliers juſqu'à dix-huit cens, en conſervant néanmoins le nombre des trois Centuries, qui étoit celui de l'inſtitution. On ne ſçait pas ce qui attachoit ſi fort les Chevaliers à Decimus.

regnas, mitte ad Lupum (*g*) nostrum, ut is nobis eas Centurias conficiat. Non tenebo te pluribus. Ponam in extremo quod sentio : nihil est, Brute, omnia cum à te exspectem, quod mihi gratius facere possis. Vale.

EPISTOLA XVII.

M. T. C. D. Bruto Imp. S. D.

LAMIA uno (*a*) omnium familiarissime utor. Magna ejus in me, non dico officia, sed merita; eaque sunt Populo Romano notissima. Is magnificentissimo munere Ædilitatis perfunctus petit Præturam, omnesque intelligunt nec dignitatem ei deesse nec gratiam. Sed is ambitus extare videtur, ut ego omnia pertimescam, totamque petitionem Lamiæ mihi

(*g*) *Lupum*. Rutilius Lupus étoit un des Lieutenans généraux de Decimus Brutus, & venoit alors à Rome pour ses affaires.

(*a*) *Lamia uno*, &c. Cette Lettre n'étant qu'une répétition de la précedente,

ther Lupus de nous procurer les suffrages de ces Centuries. Je ne vous tiendrai pas plus long-tems ; mais je finis par une protestation sincere ; c'est, mon cher Brutus, que si je puis tout me promettre de votre amitié, il n'y a rien aussi en quoi vous puissiez m'obliger davantage.

LETTRE XVII.

Au même.

LAMIA est le plus intime de mes amis : il m'a rendu, je ne dirai pas des soins, mais des services considérables, qui sont fort connus du Peuple Romain. Après s'être distingué dans son Edilité par la magnificence de ses Jeux, il demande la Préture, & tout le monde convient qu'il ne manque ni de crédit ni de dignité : mais la brigue est si puissante que je crains beaucoup, & que je crois devoir prendre sur moi tout le soin de ses sollicitations. Il m'est aisé

il y a lieu de croire que pour une chose que Ciceron souhaitoit ardemment, la crainte que sa premiere Lettre ne fût pas renduë fidélement lui fit renouveller la même priére.

ſuſtinendam putem. In ea re quantum me poſſis adjuvare, facile perſpicio : nec vero quantum mea cauſſa velis dubito. Velim igitur, mi Brute, tibi perſuadeas, nihil me majore ſtudio à te petere, nihil te mihi gratius facere poſſe, quam ſi omnibus tuis opibus, omni ſtudio, Lamiam in petitione juveris ; quod ut facias vehementer te rogo. Vale.

EPISTOLA XVIII.

M. T. C. D. BRUTO Imperat. Coſ. deſig. S. D.

ETSI ex mandatis quæ Galbæ (*a*) Volumnioque (*b*) ad Senatum dediſti, quid timendum ſuſpicandumque putares ſuſpicabamur, tamen timidiora mandata videbantur quam erat dignum tua Populique Romani vi-

(*a*) *Galbæ.* Servius Galba, ancien Tribun de la légion Martia ſous Jules-Céſar, enſuite Lieutenant Gé-

de voir combien vous pouvez m'aider dans cette entreprise, & je ne sçai pas moins combien vous êtes disposé à m'obliger. Je vous prie donc, mon cher Brutus, d'être bien persuadé que je ne vous demande rien avec plus d'instance, & que vous ne pouvez rien m'accorder à quoi je sois plus sensible, que d'employer tout votre pouvoir & votre zéle pour soutenir les prétentions de Lamia. C'est une grace que je vous conjure de ne pas me refuser.

LETTRE XVIII.

Au même.

QUOIQUE la commission dont vous avez chargé Galba & Volumnius auprès du Sénat nous donne quelque soupçon de ce que vous croyez devoir craindre & soupçonner vous-même, il nous paroît néanmoins qu'elle est plus timide que ne le demande votre vic-

néral de l'armée de la République à la bataille de Modene, dont on a lû une Lettre importante, qui est la trentiéme du livre X.

(b) *Volumnio.* C'est Volumnius Flaccus, Sénateur, que j'ai déja fait distinguer de Volumnius Eutrapelus, simple Chevalier : tous deux amis de Ciceron.

ctoria (*c*). Senatus autem, mi Brute, fortis est & habet fortes duces. Itaque moleste ferebat se à te, quem omnium quicumque fuissent fortissimum judicaret, timidum atque ignavum judicari. Etenim cum, te incluso, spem maximam omnes habuissent in tua virtute, florente Antonio, quis erat qui quidquam timeret profligato illo, te liberato? Nec vero Lepidum timebamus. Quis enim esset qui illum tam furiosum arbitraretur, ut qui in maximo bello pacem velle se dixisset, is in optatissima pace bellum Reipublicæ indiceret? Nec dubito quin tu plus provideas. Sed tamen tam recenti gratulatione (*d*), quam tuo nomine ad omnia Deorum Templa fecimus, renovatio timoris magnam molestiam afferebat. Quare velim equidem, id quod spero,

(*c*) *Victoria.* La victoire remportée sur Marc-Antoine à Modene.

(*d*) *Recenti gratulatione.* La nouvelle de l'affaire de Modene, dans un tems où, comme Ciceron le dit ailleurs, toute la Ville se

toire & celle du Peuple Romain. Comptez, mon cher Brutus, que le Sénat est plein de courage, & que ses Chefs en ont beaucoup aussi. Il n'a pû voir sans chagrin que vous n'eussiez pas une meilleure opinion de sa hardiesse & de sa fermeté, vous, qu'il regarde comme le plus brave de tous les hommes. Si dans le tems même que vous étiez resserré par un siége & qu'Antoine étoit florissant, tout le monde avoit conçu les plus hautes esperances de votre vertu ; à qui peut-il rester de la crainte lorsqu'Antoine est défait & que vous êtes délivré ? Nous n'appréhendons pas Lepidus. Comment pourroit-il être assez furieux pour faire la guerre à la République dans le sein d'une paix si desirée, après s'être déclaré pour la paix au milieu d'une sanglante guerre ? Je ne doute point que vous ne voyez plus clair que nous. Mais si proche des actions de graces que nous avons renduës en votre nom dans les Temples des Dieux, il est bien fâcheux que nos craintes se renouvellent. Fasse donc le Ciel,

croioit à la veille de sa perte & se disposoit à fuir, avoit causé des réjoüissances extraordinaires, tous les Temples étoient ouverts dans ces occasions, & l'encens ni les victimes n'étoient point épargnées.

ut plane abjectus & fractus ſit Antonius. Sin aliquid virium forte collegerit, ſentiet nec Senatui conſilium, nec Populo Romano virtutem deeſſe, nec Reipublicæ, te vivo, Imperatorem. XIIII. Kal. Jun. Vale.

EPISTOLA XIX.

D. Brutus M. T. C. S. P. D.

AD Senatum quas Litteras miſi velim prius perlegas, & ſi qua tibi videbuntur commutes. Neceſſario me ſcripſiſſe ipſe animadvertes. Nam cum putarem quartam & Martiam legiones mecum futuras (*a*), ut Druſo (*b*) Paulloque (*c*) placuerat, vobis aſſentientibus, minus de reliquis rebus laborandum exiſtimavi: nunc vero cum ſim cum Tironi-

(*a*) *Mecum futuras.* La prédiction de la Lettre XIV. s'étoit vérifiée. Ces deux légions avoient refuſé de ſervir ſous Decimus par la raiſon que j'ai rapportée.

(*b*) *Druſo.* Ce Druſus étoit de la Maiſon Livien-

comme je l'espere, qu'Antoine soit abbattu & ruiné tout-à-fait ! Au reste, s'il parvient à rassembler quelques forces, il sentira que le Sénat ne manque point de prudence, ni le Peuple Romain de courage ; & que tant que vous vivrez, la République ne manquera point d'un Empereur. Le 18. de Juin.

LETTRE XIX.

Decimus Brutus à Ciceron.

Je vous prie de jetter les yeux sur la Lettre que j'écris au Sénat avánt qu'elle lui soit présentée, & d'y faire les changemens que vous jugerez à propos. Vous remarquerez aisément que je n'ai pû me dispenser d'écrire. Lorsque je m'attendois d'avoir avec moi la légion Martia & la quatriéme, suivant l'avis de Drusus & de Paullus, auquel vous aviez tous consenti, il me sembloit que tout le reste devoit m'inquiéter moins. A

ne, & vraisemblablement pere de Livia Drusilla, qui fut ensuite maîtresse & femme d'Auguste.

(c) *Paulloque*. C'est L. Æmilius Paullus, qui avoit été Consul avec C. Marcellus. Il étoit frere de Lepidus ; ce qui n'empêcha point qu'il ne fût enveloppé dans la proscription du Triumvirat.

bus egentissimis, valde & meam & vestram vicem timeam necesse est. Vicetini (*d*) me & M. Brutum præcipere observant. His ne quam patiare injuriam fieri in Senatu Vernarum caussa (*e*) à te peto. Caussam habent optimam, officium in Rempublicam summum, genus hominum adversariorum seditiosum & inertissimum. XII. Kalend. Jun. Vercellis (*f*). Vale.

EPISTOLA XX.

D. BRUTUS Imperat. Cos. design. M. T. C. S. P. D.

QUOD pro me non facio, id pro te facere meus in te amor, tuaque officia cogunt, ut timeam. Sæpe enim mihi cum esset dictum, neque à me contem-

(*d*) *Vicetini*. C'étoient les habitans de la Ville & du canton de Vincentia, qui est aujourd'hui *Vicenza*, dans l'Etat de Venise.

(*e*) *Vernarum caussa*. On ignore ce que c'étoit que cette affaire. Les Ro-

présent que je me vois avec des troupes sans experience & qui manquent de tout, je suis forcé de trembler pour votre sort & pour le mien. Les Peuples du Vicentin ont une considération particuliere pour M. Brutus & pour moi : je vous demande en grace de ne pas permettre qu'ils reçoivent d'injustice au Sénat dans l'affaire des Esclaves. Leur cause est excellente, ils ont rendu des services considérables à la République, & leurs adversaires sont une race de séditieux & de gens sans honneur. Le 19 de Mai, à Vercelles.

LETTRE XX.

DECIMUS BRUTUS à CICERON.

JE ne crains pas pour moi-même ; mais l'amitié que je vous porte & la reconnoissance que je vous dois me forcent de craindre pour vous. Ce que j'ai à vous marquer m'avoit été dit plusieurs

mains appelloient *vernæ* les enfans qui naissoient de leurs domestiques.

(*f*) *Vercellis*. C'est la Ville d'Italie qui subsiste encore sous le même nom. Tacite (l. 17.) l'appelle, *firmissimum Transpadanæ regionis municipium*.

tum, novissime Labeo Segulius, homo sibi simillimus, narrat mihi apud Cœsarem se fuisse, multumque sermonem de te habitum esse: ipsum Cœsarem (*a*) nihil sane de te questum, nisi dictum, quod diceret te dixisse, laudandum adolescentem, ornandum, tollendum: se non esse commissurum ut tolli possit. Hoc ego Labeonem credo illi retulisse, aut finxisse dictum, non ab Adolescente prolatum. Veteranos vero pessime loqui volebat Labeo me credere, & tibi ab iis instare periculum, maximeque indignari quod in Decemviris (*b*) neque Cœsar, neque

(*a*) *Ipsum Cœsarem.* Quoiqu'Octave César parût respecter beaucoup Ciceron, il commençoit alors à s'aigrir contre lui, non-seulement par la raison qui est ici rapportée, mais encore parce que Ciceron le traitoit d'enfant. Ce second sujet de plainte alla si loin que le Sénat se crut obligé de défendre par un Décret que personne lui donnât ce nom. A l'égard de l'équivoque qui est ici dans le mot de *tollendum*, qui signifie également *élever aux honneurs* & *priver de la vie*, l'impossibilité de la rendre en françois m'a fait prendre un autre tour. On demande d'ailleurs s'il est vraisemblable qu'un homme aussi prudent que Ciceron eût été capable d'une plaisanterie si dangereuse. Il est certain qu'il ne la désavoüe pas nettement dans sa réponse à Decimus. Suétone en parle dans la Vie d'Auguste, & Velleius

fois, & je ne l'avois pas crû méprisable : mais tout recemment Labeon Segulius, dont le caractere ne se dément point, m'a raconté que se trouvant chez César, on y avoit beaucoup parlé de vous : que César n'avoit fait assurément aucune plainte de vous, si ce n'est à l'occasion d'un bon mot qu'il vous accuse d'avoir dit : *laudandum adolescentem, ornandum, tollendum* : qu'il ne se mettroit pas, avoit-il ajouté, dans le cas que ce dernier mot fait entendre. Je suis persuadé que c'est Labeon même qui lui a rapporté ce trait, ou qui l'a peut-être inventé, & qu'il n'est rien sorti de semblable de la bouche du Jeune-homme. Labeon s'est encore efforcé de me faire croire que les véterans parlent fort mal, que vous avez quelque chose à redouter de leur part, & qu'ils sont particulierement indignés que César &

le fait encore plus clairement dans ces termes (l. 2.) : ,, Hoc est illud tempus cum ,, Cicero, insito amore ,, Pompeianarum Partium, ,, Cæsarem laudandum & ,, tollendum censebat, cum ,, aliud diceret, aliud in- ,, telligi vellet. *Voy. l'Hist. de sa Vie, l. XI.*

(*b*) *In Decemviris.* Quoiqu'on se fût mal trouvé à Rome des Décemvirs qui avoient été créés l'an 302. de la Ville, & qui avoient formé les Loix des douze Tables, on en avoit conservé le nom en les abolissant ; mais avec une autorité bien inférieure, puisqu'ils ne furent dans la suite que des Magistrats subalternes, qui formoient le Conseil du Préteur de la

ego habiti essemus, atque omnia ad vestrum arbitrium essent collata. Hæc cum audissem, & jam in itinere essem, committendum non-dum putavi, prius ut Alpes (c) transgrederer, quam quid istic ageretur scirem. Nam de tuo periculo, crede mihi, jactatione verborum & denuntiatione periculi, sperare eos, te pertimefacto, Adolescente impulso, posse magna consequi præmia; & totam istam cantilenam ex hoc pendere, ut quam plurimum lucri faciant. Neque tamen non te cautum esse volo & insidias vitantem. Nihil enim tua mihi vita potest esse jucundius, neque carius. Illud vide, ne, timendo, magis timere cogare. Et, quibus rebus potest occurri, veteranis occurras. Primum

Ville. On en tiroit cinq de l'Ordre des Sénateurs & cinq de l'Ordre Equestre. Ceux dont il est ici question sont encore d'une autre espece. C'étoient dix Commissaires, créés pour un tems, avec la commission d'examiner ce qui s'étoit passé sous le Consulat d'Antoine, & d'entrer en compte avec les légions pour les récompenses que le Sénat leur avoit promises & qu'elles a-

moi n'ayons point été nommés entre les Décemvirs, & que toute cette affaire ait été reglée suivant vos vûës. Je m'étois déja mis en marche lorsque j'ai appris ce détail ; mais je n'ai pas crû devoir traverser les Alpes sans sçavoir ce qui se passe autour de vous. Soyez persuadé que l'idée de ces gens-là, dans leurs vains discours, & dans ces avis affectés du péril qui vous menace, est qu'en vous effrayant & poussant ainsi le jeune César, ils peuvent se promettre de grands avantages ; enfin, que leur but dans toute cette chanson est de gagner beaucoup. Je serois fâché néanmoins que vous ne prissiez pas de justes précautions & que vous ne fussiez point en garde contre le péril. Rien ne m'est plus cher & plus agréable que la sûreté de votre vie. Mais prenez garde aussi qu'en craignant, vous ne vous mettiez dans la nécessité de craindre encore plus. Allez, autant qu'il est possible, au-devant de ce qui peut satisfaire les véterans : commencez par

voient méritées en servant bien à Modene, &c. Les vétérans étoient fâchés qu'Octave n'eût point été nommé entre ces Commissaires.

(c) *Prius & Alpes.* Il est clair ici que cette Lettre n'est pas dans l'ordre du tems, puisqu'on a vû dans les précédentes la jonction de Decimus avec Plancus, qui ne put se faire qu'après que Decimus eut passé les Alpes.

quod desiderant de Decemviris facias ; deinde de præmiis. Si tibi videtur, agros eorum militum qui cum Antonio veterani fuerunt, his dandos censeas ab utrisque nobis. De nummis, lente, ac ratione habita pecuniæ, Senatum de ea re constituturum : quatuor legionibus iis quibus agros dandos censuistis, video facultatem fore ex agris Silani (*d*) & agro Campano. Æqualiter, aut forte agros legionibus assignari puto oportere. Hæc me tibi scribere non prudentia mea hortatur, sed amor in te & cupiditas otii, quod sine te consistere non potest. Ego, nisi valde necesse fuerit, ex Italia non excedam. Legiones armo, paro : spero me non pessimum exercitum habiturum ad omnes casus & im-

(*d*) *Ex agris Silani*. Les uns veulent *Syllanis*, d'autres, *Silani*, fondés sur l'autorité de plusieurs Manuscrits différens. Avec les premiers il faut entendre les champs que le Dictateur Sylla avoit enlevés aux partisans de Marius. Avec les autres, il faut supposer qu'il est ici question de ce Silanus Lieutenant de Lepidus, qui avoit été joindre Antoine avec Culleon, & qui, ayant

leur accorder ce qu'ils desirent au sujet des Décemvirs. Vous penserez ensuite aux récompenses. Proposez, si vous le jugez à propos, de leur distribuer au nom de César & de moi les terres des véterans qui servent Antoine. A l'égard de l'argent, il ne faut pas se presser; il faut se régler sur ce qui s'en trouve au trésor, & leur dire que le Sénat prendra là-dessus des arrangemens. Il me semble que les Terres de Silanus & celles de Campanie vous mettront en état de satisfaire les quatre légions à qui vous avez crû qu'il falloit distribuer des terres. Mon avis est que cette distribution doit se faire également ou par le sort. Ce n'est pas ma prudence qui me porte à vous écrire dans ces termes, c'est la tendresse que j'ai pour vous, & ma passion pour le repos, qui ne peut être durable sans vous. Je ne quitterai point l'Italie, s'il n'est absolument nécessaire. J'arme mes légions; je les exerce. Je me flatte d'avoir contre toutes sortes d'accidens & de violences une ar-

été déclaré ennemi public, devoit se trouver dans le cas de la confiscation. Pour le champ de Campanie, il paroît par la Lettre neuviéme du livre premier, & par la Lett. 10. du liv. VIII. qu'il en restoit une partie que César n'avoit pas divisée dans son premier Consulat.

impetus hominum. De exercitu quem Panſa habuit, legionem mihi Cœſar non remittit. Ad has Litteras ſtatim mihi reſcribe, tuorumque aliquem mitte, ſi quid reconditum magis erit, meque ſcire opus eſſe putaris. Vale. IIX. Kal. (e) Jan. Eporedia (f).

EPISTOLA XXI.

M. T. C. D. BRUTO Imp. S. P. D.

DII iſti Segulio malefaciant, homini nequiſſimo omnium qui ſunt, qui fuerunt, qui futuri ſunt. Quid ? tu illum tcuum ſolum, aut cum Cœſare, qui neminem prætermiſerit, quî cum loqui potuerit, cui non eadem iſta dixerit ? Te tamen, mi Brute, ſic amo ut debeo, quod iſtud, quidquid eſſet nugarum, me ſcire voluiſti. Signum enim magnum amo-

(e) *IIX. Kal.* Cette date eſt défectueuſe. C'eſt apparemment IX ; à moins que le défaut ne ſoit à la

mée

mée qui ne sera pas des plus mauvaises : mais César ne me renvoie pas la légion qui lui est venuë de l'armée de Pansa. Faites-moi réponse aussi-tôt ; & si vous avez quelque chose de plus secret qu'il importe de me faire sçavoir, envoyez-moi quelqu'un de vos gens. Adieu. Le 24. Décembre, à Eporedia.

LETTRE XXI.

Ciceron à Decimus Brutus.

Que les Dieux confondent ce Segulius, le plus grand malheureux qui soit au monde, qui ait été & qui puisse jamais être. Vous imaginez-vous qu'il n'ait fait ce récit qu'à vous & à César ? Il l'a répeté à tous ceux qu'il a vûs. Je vous remercie néanmoins, comme je le dois, mon cher Brutus, de m'avoir donné cet avis, quoique la chose au fond ne soit qu'une bagatelle. Ce n'est pas moins une preuve certaine de

datte de la Lettre XXIII.

(*f*) *Eporedia*. C'étoit une Colonie Romaine dans la Gaule Transpadane. Elle avoit été fondée par une injonction expresse des Livres Sibylliens. Les uns prétendent que c'est l'Ivrée d'aujourd'hui ; d'autres, que c'est Lampo Reggio. *Voyez Cluv. Ital. ant. l. 1. c. 12. & Pline, l. 3. ch. 17.*

ris dedisti. Nam quod idem Segulius veteranos queri, quod tu & Cœsar in Decemviris non essetis, utinam ne ego quidem essem. Quid enim molestius ? Sed tamen cum ego sensissem, de iis qui exercitus haberent, sententiam ferri opportere, iidem illi, qui solent, reclamarunt. Itaque excepti etiam estis, me vehementer repugnante. Quo circa Segulium negligamus, qui res novas (*a*) quærit; non quo veterem comederit, nullam enim habuit, sed hanc ipsam recentem novam devoravit. Quod autem scribis, te, quod pro te ipso non facias, id pro me, ut de me timeas aliquid, omni te, vir optime mihique carissime Brute, de me metu libero. Ego enim, quæ provideri poterunt, non fallar in iis : quæ cautionem non habebunt, de his non ita valde laboro. Sim enim im-

(*a*) *Qui res novas quærit.* Il y a ici une équivoque sur le mot de *res*, qui signifie *affaires* & *biens de fortune.* Segulius avoit reçu apparemment quelque ré-

votre amitié, A l'égard des plaintes que Segulius attribuë aux véterans, je vous assure que je souhaiterois moi-même de n'avoir point été nommé dans la commission, car c'est pour moi un fardeau très-pésant. Mais lorsque je proposai d'y comprendre les Généraux d'Armée, ceux qui ont pris l'habitude de s'opposer à tout, ne manquerent pas de faire leurs objections ; de sorte que si vous fûtes exceptés, ce fut absolument contre mon opinion. Ne nous embarrassons donc pas de Segulius, qui cherche à faire de nouveaux fonds ; non qu'il ait dissipé les anciens, car anciennement il n'en avoit aucun ; mais il est déja venu à bout de dévorer ceux qu'il s'étoit faits depuis peu. Sur ce que vous m'écrivez, qu'étant sans crainte pour vous-même vous n'en êtes pas exemt pour moi, je vous prie, cher & généreux Brutus, de n'en avoir aucune sur ce qui me touche. Je ne serai point trompé sur tout ce qui dépend de la prudence, & j'ai peu d'inquiétude à l'égard des choses dont il est impossible de se défendre. En effet, il y auroit de l'im-

compense de son attachement affecté pour Octave, & l'ayant déja dissipée il cherchoit en broüillant, dit Ciceron, à se faire de nouvelles ressources.

prudens, si plus postulem quam homini à rerum natura tribui potest. Quod mihi præcipis ut caveam, ne, timendo, magis timere cogar, & sapienter & amicissime præcipis. Sed velim tibi persuadeas, cum te constet excellere hoc genere virtutis, ut nunquam extimescas, nunquam perturbere, me huic tuæ virtuti proxime accedere. Quamobrem, neque metuam quidquam, & cavebo omnia. Sed vide ne tua jam, mi Brute, culpa futura sit (*b*), si ego quidquam timeam. Tuis enim opibus & Consulatu tuo (*c*), etsi timidi essemus, tamen omnem timorem abjiceremus, præsertim cum persuasum omnibus esset, mihique maxime, à te nos unice diligi. Consiliis tuis quæ scribis de quatuor legionibus, deque agris assignandis ab utrisque vestrum, vehementer assentior. Itaque cum quidam de Collegis

(*b*) *Culpa futura sit.* Decimus s'étoit justifié dans la Lettre XIII. de n'avoir pas poursuivi aussi-tôt Antoine. Ciceron, par la maniere dont il parle de l'avenir, sembl:

pudence à prétendre plus, qu'il n'est accordé à l'homme par la nature des choses. Vous m'exhortez à prendre garde qu'en craignant je ne me jette dans la nécessité de craindre encore plus : c'est un conseil digne de votre sagesse & de votre amitié. Mais soyez persuadé que s'il est certain que c'est un des principaux attributs de votre caractere de ne vous livrer jamais à la crainte & de ne vous troubler de rien, j'approche beaucoup de la même vertu. Ainsi je ne redouterai rien, & je m'armerai de précaution contre tout. Cependant ne puis-je pas dire, mon cher Brutus, que ce seroit votre faute si je craignois quelque chose ? Quand je serois d'un caractere plus timide, il ne peut me rester aucune crainte avec votre secours & sous votre Consulat, sur-tout lorsque personne n'ignore que vous m'aimez tendrement. J'approuve beaucoup les vûës que vous me communiquez au sujet des quatre légions, & sur la distribution des Terres au nom de vous & de César. Quelques-uns de nos Collegues étoient

approuver sa justification pour le passé.

(c) *Consulatu tuo.* Decimus étant Consul désigné, devoit entrer en exercice, au mois de Janvier suivant. Il périt avant ce tems-là.

nostris (*d*) agrariam curationem ligurirent, disturbavi rem, totamque vobis integram reservavi. Si quid erit occultius, & ut scribis reconditum, meorum aliquem mittam, quo fidelius ad te Litteræ perferantur. Pridie Nonas Junii. Vale.

EPISTOLA XXII.

M. T. C. D. BRUTO Imp. S. P. D.

CUM Appio Claudio (*a*), C. F., summa mihi necessitudo est, multis ejus officiis & meis mutuis constituta. Peto à te majorem in modum, vel humanitatis tuæ, vel mea caussa, ut cum auctoritate tua, quæ plurimum

(*d*) *De Collegis nostris.* Les Décemvirs, du nombre desquels étoit Ciceron.

(*a*) *Cum Appio Claudio.* Voyez la Lettre 19. du livre X. où j'ai déja eu l'occasion d'examiner quel pouvoit être cet Appius Claudius. La Maison Claudienne étoit divisée en plusieurs branches, qui n'étoient distinguées que par leurs surnoms, de Pulcher, de Néron, de Marcellus, &c. J'ai déja fait diverses remarques sur son antiquité & sa noblesse. Il paroît que l'Appius en question ayant obtenu sous le

déja fort affamés de cette commission; mais j'ai renversé leurs batteries, & je l'ai fait réserver toute entiere pour votre arrivée. Sil arrive quelque chose de plus secret & qui doive être caché, comme vous le dites, je vous enverrai quelqu'un de mes gens afin qu'il n'y ait rien à risquer pour mes Lettres. Le 4. de Juin.

LETTRE XXII.

CICERON à DECIMUS BRUTUS.

JE suis lié fort étroitement avec Appius Claudius, fils de C., & notre liaison est cimentée par un grand nombre de services mutuels. Je vous prie instamment, soit pour l'honneur de votre propre générosité, soit pour l'amour de moi, d'employer votre autorité, dont

Consulat d'Antoine le rappel de son pere, qui étoit alors exilé, s'étoit crû obligé de suivre Antoine par reconnoissance, & qu'il se repentoit d'avoir préferé ce sentiment particulier à celui de son devoir. Mais, où étoit alors Decimus, qui pouvoit si facilement lui accorder ou lui faire obtenir grace? c'est-à-dire, empêcher qu'il ne fût déclaré ennemi public avec Antoine? Manuce croit que Ciceron veut l'engager à rendre ce service par une Lettre de recommandation, qui ne pouvoit manquer d'être d'un grand poids.

valet, conſervatum velis. Volo te, cum fortiſſimus vir cognitus ſis, etiam clementiſſimum exiſtimari. Magno tibi erit ornamento nobiliſſimum adoleſcentem beneficio tuo eſſe ſalvum. Cujus quidem cauſſa hoc melior debet eſſe, quod pietate adductus, propter patris reſtitutionem ſe cum Antonio conjunxit. Quare etſi minus veram cauſſam habebis, tamen vel probabilem aliquam poteris inducere. Nutus tuus poteſt hominem ſummo loco natum, ſummo ingenio, ſumma virtute, officioſiſſimum præterea & gratiſſimum, incolumen in civitate retinere. Quod ut facias, ita à te peto, ut majore ſtudio magiſque ex animo petere non poſſim. Vale.



je connois l'étenduë, pour sa conservation. Votre valeur est célebre : je veux que votre clémence ne le soit pas moins. Il vous sera fort glorieux qu'un jeune-homme distingué par la noblesse de sa naissance vous soit redevable de son salut. Sa cause doit être d'autant plus favorable, que c'est l'affection filiale qui l'a porté à se joindre avec Antoine, dans la vûë d'obtenir le rétablissement de son pere. Ainsi quand vous n'auriez pas de véritable raison pour justifier le service que je vous prie de lui rendre, il vous sera facile d'en donner une qui ne manquera pas de vraisemblance. Vous pouvez d'un signe retenir à Rome dans une situation tranquille un homme de la premiere naissance, d'un esprit distingué, d'une vertu rare, & d'ailleurs aussi officieux que reconnoissant. Je vous demande cette grace avec tout le zéle & toute l'affection dont je suis capable.



EPISTOLA XXIII.

D. BRUTUS M. T. C. S. P D.

NOs hic valemus recte, & quo melius valeamus, operam dabimus. Lepidus commode de nobis ſentire videtur. Omni timore depoſito debemus libere Reipublicæ conſulere. Quod ſi omnia eſſent aliena, tamen tribus tantis exercitibus (*a*), propriis Reipublicæ, valentibus, magnum animum habere debebas; quem & ſemper habuiſti & nunc fortuna adjuvante augere potes. Quæ tibi ſuperioribus Litteris (*b*) mea manu ſcripſi, terrendi tui cauſſa homines loquuntur. Si frenum momorderis, peream ſi te omnes, quot ſunt, conantem loqui ferre poterint. Ego, tibi ut antea ſcripſi,

(*a*) *Tribus exercitibus.* L'armée d'Octave, celle de Plancus, & la ſienne.

(*b*) *Superioribus Litteris.* C'eſt ici la vingtiéme, que Decimus avoit peut-être

LETTRE XXIII.

DECIMUS BRUTUS à CICERON.

Nous sommes ici dans une fort bonne situation, & je travaillerai à la rendre encore meilleure. Lepidus marque d'assez favorables sentimens pour nous. Il faut chasser tout ce qui ressemble à la crainte, & nous employer librement à servir la République. Quand Lepidus nous abandonneroit entierement, trois puissantes armées, qui sont dévoüées à la République, doivent vous inspirer beaucoup de courage. Vous n'en avez jamais manqué, & le secours de la fortune est capable à présent de l'augmenter. Tout ce que je vous ai marqué de ma propre main dans ma derniere Lettre, n'étoit que des bruits inventés pour vous effrayer. Si vous prenez une fois le mors aux dents, je veux mourir si tous autant qu'ils sont, peuvent soutenir le moindre effort que vous ferez en ouvrant la bouche. Ma résolution est toujours, comme je vous l'ai marqué,

écrite la veille, ou le même jour, s'il n'y a point d'erreur dans les dattes.

dum mihi à te Litteræ veniant, in Italia morabor. IIX. Kal. Jun. Eporedia. Vale.

EPISTOLA XXIV.

CICERO D. BRUTO S. P. D.

NARRO tibi, antea subirascebar brevitati tuarum Litterarum : nunc mihi loquax esse videor. Te igitur imitabor. Quam multa quam paucis ! Te recte valere, operamque dare ut quotidie melius ; Lepidum commode sentire ; tribus exercitibus quidvis nos oportere confidere. Si timidus essem, tamen ista Epistola mi omnem metum absterfisset. Sed, ut mones, frenum momordi. Etenim qui, te incluso, omnem spem habuerim in te, quid nunc putas ? Cupio jam vigiliam meam (*a*), Brute, tibi tra-

(*a*) *Vigiliam meam.* C'est une métaphore prise de l'usage militaire, suivant lequel les soldats veillent sge.

de m'arrêter en Italie juſqu'à ce que j'aie reçu de vos Lettres. Le 23. Mai, à Eporedia.

LETTRE XXIV.

CICERON à DECIMUS BRUTUS.

IL faut vous le dire ; je n'étois pas trop content juſqu'ici de voir vos Lettres ſi courtes ; mais il me ſemble à préſent que je ne ſuis qu'un babillard. Je veux vous imiter. Peut-on renfermer plus de choſes en moins de mots ? Vous êtes en bon état, vous travaillez tous les jours à le rendre meilleur, Lepidus eſt dans des diſpoſitions favorables, il n'y a rien qu'on ne doive ſe promettre de trois armées. Quand je ſerois un homme timide, votre Lettre auroit diſſipé toutes mes craintes. Mais j'ai pris le mors aux dents, comme vous m'y exhortez. Quelle doit être aujourd'hui ma confiance, moi qui avois mis en vous toute mon eſperance lorſque vous étiez reſſerré par un ſiége. Je voudrois, mon cher Brutus, me repoſer ſur vous de toute

ceſſivement pour la sûreté commune. C'eſt ce qui faiſoit diviſer chez les Romains la nuit en quatre veilles.

dere ; ſed ita ut ne deſim conſtantiæ meæ. Quod ſcribis in Italia te moraturum, dum tibi Litteræ meæ veniant, ſi per hoſtem licet, non erraris : multa enim Romæ. Sin adventu tuo bellum confici poteſt, nihil ſit antiquius. Pecunia, expeditiſſima quæ erat, tibi decreta eſt. Habes amantiſſimum Servium (*b*). Nos non deſumus. IIX. Idus Junias. Vale.

EPISTOLA XXV.

M. T. C. D. BRUTO S. P. D.

EXSPECTANTI mihi tuas quotidie Litteras, Lupus noſter (*a*) ſubito denuntiavit, ut ad te ſcriberem ſi quid vellem. Ego autem, etſi quid ſcriberem non habebam (acta enim ad te mitti ſciebam) inanem autem ſermonem Litterarum tibi injucun-

(*b*) *Servium.* On lit auſſi *Servilium.* Si c'eſt ce dernier, il étoit fils de Servilius l'Iſaurique, & fort op-

na vigilance, mais ſans renoncer néanmoins à la conſtance de mon rôlle. Vous demeurerez, dites-vous, en Italie juſqu'à ce que vous ayez reçu de mes Lettres : vous avez raiſon ; car il ſe paſſe bien des choſes à Rome. Si votre arrivée pouvoit terminer la guerre, nous n'aurions rien de mieux à deſirer. On vous a deſtiné par un Décret tout l'argent dont on a pû diſpoſer. Servius vous ſert en ami zelé. Je ne néglige rien nonplus pour vous ſervir. Le 8. de Juin.

LETTRE XXV.

Au même.

J'E'TOIS chaque jour dans l'attente de vos Lettres, lorſque notre ami Lupus eſt venu me demander bruſquement ſi j'avois quelque choſe à vous écrire. Je n'ai rien à vous marquer, car je ſçai qu'on vous envoye les Actes, & que des Lettres qui ne contiennent rien

poſé à Ciceron dans les délibérations en faveur de Plancus. Si c'eſt Servius, on a vû dans la Lettre VII. de ce même livre, qu'il étoit couſin de Decimus Brutus.

(a) *Lupus noſter.* On ne ſçait pas quelles affaires pouvoient retenir ſi longtems à Rome Rutilius Lupus, qui étoit un des Lieutenans généraux de Decimus.

dum esse audiebam, brevitatem secutus sum, te magistro. Scito igitur in te & in Collega (*b*) spem omnem esse. De Bruto autem nihil adhuc certi; quem ego, quemadmodum præcipis, privatis Litteris ad bellum commune vocare non desino. Qui utinam jam abesset: intestinum urbis malum (*c*), quod est non mediocre, minus timeremus. Sed quid ago? Non imitor λακωνισμον tuum. Altera jam pagella (*d*) procedit. Vince & vale. XIV. Kalendas Quintiles.

(*b*) *Et in Collega----de Bruto.* Le Collegue de Decimus étoit Plancus, Consul désigné comme lui. M. Brutus étoit toujours en Macédoine, malgré les efforts de Ciceron, qui l'appelloit par toutes ses Lettres.

(*c*) *Intestinum Urbis malum.* Ce mal étoit la division des Sénateurs, qui prenoient parti suivant leurs interêts, & sur-tout de ceux qui vouloient ou qui ne vouloient pas qu'Octave suppléât pour le reste de l'année aux deux Consuls tués à Modene.

(*d*) *Altera jam pagella.* Manuce prend occasion de ces deux mots pour raisonner sur la forme des Lettres Romaines, qui devoient contenir bien des pages



ous déplaisent. Ainsi je prens, à votre exemple, le parti d'être court. Sçachez que toutes nos esperances roulent sur vous & sur votre Collegue. Nous n'avons encore rien de certain sur la situation de Brutus. Je ne cesse point, suivant vos conseils, de l'exhorter par des Lettres particulieres à soutenir la guerre publique. Plût au Ciel qu'il fût ici! nous redouterions moins le mal intérieur de la Ville, qui n'est point un mal médiocre. Mais, que fais je? je n'imite pas votre laconisme. Je suis déja à la seconde page. Soyez vainqueur & portez-vous bien. Le 18. de Juin.

quand elles étoient longues, puisque celle-ci, qui est si courte, en prenoit deux. De même, on voit que dans la Lettre 34. du livre XIII. à Atticus, qui est aussi fort courte, Ciceron dit qu'il a voulu remplir la page. Il en faut conclure que l'usage étoit de mettre fort peu de lignes dans chaque page; car on sçait d'ailleurs que le papier de ce tems-là n'avoit pas moins de dix ou douze pouces de hauteur, & que le meilleur en avoit jusqu'à treize. Mais ce que j'ai remarqué dans plusieurs endroits, des *codicilli*, des *tabulæ ceratæ*, &c. peut jetter du jour sur la difficulté; car les Lettres mêmes qui s'écrivoient dans l'éloignement n'étoient pas toujours sur du papier d'Egypte.



EPISTOLA XXVI.

D. B. Imp. M. T. C. S. P. D.

MAXIMO meo dolore, hoc ſolatio utor, quod intelligunt homines, non ſine cauſſa me timuiſſe iſta quæ acciderunt (*a*). Deliberent utrum trajiciant legiones ex Africa (*b*), necne; & ex Sardinia: & Brutum arceſſant, necne; & mihi ſtipendium dent, an non decernant? Ad Senatum Litteras miſi (*c*). Crede mihi, niſi iſta omnia ita fiunt quemadmodum ſcribo, magnum nos omnes adituros periculum. Rogo te, videte quibus hominibus negotium datis, qui ad me legiones adducant; & fide opus eſt & celeritate.

(*a*) *Iſta quæ acciderunt.* Lepidus venoit enfin de ſe joindre avec Antoine; ce qui ſervit bien-tôt à la ruine de la République, parce que leur jonction fut ſuivie de celle d'Octave avec eux.

(*b*) *Ex Africa, &c.* Ces légions arriverent en Italie; mais s'étant jointes à Octave, par le penchant qu'elles avoient pour tout ce qui étoit reſté de Jules-Céſar, elles hâterent la cataſtrophe,

LETTRE XXVI.

Decimus Brutus à Ciceron.

Dans l'excès de douleur où je suis, ma consolation est de voir le Public persuadé que ce n'étoit pas sans raison que j'appréhendois tout ce qui vient d'arriver. Qu'on délibere à présent si les légions d'Afrique & de Sardaigne doivent passer la mer, si l'on doit appeller Brutus, & me décerner ou non des appointemens. J'ai écrit au Sénat. Si l'on ne se conduit point comme je le propose dans ma Lettre, croyez-moi, nous sommes tous menacés d'un grand danger. Je vous recommande de bien observer sur qui vous vous reposerez du soin de m'amener les légions. Il faut tout à la fois de la fidelité & de la

Decimus Brutus fut abandonné des siennes & tué misérablement par des traîtres. Le Triumvirat s'étant formé au mois de Novembre, il ne resta plus ni de liberté ni d'esperance qu'elle pût jamais être rétablie.

(c) *Litteras misi.* Nous n'avons plus ces Lettres : mais plusieurs Historiens ont rapporté les dernieres marques du courage & de la fidélité de Decimus. Velleius, Plutarque, Appian, Dion, &c. *Voyez le liv. XI. de l'Hist. de Ciceron.*

III. Nonas Junias (*d*), ex castris. Vale.

EPISTOLA XXVII.

M. CICERO MATIO S. (*a*).

NONDUM satis constitui molestiæ ne plus an voluptatis attulerit mihi Trebatius noster, homo cum plenus officii, tum utriusque nostrum amantissimus. Nam cum in Tusculanum vesperi venissem, postridie ille ad me, nondum satis firmo corpore cum esset, mane venit. Quem cum objurgarem, quod parum valetudini parceret, tum ille nihil sibi longius fuisse quam ut

(*d*) *III. Non. Jun.* Cette datte & le fond même du sujet font voir que cette Lettre fut écrite avant la précédente.

(*a*) *Matio.* On ne connoît point le surnom ni le prénom de Matius ; mais les deux Lettres qu'on va lire ont suffi pour l'immortaliser. Il avoit été si fidélement attaché à Jules-César & si touché de sa mort, qu'il avoit vécu depuis ce tems-là dans la retraite & dans la douleur. Octave ayant commencé à paroître dans les affaires, le distingua d'abord, en le priant, lui & Posthumius, de se

diligence. Le 3. de Juin, dans mon camp.

LETTRE XXVII.

CICERON à MATIUS.

IL n'eſt point encore décidé pour moi ſi notre cher Trebatius, qui eſt d'ailleurs le plus obligeant de tous les hommes & qui nous aime beaucoup tous deux, m'a cauſé plus de chagrin que de plaiſir. Je m'étois rendu le ſoir à Tuſculanum. Il vint m'y voir le lendemain au matin, ſans être encore bien rétabli. Je lui fis un reproche de ménager ſi peu ſa ſanté: il me répondit que je devois m'en prendre à l'impatience qu'il avoit eûë de me voir. Que m'apprendrez-vous de nouveau, lui dis-je ? Il m'expoſa vos plaintes.

charger des Jeux qu'il vouloit donner à l'honneur de ſon oncle. Ciceron, qui apprit cette nouvelle, en fut allarmé. Il écrivit à Atticus (Ep. 2. l. XI.) *ludorum Octavii apparatum Matius ac Poſthumius procuratores non placent*. Il craignoit de voir Matius un des plus dangereux Conſeillers d'Octave. Matius informé de ce ſoupçon, en fit des plaintes à Trebatius, leur ami commun; ce qui donna lieu à Ciceron de ſe juſtifier par la Lettre ſuivante, & à Matius de lui faire une réponſe qu'on eſtime avec raiſon pour la beauté du ſtyle & des ſentimens.

me videret. Num quidnam, inquam, novi ? Detulit ad me querelam tuam; de qua prius quam respondeo, pauca præponam. Quantum memoria repetere præterita possum, nemo est mihi te amicus antiquior. Sed vetustas habet aliquid commune cum multis. Amor non habet. Dilexi te quo die cognovi, meque à te diligi judicavi. Tum deinde discessus (*b*), isque diuturnus, ambitio nostra, & vitæ dissimilitudo non est passa voluntates nostras consuetudine conglutinari. Tuum tamen erga me animum agnovi multis annis ante bellum civile, cum Cœsar esset in Gallia. Quod enim vehementer mihi utile esse putabas, nec inutile ipsi Cœsari, perfecisti ut ille me diligeret, coleret, haberet in suis. Multa prætereo, quæ temporibus illis inter nos familiarissime dicta, scripta, communicata

(*b*) *Tuus deinde discessus.* Il paroît que Matius avoit suivi César dans les Gaules, & qu'il étoit demeuré constamment près de lui.

Mais, avant que d'y répondre, permettez que je commence par quelques réflexions. Autant que je puis me rappeller le paſſé, je n'ai point de plus ancien ami que vous. L'ancienneté eſt un avantage aſſez commun ; mais on ne peut pas dire la même choſe de l'amitié. J'en ai conçu pour vous le premier jour que je vous ai connu, & j'ai jugé que vous aviez pris pour moi les mêmes ſentimens. Enſuite votre départ, la longueur de votre abſence, mon ambition & la différence de nos occupations, n'ont guéres permis que notre penchant ſe fortifiât par un commerce habituel. Cependant je n'ai pû méconnoître ce que vous penſiez en ma faveur, pluſieurs années avant la guerre civile, pendant que Céſar étoit dans la Gaule. Vous le diſposâtes à m'aimer, à marquer de la conſidération pour moi, à me compter au nombre de ſes favoris, parce que vous jugiez que je pouvois tirer beaucoup d'avantages de ſon amitié & que la mienne ne lui étoit pas inutile. Je paſſe ſur quantité d'autres témoignages d'affection, ſoit de bouche, ſoit par écrit, ou par différentes ouvertures. Ce qui ſuit eſt plus important. Dès le commencement de la

ſunt : graviora enim conſecuta ſunt. Et initio belli civilis, cum Brundiſium verſus ires ad Cœſarem, veniſti ad me (*c*) in Formianum (*d*). Primum hoc ipſum quanti, præſertim temporibus illis ? Deinde oblitum me putes, conſilii, ſermonis, humanitatis tuæ ? Quibus rebus intereſſe memini Trebatium. Nec vero ſum oblitus Litterarum tuarum (*e*), quas ad me miſiſti, cum Cœſari obviam veniſſes (*f*) in agro, ut arbitror, Trebulano (*g*). Secutum illud tempus eſt, cum me ad Pompeium proficiſci ſive pudor meus coegit, ſive officium, ſive fortuna. Quod officium meum, quod ſtudium, vel in abſentem me vel in præſentes

(*c*) *Veniſti ad me.* De la part ſans doute de Céſar, qui s'efforçoit alors de faire entrer Ciceron dans ſon parti. Matius ſouhaitoit la paix. Nous en avons ce témoignage dans la Lettre 9. du liv. IX. à Atticus : „ Venit ad me Matius, quinquatribus, homo, ut mihi viſus eſt, temperatus „ & prudens. Exiſtimatus „ eſt quidem ſemper auctor „ otii.

(*d*) *In Formianum.* Terre de Ciceron, entre Formies & Caiette ; ce qui la lui a fait nommer auſſi *Villa-Caïetana*. C'eſt le lieu où il fut tué par les ſatellites de Marc-Antoine. On en voit encore les reſtes, auxquels

guerre

commencement de la guerre civile, lorſque vous alliez joindre Céſar à Brindes, vous prîtes par ma maiſon de Formies, où vous ſçaviez que j'étois alors. Quel prix d'abord ne dûs-je point attacher à cette viſite, ſur-tout dans de telles circonſtances? Enſuite, croyez-vous que je puiſſe avoir oublié vos conſeils, vos diſcours, & tous les témoignages de votre bonté? Je me ſouviens que Trebatius étoit préſent. Je ne conſerve pas moins le ſouvenir des Lettres que vous m'écrivites, lorſque vous eûtes joint Céſar, dans le canton, ſi je ne me trompe, de Trebula. Le tems qui ſuccéda fut celui où, ſoit par pudeur, ſoit par devoir, ſoit par un coup du ſort, je me vis contraint de ſuivre Pompée.

on a conſervé le nom de *Villa di Cicerone*. Voyez *Cluv. Ital. antiq.*

(*e*) *Litterarum tuarum*. Ce ſont peut-être celles qui ſe trouvent dans le neuviéme livre des Lettres à Atticus.

(*f*) *Obviam veniſſes*. On lit auſſi *veniſſem*; mais ſi Ciceron parloit de lui-même, il n'y a pas d'apparence qu'il eût oublié le lieu.

(*g*) *Trebulano*. Trebula étoit une Ville du canton des Sabins, qui s'appelle aujourd'hui *Monte lione della Sabina*, pour la diſtinguer d'une autre Ville nommée *Monte lione della Lioneſca*. Cluvier a pris mal à-propos celle-ci pour l'ancienne Trebula. Servius (ſur ce Vers de Virgile: *Oliviferæque Mutuſcæ*) dit que Trebula s'étoit appellée auparavant, *Mutuſca*: ce qui eſt confirmé par Pline (l. 3. c. 12.), qui dit que ſes habitans conſervoient encore le ſurnom de *Mutuſciens*: *Trebulani, qui cognominantur Mutuſcii.*

meos defuit ? Quem porro omnes mei & mihi & sibi te amiciorem judicaverunt ? Veni (*h*) Brundisium. Oblitumne me putas qua celeritate, ut primum audieris, ad me Tarento advolaris ? Quæ tua fuerit assessio, oratio, confirmatio animi mei fracti communium miseriarum metu ? Tandem aliquando Romæ esse cœpimus. Quid obfuit nostræ familiaritati in maximis rebus ? Quonam modo me gererem adversus Cœsarem, usus tuo consilio sum. In reliquis officiis, cui tu tribuisti, excepto Cœsare, præter me, ut domum ventitares, horasque multas sæpe suavissimo sermone consumeres ? Tum, cum etiam, si meministi, ut hæc φιλοσοφούμενα scriberem, tu me impulisti. Post Cœsaris (*i*) reditum, quid tibi majori curæ fuit quam ut essem ego illi quam fa-

(*h*) *Veni Brundisium.* Ciceron, après la journée de Pharsales, prit le parti de quitter les Pompeïens & de revenir en Italie.

(*i*) *Post Cœsaris reditum.* C'est-à-dire, après que Cés-far eut vaincu tous ses ennemis.

Quels services, quelles marques d'attention & de zéle ne me rendîtes-vous pas dans mon absence, & à ma famille, qui étoit à Rome! Toutes les personnes qui m'appartenoient ne vous regarderent-elles pas comme notre meilleur ami? Je revins à Brindes. Vous imaginez-vous que j'aie oublié avec quelle diligence vous y accourûtes de Tarente, à la premiere nouvelle de mon arrivée; quel fut votre abord, votre entretien; dans quels termes vous relevâtes mon courage, abbattu comme il étoit par la crainte des miseres communes. Enfin, je me revis à Rome. Que manqua-t-il à la familiarité de notre amitié dans les plus importantes occasions? Ce fut par vos conseils que j'appris comment je devois me conduire avec César. Dans les soins ordinaires de la société, ne fûs-je pas le seul, excepté César, dont vous prîtes plaisir à fréquenter la maison, & chez qui vous passiez souvent bien des heures dans les plus agréables entretiens? Ce fut même alors, si vous vous en souvenez, que vous m'engageâtes à composer mes Ouvrages Philosophiques. Après le retour de César, qu'eûtes-vous plus à cœur que de me faire entrer dans son amitié la plus intime? &

miliariſſimus ? Quod effeceras. Quorſum igitur hæc Oratio, longior quam putaram ? Quia ſum admiratus, te qui hæc noſſe deberes, quidquam à me commiſſum, quod eſſet alienum noſtra amicitia, crediſiſſe. Nam præter hæc quæ commemoravi, quæ teſtata ſunt & illuſtria, habeo multo occultiora, quæ vix verbis exſequi poſſum. Omnia me tua delectant: ſed maxime, maxima cum fides in amicitia, conſilium, gravitas, conſtantia, tum lepos, humanitas, Litteræ (*l*). Quapropter redeo nunc ad querelam. Ego te ſuffragium tuliſſe (*m*) in illa lege primum non credidi : deinde ſi crediſiſſem, nunquam id ſine ali-

(*l*) *Humanitas*, *Litteræ*, On voit qu'il ne manquoit rien au caractere de Matius pour en faire un homme du premier mérite. Auſſi joüit-il pendant toute ſa vie de la faveur d'Auguſte : il en fut même diſtingué par le titre de ſon Ami. Cependant il évita les affaires & les honneurs publics. Il paſſa le reſte de ſes jours dans une retraite agréable, où il s'appliqua particuliérement à la culture des jardins & à rafiner le goût & l'uſage des plaiſirs; ce qui étoit alors la folie de toutes les perſonnes riches. Ce fut lui qui trouva le premier la maniere de greffer & d'enter les fruits, & l'art de donner une forme réguliere aux arbres & aux cabinets de

vous y parvîntes en effet. Mais, quel est mon but dans ce discours, qui devient plus long que je ne me l'étois figuré ? C'est de vous faire remarquer combien il a dû me paroître surprenant qu'avec le souvenir que vous devez conserver de ce détail, vous m'ayez crû capable d'avoir commis quelque chose qui blessât notre amitié. En effet, outre les raisons que je viens de rapporter, & qui sont connuës & attestées de tout le monde, combien n'en ai-je pas de moins éclatantes, qu'il me seroit assez difficile de bien exprimer ? Tout ce qui vous regarde est en possession de me plaire; mais sur-tout votre fidélité extraordinaire en amitié, votre prudence, votre gravité, votre constance ; & que diraije de l'agrément de votre esprit, de votre politesse, & de votre goût pour les Lettres ? Revenons donc à vos plaintes. Premiérement, je n'ai pas crû que vous ayez appuyé cette Loi de votre suffrage. En second lieu, quand je l'aurois crû, je ne me serois jamais persuadé

verdure. Il publia même là-dessus plusieurs Ouvrages. *Voyez Columel.* de re Rust. 12. c. 44. & *Pline*, l. 12. c. 2. & l. 15. c. 14.

(*m*) *Suffragium tulisse.* Manuce croit qu'il s'agit d'une Loi en faveur des débiteurs, dont César parle lui-même au *l.* 3. *de Bell. civ.*; d'autant plus que Matius dit dans sa réponse : „ res mea „ familiaris lege Cœsaris „ diminuta est.

qua justa caussa existimarem te fecisse. Dignitas tua facit ut animadvertatur quidquid facias : malevolentia autem hominum, ut nonnulla durius quam à te facta sunt, proferantur. Ea tu si non audis, quid dicam nescio. Equidem si quando audio, tam defendo quam me scio à te contra iniquos meos solere defendi. Defensio autem est duplex. Alia sunt quæ liquido negare soleam, ut de isto ipso suffragio. Alia quæ defendam à te fieri pie & humane, ut de curatione ludorum (*n*) : sed te, hominem doctissimum, non fugit si Cœsar Rex fuerit, quod mihi quidem videtur, in utramque partem de tuo officio disputari posse : vel in eam qua ego uti soléo, laudandam esse fidem & humanitatem tuam, qui amicum etiam mortuum diligas ; vel in eam qua nonnulli utuntur, libertatem Pa-

(*n*) *Ut de curatione ludorum.* Cette commission dont Matius s'étoit chargé pouvoit passer pour un devoir

que vous l'euſſiez fait ſans quelque juſte raiſon. Votre dignité fait que toutes vos actions ſont obſervées, & la malignité des hommes ne leur donne pas toujours une interprétation favorable. Si vous n'en apprenez rien, je ne ſçai comment je dois faire pour m'expliquer. Pour moi, lorſqu'il m'arrive de l'entendre, je prens votre défenſe comme je ſçai que vous prenez la mienne contre mes ennemis. J'ai deux manieres de vous défendre : il y a des choſes que je déſavoüe nettement, comme celles qui regardent votre ſuffrage même. Il y en a d'autres que je tourne à l'honneur de votre piété & de votre humanité, telles que le ſoin que vous avez pris des Jeux publics. Mais vous êtes trop éclairé pour ne pas reconnoître que ſi Céſar étoit Roi, comme il me ſemble qu'on n'en ſçauroit diſconvenir, on peut diſputer pour & contre ſur votre devoir ; c'eſt-à-dire, ou prendre, comme moi, le parti de ſoutenir que votre tendreſſe & votre fidélité ſont loüables lorſque vous ne ceſſez pas d'aimer un ami mort ; ou prétendre, comme d'autres le font, que la liberté de la Patrie eſt préfera-

de reconnoiſſance qu'il rendoit à la mémoire de ſon bienfaiteur & de ſon ami.

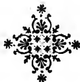
triæ vitæ amici anteponendam. Ex his sermonibus utinam essent delatæ ad te disputationes meæ. Illa vero duo, quæ maxima sunt laudum tuarum, quis aut libentius quam ego commemorat aut sæpius : te & non suscipiendi belli (*o*) civilis gravissimum auctorem fuisse & moderandæ victoriæ ; in quo qui mihi non assentiretur inveni neminem. Quare habeo gratiam Trebatio (*p*), familiari nostro, qui mihi dedit caussam harum Litterarum : quibus nisi credideris, me omnis officii & humanitatis expertem judicaris ; quo nec mihi gravius quidquam potest esse, nec te alienius. Vale.

(*o*) *Non suscipiendi belli.* Voyez la Note (*c*).

(*p*) *Trebatio.* C'est le même dont on a lû les Lettres à Ciceron avec les réponses, au livre IV. de ce Recueil.



ble à la vie d'un ami. Je voudrois qu'on vous eût rapporté les dissertations que je fais souvent sur ces deux points. Mais il y en a deux autres, qui sont la plus juste matiere de votre éloge, & que personne ne reléve ni plus volontiers ni plus souvent que moi: c'est que votre sentiment a toujours été que la guerre civile ne devoit point être entreprise, & qu'il falloit garder de la modération dans la victoire. Je n'ai trouvé là-dessus personne qui ne m'ait applaudi. Ainsi je dois remercier Trebatius, notre ami commun, de l'occasion qu'il m'a donnée de vous écrire cette Lettre. Douter des sentimens qu'elle contient, ce seroit marquer une trop mauvaise idée de mon caractere; & rien assurément ne pourroit être plus chagrinant pour moi, ni plus éloigné de l'opinion que j'ai du vôtre.



EPISTOLA XXVIII.

MATIUS CICERONI S.

MAGNAM voluptatem ex tuis Litteris cepi, quod, quam ſperaram atque optaram, habere te de me opinionem cognovi. De qua etſi non dubitabam, tamen, quia maximi æſtimabam, ut incorrupta maneret laborabam. Conſcius autem mihi eram nihil à me commiſſum eſſe quod boni cujuſquam offenderet animum. Eo minus credebam, plurimis atque optimis artibus ornato tibi temere quidquam perſuaderi potuiſſe, præſertim in quem mea propenſa & perpetua fuiſſet atque eſſet benevolentia. Quod quum, ut volui ſcio eſſe, reſpondebo criminibus quibus tu pro me, ut par erat, tua ſingulari bonitate & amicitia noſtra ſæpe reſtitiſti. Nota enim mihi ſunt quæ in me

LETTRE XXVIII.

MATIUS à CICERON.

IL m'eſt bien doux d'apprendre par votre Lettre que vous conſervez de moi l'opinion que j'ai toujours ſouhaitée, & dont j'ai crû pouvoir me flatter. Quoique je n'en euſſe pas le moindre doute, le prix que j'y attache étoit capable de me cauſer de l'inquiétude : mon cœur me rendoit témoignage que je n'ai rien fait qui puiſſe offenſer un honnête-homme ; & je ne pouvois par conſéquent m'imaginer qu'avec un mérite ſi extraordinaire vous vous fuſſiez prévenu ſans raiſon contre un ancien ami, dont les ſentimens n'ont jamais changé pour vous. Puiſque les vôtres ſont tels que je le deſire, je veux m'expliquer ſur ces accuſations, contre leſquelles votre bonté & votre amitié vous ont fait prendre ſi ſouvent mon parti. Je n'ignore point ce que certaines perſonnes ont dit de moi depuis la mort de Céſar. On me fait un crime de la douleur que je reſſens d'avoir perdu mon ami. On prétend que le ſervice de la

post Cœsaris mortem contulerint. Vitio mihi dant, quod mortem hominis necessarii graviter fero, atque eum, quem dilexi, periisse indignor. Aiunt enim, Patriæ amicitiam præponendam esse; proinde ac si jam vicerint, obitum ejus Reipublicæ fuisse utilem. Sed non agam astute. Fateor me ad istum gradum sapientiæ non pervenisse. Neque enim Cœsarem in dissensione civili sum secutus : sed amicum, re quanquam offendebar, tamen non deserui : neque bellum unquam civile, aut etiam caussam dissensionis probavi : quam etiam nascentem extingui summe studui. Itaque in victoria hominis necessarii, neque honoris, neque pecuniæ dulcedine sum captus : quibus præmiis reliqui, minus apud eum quam ego cum possent, immoderate sunt abusi. Atque etiam res familiaris mea, lege Cœsaris (*a*) diminuta est, cujus beneficio plerique, qui Cœsaris mor-

Patrie doit être préferé aux devoirs de l'amitié ; comme s'il étoit bien prouvé que le meurtre de César est en effet de quelqu'utilité pour la Patrie. Mais je ne veux point employer ici l'artifice. J'avoüe que je ne suis point à ce haut dégré de sagesse. Ce n'est pas César que j'ai suivi dans nos dernieres dissensions : c'est à mon ami que je me suis attaché ; & quelqu'aversion que j'eusse pour le parti des armes, je n'ai pû voir marcher mon ami sans moi. Jamais je n'ai approuvé la guerre civile : j'ait fait au contraire tous mes efforts pour l'étouffer dans sa naissance. Aussi ne m'a-t-on pas vû profiter de la victoire de mon ami pour avancer ma fortune ou pour augmenter mon bien. Ceux qui ont le plus abusé de cet avantage avoient moins de part que moi à la confiance de César ; & je puis dire même que mon bien a souffert de la Loi qu'il a portée ; tandis que ceux qui se réjoüissent aujourd'hui de sa mort en ont tiré de meilleurs fruits. J'ai sollicité le pardon des vaincus avec autant de zéle que si je l'avois demandé pour moi-même. Com-

(a) *Lege Cæsaris.* Voyez la Note (*m*) de la Lettre précédente.

te lætantur, remanſerunt in civitate. Civibus victis ut parceretur, æque ac pro mea ſalute laboravi. Poſſum igitur qui omnes voluerim incolumes, eum à quo id impetratum eſt, periiſſe non indignari, cum præſertim iidem homines illi, & invidiæ & extitio fuerint? Plectêris ergo, inquiunt, quum factum noſtrum improbare audes. O ſuperbiam inauditam! Alios in facinore gloriari, aliis ne dolere quidem impune licere! At hæc etiam ſervis ſemper libera fuerunt, timerent, gauderent, dolerent, ſuo potius quam alterius arbitrio: quæ nunc, ut quidem iſti dictitant, libertatis auctores, metu nobis extorquere conantur. Sed nihil agunt. Nullius unquam periculi terroribus ab officio aut ab humanitate deſciſcam: nunquam enim honeſtam mortem fugiendam, ſæpe etiam oppetendam putavi. Sed quid mihi ſuccenſent,

ment voudroit-on qu'après m'être employé pour le ſalut de tout le monde, je ne regrettaſſe point la mort de celui qui me l'accordoit de ſi bonne grace, ſur-tout lorſque je le vois périr par la cruauté des mêmes perſonnes qui s'étoient toujours efforcées de le rendre odieux ? Mais on me fera repentir, diſent-ils, d'avoir condamné leur action. Inſolence inoüie ! Quoi ? il ſera permis aux uns de tirer gloire d'une action déteſtable, & les autres ſeront punis d'en avoir marqué du regret ? Juſqu'à préſent du moins on avoit laiſſé aux Eſclaves le triſte pouvoir de craindre, de ſe réjoüir, de s'affliger, ſuivant les mouvemens de leur cœur. Aujourd'hui cette liberté nous eſt ôtée par la terreur, & c'eſt à ceux qui ſe nomment les vengeurs de la liberté que nous en avons l'obligation. Mais ils peuvent s'épargner les menaces. Il n'y a point de danger ni de crainte qui puiſſe m'empêcher de remplir le devoir de l'humanité. Mon principe a toujours été qu'une mort honnête ne doive jamais été évitée, & qu'elle mérite quelquefois d'être cherchée. Enfin, pourquoi me font-ils un crime de ſouhaiter qu'ils puiſſent ſe repentir d'une action que je déteſte ? Si c'en eſt un,

ſi id opto ut pœniteat eos ſui facti ? Cupio enim Cœſaris mortem omnibus eſſe acerbam. At debeo pro civili parte Rempublicam velle ſalvam. Id quidem me cupere, niſi & ante acta vita & reliqua mea ſpes, tacente me, probat, dicendo vincere non poſtulo. Quare majorem in modum te rogo, ut rem potiorem oratione ducas : mihique, ſi ſentis expedire recte fieri, credas nullam communionem cum improbis eſſe poſſe. An quod adoleſcens præſtiti, cum etiam errare cum excuſatione poſſem, id num ætate præcipitata commutem, ac me ipſe retexam ? Non faciam, neque quod diſpliceat committam, præterquam quod hominis mihi conjunctiſſimi ac viri ampliſſimi doleo gravem caſum. Quod ſi aliter eſſem animatus, nunquam quod facerem negarem, ne & in peccando improbus, & in diſſimulando timidus ac vanus exiſtimarer.

j'en fais gloire. Oüi, je souhaite que tout l'Univers regrette la mort de César. Je suis membre de la société civile, & cette qualité, disent-ils, m'oblige de m'intéresser au bien & à la sûreté de la République. Si toutes les actions de ma vie passée & mes esperances pour l'avenir ne prouvent pas, sans que je le dise, le sincere intérêt que j'y prens, je renonce à le prouver par d'inutiles argumens; je vous supplie donc de la maniere la plus pressante, de juger de moi par les actions plûtôt que par les paroles; & si vous croyez que dans ma situation je sois capable de distinguer la justice & la vertu, persuadez-vous bien que je n'aurai jamais de liaison avec ceux dont je connoîtrai les mauvais desseins. Je ne me suis point écarté de ces maximes dans ma jeunesse, quoique l'erreur soit plus pardonnable à cet âge; puis-je les oublier dans la maturité de ma raison? Non, je suis résolu de ne rien faire qui m'expose à de justes reproches; & si je suis capable d'offenser quelqu'un, ce n'est qu'en pleurant le cruel destin d'un ami qui fut le plus illustre de tous les hommes. Comptez que si j'avois d'autres sentimens je ne les désavoüerois pas, & que je ne voudrois

At ludos (*b*) quos Cœſaris victoriæ Cœſar adoleſcens fecit, curavi. At id ad privatum officium, non ad ſtatum Reipublicæ pertinet. Quod tamen munus ac hominis amiciſſimi memoriæ, & honoribus præſtare etiam mortui debui, & optimæ ſpei adoleſcenti ac digniſſimo Cœſare petenti negare non potui. Veni etiam Conſulis Antonii domum ſæpe, ſalutandi cauſſa : ad quem, qui me parum Patriæ amantem eſſe exiſtimant, rogandi quidem aliquid, aut auferendi cauſſa, frequentes ventitare reperies. Sed quæ hæc eſt arrogantia, quod Cœſar nunquam interpellavit, quin quibus vellem, atque etiam quos ipſe non diligebat, tamen iis uterer; eos qui amicum mihi eripuerunt, carpendo me efficere conari ne quos velim diligam ? Sed non vereor, ne

(*b*) *At ludos*, *&c.* C'étoient les Jeux pendant leſquels Suétone & Pline rapportent qu'on vit paroître une Comète chevelüe qui ſe fit voir pendant ſept jours entiers. Quoiqu'ils euſſent été réſolus avant la mort de Céſar, pour les dernieres victoires qu'il avoit rempor-

pas joindre à mes fautes la honte de la dissimulation. Mais on me fait encore un crime d'avoir pris la direction des Jeux que le jeune César a fait célebrer pour les victoires de son oncle. Je réponds que cet engagement n'a point de rapport aux devoirs publics : c'est un office d'amitié que j'ai crû devoir à l'honneur de mon ami, & que je n'ai pû refuser aux instances d'un jeune-homme aussi respectable qu'Octave. Je rends des assiduités à Marc-Antoine : mais ceux qui me le reprochent ne le voyent-ils pas plus souvent que moi pour solliciter ses faveurs ? Quelle est donc cette arrogance ? Quoi ? lorsque jamais César n'a prétendu gêner mes démarches & me contraindre dans mes liaisons, ceux qui m'ont cruellement privé de ce cher ami croiront pouvoir m'empêcher de suivre les mouvemens de mon inclination & de mon estime ? Mais je suis sans inquiétude : ma conduite suffira toujours pour refuter leurs fausses imputations, & je me soucierai

tées, personne n'osoit proposer leur célébration depuis qu'il avoit été tué. Mais Octave, en arrivant d'Apollonia pour prendre possession de son héritage, se montra superieur à cette crainte, & chargea Marius, Posthumius & Saserna de les donner en son nom. *Voyez Suet. Vie d'Aug. c.* 10.

aut meæ vitæ modeſtia parum valitura ſit in poſterum contra falſos rumores ; aut ne etiam ii qui me non amant, propter meam in Cæſarem conſtantiam, non malint mei quam ſui ſimiles amicos habere. Mihi quidem ſi optata contingant, quod reliquum eſt vitæ, in otio Rhodi degam : ſin caſus aliquis interpellarit, ita ero Romæ ut recte fieri ſemper cupiam. Trebatio noſtro magnas ago gratias, quod tuum erga me animum ſimplicem atque amicum aperuit : & quod eum, quem ſemper lubenter dilexi, quo magis jure colere atque obſervare deberem, fecit. Bene vale, & me dilige.

EPISTOLA XXIX.

CICERO APPIO (*a*) S.

DUBITANTI mihi (quod ſcit Atticus noſter) de hoc

(*a*) *Appio*. Cette Lettre n'ayant ni ſurnom ni pré-

peu que ceux à qui la constance de mon amitié pour César me rend odieux, cherchent à se faire des amis qui leur ressemblent. Si la bonté du Ciel permettoit que mes desirs fussent remplis, je voudrois passer tranquillement le reste de mes jours dans l'Isle de Rhodes: mais si je suis retenu à Rome par quelqu'accident, la vie que j'y menerai fera connoître que mes vœux sont toujours pour la vertu & la justice. J'ai beaucoup d'obligation à Trebatius des assurances qu'il m'a données de votre amitié & de votre estime. C'est me faire un devoir des sentimens que j'ai toujours eus pour vous par inclination. Prenez soin de votre santé, & conservez-moi votre affection.

LETTRE XXIX.

Ciceron à Appius.

Dans la multitude de réflexions qui se présentent à moi de part

nom, & ne contenant que des marques générales d'amitié, dont il n'y a rien à conclure pour la connoissance de celui à qui elle est adressée, il demeure incertain quel Appius elle regarde. *Voyez* la premiere Note de la Lettre XXII. On doute même, sur l'autorité de plusieurs Manuscrits qui ont *Oppio*, si elle n'est point à C. Oppius, intime ami de Jules-César.

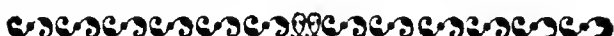
toto consilio profectionis ; quod in utramque partem in mentem multa veniebant, magnum pondus accessit ad tollendam dubitationem, judicium & consilium tuum. Nam & scripsisti aperte, quid tibi videretur, & Atticus ad me sermonem tuum pertulit. Semper judicavi in te & in capiendo consilio prudentiam summam esse, & in dando fidem : maximeque sum expertus, cum initio civilis belli per Litteras te consuluissem, quid mihi faciendum esse censeres, eundem-ne ad Pompeium, an manendum in Italia. Suasisti ut consulerem dignitati meæ ; ex quo quid sentires intellexi, & sum admiratus fidem tuam, & in consilio dando religionem : quod cum aliud malle amicissimum tuum putares, antiquius tibi officium meum quam illius voluntas fuit. Equidem & ante hoc tempus te dilexi, & semper me à te diligi sensi : & cum abessem atque in magnis pe-

& d'autre, mon départ, comme Atticus peut en rendre témoignage, étoit fort incertain : mais votre jugement & votre conseil ont été d'un grand poids pour dissiper ce doute; car vous m'avez écrit ouvertement ce que vous pensiez, & j'ai sçu d'Atticus le discours que vous lui aviez tenu. Je vous ai toujours regardé comme l'homme du monde qui est le plus capable de donner un bon conseil, & qui le donne de la meilleure foi; & je l'ai sur-tout éprouvé au commencement de la guerre civile, lorsque je vous consultai par mes Lettres sur le parti que je devois prendre, entre celui de suivre Pompée ou de demeurer en Italie. Vous me conseillâtes d'avoir égard à ma dignité. Ce fut assez pour me faire comprendre ce que vous pensiez. J'admirai votre bonne foi & votre probité dans une occasion, où ne pouvant douter qu'un homme qui étoit de vos meilleurs amis ne desirât le contraire, vous ne laissiez pas de préferer mon devoir à sa volonté. Je vous aimois avant ce tems-là, & j'ai toujours reconnu que j'étois aimé de vous. Je me souviens que dans mon absence & dans mes plus grands dangers, vous avez eu des attentions pour moi & pour les

riculis essem, & me absentem & meos præsentes à te cultos & defensos esse memini. Et post meum reditum, quam familiariter mecum vixeris, quæque ego de te & senserim & prædicarim, omnes qui solent hæc animadvertere, testes habemus. Gravissimum vero judicium de mea fide & de constantia fecisti, cum post mortem Cœsaris & totum te ad amicitiam meam contulisti. Quod tuum judicium nisi mea summa benevolentia erga te omnibusque meritis comprobaro, ipse me hominem non putabo. Tu, mi Appi, conservabis amorem tuum (etsi more magis hoc quidem scribo, quam quo te admonendum putem) meaque omnia tuebere; quæ tibi ne ignota essent, Attico mandavi: à me autem, cum paullum otii nacti erimus, uberiores Litteras exspectato. Da operam ut valeas; hoc mihi gratius facere nihil potes.

miens,

miens, & que vous n'avez pas cessé de prendre notre défense. Depuis mon retour tout le monde sçait, du moins ceux qui font ces observations, dans quelle familiarité vous avez vécu avec moi, & ce que j'ai pensé, ce que j'ai publié à votre avantage. Vous n'avez pas déclaré moins avantageusement pour moi l'opinion que vous aviez de ma fidélité & ma constance, lorsqu'après la mort de César vous vous êtes livré sans réserve à mon amitié. Je me croirois indigne de la qualité d'homme si je ne justifiois cette faveur par une affection extrême & par toutes sortes de services. Conservez-moi les mêmes sentimens, mon cher Appius; & quoique je pense plûtôt ici à me conformer à l'usage qu'à vous faire des sollicitations que je croie nécessaires, trouvez bon que je vous recommande tout ce qui m'appartient. J'ai marqué à Atticus de quoi il est question, de peur que vous ne l'ignoriez. Comptez que je vous écrirai plus au long, lorsque je me trouverai un peu plus tranquille. Prenez soin de votre santé; vous ne pouvez rien faire à quoi je sois plus sensible.



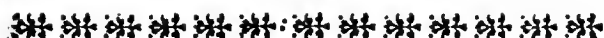
LIBER XII.

EPISTOLA I.

M. T. C. C. Cassio S. P. D.

Finem nullum facio, mihi crede Caſſi, de te & de Bruto (a) noſtro, id eſt, de tota Republica cogitandi, cujus omnis ſpes in vobis eſt & in D. Bruto. Quam quidem jam habeo ipſe meliorem, Republica à Dolabella meo præclariſſime geſta. Manabat illud etiam malum urbanum, & ita corroborabatur quotidie, ut ego quidem & urbi, & otio diffiderem urbano. Sed ita compreſſa eſt, ut mihi videamur omne jam ad tempus ab illo duntaxat ſordidiſſimo pericu-

(a) *De te & D. Bruto.* Toutes ces Lettres à C. Caſſius ſont poſterieures à la mort de Céſar, & roulent ſur les grands événemens qui la ſuivirent. Ainſi, pour les entendre parfaitement, il faudroit avoir lû les livres



LIVRE XII.

LETTRE I.

Ciceron à C. Cassius.

Je ne cesse point, soyez-en bien persuadé, mon cher Cassius, de m'occuper de vous & de notre cher Brutus; c'est-à-dire, de toute la République, qui n'a plus d'autre esperance qu'en vous, lui, & Decimus. Moi-même je commence à mieux esperer, depuis que mon cher Dolabella conduit si glorieusement les affaires publiques. Le mal ne se répandoit que trop, & se fortifioit de jour en jour jusqu'à me faire craindre pour Rome & pour le repos des citoyens. Mais le voilà si bien étouffé, que je nous crois pour toujours à

IX. X. & XI. de l'Histoire de Ciceron. Le *malum Urbanum* étoit le tumulte excité par des Esclaves à l'occasion de la sépulture & de la colomne de César. Cette autorité royale, qui s'exerçoit encore, étoit celle d'Antoine, qui abusoit, pour satisfaire ses passions, d'un Décret du Sénat par lequel les Actes de César avoient été reconnus valides.

lo tuti futuri. Reliqua magna ſunt ac multa : ſed poſita omnia in vobis. Quanquam, primum quidque explicemus. Nam ut adhuc quidem actum eſt, non regno, ſed Rege, liberati videmur. Interfecto enim Rege, regios omnes nutus tuemur. Neque vero id ſolum, ſed etiam, quæ ille ipſe ſi viveret, non faceret, ea nos, quaſi cogitata ab illo, probamus. Nec ejus quidem rei finem video. Tabulæ finguntur, immunitates dantur, pecuniæ maximæ deſcribuntur, exules reducuntur, Senatusconſulta falſa referuntur, ut tantummodo odium illud hominis impuri, & ſervitutis dolor depulſus eſſe videatur, Reſpublica jaceat in his perturbationibus, in quas eam ille conjecit. Hæc omnia vobis ſunt expedienda. Nec hoc cogitandum, ſatis jam habere Rempublicam à vobis. Habet illa quidem tantum quantum numquam mihi in mentem venit op-

couvert de cet infâme danger. Il reste bien des choses à faire, & d'une grande importance : mais tout roule désormais sur vous. Entrons d'abord dans quelque détail. Jusqu'à présent, ce n'est pas du régne, c'est du Roi que nous sommes délivrés ; car malgré la mort du Roi, nous laissons encore subsister les airs de la Royauté. Que dis-je ? mille choses qu'il ne feroit pas s'il vivoit, nous les approuvons parce qu'on veut nous persuader qu'il les a pensées. Je ne vois pas même quelle peut être la fin de ce désordre. On porte des loix, on accorde des exemptions, on ordonne de grosses levées d'argent, on rappelle les exilés, on produit de faux decrets du Sénat ; il semble enfin que le passé n'ait servi qu'à faire regarder ce méchant homme sans haine & supporter la servitude sans douleur ; mais que la République n'en soit pas moins languissante au milieu des maux dans lesquels il l'a précipitée. C'est à quoi vous êtes obligé de remédier. Ne vous imaginez pas avoir assez fait pour la République : elle a reçu de vous tout ce que je me suis jamais figuré qu'elle en pouvoit attendre. Mais elle n'est point encore satisfaite ; elle veut de vous de

tare ; ſed contenta non eſt, & pro magnitudine & animi & beneficii veſtri, à vobis magna deſiderat. Adhuc ulta ſuas injurias eſt per vos interitu Tyranni : nihil amplius. Ornamenta vero ſua quæ recuperavit ? An quod ei mortuo paret quem vivum ferre non poterat ? Cujus æra refigere debebamus, ejus etiam chirographa defendimus ? At enim ita decrevimus. Fecimus id quidem, temporibus cedentes, quæ valent in Republica plurimum. Sed immoderate quidem & ingrate noſtra facilitate abutuntur. Verum hæc propediem & multa alia coram. Interim velim ſic tibi perſuadeas, mihi, cum Reipublicæ quem ſemper habui cariſſimam, tum amoris noſtri cauſſa, maximæ curæ eſſe tuam dignitatem. Da operam ut valeas.



grandes choſes, des choſes proportionnées à la grandeur même de votre courage & à celle de vos bienfaits. Vous l'avez vengée de ſes outrages par la mort du Tyran; mais rien de plus. Où ſont les honneurs dont elle eſt rentrée en poſſeſſion? En eſt-ce un d'obéïr à un Mort, qu'elle n'a pû ſupporter vivant? Nous ſoutenons les mémoires particuliers d'un homme dont nous aurions dû proſcrire les loix. A la vérité nous nous y ſommes engagés par un Décret: il falloit bien céder aux conjonctures, qui n'ont que trop de force dans les affaires du Gouvernement. Mais n'abuſe-t'on pas auſſi de notre facilité avec autant d'emportement que d'ingratitude? Nous agiterons bien-tôt de bouche toutes ces matieres & quantité d'autres. En attendant, ne doutez pas que l'interêt de la République, qui m'a toujours été très-cher, & notre amitié, ne me faſſent prendre votre dignité fort à cœur. N'oubliez pas le ſoin de votre ſanté.



EPISTOLA II.

M. T. C. C. CASSIO S. P. D.

VEHEMENTER lætor tibi probari ſententiam & Orationem meam (*a*), qua ſi ſæpius uti liceret, nihil eſſet negotii libertatem & Rempublicam reciperare. Sed homo amens & perditus, multoque nequior quam ille ipſe quem tu nequiſſimum occiſum eſſe dixiſti, cœdis initium quærit : nullamque aliam ob cauſſam me autorem fuiſſe Cœſaris interficiendi criminatur, niſi ut in me veterani incitantur. Quod ego periculum non extimeſco, modo veſtri facti gloriam cum mea laude communicet. Ita nec Piſoni (*b*), qui in eum primus invectus eſt, nullo aſſentiente, nec mihi, qui idem triceſimo poſt die

(*a*). *Orationem meam.* C'eſt la ſeconde Philippique, où Ciceron avoit extrêmement maltraité Antoine.

LETTRE II.

Au même.

C'Est une vive satisfaction pour moi d'apprendre que vous approuvez mon sentiment & ma Harangue. S'il m'étoit permis de recommencer plus souvent, nous n'aurions pas beaucoup de peine à rétablir la liberté & la République. Mais cet insensé, ce furieux, beaucoup plus méchant que celui dont vous avez dit que c'étoit un très-méchant homme de tué, cherche des prétextes pour commencer le carnage, & n'a point d'autre vûë, en m'accusant d'avoir conseillé le meurtre de César, que d'exciter contre moi les véterans. C'est un péril qui m'allarme peu, pourvû qu'il me fasse participer à la gloire de votre action. Ainsi il n'y a plus de sûreté à se rendre au Sénat, ni pour Pison, qui s'est emporté le premier contre lui, ni pour moi qui ai fait la même chose trente jours après, ni pour

(*b*) *Pisoni.* L. Calpurnius Pison, beau pere de César.

feci, nec P. Servilio (*c*), qui me est consecutus, tuto in Senatum venire licet. Cœdem enim Gladiator quærit, ejusque initium ad XIII. Kalendas Octobris à me se facturum putavit. At quam paratus venerat, cum in villa Metelli (*d*) complures dies commoratus esset! Quæ autem in lustris & in vino commentatio potuit esse? Itaque omnibus est visus, ut ad te antea scripsi, vomere suo more (*e*), non dicere. Quare quod scribis te confidere auctoritate & eloquentia nostra aliquid profici posse; non nihil, ut in tantis malis, est profectum. Intelligit enim Populus Romanus tres esse Consulares (*f*), qui, quia de Republica bene senserint, libere locuti sunt, tuto in Senatum venire non possint. Nec est præterea quod

(*c*) *P. Servilio.* Fils de P. Servilius Isauricus. Il avoit été Consul avec Jules-César. Il faut lire tout ce détail dans l'Histoire de Ciceron.

(*d*) *Metelli.* Cette maison étoit à *Tybur.* Metellus, c'est Scipion Metellus, beau-pere de Pompée. Il se trouve nommé, tantôt *Scipion*, parce qu'il étoit de la Mai-

P. Servilius, qui a ſuivi mon exemple. L'infâme Gladiateur veut répandre du ſang, & s'étoit flatté de commencer par moi le 19 de Septembre. Mais jugez comment il vint préparé, après avoir paſſé pluſieurs jours à la campagne de Metellus dans ſes exercices ordinaires. Le vin & la débauche n'avoient-elles pas été d'excellentes préparations? Auſſi tout le monde a-t-il jugé qu'il vomiſſoit, comme je vous l'ai déja marqué, plûtôt qu'il ne parloit. Autant donc qu'on peut l'eſperer dans de ſi grands maux, j'ai fait une petite partie de ce que vous vous promettez, m'écrivez-vous, de mon autorité & de mon éloquence. Le Peuple Romain comprend qu'il exiſte trois Conſulaires, qui, pour avoir bien penſé ſur l'état de la République & s'être expliqués librement, ne peuvent aller en ſûreté aux Aſſemblées du Sénat. N'attendez rien de plus. Votre Allié ſe complaît dans ſon nou-

ſon Cornelienne; tantôt *Metellus*, parce qu'il avoit été adopté par Q. Metellus Pius, fils du Numidique; & tantôt *Scipion Metellus*, comme il paroît dans la Lettre premiere du liv. VI. à Atticus & dans une Lettre de Celius, au livre VIII.

(*e*) *Vomere ſuo more.* Pour prendre une juſte idée de l'yvrognerie d'Antoine, on doit lire la Philippique douziéme.

(*f*) *Tres eſſe Conſulares.* L. Calpurnius Piſon, Ciceron & P. Servilius.

quidquam exſpectes. Tuus enim neceſſarius (*g*) affinitate nova delectatur. Itaque jam non eſt ſtudioſus ludorum (*h*), infinitoque fratris tui plauſu dirumpitur. Alter item affinis (*i*) novis commentariis Cœſaris delinitus eſt, ſed hæc tolerabilia : illud non ferendum, quod eſt, qui veſtro anno (*l*) filium ſuum Conſulem futurum putet, ob eamque cauſſam ſe huic latroni deſervire præ ſe ferat. Nam L. Cotta (*m*), familiaris meus, fatali quadam deſperatione, ut ait, minus in Senatum venit. L. Cœſar, optimus & fortiſſimus civis, valetudine impeditur. Ser. Sulpicius, & ſumma auctoritate, & optime ſentiens, non adeſt. Reliquos, exceptis deſignatis (*n*), ignoſce mihi, ſi non nu-

(*g*) *Tuus enim neceſſarius.* C'eſt Lepidus, qui avoit épouſé, comme Caſſius, une des deux ſœurs de M. Brutus, & qui venoit de marier ſon fils avec la fille de Marc-Antoine.

(*h*) *Ludorum.* Les Jeux Apollinaires que M. Brutus, alors Préteur de la Ville, avoit donnés ſuivant l'uſage, & qui n'avoient pû être applaudis ſans mortification pour le Parti oppoſé.

(*i*) *Alter item affinis.* On juge, ſans certitude,

vel engagement : vous comprenez bien qu'il n'a plus de passion pour les Jeux, & qu'il enrage des applaudissemens infinis qu'il voit recevoir à votre frere. Votre autre Allié s'est laissé adoucir par les Mémoires de César. Mais tout cela est supportable. Ce qui ne l'est pas, c'est qu'il y ait quelqu'un qui compte de voir son fils Consul dans votre année, & qui affecte par cette raison de faire sa cour à ce brigand d'Antoine. L. Cotta, mon ami familier, a cessé d'assister au Sénat, sans autre raison, dit-il, qu'une espéce de fatal désespoir. L. César, un de nos meilleurs & de nos plus braves citoyens, est arrêté par sa maladie. Servius Sulpicius, homme d'un grands poids & qui pense fort bien, est absent de Rome. Pardonnez si, à la réserve des deux Consuls désignés, je ne prens pas la même peine de nommer le reste des Consulaires. Vous venez de voir les principaux chefs des délibéra-

que c'étoit C. Marcellus.

(*l*) *Vestro anno.* Ce devoit être deux ans après ; car c'étoit l'interstice que les Loix mettoient entre la Préture de la Ville, dont Brutus & Cassius étoient alors revêtus, & le Consulat.

(*m*) *L. Cotta.----L. Cæsar.* Le premier étoit de la Maison Aurelienne : il avoit été Consul deux ans avant Ciceron. L'autre étoit oncle de Marc-Antoine.

(*n*) *Designatis.* C'étoient Hirtius & Pansa, nommés pour le Consulat de l'année suivante.

mero Consulares. Habes auctores consilii publici; qui numerus, etiam bonis rebus exiguus esset : quid censes perditis ? Quare spes est omnis in vobis : qui si idcirco abestis ut sitis in tuto, ne in vobis quidem. Sin aliquid dignum vestra gloria cogitatis, velim salvis nobis : sin id minus, res tamen publica per vos brevi tempore jus suum reciperabit. Ego tuis neque desum neque deero. Qui si ne ad me referant, mea tibi tamen benevolentia fidesque præstabitur.

EPISTOLA III.

M. T. C. C. CASSIO S. P. D.

AUGET tuus amicus (*a*) furorem in dies. Primum, in statua quam posuit in Rostris, In-

(*a*) *Tuus amicus.* Ironie, fondée sur les apparences de leur réconciliation ; car lorsque les meurtriers de César étoient descendus du Capitole, Brutus & Cassius avoient traité paisiblement avec Antoine.

tions publiques. Ce nombre ſeroit petit dans la plus heureuſe ſituation des affaires : qu'en penſez-vous dans le miſérable état où elles ſont réduites ? Toute notre eſperance eſt donc en vous ; du moins ſi ce n'eſt pas pour votre propre ſûreté que vous êtes hors de Rome, car alors ce ne ſeroit pas même en vous que nous eſpererions : mais ſi vous méditez quelque choſe qui ſoit digne de votre gloire, je ſouhaite que mon ſalut s'y trouve compris ; & quand il ne le ſeroit pas, je ne doute pas du moins que vous ne rétabliſſiez bien-tôt la République dans tous ſes droits. Pour moi, comptez que je ne manque & ne manquerai jamais à ceux qui vous appartiennent. Manquaſſent-ils eux-mêmes de confiance pour moi, ma fidélité & mon amitié pour vous n'en ſeront pas moins inviolables.

LETTRE III.

Au même.

LA fureur de votre ami augmente de jour en jour. Premiérement, il a mis pour Inſcription à la Statuë qu'il

ſcripſit *Parenti optime merito* : ut non modo ſicarii, ſed jam etiam parricidæ *(b)* judicemini. Quid dico, judicemini ? Judicemur potius. Veſtri enim pulcherrimi facti ille furioſus me *(c)* principem dicit fuiſſe. Utinam quidem fuiſſem ; moleſtus nobis non eſſet. Sed hoc veſtrum eſt : quod quum præteriit, utinam haberem quid vobis darem conſilii. Sed ne mihi quidem ipſi reperio quid faciendum ſit. Quid enim eſt quod contra vim ſine vi fieri poſſit ? Conſilium omne autem hoc eſt illorum, ut mortem Cœſaris perſequantur. Itaque ad Sext. Non. Octob. productus in concionem à *(d)* Canutio, turpiſſime ille quidem diſceſſit : ſed tamen ea dixit de Conſervatoribus Patriæ, quæ dici deberent de proditoribus. De me quidem non dubitanter quin om-

(b) Etiam parricidæ. Si Jules-Céſar avoit été le pere de la Patrie, ſes meurtriers devoient donc paſſer pour des parricides.

(c) Me principem. Voyez le neuviéme livre de l'Hiſt. de Cicéron, où l'on examine s'il avoit eu part à la conjuration contre Céſar.

a fait élever aux Rostres : *Parenti optime merito* ; dans la vûë sans doute de vous faire passer non-seulement pour des assassins, mais encore pour des parricides. Mais, que dis-je ? vous : c'est nous que je devois dire, car ce furieux prétend que votre glorieuse action n'a point eu d'autre conseiller que moi. Plût au Ciel que je l'eusse été ! il ne nous causeroit plus d'inquiétude. Vous sçavez que ce reproche tombe sur vous. Mais comme le mal est fait, je voudrois du moins vous pouvoir aider de mes conseils. Quel moyen, lorsque je ne vois pas quel parti j'ai à prendre pour moi-même ? Que faire contre la violence, si l'on ne prend pas aussi le parti de l'employer ? Il est certain que ces gens-là rapportent tous leurs desseins à venger la mort de César. Le 2 d'Octobre Antoine s'étant fait présenter à la Tribune par Canutius, n'en est sorti à la vérité que fort honteusement ; mais il n'a pas laissé d'y parler des conservateurs de la Patrie, du même ton dont on devroit parler d'une troupe de traîtres ; & tous, autant qu'ils sont, assurent hardîment que vous n'avez rien

(*d*) *Canutio*. Tribun du Peuple, que Ciceron appelle dans sa troisiéme Philippique, *Tyberiunm Canutium*.

nia de meo consilio & vos fecissetis, & Canutius faceret. Cetera cujusmodi sint, ex hoc judica, quod legato tuo viaticum (*e*) eripuerunt. Quid eos interpretari putas, cum hoc faciunt? Ad hostem scilicet portari. O rem miseram! Dominum ferre non potuimus, conservo servimus. Et tamen, me quidem favente magis quam sperante, etiamnum resident spes in virtute tua. Sed ubi sunt copiæ? De reliquo, malo te ipsum loqui tecum, quam nostra dicta cognoscere. Vale.

EPISTOLA IV.

M. T. C. C. CASSIO S. P. D.

VELLEM me Idibus Martiis ad cœnam (*a*) invitasses. Reliquiarum nihil fuisset. Nunc

(*e*) *Viaticum.* Somme d'argent que les Lieutenans des Gouverneurs recevoient du trésor public.

(*a*) *Ad cœnam.* C'est une figure, pour exprimer le meurtre de César, & couvrir sous le terme de *restes*,

fait & que Canutius ne fait rien que par mon conſeil. Tout le reſte eſt de la même force. Jugez-en par ce ſeul trait : ils ont enlevé à votre Lieutenant l'argent qu'il vous portoit. Que croyez-vous qu'ils s'imaginent lorſqu'ils s'abandonnent à ces excès ? Ils penſent ſans doute que cet argent ſe porte aux ennemis publics. O comble de miſere ! Nous n'avons pû ſouffrir un Maître, & nous ſervons notre compagnon d'eſclavage. Cependant, quoiqu'il reſte moins de lieu à l'eſpoir qu'à la crainte, je conſerve encore de la confiance dans votre vertu. Mais où ſont les troupes ? A l'égard du reſte, j'aime mieux que vous vous conſultiez vous-même que de vous apprendre tout ce que l'on peut dire. Adieu.

LETTRE IV.

Au même.

QUE ne m'invitiez-vous à votre feſtin des Ides de Mars ! Il n'y auroit point eu de reſtes. Aujourd'hui

Marc-Antoine, que Ciceron regrettoit qu'on eût alors épargné. Ce regret paroît ſouvent dans ſes Lettres. Il

me reliquiæ veſtræ exercent, & quidem præter ceteros me. Quanquam egregios Conſules habemus, ſed turpiſſimos Conſulares; Senatum fortem, ſed infimo quemque honore fortiſſimum. Populo vero nihil fortius, nihil melius, Italiaque univerſa. Nihil autem fœdius Philippo & Piſone legatis, nihil flagitioſius : qui cum eſſent miſſi ut Antonio ex Senatus ſententia certas res nuntiarent, cum ille earum rerum nulli paruiſſet, ultro ab illo ad nos intolerabilia poſtulata retulerunt. Itaque ad nos concurritur : factique jam in re ſalutari Populares (*b*) ſumus. Sed tu quid ageres, quid acturus, ubi denique eſſes, neſciebam. Fama nuntiabat te iſſe in Syriam, auctor erat nemo. De Bruto, quo propius eſt, eo firmiora videntur

regardoit le ménagement qu'on avoit eu pour Antoine : comme la cauſe de tous les malheurs publics. *Voyez ſon Hiſt. l. IX. & X.*

(*b*) *In re ſalutari Populares.* C'eſt que depuis l'exemple de Graccus, les Romains, qui avoient le caractere ambitieux ou inquiet, cherchant à ſe rendre populaires pour faire

ce ſont ces reſtes qui me donnent de l'exercice, & qui m'en donnent plus qu'à perſonne. Cependant nous avons d'excellens Conſuls. Mais les infâmes Conſulaires ! Nous avons en général un Sénat plein de courage : mais ce n'eſt que dans le bas rang que cette qualité ſe trouve. Il n'y a rien de plus ferme & de mieux intentionné que le Peuple Romain & l'Italie entiere : mais rien de ſi mépriſable & de ſi criminel que Philippus & Piſon, nos deux Députés vers Antoine. Croiriez-vous qu'ayant été chargés de lui porter, ſuivant les délibérations du Sénat, quelques ordres, auxquels il a refuſé d'obéïr ſans exception, ils n'ont pas fait difficulté de nous rapporter de ſa part des demandes inſupportables ? Tout le monde a recours à moi, & je ſuis devenu populaire dans une fort bonne cauſe. Mais j'ignore ce que vous faites, ce que vous vous propoſez, & juſqu'aux lieux où vous êtes. Le bruit s'eſt répandu que vous étiez allé en Syrie, mais ſans qu'on en connoiſſe la ſource. Pour Brutus, il y a plus de fond à faire ſur ce qu'on rapporte de

réüſſir leurs deſſeins, on regardoit depuis long-tems comme gens ſuſpects ceux qui ſe faiſoient aimer du Peuple.

esse quæ nuntiantur. Dolabellà valde vituperabatur (*c*) ab hominibus non insulsis, quod tibi tam cito succederet, cum tu vix dum triginta dies in Syria fuisses. Itaque constabat, eum recipi in Syriam non oportere. Summa laus & tua & Bruti est, quod exercitum præter spem existimamini comparasse. Scriberem plura, si rem caussamque nossem. Nunc quæ scribo, scribo ex opinione hominum atque fama. Tuas Litteras avide exspecto. Vale.

EPISTOLA V.

M. T. C. C. CASSIO S. P. D.

HIEMEM credo adhuc prohibuisse, quominus de te certum haberemus, quid ageres, maximeque ubi esses. Loquebantur omnes tamen, credo, quod volebant, in Syria te esse, habere copias. Id autem eo facilius cre-

lui, parce qu'il est moins éloigné. Des gens assez sensés blâment extrêmement Dolabella de vous avoir succedé si-tôt, à vous qui êtes à peine en Syrie depuis trente jours, & concluent qu'il ne faut pas que vous l'y receviez. Mais on loüe beaucoup & vous & Brutus, d'avoir formé, comme on se l'imagine, une armée en si peu de tems, contre toute esperance. Je ferois ma Lettre plus longue si je connoissois votre situation. Je ne m'attache ici qu'au bruit public. Satisfaites-donc à l'impatience que j'ai de recevoir de vos Lettres. Adieu.

LETTRE V.

Au même.

C'EST l'hyver, apparemment, qui ne nous a point encore permis d'apprendre de vous-même ce que vous faites & où vous êtes. Cependant tout le monde dit que vous êtes en Syrie & que vous y avez des troupes. Peut-être le

(c) *Dolabella vituperabatur.* C'est un badinage. Dolabella avoit pris parti contre la République. Il vouloit se saisir de la Syrie, à laquelle il avoit été nommé par César, & Cassius l'avoit prévenu.

debatur, quia ſimile vero videbatur. Brutus quidem noſter egregiam laudem conſecutus eſt. Res enim tantas geſſit (*a*) tamque inopinatas, ut eæ cum per ſe gratæ eſſent, tum ornatiores propter celeritatem. Quod ſi tu ea tenes quæ putamus, magnis ſubſidiis fulta Reſpublica eſt. A prima enim ora Græciæ uſque ad Ægyptum, optimorum civium imperio muniti erimus & copiis. Quanquam, niſi me fallebat, res ſe ſic habebat, ut totius belli omne diſcrimen in Decimo Bruto poſitum videretur. Qui ſi, ut ſperabamus, erupiſſet Mutina, nihil belli reliqui fore videbatur. Parvis omnino jam copiis obſidebatur, quod magno præſidio Bononiam tenebat Antonius. Erat autem Claternæ (*b*) noſter Hirtius; ad Forum Cornelium (*c*)

(*a*) *Res tantas geſſit.* Les exploits de M. Brutus conſiſtoient alors à s'être aſſuré au nom de la République, de la Macédoine, de l'Illirique, de la Grèce, des légions & de la cavalerie. *Voy. la Philip.* X.

(*b*) *Claternæ.* Pline & Strabon nomment la même Ville, *Cliterna.* C'eſt aujourd'hui *Quaderna*, ſur la

dit-on

dit-on parce qu'on le souhaite, & se le persuade-t'on facilement parce qu'on y trouve de la vraisemblance. Notre cher Brutus s'est acquis assurément beaucoup de gloire : il a fait de si grandes choses, auxquelles on s'attendoit si peu, que si elles sont fort agréables en elles-mêmes, la promptitude de l'exécution leur donne encore un nouveau prix. De votre côté, si vous êtes en possession de tous les avantages qu'on s'imagine, la République est appuyée par de grands secours; car on compte que depuis l'entrée de la Grèce jusqu'en Egypte, nous serons fortifiés par l'autorité & les troupes de deux excellens Citoyens. Cependant, je suis trompé si dans l'état où sont les choses tout le fort de la guerre ne roule sur Decimus Brutus. S'il sort de Modene, comme nous l'esperons, il semble que la guerre est finie. Il n'est assiégé que par un fort petit nombre de troupes, parce qu'Antoine a mis une grosse garnison à Boulogne. Hirtius est à *Claterna*, Octave à *Forum-Cornelii*, tous deux avec une bonne armée; &

riviere du même nom.

(c) *Forum Cornelium.* On appelloit aussi ce lieu, *Forum Sullæ*, parce qu'il tiroit son nom de L. Cornelius Sylla. C'est aujourd'hui *Imola*, nom qu'elle a reçu, suivant Paul Diacre, (Rer. Longobard. l. II. 18.) de *Clephis*, Roi des Lombards.

Cœſar, uterque cum firmo exercitu; magnaſque Romæ Panſa copias ex dilectu Italiæ comparat. Hiems adhucrem geri prohibuerat. Hirtius nihil niſi conſiderate, ut mihi crebris Litteris ſignificat, acturus videbatur. Præter Bononiam, Regium Lepidi, Parmam, totam Galliam tenebamus ſtudioſiſſimam Reipublicæ. Tuos etiam clientes Tranſpadanos mirifice conjunctos cum cauſſa habebamus. Erat firmiſſimus Senatus, exceptis Conſularibus; ex quibus unus L. Cœſar firmus eſt & rectus. Servii Sulpicii morte (*d*) magnum præſidium amiſimus. Reliqui partim inertes, partim improbi: nonnulli invident eorum laudi quos in Republica probari vident. Populi vero Romani totiuſque Italiæ mira conſenſio eſt. Hæc erant fere quæ tibi nota eſſe vellem. Nunc autem opto ut ab iſtis Orientis partibus virtutis tuæ lumen eluceat. Vale.

Pansa en forme une puissante à Rome, des levées d'Italie. L'hyver empêche encore qu'on ne puisse rien entreprendre. Si j'en crois les Lettres que je reçois souvent d'Hirtius, il me paroît qu'il ne fera rien imprudemment. Outre Boulogne, *Rhegium* & Parme, nous sommes sûrs que toute la Gaule est fort attachée à la République. Vos cliens de l'autre côté du Pô marquent aussi un zéle admirable pour la cause commune. Le Corps du Sénat est plein de courage, à l'exception des Consulaires, entre lesquels je ne vois que L. César qui ait de la fermeté & de la droiture. La mort de Servius Sulpicius nous a fait perdre un puissant appui. Les autres du même Ordre sont ou lâches ou méchans. Quelques-uns portent envie à la gloire de ceux dont ils voyent les services approuvés du Public. Mais enfin l'accord du Peuple Romain & de toute l'Italie est admirable. Voilà ce que j'ai crû devoir vous communiquer. Je souhaite que de l'Orient où vous êtes, vous fassiez luire jusqu'ici la lumiere de votre vertu. Adieu.

(*d*) *Sulpicii morte.* Cet illustre Consulaire étoit mort de maladie dans sa députation vers Antoine. *Voy. Hist. de Cicer. l. X. & Philip. IX.*

EPISTOLA VI.

M. T. C. C. Cassio S. P. D.

Qui ſtatus rerum fuerit tum cum has Litteras dedi, ſcire poteris ex C. Tidio Strabone (*a*), viro bono & optime de Republica ſentiente. Nam quid dicam, cupidiſſime tui, qui, domo & fortunis relictis, ad te potiſſimum profectus ſit? Itaque eum tibi ne commendo quidem; adventus ipſius ad te ſatis eum commendabit. Tu velim ſic exiſtimes, tibique perſuadeas, omne perfugium bonorum in te & Bruto (*b*) eſſe poſitum, ſi, quod nolim, adverſi quid evenerit. Res, cum hæc ſcribebam, erat in extremum adducta diſcrimen. Bru-

(*a*) *Tidio Strabone.* Il y a de l'apparence que c'eſt le même qui eſt nommé dans la Lettre 14. du livre XIII: mais alors il faut *Titio*, comme dans cette Lettre, d'autant plus qu'on ne connoît point de famille Romaine qui ſe nommât *Tidius*, & qu'il y a des *Titius*.

(*b*) *In te & Bruto.* Co

LETTRE VI.

Au même.

Vous pouvez apprendre de C. Fidius Strabon quelle étoit la situation des affaires lorsque je lui ai confié cette Lettre. C'est un honnête-homme, & fort affectionné à la République. Il est inutile d'ajouter qu'il vous aime beaucoup, lorsqu'abandonnant sa maison & ses biens il se détermine à se rendre auprès de vous. Aussi me garderai-je bien de vous le recommander : son arrivée seule doit être une recommandation excellente. Mettez-vous dans l'esprit, cher Cassius, & persuadez-vous bien que si, contre nos desirs, il nous arrive quelque disgrace, les honnêtes-gens n'ont point d'autre ressource que vous & Brutus. Au moment que je vous écris, la République est dans le dernier danger, Decimus ne se soutient qu'avec beaucoup de difficulté

Brutus étoit *Marcus*. Celui qui fuit étoit *Decimus*, tous deux de la même Maison & Chefs du Parti de la République. On doit être familiarisé ici avec leurs Emplois & leurs caracteres.

tus enim Mutinæ jam vix ſuſtinebat. Qui, ſi conſervatus erit, vicimus: ſin (quod Dii omen avertant); omnis omnium curſus ad vos. Proinde fac animum tantum habeas, tantumque apparatum, quanto opus eſt ad univerſam Rempublicam reciperandam. Vale.

EPISTOLA VII.

M. T. C. C. Cassio S. P. D.

Quanto ſtudio dignitatem tuam & in Senatu & ad Populum (*a*) defenderim, ex tuis te malo quam ex me cognoſcere. Quæ mea ſententia in Senatu facile valuiſſet, niſi Panſa vehementer obſtitiſſet. Ea ſententia dicta, productus ſum in concionem à Tribuno Plebis M. Servilio. Dixi de te quæ potui, tanta contentione, quantum Forum eſt; tanto clamore conſenſuque Populi, ut nihil unquam ſimile

dans Modene. S'il eſt ſecouru, la victoire eſt à nous. Si le contraire arrive, ce que je prie les Dieux de ne pas permettre, attendez vous à voir courir tout le monde à vous. Diſpoſez-vous donc, & par votre courage & par vos préparatifs, à vous trouver en état de rétablir la République.

LETTRE VII.

Au même.

J'AIMEROIS mieux que vous appriſſiez de vos autres amis que de moi-même avec quelle chaleur j'ai défendu votre dignité dans l'Aſſemblée du Sénat & dans celle du Peuple. Mon opinion auroit aiſément prévalu ſi Panſa ne s'y étoit fortement oppoſé. Après l'avoir propoſée au Sénat, je me fis produire au Peuple par le Tribun Servilius. Je dis tout ce que je pus en votre faveur, avec une voix ſi forte qu'elle rempliſſoit le Forum, & je reçus des marques de l'approbation du Peuple par

(*a*) *In Senatu & ad Populum.* La Harangue au Sénat eſt la Philippique XI. Celle au Peuple n'eſt pas venuë juſqu'à nous.

viderim. Id velim mihi ignoſcas, quod invita ſocru tua (*b*) fecerim. Mulier timida verebatur ne Panſæ animus offenderetur. In concione quidem Panſa dixit matrem quoque tuam, & fratrem, illam à me ſententiam (*c*) noluiſſe dici. Sed hæc non movebant. Alia malebam. Favebam & Reipublicæ, cui ſemper favi, & dignitati ac gloriæ tuæ. Quod autem & in Senatu pluribus verbis diſſerui, & dixi in concione, in eo velim fidem meam liberes. Promiſi enim & prope confirmavi, te non exſpectaſſe nec exſpectaturum decreta noſtra, ſed te ipſum tuo more Rempublicam defenſurum. Et quanquam nihildum audieramus, nec ubi eſſes, nec quas copias haberes, tamen ſic ſtatuebam, omnes quæ in iſtis partibus

(*b*) *Socru tua.* C'étoit Servilia, ſœur de Caton d'Utique, mere de Marcus Brutus, & par conſéquent belle-mere de Caſſius qui avoit épouſé Tertulla ſœur de Brutus.

(*c*) *Sententiam.* On trouve l'hiſtoire de tous ces débats au dixiéme livre de Ciceron.

des applaudissemens dont je n'ai jamais vû d'exemple. Vous me pardonnerez d'avoir fait toutes ces démarches contre l'inclination de votre belle-mere ; sa timidité lui faisoit craindre que Pansa n'en fût offensé. En effet, il n'a pas fait difficulté de dire à l'Assemblée que votre mere & votre frere étoient d'un autre sentiment que le mien. Mais cette opposition n'a point été capable de m'ébranler. J'étois poussé par des considérations plus puissantes. Avec le bien de la République, qui a toujours été ma plus forte passion, j'avois en vûë votre dignité & votre gloire. Mais je ne vous déguiserai point un article sur lequel je me suis fort étendu devant le Sénat, & que j'ai touché aussi devant le Peuple, avec un desir très-ardent de vous voir dégager ma parole. J'ai promis & j'ai presque garanti que vous n'attendriez point nos Décrets pour vous rendre utile à la République, & que vous vous y porteriez volontairement, suivant vos propres lumiéres. Quoique nous ne sçachions ni où vous êtes, ni quelles forces vous avez actuellement, je n'ai pas douté que toutes les troupes qui sont dans vos quartiers ne fussent à votre disposition, & j'ai même sup-

eſſent opes copiæque, tuas eſſe: per teque Aſiam Provinciam confidebam jam Reipublicæ reciperatam (*d*). Tu fac, in augenda gloria, te ipſum vincas. Vale.

EPISTOLA VIII.

M. T. C. C. CASSIO S. P. D.

SCELUS affinis (*a*) tui Lepidi, ſummamque levitatem & inconſtantiam ex actis, quæ ad te mitti certo ſcio, cognoſſe te arbitror. Itaque nos, confecto bello, ut arbitrabamur, renovatum bellum (*b*) gerimus, ſpemque omnem in D. Bruto & Planco habemus. Si verum quæris, in te & in meo Bruto, non ſolum, ad præſens, perfugium, ſi (quod nolim) adverſi quid acciderit, ſed

(*d*) *Reciperatam* ou *recuperatam*; car l'un & l'autre étoient en uſage. Dolabella s'étoit emparé de l'Aſie, après avoir ôté la vie à Trebonius par une lâche perfidie.

(*a*) *Scelus affinis.* Ciceron parle de la jonction de Lepidus avec Antoine. J'ai

posé que vous aviez déja fait rentrer toute la Province d'Asie sous l'obéïssance de la République. Faites-vous donc un devoir de vous surpasser vous-même, en augmentant sans cesse votre gloire. Adieu.

LETTRE VIII.

Au même.

COMME je suis sûr qu'on vous envoie les Actes de Rome, je m'imagine que vous y aurez appris le crime de votre allié Lepidus, & l'excès de sa légereté & de son inconstance. Nous avions crû la guerre terminée; mais il faut recommencer, & toute notre esperance porte sur Decimus & Plancus. Vous parlerai-je sincerement? elle n'est que dans vous & mon cher Brutus; non-seulement pour notre ressource présente, s'il arrive quelqu'évenement sinistre; mais encore pour le soli-

fait remarquer que Lepidus & Cassius avoient épousé deux sœurs de M. Brutus.

(b) *Renovatum bellum.* Antoine avoit été défait entierement à Modene. Il n'auroit pû se rétablir si Lepidus ne l'eût reçu & n'eût pris parti pour lui contre la République.

etiam ad confirmationem perpetuæ libertatis. Nos hic de Dolabella audiebamus, quæ vellemus; ſed certos auctores non habebamus. Te quidem magnum hominem, & præſenti judicio, & reliqui temporis exſpectatione ſcito eſſe. Hoc tibi propoſito, fac ut ad ſumma contendas. Nihil eſt tantum quod non Populus Romanus à te perfici atque obtineri poſſe judicet. Vale.

EPISTOLA IX.

M. T. C. C. Cassio S. P. D.

BREVITAS tuarum Litterarum me quoque breviorem in ſcribendo facit : &, vere ut dicam, non ſatis occurrit quid ſcribam. Noſtras enim res in actis ad te perferri certo ſcio, tuas autem ignoramus. Tanquam enim clauſa ſit Aſia, ſic nihil perfertur ad nos, præter rumores de oppreſ-

de rétabliſſement de la liberté. Il s'eſt répandu ſur Dolabella bien des bruits conformes à nos deſirs, mais on n'en connoît point aſſez la ſource. Pour vous, mon cher Caſſius, ſçachez que par le jugement qu'on porte aujourd'hui de vous, & par les eſperances qu'on en conçoit pour l'avenir, vous êtes un grand Homme. Que cette idée vous faſſe tendre à ce qu'il y a de plus relevé. En effet, il n'y a rien de ſi grand dont le Peuple Romain ne vous juge capable, & qu'il ne croie pouvoir attendre de vous. Adieu.

LETTRE IX.

Au même.

VOs Lettres ſont ſi courtes, qu'elles ne me permettent pas de faire les miennes fort longues ; & franchement la matiere me manque, car je ſçai que vous apprenez toutes nos affaires dans les Recueils qu'on vous envoie, & nous ignorons les vôtres. Nous ne recevons pas plus de nouvelles de l'Aſie que ſi elle étoit fermée, à l'exception néanmoins des bruits qui ſe ſoutiennent

ſo Dolabella, ſatis illos quidem conſtantes, ſed adhuc ſine auctore. Nos confectum bellum cum putaremus, repente à Lepido tuo in ſummam ſollicitudinem adducti ſumus. Itaque perſuade tibi, maximam Reipublicæ ſpem in te & in copiis eſſe tuis. Firmos omnino exercitus habemus : ſed tamen ut omnia (ut ſpero) proſpere procedant, multum intereſt te venire (*a*). Exigua enim ſpes eſt Reipublicæ : nam nullam non libet dicere. Sed quæcumque eſt, ea deſpondetur anno Conſulatus tui (*b*). Vale.

EPISTOLA X.

M. T. C. C. CASSIO S. P. D.

LEPIDUS, tuus affinis, meus familiaris, pridie Kalendas Quintiles ſententiis omnibus ho-

(*a*) *Venire.* Toutes les Lettres de Ciceron à M. Brutus & à C. Caſſius étoient des inſtances pour les enga-

assez sur la ruine de Dolabella, mais dont on ne connoît point encore l'auteur. Pour nous, lorsque nous nous sommes crûs à la fin de la guerre, votre Lepidus nous a replongé dans les dernières inquiétudes. Persuadez-vous bien que la République met en vous sa principale esperance. Nous avons de fort bonnes armées; mais pour tirer tout le parti que j'espere de nos avantages, il importe extrêmement que vous vous rendiez ici. Il y a peu de fond à faire sur la conservation de la République: je n'ose dire aucun fond; mais le peu qui reste porte sur l'année de votre Consulat. Adieu.

LETTRE X.

Au même.

LEPIDUS votre allié, Lepidus mon ami, fut déclaré, le 30 de Juin au Sénat, l'Ennemi public, par une dé-

get à passer en Italie. Ceux qui raisonnent sur des évenemens si éloignés, jugent encore que leur arrivée auroit pû sauver la République.

(*b*) *Consulatus tui.* J'ai remarqué que suivant l'interstice ordinaire il devoit être Consul deux ans après avec M. Brutus.

ſtis à Senatu judicatus eſt, ceterique qui una cum illo à Republica defecerunt : quibus tamen ad ſanitatem redeundi ante Kalendas Septembres poteſtas facta eſt. Fortis ſane Senatus, ſed maxime ſpe ſubſidii tui. Bellum quidem, cum hæc ſcribebam, ſane magnum erat, ſcelere & levitate Lepidi. Nos de Dolabella quotidie quæ volumus, audimus : ſed adhuc ſine capite ; ſine auctore, rumore nuntio. Quod cum ita eſſet, tamen Litteris tuis, quas Nonis Maii ex caſtris datas acceperamus, ita perſuaſum erat civitati, ut illum jam oppreſſurum omnes arbitrarentur, te autem in Italiam venire cum exercitu : ut, ſi hæc ex ſententia confecta eſſent, conſilio atque auctoritate tua ; ſin quid forte titubatum, ut fit in bello, exercitu tuo niteremur. Quem quidem ego exercitum, quibuſcumque potuero rebus ornabo ; cujus rei tum tempus erit, cum

libération unanime, avec tous ceux qui ont abandonné la République à son exemple. Cependant on leur a laissé jusqu'au premier de Septembre pour rentrer dans le devoir. Le Sénat ne manque point assurément de courage; mais ce qui le soutient plus que tout le reste, c'est l'esperance de votre secours. Au moment que je vous écris, la guerre est devenuë fort ardente par le crime & la légereté de Lepidus. Les nouvelles que nous recevons chaque jour sur Dolabella nous plaisent beaucoup, mais n'ayant point encore d'auteur ni de garant, elles ne portent que sur de simples bruits. Votre Lettre du 7 de Mai, qui est arrivée dans cette conjoncture, ne laisse pas douter à toute la Ville qu'il ne soit actuellement accablé, & que vous ne veniez en Italie avec votre armée; soit pour nous soutenir par votre autorité & votre prudence, si vos entreprises ont réüssi; ou pour nous faire un appui de vos troupes, si par le caprice ordinaire des armes il manque quelque chose au succès de vos desseins. Ne doutez pas que je ne contribuë de tout mon pouvoir à l'honneur de cette brave armée. Il en sera tems lorsque nous commencerons à sçavoir ce qu'elle

quid opis Reipublicæ laturus is exercitus ſit, aut quid jam tulerit, notum eſſe cœperit. Nam adhuc tantum conatus audiuntur, optimi illi quidem & præclariſſimi : ſed geſta res exſpectatur ; quam quidem aut jam eſſe aliquam aut appropinquare confido. Tua virtute & magnitudine animi nihil eſt nobilius. Itaque optamus ut quamprimum te in Italia videamus. Rempublicam nos habere arbitrabimur, ſi vos habebimus. Præclare viceramus, niſi ſpoliatum, inermem, fugientem Lepidus recepiſſet Antonium. Itaque nunquam tanto odio civitati Antonius fuit, quanto eſt Lepidus. Ille enim ex turbulenta Republica, hic ex pace & victoria bellum excitavit. Huic oppoſitos Conſules deſignatos (*a*) habemus ; in quibus eſt magna illa quidem ſpes, ſed anceps cura, propter incertos exitus præliorum. Perſuade tibi igitur in te & in Bruto tuo eſſe om-

doit faire ou ce qu'elle a déja fait pour le ſervice de la République. Juſqu'à préſent nous n'avons appris que des tentatives, qui ſont à la verité fort glorieuſes : mais on attend des exploits achevés ; & je me perſuade que s'il n'y en a point encore, ils ne ſont pas fort éloignés. Rien n'eſt au-deſſus de votre vertu & de votre grandeur d'ame. Auſſi n'aſpirons-nous qu'à vous voir promptement en Italie. Nous croirons revoir la République en vous revoyant. Nous avions vaincu glorieuſement, ſi Marc-Antoine, dépoüillé, déſarmé, fugitif, n'eût trouvé Lepidus diſpoſé à le recevoir. Auſſi Lepidus eſt-il plus déteſté à Rome que ne l'a jamais été Marc-Antoine. Celui-ci a commencé la guerre dans un tems de trouble ; mais l'autre a pris plaiſir à la faire renaître dans le ſein de la paix & de la victoire. Nous lui oppoſerons nos Conſuls déſignés, pour leſquels notre confiance ſeroit extrême, ſi elle n'étoit troublée par l'incertitude des évenemens de la guerre. Mettez-vous donc dans l'eſprit qu'on ſe

(a) *Conſules deſignatos.* C'étoient Decimus Brutus & Plancus, qui étoient déſignés Conſuls pour l'année ſuivante ; c'eſt-à-dire, après celle d'Hirtius & de Panſa, tués à Modene.

nia, vos exſpectari, Brutum quidem jamjamque (*b*). Quod ſi ut ſpero victis hoſtibus noſtris veneritis, tamen auctoritate veſtra Reſpublica exſurget, & in aliquo ſtatu tolerabili conſiſtet. Sunt enim permulta quibus erit medendum, etiamſi Reſpublica ſatis eſſe videbitur ſceleribus hoſtium liberata. Vale.

EPISTOLA XI.

C. CASSIUS (*a*) Procoſ. M. T. C. S. P. D.

S. V. B. E. E. Q. V. In Syriam me profectum eſſe ſcito ad L. Murcium (*b*) & Q. Criſpum (*c*) Imperatores. Viri fortes, optimique cives, poſtea quam audierunt quæ Romæ gererentur, exercitus

(*b*) *Brutum quidem jam jamque.* Parce qu'étant en Macédoine il étoit plus proche de Rome que Caſſius, qui étoit en Syrie.

(*a*) *Caſſius Procoſ.* Ce n'eſt pas que Caſſius eût encore été Conſul ; mais la Syrie, où il commandoit, étoit une Province Conſulaire. On a déja fait là-deſſus pluſieurs remarques.

repose uniquement sur vous & sur Brutus ; qu'on vous attend tous deux, & que Brutus est attendu incessamment. Quand vous arriveriez après la défaite de nos ennemis, votre autorité servira toujours à relever la République, & nous la verrons du moins rétablie dans quelqu'état supportable ; car, lors même qu'elle sera heureusement délivrée de nos perfides ennemis, il y a bien des choses qui demanderont du reméde. Adieu.

LETTRE XI.

C. Cassius à Ciceron.

Apprenez que je me suis rendu dans la Syrie pour joindre les Généraux L. Murcius & Q. Crispus. Aussi bons citoyens que braves guerriers, ils n'ont pas plûtôt sçu ce qui se passoit à

Voyez celles de Manuce.

(*b*) *L. Murcum.* Il se nommoit Lucius Statius Murcus, & commandoit trois légions. Dion rapporte (l. 18.) que Sext. Pompée, auprès duquel il se retira après la défaite de Brutus & de Cassius, le fit tuer par la seule raison qu'il redoutoit sa vertu.

(*c*) Q. *Crispum.* Ce Crispus, qui se nommoit Quintus Marcius Crispus, commandoit aussi trois légions. Il avoit été Gouverneur de Bithynie.

mihi tradiderunt, ipſique mecum una fortiſſimo animo Rempublicam adminiſtrant. Item Legionem quam Q. Cæcilius Baſſus (*d*) habuit, ad me veniſſe ſcito : quatuorque legiones, quas A. Allienus (*e*) ex Ægypto eduxit, traditas ab eo mihi eſſe ſcito. Nunc te cohortatione non puto indigere, ut nos abſentes, Remquerempublicam, quantum eſt in te, defendas. Scire te volo firma præſidia vobis Senatuique non deeſſe, ut optima ſpe & maximo animo Rempublicam defendas. Reliqua tecum aget L. Carteius familiaris meus. Vale. Data Nonis Martiis, ex caſtris Taricheis (*f*).

(*d*) *Q. Cæcilius Baſſus.* Il avoit été dans le parti de Pompée, & s'étoit diſtingué par ſon courage ; mais ſon caractere n'étoit pas ſans reproche, puiſque c'étoit ſans autorité & par le meurtre de Sextus, parent



Rome qu'ils m'ont remis leurs armées, & qu'ils se sont unis à moi pour servir courageusement la République. Apprenez encore que la légion dont Q. Cecilius Bassus avoit le commandement s'est renduë sous mes Enseignes, & qu'Allienus m'a remis aussi les quatre légions qu'il a tirées de l'Egypte. Je m'imagine que vous n'avez pas besoin à présent d'exhortation pour soutenir nos interêts dans notre absence, & défendre la République; mais je vous apprens que les secours ne vous manquent point, à vous ni au Sénat, pour vous y employer avec autant de confiance que de zéle. L. Carteius, mon ami familier, est chargé de vous communiquer le reste. Adieu. Du camp de Tarichée, le 7 de Mai.

de Jules-César, qu'il s'étoit mis à la tête de cette légion. Aussi manqua-t-il de fidelité pour la République.

(*e*) *Allienus*. C'étoit un Lieutenant de Dolabella. Appian l'appelle Albinus, quoique Ciceron le nomme encore *Allienus* dans la Philip. XI. Dolabella l'avoit envoyé en Egypte pour lui amener ces quatre légions.

(*f*) *Taricheis*. Joseph (liv. XI. chap. 25 & suivans de la Guerre des Juifs) parle fort au long de cette Ville de Judée, qui étoit très forte.



EPISTOLA XII.

Cassius Procos. M. Ciceroni S. D.

S. V. B. E. E. Q. V. Legi tuas Litteras, in quibus mirificum tuum erga me amorem recognovi. Videbaris enim non solum favere nobis, id quod & nostri & Reipublicæ caussa semper fecisti; sed etiam gravem curam suscepisse, vehementerque esse de nobis sollicitus. Itaque quod te primum existimare putabam, nos oppressa Republica quiescere non posse; deinde cum suspicarere nos moliri, quod te sollicitum esse & de salute nostra & de rerum eventu putabam, simul ac Legiones accepi quas A. Allienus eduxerat ex Ægypto, scripsi ad te, tabellariosque complures Romam misi. Scripsi etiam ad Senatum Litteras, quas reddi vetui priusquam tibi recitatæ essent; si forte mei obtempe-

LETTRE XII.

Cassius à Ciceron.

SI votre ſanté eſt bonne je m'en réjoüis beaucoup ; la mienne l'eſt auſſi. J'ai lû votre Lettre, & je ſuis vivement touché des marques de votre affection. Non-ſeulement vous me ſouhaitez toutes ſortes de biens, par l'ancien ſentiment de votre amitié pour moi & de votre zéle pour la République, mais je vois que l'interêt que vous prenez à ma ſituation va juſqu'à vous cauſer beaucoup de chagrin & d'inquiétude. Comme je me ſuis figuré, premiérement, que vous ne me croirez jamais capable d'être tranquille lorſque la République eſt opprimée, & ſecondement, que vous ne me ſuppoſeriez point en action ſans être inquiet pour ma ſûreté & pour le ſuccès de mes entrepriſes ; je ne me ſuis pas plûtôt vû maître des légions qu'Allienus amenoit d'Egypte, que j'ai pris ſoin de vous en informer par divers Exprès. Je n'ai pas manqué d'en écrire auſſi au Sénat ; mais j'ai donné ordre que mes Lettres ne lui fuſſent renduës

rare mihi voluerint. Quod ſi Litteræ perlatæ non ſunt, non dubito quin Dolabella, qui, nefarie Trebonio occiſo (*a*), Aſiam occupavit, tabellarios meos deprenderit, Litteraſque interceperit. Exercitus omnes, qui in Syria fuere, teneo. Habeo paullulum (*b*) moræ dum promiſſa militibus perſolvo. Nunc jam ſum expeditus. A te peto ut dignitatem meam commendatam tibi habeas, ſi me intelligis nullum, neque periculum, neque laborem Patriæ denegaſſe. Si contra importuniſſimos latrones arma cepi, te hortante, & auctore; ſi non ſolum exercitus ad Rempublicam libertatemque defendendam comparavi, ſed etiam crudeliſſimis Tyrannis eripui: quos ſi occupaſſet Do-

(*a*) *Trebonio occiſo.* Trebonius, ami de Ciceron & Gouverneur de l'Aſie, avoit été ſurpris à Smyrne par Dolabella, & tué avec les plus indignes circonſtances. *Voyez Hiſt. de Cicer. l. X.*

(*b*) *Habeo Paullulum.* Qu'il y ait *habeo* ou *habui*, comme d'autres le veulent, la différence eſt peu importante. Mais on trouve dans un fort ancien Manuſcrit, *Pollulum* au lieu de *Paullu-*

qu'aprés vous avoir été communiquées. Si toutes ces dépêches n'ont point été jusqu'à Rome, je ne puis douter que Dolabella, qui depuis l'horrible meurtre de Trebonius se trouve maître de l'Asie, n'ait arrêté mes messagers. Toutes les armées qui étoient dans la Syrie sont à présent réünies sous mes ordres. J'avois pris avec elles divers engagemens, qui m'ont obligé de demeurer quelque-tems oisif; mais enfin je suis prêt à commencer la campagne. Mon esperance est toujours que vous ne cesserez pas de soutenir mon honneur & de veiller à mes interêts. Vous m'êtes témoin que je n'ai jamais refusé le travail ni craint le danger pour rendre service à ma Patrie; que c'est par votre conseil & votre autorité que j'ai pris les armes contre ces infâmes brigands; que non-seulement j'ai levé des armées pour la défense de la République & de la liberté, mais que je les ai comme arrachés des mains de nos cruels Tyrans, dans un tems où, si Dolabella s'en étoit

lum: d'où, si l'on peut conclure que l'un & l'autre s'écrivoit indifféremment, les difficultés qui regardent *Polla*, Dame Romaine, dont Ciceron parle dans sa Lettre à Decimus Brutus, s'évanoüissent entierement; car il ne sera guéres douteux que ce ne soit la même dont parle *Celius* & qu'il nomme *Paulla Valeria*.

labella, non ſolum adventu, ſed etiam opinione & exſpectatione exercitus ſui Antonium confirmaſſet. Quas ob res milites tuere, ſi eos mirifice de Republica meritos eſſe animadvertis, & effice, ne quem pœniteat, Rempublicam, quam ſpem prædæ & rapinarum ſequi maluiſſe. Item Murci & Criſpi Imperatorum dignitatem, quantum eſt in te tuere. Nam Baſſus miſere noluit mihi legionem tradere. Quod niſi milites, invito eo, Legatos ad me miſiſſent, clauſam Apameam tenuiſſet, quoad vi eſſet expugnata. Hæc à te peto, non ſolum Reipublicæ, quæ tibi ſemper fuit cariſſima, ſed etiam amicitiæ noſtræ nomine, quam confido apud te plurimum poſſe. Crede mihi, hunc exercitum, quem habeo, Senatus atque optimi cujuſque eſſe, maximeque tuum. De cujus voluntate aſſidue audiendo, mirifice te diligit carumque habet. Qui ſi intellexerit,

rendu maître avant moi, le seul bruit de leur approche auroit ranimé le courage d'Antoine & de son Parti. Je vous conjure par cette raison de prendre nos troupes sous votre protection, du moins si vous croyez qu'elles aient rendu de bons services à l'Etat. Faites qu'elles ne se repentent point d'avoir préferé la cause de la République au desir du pillage & à l'esperance du butin. Faites aussi tout ce qui dépendra de vous pour faire rendre de justes honneurs aux Généraux Murcus & Crispus; car Bassus a refusé misérablement de me remettre sa légion; & si ses soldats ne m'avoient pas fait une députation malgré lui, il auroit tenu contre moi dans Apamée, que j'aurois été forcé par conséquent d'emporter les armes à la main. Je vous demande cette grace, non-seulement au nom de la République, qui a toujours été le plus cher objet de votre affection, mais encore au nom de notre amitié, dont je connois toute la force sur votre esprit & sur votre cœur. Les troupes que j'ai sous mes ordres appartiennent au Sénat, à tous les honnêtes-gens, & particuliérement à vous, car ce qu'elles apprennent continuellement de vos dispositions & de votre condui-

commoda ſua curæ tibi eſſe, debere etiam ſe tibi omnia putabit. Litteris ſcriptis audii Dolabellam in Ciliciam veniſſe cum ſuis copiis. Proficiſcar in Ciliciam. Quid egerim, celeriter ut ſcias dabo operam. Ac velim, ut meremur de Republica, ſic felices ſimus. Fac valeas, meque ames. Nonis Maii. Ex caſtris.

EPISTOLA XIII.

CASSIUS (*a*) Q. M. CICERONI S. D.

S. V. B. E. E. Q. V. Cum Reipublicæ vel ſalute, vel victoria gaudemus (*b*), tum inſtauratione tuarum laudum; quod ma-

(*a*) *Caſſius* Q. Il eſt certain que s'il n'y a point d'altération dans ce nom, c'étoit un parent du Caſſius dont on vient de lire deux Lettres. Mais comme les Manuſcrits ne s'accordent point ſur la poſition du Q, c'eſt-à-dire, que les uns le mettent devant, les autres après, on eſt fort embarraſſé à trouver ici du jour. Si le Q eſt devant, c'eſt Quintus Caſſius, frere de Caſſius : s'il eſt après, il doit ſignifier *Queſteur*. Sa Lettre, d'ailleurs, & les Hiſtoriens ne fourniſſent là-deſſus aucun éclairciſſement.

(*b*) *Victoria gaudemus*,

te les attache merveilleusement à vos interêts ; & lorsqu'elles sçauront que vous prenez un soin particulier des leurs, elles croiront vous devoir tout. Depuis que cette Lettre est écrite, j'ai appris que Dolabella étoit entré dans la Cilicie avec toutes ses forces. Je ne tarderai point à le suivre, & je vous informerai soigneusement de toutes mes démarches. Fasse le Ciel seulement que mes services répondent toujours à mes intentions. Prenez soin de votre santé, & ne cessez pas de m'aimer. Dans mon camp, le 7 de Mai.

LETTRE XIII.

CASSIUS à CICERON.

SI nous nous applaudissons de la victoire & du salut de la République, notre joie est extrême aussi, & nous ne pouvons assez admirer que votre gloire se renouvelle sans cesse, & qu'a-

C'est la victoire remportée à Modene sur Marc-Antoine, comme la nouvelle gloire de Ciceron étoit d'avoir été conduit au Capitole & ensuite à la Tribune avec de grands applaudissemens pour ses services. *Voy. l'Hist. de sa Vie, l. X.*

ximus Consularis maximum Consulem te ipse vicisti & lætamur, & mirari satis non possumus. Fatale nescio quid tuæ virtuti datum, idque sæpe jam experti sumus. Est enim tua toga omnium armis felicior, quæ nunc quoque nobis pœne victam Rempublicam ex manibus hostium eripuit ac reddidit. Nunc ergo vivemus liberi. Nunc te, omnium maxime civis & mi carissime, id quod maxime Reipublicæ tenebris comperisti, nunc te habebimus testem nostri & in te & in conjunctissimam tibi Rempublicam amoris : &, quæ sæpe pollicitus es te & taciturum dum serviremus, & dicturum de me, tum cum mihi profutura essent, nunc illa non ego quidem dici tantopere desiderabo, quam sentiri à te ipso. Neque enim omnium judicio malim me à te commendari, quum ipse tuo judicio digne, ac mereor, commendatus esse : ut hæc novissima nostra fa-

près avoir été si grand dans votre Consulat, le Consulaire l'emporte encore sur le Consul. Il y a je ne sçai quelle fatalité attachée à votre vertu. Combien de fois ne l'avons-nous pas éprouvé ? Votre robbe est plus heureuse que toutes les armes des autres. C'est elle encore qui vient d'arracher à nos ennemis, & de nous rendre la République, qui étoit presque vaincuë. Nous vivrons donc libres. Vous serez donc témoin de notre affection pour vous & pour cette République, qui vous est si chere : sentiment que vous avez mieux vérifié que jamais dans ces tems d'obscurités. Oüi, le plus grand des Citoyens, & celui à qui je fais profession d'être le plus attaché, vous serez ouvertement témoin de notre tendresse ; & , ce que vous m'avez promis tant de fois de taire pendant notre servitude, pour le publier lorsque j'en pourrois tirer de l'utilité, je souhaiterai bien moins aujourd'hui de vous le voir effectivement publier que sentir : car j'estime bien moins d'être recommandé par vous à l'opinion publique, que d'être aussi bien que je crois le mériter dans votre propre opinion ; enfin ce qui est capable de me flater infiniment, c'est que mes dernieres actions

ꝺta, non ſubita, nec inconvenientia, ſed ſimilia illis cogitationibus, quarum tu teſtis es, fuiſſe judices, neque ad optimam ſpem Patriæ non minimum tibi ipſi producendum putes. Sunt tibi, M. Tulli, Liberi, Propinquique, digni quidem te, & merito tibi cariſſimi. Eſſe etiam debent in Republica proxime nos cari, qui ſtudiorum tuorum ſunt æmuli, quorum eſſe cupio tibi copiam. Sed tamen non maxima me turba puto excludi, quominus tibi vacet me excipere, & ad omnia, quæ velis & probes, producere. Animum tibi noſtrum fortaſſe probavimus: ingenium diutina ſervitus certe, qualecunque eſt, minus tamen quam erat, paſſa eſt videri. Nos, ex ora maritima Aſiæ Provinciæ & ex Inſulis, quas potuimus, Naves deduximus. Dilectum Remigum, magna contumacia civitatum, tamen ſatis celeriter habuimus. Secuti ſumus claſſem

vous paroissent, non l'effet d'une chaleur subite & inconsiderée, mais de la même nature que ces principes que vous connoissez ; & que vous me représentiez à vos propres yeux comme un homme dont la Patrie peut concevoir les meilleures esperances. Vous avez, mon cher Ciceron, des Enfans & des Proches, si dignes de vous qu'ils ont de justes droits à votre plus vive affection. Après eux, ne devez-vous pas aimer dans la République ceux qui s'efforcent de suivre vos principes. Je souhaite que le nombre en soit fort grand ; mais je ne crois pas qu'il le soit assez pour vous ôter la liberté de m'y recevoir, & de m'employer à tout ce qui sera de votre choix & de votre goût. Peut-être vous ai-je prouvé mon courage : je n'ose en dire autant de mon esprit ; car, tel qu'il est, la longueur de notre esclavage vous en a dérobé quelque chose. Pour en venir aux affaires, j'ai tiré des côtes de l'Asie & des Isles, autant de Vaisseaux que je l'ai pû. Malgré la résistance des Villes, j'ai fait lever assez promptement des Matelots. J'ai suivi la Flotte de Dolabella, commandée par Lucilius, qui, après m'avoir fait sou-

Dolabellæ, cui Lucilius (*c*) præerat : qui ſpem ſæpe tranſitionis præbendo, neque unquam non decedendo, noviſſime Corcyrum (*d*) ſe contulit, & clauſo portu ſe tenere cœpit. Nos illa relicta, quod & in caſtra pervenire ſatius eſſe putabamus, & ſequebatur claſſis altera, quam anno priore in Bithynia Tullius Cimber (*e*) comparavat, cui Turulius (*f*) Quæſtor præerat, Cyprum petivimus. Ibi, quæ cognovimus, ſcribere ad vos quam celerrime voluimus. Dolabellam, ut Tarſenſes (*g*), peſſimi ſocii, ita Laodiceni, multo amentiores, ultro arceſſierunt : ex quibus utriſque civitatibus, Græcorum militum numero, ſpeciem exercitus effecit. Caſtra habet ante oppidum Laodiceam poſita : &

(*c*) *Lucilius*. Il avoit apparemment pour ſurnom *Figulus*, car Appian nous aſſure que c'étoit L. Figulus qui commandoit la Flotte de Dolabella. Manuce, par cette raiſon, veut qu'on liſe ici *Lucius*, & non *Lucilius*. „ Il eſt certain, *dit-il*, que „ Figulus étoit un ſurnom „ des Marciens & des Ni- „ gidiens, & non des Lu-

vent eſperer la liberté du paſſage, ſans avoir jamais quitté ſon poſte, s'eſt enfin retiré à Corcyre, & s'eſt tenu renfermé dans le Port. J'ai pris parti de l'y laiſſer, autant parce qu'il m'a paru plus à propos de gagner le camp, que parce que j'étois ſuivi d'une autre Flotte que Tullius Cimber avoit raſſemblée en Bithynie l'année derniere, & qui étoit commandée par le Queſteur Turulius. Je me ſuis rendu dans l'Iſle de Chypre, & c'eſt de-là que je me hâte de vous écrire tout ce qui eſt venu à ma connoiſſance. A l'exemple des Tarſiens, ces infidéles alliés, les Laodicéens, encore plus inſenſés, ont appellé volontairement Dolabella. Il a raſſemblé dans ces deux Villes un certain nombre de ſoldats Grecs, qui lui compoſent une

„ ciliens. Il cite de plus en faveur de *Lucius*, deux fort anciens Manuſcrits.

(*d*) *Corcyrum*. Ce n'eſt ni *Corinthum*, comme pluſieurs le veulent, ni le Mont Corycus en Pamphilie, comme d'autres le prétendent; c'eſt une Ville de Cilicie, dont Mela fait la deſcription, l. 1, 15.

(*e*) *Tullius Cimber*. Nom fameux entre les meurtriers de Jules-Céſar.

(*f*) *Turulius*. Valerius Maxime rapporte que ce Turulius prit enſuite parti pour Antoine contre Octave, & qu'ayant manqué de reſpect pour Eſculape, il fut puni de ſon impiété.

(*g*) *Tarſenſes*. La Ville de Tarſe eſt la célebre patrie de l'Apôtre S. Paul, en Cilicie. Elle a donné naiſſance auſſi à pluſieurs grands Prophétes.

partem muri demolitus eſt, & caſtra oppido conjunxit. Caſſius noſter (*h*) cum decem legionibus, & cohortibus viginti auxiliariis, & quatuor millium equitatu, à millibus paſſuum viginti, caſtra habet poſita πάλτω (*i*), & exiſtimat ſe ſine prælio poſſe vincere. Nam jam ternis tetradrachmis triticum (*l*) apud Dolabellam eſt. Niſi quid navibus Laodicenorum ſupportarit, cito fame pereat neceſſe eſt. Ne ſupportare poſſit, & Caſſii claſſis bene magna, cui præeſt Sextilius Rufus, & tres, quas nos adduximus, ego, Turulius, Patiſcus, facile præſtabunt. Et volo bene ſperare, & Rempublicam ut & vos iſtic expediiſtis, ita pro noſtra parte celeriter nobis expediri poſſe confide-

(*h*) *Caſſius noſter.* Cette maniere de nommer le véritable Caſſius ne porte point à croire que cette Lettre ſoit de ſon frére.

(*i*) Πάλτω. Les Commentateurs ont fait naître des difficultés ſur ce mot: mais elles ſont levées par le témoignage de Pline & de Strabon, qui nomment *Paltos* pour une Ville de Syrie, à peu de diſtance de Laodicée. La difficulté de Gram-

ſorte d'armée. Il s'eſt campé devant Laodicée, dont il a démoli une partie des murs pour joindre ſon camp à la Ville. Notre cher Caſſius a le ſien à *Paltos*, qui en eſt éloigné de vingt milles. Il y a raſſemblé dix légions, vingt cohortes d'auxiliaires & quatre mille chevaux : mais il croit pouvoir vaincre ſans combat; car le bled vaut déja douze dragmes au camp de Dolabella. Si l'on n'y reçoit quelque ſecours des Navires de Laodicée, il faut néceſſairement qu'on y périſſe de faim; & nous nous flattons de leur ôter facilement cette reſſource avec la Flotte de Caſſius, qui eſt commandée par Sextilius Rufus, & trois autres Flottes que nous avons amenées, Turulius, Patiſcus & moi. Enfin je vous exhorte à l'eſperance, & je crois pouvoir vous aſſurer que nous ne tarderons point à délivrer ici la République, com-

maire n'eſt pas forte.

(*l*) *Triticum.* Il parle apparemment du boiſſeau Romain, qui peſoit vingt-cinq livres. Si c'eſt du *Medimnus*, qui étoit la meſure Grecque, comme on pourroit le croire auſſi, puiſqu'il eſt queſtion de Laodicée, Ville de Syrie, il contenoit ſix boiſſeaux & deux *amphores*. Cependant il eſt difficile de juger de ces meſures par le poids; car le froment n'a pas toujours la même peſanteur. Le *Tetradrachme* étoit une monnoie Aſiatique, dont il n'eſt pas plus facile de connoître aujourd'hui la valeur. *Ternis tetradrachmis*, c'eſt douze drachmes ou douze deniers, qui, ſuivant la doctrine de Budée & de Gronovius, répondent aux Eſcalins de Hollande.

re. Vale. Data Idibus Jun. Cypro, Acrommyu-acride (*m*).

EPISTOLA XIV.

LENTULUS (*a*) CICERONI ſuo S. P. D.

CUM Brutum noſtrum conveniſſem, eumque tardius in Aſiam venturum animadverterem, in Aſiam redii, ut reliquias mei laboris (*b*) colligerem, & pecuniam quamprimum Romam mitterem. Interim cognovi in Lycia eſſe claſſem Dolabellæ, ampliuſque centum naves onerarias, in quas exercitus ejus impōni poſſet: idque Dolabellam ea mente comparaſſe, ut ſi Syriæ ſpes eum fruſtrata eſſet, conſcenderet in naves, & Italiam peteret, ſeque cum Antoniis (*c*) & reliquis latroni-

(*m*) *Acrommyu---Acride.* On trouve beaucoup d'érudition prodiguée dans les Commentaires ſur la vraie leçon de ce mot. Mais comme il paroît certain que l'Iſle de Chypre avoit un Promontoire qui ſe nommoit *Crommyu Acris*, il eſt naturel de s'y tenir.

me vous l'avez déja fait en Italie. Adieu. Le 13 de Juin, dans l'Isle de Chypre.

LETTRE XIV.

Lentulus à Ciceron.

Comme j'ai compris dans la visite que j'ai renduë à Brutus qu'il n'iroit pas si-tôt en Asie, j'y suis revenu pour recueillir les restes de mon travail, & faire partir promptement de l'argent pour Rome. Dans cet intervalle j'ai appris que la Flotte de Dolabella étoit en Lycie, & qu'elle étoit accompagnée de plus de cent Vaisseaux de transport, sur lesquels il pouvoit embarquer son armée pour la faire passer en Italie, s'il ne réüssissoit pas dans la Syrie, & se joindre avec les Antoines

(*a*) *Lentulus*. C'est le fils de ce Lentulus Spinther, intime ami de Ciceron : à qui sont adressées les Lettres du livre premier. Ce fils étoit du Collége des Augures, & c'étoit à la fête de sa réception que Ciceron avoit gagné une indigestion mortelle ; comme on le voit au liv. VIII. de son Histoire. Lentulus étant parti pour l'Asie sous Trebonius avec la qualité de Questeur, avoit pris celle de Propréteur après la mort de Trebonius, pour servir plus utilement la République.

(*b*) *Reliquias mei laboris*. De son travail, en qualité de Questeur.

(*c*) *Cum Antoniis*. Les

bus conjungeret. Cujus rei tanto in timore fui, ut omnibus rebus relictis, cum paucioribus & minoribus navibus ad illas ire conatus sim. Quæ res, si à Rhodiis non essem interpellatus, fortasse tota sublata esset; tamen magna ex parte profligata est. Quum quidem classis dissipata est, adventus nostri timore milites ducesque effugerunt; onerariæ omnes ad unam à nobis sunt exceptæ. Certe (quod maxime timui) videor etiam consecutus, ut non possit Dolabella in Italiam pervenire, nec sociis suis firmatis durius vobis efficere negotium. Rhodii nos & Rempublicam quam valde desperaverint, ex Litteris quas publice misi, cognosces. Et quidem multo parcius scripsi. Mirari noli. Mira est eorum amentia: nec me meæ ullæ privatim injuriæ unquam. Malus animus eorum in nostram salu-

Antoines étoient trois freres, Marcus, Caius & Lucius, tous trois dans le même Parti. Caius étoit alors prisonnier en Macédoine, au camp de Brutus.

& les autres brigands. Ce projet m'a si vivement allarmé, que perdant de vûë tout le reste, je n'ai pensé qu'à m'avancer vers lui avec mes Vaisseaux, quoique fort inferieurs aux siens pour la grandeur & pour le nombre. Peut-être l'aurois-je détruit sans ressource, si les Rhodiens ne m'avoient interrompu : mais je l'ai du moins beaucoup affoibli ; car sa Flotte est dissipée. Chefs & soldats, tous ont pris la fuite à mon approche ; & les Vaisseaux de transport sont tombés entre mes mains, sans en excepter un. Je crois avoir gagné par cette expédition de mettre Dolabella dans l'impossibilité de passer en Italie, ce qui faisoit ma principale crainte, & d'aller redoubler vos embarras en rendant la confiance à ses Alliés. Vous apprendrez par ma Lettre publique à quel danger les Rhodiens ont exposé la République & moi. J'en parle avec beaucoup de retenue : mais vous n'en devez pas être surpris. Leur folie ne se conçoit pas. Le ressentiment de mes propres injures ne m'a pas jamais beaucoup touché : cependant le fond de malignité que ces gens-là conservent contre moi, le penchant qu'ils ont pour le parti opposé, leur mépris obstiné pour tous les

tem, cupiditas partium aliarum, perſeverantia in contentione optimi cujuſque, ferenda mihi non fuit. Nec tamen omnes perditos eſſe puto. Sed iidem illi qui tum fugientem patrem meum (*d*), qui L. Lentulum (*e*), qui Pompeium, qui ceteros viros clariſſimos non receperunt, iidem, tanquam aliquo fato, & nunc aut Magiſtratum gerunt, aut eos qui ſunt in Magiſtratu, in ſua habent poteſtate. Itaque eadem ſuperbia in pravitate utuntur. Quorum improbitatem aliquando retundi, & non pati impunitate augeri, non ſolum utile eſt Reipublicæ noſtræ, ſed etiam neceſſarium. De noſtra dignitate velim tibi ut ſemper curæ ſit, & quocumque tempore occaſionem habueris, & in Senatu & in ceteris rebus laudi noſtræ ſuffragere. Quum Conſulibus (*f*) Decreta eſt Aſia, & permiſſum eſt iis, ut, dum ipſi venirent, darent negotium qui Aſiam obti-

honnêtes gens, méritoit une certaine rigueur. Ce n'est pas que je les croie tous également coupables ; mais il se trouve, par une sorte de fatalité, que ceux qui ont refusé de recevoir mon pere, & L. Lentulus & Pompée, & tant d'autres grands Hommes, sont aujourd'hui en possession des Magistratures, ou disposent absolument de ceux qui les possedent. Ils ont encore le même orgueil dans leur méchanceté. Ainsi je crois qu'il est utile, & nécessaire même pour le service de la République, qu'on ne laisse point croître le mal par l'impunité. Je vous prie de veiller toujours au soin de ma dignité ; &, dans toutes les occasions, soit au Sénat ou dans les autres affaires, de soutenir de votre suffrage ce qui pourra tourner à mon honneur. Puisque le Gouvernement de l'Asie est décerné aux Consuls, & qu'on leur permet d'en charger quelqu'un jusqu'à leur arrivée, engagez-les à me donner la préférence pour cette commission. Ils n'ont aucune raison qui les

(*d*) *Patrem meum.* P. Lentulus Spinther.

(*e*) *L. Lentulum.* Celui qui avoit été Consul avec C. Marcellus la premiere année de la Guerre civile.

(*f*) *Consulibus decreta est.* Il parle d'Hirtius & de Pansa, qui avoient été tués à Modene & dont il ignoroit encore le sort.

neant, rogo te, petas ab eis, ut hanc dignitatem potiſſimum nobis tribuant & mihi dent negotium, ut Aſiam obtineant dum ipſorum alteruter venit. Nam quod hoc properent in Magiſtratu venire, aut exercitum mittere, cauſſam non habent. Dolabella enim in Syria eſt, & ut tu divina tua mente proſpexiſti & prædicaſti, dum illi veniunt, Caſſius eum opprimet. Excluſus enim ab Antiochia Dolabella, & in oppugnando male acceptus, nulla alia confiſus urbe, Laodiceam quæ eſt in Syria ad mare, ſe contulit. Ibi ſpero celeriter eum pœnas daturum. Nam neque quo refugiat habet, neque diutius ibi poterit tantum exercitum Caſſii ſuſtinere. Spero etiam confectum eſſe jam, & oppreſſum Dolabellam. Quare non puto Panſam & Hirtium in Conſulatu properaturos in Provincias exire, ſed Romæ acturos Conſulatum. Itaque, ſi ab his petieris ut

presse de s'y rendre pendant l'exercice de leur Emploi, ni même d'y envoyer une armée. Dolabella est dans la Syrie; &, comme votre divine prudence vous l'a fait prévoir & répeter hautement, Cassius nous aura délivré d'eux avant qu'ils puissent être ici. La Ville d'Antioche a déja refusé ses portes à Dolabella. Il s'est mal trouvé d'avoir employé la force pour se les faire ouvrir; & ne voyant point d'autre Ville à laquelle il puisse se fier, il s'est retiré à Laodicée, qui est une Place maritime de la Syrie. Je ne doute pas qu'il n'y reçoive bien-tôt la punition de ses crimes, car il ne lui reste plus de retraite, & je ne vois aucune apparence qu'il puisse soutenir dans celle-ci une armée aussi puissante que celle de Cassius. Peut-être est-ce déja fait de lui. Ainsi je ne sçaurois croire que Pansa & Hirtius se hâtent beaucoup de partir pour leurs Provinces. Ils exerceront leur Consulat à Rome; & si vous les priez de se reposer sur moi pendant ce tems-là de l'administration de l'Asie, je me flate que vous pourrez l'obtenir. Ajoutez qu'ils me l'ont promis tous deux de bouche, & qu'ils me l'ont ensuite écrit dans mon absence; sans compter que Pansa

interea nobis procurationem Asiæ dent, spero te posse impetrare. Præterea mihi promiserunt Pansa & Hirtius coram & absenti mihi scripserunt, Verrioque nostro Pansa affirmavit se daturum operam ne in suo Consulatu mihi succedatur. Ego porro, non, medius fidius cupiditate Provinciæ, pruduci longum spatium mihi volo. Nam mihi fuit ista Provincia plena laboris, periculi, detrimenti. Quæ ego ne frustra subierim, neve priusquam reliquias meæ diligentiæ consequar, decedere cogar, valde laboro. Nam si potuissem, quam exegeram pecuniam universam mittere, postularem ut mihi succederetur. Nunc quod Cassio dedi, quod Trebonii morte amisimus, quod etiam crudelitate Dolabellæ, aut perfidia eorum qui mihi fidem reique publicæ non præstiterunt, id consequi & reficere volo. Quod aliter non potest fieri, nisi spatium habuero,

a

a protesté à Verreius, notre ami commun, qu'il s'efforceroit d'empêcher qu'on ne me donnât un successeur pendant toute la durée de son Consulat. Au reste, je puis vous assurer de bonne foi que ce n'est point la passion de gouverner qui me fait souhaiter cette prolongation de Commandement : je n'y ai trouvé que de la peine, des dangers & des pertes ; mais il seroit fâcheux que je me visse forcé de partir sans en avoir tiré quelqu'avantage, ou du moins sans avoir eu le tems de recueillir les fruits de mon travail. Comptez que s'il m'avoit été possible d'envoyer tout l'argent que j'avois ramassé, je demanderois un successeur. Je voudrois me dédommager de ce que j'ai donné à Cassius, & de ce que j'ai perdu par la mort de Trebonius, par la cruauté de Dolabella, & par la perfidie de ceux qui ont trompé la République & moi. Comment pourrois-je y parvenir, si l'on ne m'accorde un peu de tems ? Faites je vous prie, avec votre amitié ordinaire, que j'aie cette obligation à vos soins. Je crois avoir assez bien servi la République pour être en droit d'attendre d'autres récompenses que celle de cette Province, & pour me promettre autant

Id ut per te consequar, velim, ut solet, tibi curæ sit. Ego me de Republica puto esse meritum ut non Provinciæ istius beneficium exspectare debeam, sed tantum quantum Cassius & Bruti, non solum illius facti periculique (*g*) societate, sed etiam hujus temporis studio & virtute. Primus enim ego leges Antonias fregi: primus Equitatum Dolabellæ ad Rempublicam traduxi Cassioque tradidi; primus delectus habui pro salute omnium contra conjurationem sceleratissimam; solus Cassio & Reipublicæ Syriam, exercitusque qui ibi erant, conjunxi. Nam nisi ego tantam pecuniam tantaque præsidia, & tam celeriter, Cassio dedissem, ne ausus quidem esset ire in Syriam; & nunc non minora pericula Reipublicæ à Dolabella instarent quam ab Antonio. Atque hæc omnia is feci, qui sodalis & familiarissimus Dolabellæ eram, conjunctissimus sanguine

que Caſſius & les Brutus, dont j'ai non-ſeulement partagé l'action & les périls, mais ſuivi les principes & ſans ceſſe imité la vertu. C'eſt moi qui ai renverſé le premier les loix d'Antoine : c'eſt moi qui ai fait paſſer la Cavalerie de Dolabella au ſervice de la République : c'eſt moi qui ai commencé le premier à lever des troupes pour le ſalut public, contre une déteſtable conjuration : enfin, c'eſt moi ſeul qui ai joint à Caſſius & à la République la Syrie & les Armées qui étoient dans cette Province ; car ſi je n'avois donné à Caſſius d'auſſi grandes ſommes, & des ſecours auſſi puiſſans qu'il les a reçus de moi, il n'auroit pas oſé mettre le pied en Syrie, & Dolabella ne ſeroit pas aujourd'hui moins redoutable qu'Antoine à la République. Cependant j'étois ami & compagnon de Dolabella ; j'étois lié de fort près par le ſang avec Antoine ; mais, en véritable amateur de la Patrie, j'ai commencé pour ſon interêt à déclarer la guerre à tous les miens. Quoique je n'en aie pas recueilli beaucoup

(g) *Illius facti ſocietatem.* Plutarque, dans la Vie de Céſar, rapporte que pluſieurs Romains s'étoient vantés fauſſement d'avoir eu part à la mort de Céſar, & nomme entr'autres, Lentulus, auteur de cette Lettre.

Antonio, Provinciam quoque, illorum beneficio habebam. Sed Πατριδα (*h*) ἔμην μαλλων φιλων, omnibus meis bellum primus indixi. Hæc etsi adhuc non magnopere mihi tulisse fructum animadverto, tamen non despero. Nec defatigabor permanere non solum in studio libertatis, sed etiam in labore & periculis. Attamen si etiam aliqua gloria justa & merita provocabimur, Senatus & optimi cujusque officiis, majore cum auctoritate apud ceteros erimus, & eo plus prodesse Reipublicæ poterimus. Filium tuum, ad Brutum cum veni, videre non potui, ideo quod tum in hiberna cum equitibus erat profectus. Sed, medius fidius, ea esse eum opinione, & tua, & ipsius, & inprimis mea caussa gaudeo. Fratris enim loco mihi est, qui ex te natus, teque dignus est. Vale. D. IIII. Kalend. Jun. Pergæ.

de fruits jusqu'à présent, je ne perds pas l'esperance, & rien n'est capable, non-seulement de refroidir la passion que j'ai pour la liberté, mais le courage qui m'a fait braver constamment la peine & le danger. A la verité si j'étois excité par quelque juste & glorieuse récompense, si le Sénat & tous les gens de bien s'accordoient à me rendre leurs bons offices, mon autorité en auroit ici plus de poids, & j'en deviendrois plus capable de servir la République. Je n'ai pû voir votre fils, lorsque je suis allé trouver Brutus, parce qu'il étoit déja parti pour le quartier d'hiver avec la cavalerie. Mais, en verité, la réputation qu'il s'est acquise me cause une joie sensible, & pour vous, & pour lui, & pour moi-même, qui ne puis manquer de le regarder comme mon frere lorsqu'il est né de vous & qu'il en est digne. Adieu. Le 29 de Juin, à Perge.

(*h*) Πατρίδα, &c. C'est-à-dire, en Latin, *Patriam meam magis amans*. Plutarque rapporte le passage entier, sans nommer l'Auteur ou la Tragédie dont il est tiré.



EPISTOLA XV.

P. LENTULUS (a) P. F. Proquæſt. Propr. Coſ. Præt. Trib. Pleb. Sen. P. Q. R. S. P. D.

S. V. L. V. V. B. E. E. V. Scelere Dolabellæ oppreſſa Aſia, in proximam Provinciam, præſidiaque Reipublicæ, quæ M. Brutus, V. C. tenebat, me contuli : & id ego, ut, per quos celerrime poſſent, Aſia Provincia vectigaliaque in veſtram poteſtatem redigerentur. Quod cum pertimuiſſet Dolabella, vaſtata Provincia, correptis vectigalibus, præcipuè civibus Romanis omnibus crudeliſſime denudatis ac divenditis, celeriuſque Aſia exceſſiſſet quam eo præſidium adduci potuiſſet, diutius morari, aut exſpectare præſi-

(a) *Lentulus P. F.* Dion remarque que ce Lentulus avoit été adopté par Torquatus, ſans avoir pris ſon prénom ni ſon ſurnom, parce qu'il n'avoit recherché cette adoption que pour entrer au Collége des Augures.

LETTRE XV.

P. LENTULUS, Proquesteur, Propréteur, aux Consuls, aux Préteurs, aux Tribuns du Peuple, au Sénat & au Peuple Romain.

LE crime de Dolabella ayant jetté l'Asie dans l'oppression, je me suis rendu dans la Province de Macédoine, qui en est voisine, & dans les lieux où notre illustre Brutus avoit des troupes. Je n'ai rien épargné pour remettre la Province d'Asie & les revenus publics entre vos mains par les moyens que j'ai crus les plus promps. Mais Dolabella s'étant hâté, dans cette crainte, de ravager la Province, de se saisir des revenus, de dépoüiller & même de vendre cruellement tous les Citoyens Romains, & s'étant retiré ensuite, avant que les troupes de la République pussent être arrivées, je n'ai pas jugé qu'il fût nécessaire de m'arrêter plus

Ainsi il conserve ici sa qualité de *fils de Publius Lentulus Spinther*. Il prend le titre de *Propraetor* & de *Proquaestor*, par les raisons que j'ai expliquées dans la Lettre précédente. Les lettres initiales signifient, *si vos liberique vestri valetis, &c.*

dium non necesse habui : & quamprimum ad meum officium revertendum mihi esse existimavi, ut & reliqua vestigalia exigerem, & quam deposui pecuniam colligerem ; quidquid ex ea correptum esset, aut quorum id culpa accidisset, cognoscerem quamprimum, & vos de omni re facerem certiores. Interim cum, per Insulas in Asiam naviganti, mihi nuntiatum esset classem Dolabellæ in Lycia esse, Rhodiosque naves complures instructas & paratas in aqua habere ; cum his navibus quas aut mecum adduxeram aut comparaverat Patiscus Proquæstor, homo mihi cum familiaritate, tum etiam sensibus in Republica conjunctissimus, Rhodum reverti, confisus autoritate vestra, Senatusque-consulto, quo hostem Dolabellam judicaratis ; fœdere quoque, quod cum his, M. Marcello, Ser. Sulpitio renovatum erat : quo juraverant Rhodii eosdem

long-tems, ni d'attendre les troupes. Il m'a semblé au contraire que je devois retourner aux fonctions de mon Emploi, pour lever les restes du Tribut, rassembler les sommes que j'ai mises en dépôt, examiner ce qu'on en a détourné, qui il en faut accuser, & vous rendre compte de toutes les circonstances. M'étant embarqué pour l'Asie, dans cette vûë, j'ai appris en traversant les Isles, que la Flotte de Dolabella étoit en Lycie, & que les Rhodiens avoient en mer quantité de Navires bien équipés. Aussi-tôt je suis retourné à Rhodes avec les Vaisseaux que j'avois avec moi, & ceux que le Proquesteur Patiscus, qui m'est également uni par l'amitié & par ses sentimens pour la République, avoit pris soin de rassembler. Je me croyois bien appuyé sur votre autorité, sur le Décret du Sénat, par lequel vous avez déclaré Dolabella ennemi public; enfin, sur le Traité d'alliance renouvellé avec les Rhodiens par M. Marcellus & Servius Sulpicius, & sur le serment qu'ils avoient fait de regarder comme leurs ennemis tous ceux de la République. Mais l'effet s'est trouvé fort contraire à mon attente. Loin de paroître disposés à fortifier notre Flot-

hostes se habituros quos S. P. Q. R. Quæ res nos vehementer fefellit. Tantum enim afuit ut illorum præsidio nostram formaremus classem, ut etiam à Rhodiis urbe, portu, statione quæ extra urbem est, commeatu, aqua denique prohiberentur nostri milites, nos vix ipsi singulis cum navigiolis reciperemur. Quam indignitatem, diminutionemque majestatis, non solum juris nostri, sed etiam Imperii Populique Romani idcirco tulimus, quod interceptis Litteris cognoramus Dolabellam, si desperasset de Syria, Ægyptoque, quod necesse erat fieri, in naves, cum omnibus suis latronibus, atque omni pecunia conscendere esse paratum, Italiamque petere: idcirco etiam naves onerarias, quarum minor nulla erat duum millium amphorum (*b*), contractas in Lycia, à classe ejus obsideri. Hujus rei timore, Patres conscripti, percitus, injurias perpeti &

te, ils ont fermé à nos ſoldats l'entrée de la Ville, du Port & de la Rade; ils leur ont refuſé des vivres & même de l'eau : à peine ont-ils conſenti à me recevoir avec quelques petits Bâtimens. Cette indignité, qui bleſſe non-ſeulement mes droits, mais qui offenſe la majeſté de l'Empire & du Peuple Romain, ne ſeroit pas demeurée ſans punition : mais j'appris par des Lettres interceptées que le deſſein de Dolabella, s'il perdoit l'eſperance du côté de la Syrie & de l'Egypte, étoit de s'embarquer pour l'Italie avec tous ſes brigands & ſes tréſors, & que dans cette intention il faiſoit garder par ſa Flotte quantité de Vaiſſeaux de charge, qu'il tetoit reſſerrés dans les Ports de Lycie. Cette crainte, Peres conſcrits, m'a fait prendre le parti de ſouffrir un outrage, & de fermer entierement les yeux ſur une ſituation dont j'ai ſenti toute la honte. Je me ſuis ſoumis à la volonté des Rhodiens, qui m'ont introduit dans leur Ville : j'ai plaidé la cauſe de la

(b) *Duum millium Amphorum.* Suivant la remarque de *Julius Romanus*, ancien Grammairien, on dit *Amphorum* lorſqu'on ajoute quelque nombre, *Amphorarum* lorſqu'on n'ajoute rien. Par cette regle il faudroit donc ici le dernier. Mais on a mis apparemment *Amphorum* comme génitif Grec d'Αμφορεύς.

cum contumelia etiam nostra ; omnia prius experiri malui. Itaque ad illorum voluntatem introductus in urbem & in Senatum eorum, quam diligentissime potui, caussam Reipublicæ egi, periculumque omne quod instaret, si ille latro cum omnibus suis naves conscendisset, exposui. Rhodios autem tanta in pravitate animadverti, ut omnes firmiores putarent quam bonos : ut hanc concordiam & conspirationem omnium Ordinum ad defendendam libertatem, propense non crederent esse factam : ut patientiam Senatus & optimi cujusque manere etiam nunc confiderent, nec potuisse audere quemquam Dolabellam hostem judicare : ut denique omnia, quæ improbi fingebant, magis vera existimarent, quam quæ vera erant & à nobis docebantur. Qua mente etiam ante nostrum adventum, post Trebonii indignissimam cædem, ce-

République dans leur Sénat, avec toute la force dont je suis capable, & je leur ai représenté les périls qui nous menaçoient si ce voleur s'embarquoit une fois avec tous ses associés. J'ai trouvé aux Rhodiens de si mauvaises dispositions, qu'ils regardent les honnêtes-gens comme les plus foibles, & que loin de se persuader que cet accord de tous les Ordres pour la défense de la liberté vienne d'un mouvement volontaire, ils s'imaginent que la patience du Sénat & des honnêtes-gens est toujours la même, & que personne n'a pû être assez hardi pour déclarer Dolabella l'ennemi public ; enfin qu'ils ont ajouté plus de foi aux inventions des traîtres qu'à la vérité des faits & de mes discours. C'est dans les mêmes principes qu'avant mon arrivée, & depuis l'indigne meurtre de Trebonius, qui a été suivi de tant d'autres crimes, ils ont envoyé deux députations à Dolabella ; nouveauté sans exemple, contraire à leurs propres loix & condamnée par les Magistrats mêmes qu'ils avoient alors à leur tête. Mais soit que ces excès viennent, comme ils le disent, de la crainte qu'ils ont pour leurs Terres du Continent, ou d'une

reraque tot tamque nefaria facinora, binæ profectæ erant ad Dolabellam legationes èorum, & quidem novo exemplo, contra leges ipſorum, prohibentibus iis qui tum Magiſtratus gerebant. Hæc ſive timore, ut dictitant, de agris quos in continenti habent, ſive furore, ſive potentia paucorum, qui & antea pari contumelia viros clariſſimos affecerant, & nunc maximos Magiſtratus gerentes, nullo exemplo, neque noſtra ex parte, neque noſtro præſentium, neque imminenti Italiæ urbique noſtræ periculo, ſi ille parricida cum ſuis latronibus, navibus, ex Aſia Syriaque expulſus, Italiam petiſſet, mederi cum facile poſſent, noluerunt. Nonnullis etiam ipſi Magiſtratus veniebant in ſuſpicionem detinuiſſe nos, & demorati eſſe, dum claſſis Dolabellæ certior fieret de adventu noſtro. Quam ſuſpicionem conſecutæ res aliquot auxerunt : maxime quod

fureur aveugle, ou de la tyrannie d'un petit nombre de leurs citoyens, qui ont fait essuyer autrefois la même injure à des Personnages très-illustres & revêtus aujourd'hui des plus grandes Magistratures; ni mes instances, ni le péril présent auquel j'étois exposé, ni celui qui menaçoit l'Italie & la Ville de Rome si ce parricide s'embarquoit avec tous ses brigands après avoir été chassé de l'Asie & de la Syrie, rien enfin n'a pû les déterminer à prévenir des maux qu'ils pouvoient facilement éloigner. On a même soupçonné leurs Magistrats de m'avoir retenu & d'avoir voulu m'amuser jusqu'à ce que la Flotte de Dolabella pût être informée de mon arrivée. Ce soupçon a été suivi de quelques évenemens qui l'ont augmenté : car Sex. Marius & C. Titius, Lieutenans de Dolabella, ont bien-tôt quitté la Flotte, & partant de Lycie sur une Barque longue, ont abandonné tous les Bâtimens de transport, quoiqu'ils eussent employé beaucoup de tems & de peine à les rassembler. Ainsi m'étant rendu de Rhode en Lycie avec les Vaisseaux qui étoient sous mes ordres, j'ai repris les Vaisseaux de transport, que j'ai restitués à leurs maîtres,

ſubito ex Lycia Sex. Marius & C. Titius, legati Dolabellæ, à claſſe diſceſſerunt, navique longa profugerunt, onerariis relictis, in quibus colligendis non minimum temporis laboriſque conſumſerunt. Itaque cum ab Rhodo, cum iis quas habueramus navibus in Lyciam veniſſemus, navis onerarias recepimus, dominiſque reſtituimus: idemque, quod maxime verebamur, ne poſſet Dolabella cum ſuis latronibus in Italiam venire, timere deſiimus. Claſſem fugientem perſecuti ſumus uſque Sidam (*c*), quæ extrema Regio eſt Provinciæ meæ. Ibi cognovi, partem navium Dolabellæ diffugiſſe, reliquas Syriam Cyprumque petiiſſe. Quibus disjectis, cum ſcirem C. Caſſii, ſingularis civis & ducis, claſſem maximam fore præſto in Syriam, ad meum officium reverti: daboque operam ut meum ſtudium, diligentiam, vobis, P. C., Reiquepublicæ præſtem: pecu-

& je me suis délivré de ma principale crainte, qui étoit de voir passer Dolabella en Italie. Ensuite j'ai poursuivi sa Flotte jusqu'à Side, derniere Ville de ma Province, où j'ai appris que la plus grande partie de ses Vaisseaux avoient pris la fuite, & que le reste s'étoit retiré en Syrie & dans l'Isle de Chypre. Après les avoir ainsi dispersés, ne doutant point que Cassius, qui n'est pas moins grand Capitaine qu'excellent citoyen, ne fût bien-tôt en Syrie avec sa puissante Flotte, je suis retourné à mon Emploi, & je n'épargnerai rien, Peres conscrits, pour vous témoigner mon attachement & mon zéle, à vous & à la République. Je ramasserai la plus grosse somme & le plus promptement que je pourrai, pour vous l'envoyer aussi-tôt avec tous les comptes. Si je parcours la Province & que j'y puisse apprendre qui sont ceux dont la fidelité nous a conservé l'argent que j'avois mis en dépôt, & ceux aussi qui étant assez lâches pour l'offrir volontairement à Dolabella sont entrés à ce prix dans la société de ses crimes, je ne manquerai pas de vous en informer. Ne

(c) *Usque Sidam.* Ville de Pamphilie, qui étoit sous le Gouvernement de l'Asie.

niamque, quam maximam potero & quam celerrime cogam, omnibusque cum rationibus ad vos mittam. Si percurrero Provinciam, & cognovero, qui nobis & Reipublicæ fidem præstiterunt, in conservanda pecunia à me deposita, quique scelere ultro deferentes pecuniam publicam, hoc munere societatem facinorum cum Dolabella inierunt, faciam vos certiores. De quibus, si vobis videbatur, si, ut meriti sunt, graviter constitueritis, nosque vestra auctoritate firmaveritis, facilius & reliqua exigere vestigalia, & exacta servare poterimus. Interea quo commodius vectigalia tueri, Provinciamque ab injuria defendere possim, præsidium necessarium voluntariumque comparavi. His Litteris scriptis milites circiter XXX. quos Dolabella ex Asia conscripserat, è Syria fugientes in Pamphiliam venerunt. Hi nuntiaverunt, Dolabellam, Antiocheam,

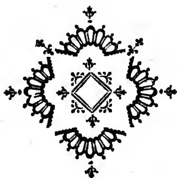
doutez pas qu'en punissant ces perfides avec toute la rigueur qu'ils méritent, & me soutenant par votre autorité, vous ne me facilitiez les moyens de lever le reste des impôts & de conserver ce qui est déja levé. Cependant pour me rendre moi-même cette entreprise plus aisée, & pour me mettre en état de défendre ma Province, j'ai formé un corps de troupes dont je ne pouvois me passer, & qui est composé de volontaires.

Depuis que j'ai écrit cette Lettre, une trentaine de soldats que Dolabella avoit levés en Asie, l'ont abandonné dans la Syrie & sont venus en Pamphilie. Ils racontent que Dolabella s'est présenté aux portes d'Antioche, Ville de Syrie, & que n'y ayant point été reçu, il a fait plusieurs tentatives pour se les faire ouvrir par la force, mais qu'il a toujours été repoussé avec beaucoup de perte : on lui a tué cent hommes. Enfin prenant le parti d'abandonner ses malades, il s'est retiré pendant la nuit d'Antioche à Laodicée. Mais dans cette fuite tout ce qu'il avoit de soldats Asiatiques ont quitté ses Enseignes. Huit cens sont retournés à Antioche, où ils se sont livrés aux Comman-

quæ in Syria eſt, veniſſe; non receptum: conatum eſſe aliquoties vi introire, repulſum ſemper eſſe, cum magno ſuo detrimento. Itaque centum circiter amiſſis, ægris relictis, noctu Antiochea profugiſſe Laodiceam verſus: ea nocte omnes fere Aſiaticos milites ab eo diſceſſiſſe: ex his, ad octingentos, Antiocheam rediiſſe, & ſe iis tradidiſſe, qui à Caſſio relicti, urbi illi præerant; ceteros per Amanum in Ciliciam deſcendiſſe: quo ex numero ſe quoque eſſe dicebant: Caſſium autem cum ſuis omnibus copiis nuntiatum eſſe quatridui iter Laodicea afuiſſe, tum cum Dolabella eo tenderet. Quamobrem opinione celerius confido ſceleratiſſimum latronem pœnas daturum. Quarto Nonas Junias. Pergæ.



dans que Caſſius a laiſſés dans cette Ville. Les autres ſont deſcendus dans la Cilicie par le Mont Amanus, & ceux qui ont fait ce récit étoient du nombre. Ils ont ajouté que lorſque Dolabella fuyoit vers Laodicée, on prétendoit que Caſſius avec toutes ſes troupes n'en étoit éloigné que de quatre jours de marche. Il ne me reſte donc aucun doute que cet infâme brigand ne reçoive plûtôt qu'on ne ſe l'imagine le châtiment qu'il mérite. A Perge, le 2 de Juin.



EPISTOLA XVI.

TREBONIUS (*a*) CICERONI S.

S. V. B. E. Athenas veni ad XII. Kal. Jun.; atque ibi, quod maxime optabam, vidi filium tuum, deditum optimis ſtudiis, ſummaque modeſtiæ fama. Qua ex re quantam voluptatem ceperim, ſcire potes, etiam me tacente. Non enim neſcis quanti te faciam, & quam pro noſtro veterrimo veriſſimoque amore, omnibus tuis etiam minimis commodis, non modo tanto bono, gaudeam. Noli putare, mi Cicero, me hoc auribus tuis dare; nihil adoleſcente tuo, atque adeo noſtro (nihil enim mihi à te poteſt eſſe ſejunctum) aut amabilius omnibus iis qui Athenis ſunt, eſſe, aut ſtudioſius earum artium quas

(*a*) *Trebonius.* Voyez la Lettre 28 du livre ſecond. Trebonius alloit gouverner l'Aſie en qualité de Procon-

LETTRE XVI.

TREBONIUS à CICERON.

JE ſuis arrivé à Athenes le 21 de Mai ; &, ſuivant le plus ardent de mes deſirs, j'y ai vû votre fils, qui s'applique aux études les plus utiles, & qui s'eſt fait une grande réputation de modeſtie. Vous comprenez, ſans que je le diſe, combien j'en ai reſſenti de joie, car vous n'ignorez pas combien je vous honore, & quel interêt notre très-ancienne & très-ſincere amitié me fait prendre, non-ſeulement à un bien de cette nature, mais même à vos moindres avantages. N'allez pas vous imaginer, mon cher Ciceron, que je cherche ici à flater votre cœur. Je vous aſſure que votre jeune-homme, ou plûtôt le nôtre, car vous n'avez rien qui ne me ſoit commun avec vous, eſt généralement aimé dans Athenes, & qu'il s'applique avec tout le ſoin poſſible aux

ful. Il avoit été Tribun du Peuple ſous le ſecond Conſulat de Pompée & de Craſſus, & Préteur la ſeconde année de la guerre civile. Enſuite Céſar ſe l'étoit ſubrogé juſqu'à la fin de l'année en quittant ſon quatriéme Conſulat. C'eſt lui qui fut ſurpris & tué à Smyrne par la trahiſon de Dolabella.

tu maxime amas, hoc eſt optimarum. Itaque tibi, quod vere facere poſſum, libenter quoque gratulor, nec minus etiam nobis: quod eum quem neceſſe erat diligere, qualiſcumque eſſet, talem habemus ut libenter quoque diligamus. Qui cum mihi in ſermone injeciſſet, ſe velle Aſiam viſere, non modo invitatus, ſed etiam rogatus eſt à me, ut id potiſſimum nobis obtinentibus Provinciam faceret. Cui nos & caritate & amore tuum officium præſtaturos non debes dubitare. Illud quoque erit nobis curæ, ut Cratippus (*b*) una cum eo ſit, ne putes, in Aſia feriatum illum ab iis ſtudiis, in quæ tua cohortatione incitatur, futurum. Nam illum paratum ut video, & ingreſſum pleno gradu, cohortari non intermittemus, quo in dies longius diſcendo exercendoque ſe procedat. Vos quid ageretis in Republica cum has Litteras dabam, non ſciebam. Audie-

arts que vous aimez, c'est-à-dire, aux meilleurs. C'est donc avec autant de sincerité que de satisfaction que je félicite & vous & moi, de ce que nous avons de si justes raisons d'aime rcelui pour qui nous ne laisserions pas d'avoir ces sentimens quand il les mériteroit moins. Il m'a fait entendre qu'il ne seroit pas fâché de voir l'Asie. Non-seulement je l'en ai pressé, mais je l'ai prié de prendre pour ce voyage le tems où je vais commander dans cette Province; & vous ne devez pas douter que je ne lui tienne lieu de vous-même par ma tendresse & mes attentions. J'aurai soin qu'il soit accompagné de Cratippus, car je ne veux pas que vous regardiez cette partie comme une interruption pour ces études auxquelles vous ne cessez pas de l'exhorter. Je le vois disposé & déja comme accoutumé à faire tous les jours de nouveaux progrès; mais je ne laisserai pas de l'exciter sans cesse. En vous écrivant, j'ignore quelles sont à présent les affaires qui vous occupent. On nous fait craindre

(b) *Cratippus.* Philosophe Grec, précepteur du jeune Ciceron. *Voyez* son Eloge en mille endroits du Livre des Offices, où Ciceron l'appelle le Prince des Philosophes de son tems.

bam quædam turbulenta, quæ ſcilicet cupio eſſe falſa, ut aliquando otioſa libertate fruamur; quod vel minime adhuc mihi contigit. Ego tamen nactus in navigatione noſtra puſillum laxamenti, concinnavi tibi munuſculum ex inſtituto meo, & dictum (*c*), cum magno noſtro honore à te dictum, concluſi, & tibi infra ſubſcripſi (*d*). In quibus verſiculis ſi tibi quibuſdam verbis εὐτυῤῥημονέστερος videbor: turpitudo perſonæ ejus in quam liberius invehimur nos vindicabit. Ignoſces etiam iracundiæ noſtræ; quæ juſta eſt in ejuſmodi & homines & cives. Deinde, qui magis hoc Lucilio (*e*) licuerit aſſumere libertatis, quam nobis? Cum etiamſi odio par fuerit in eos quos læſit, tamen certe non magis dignos habuerit, in quos tanta libertate ver-

(*c*) *Dictum.* De quelqu'Ouvrage qu'il s'agiſſe ici, il eſt certain que Trebonius avoit fait un Recueil des bons mots de Ciceron. *Voy. l'Hiſt. de ſa Vie, l. VIII.* Quintilien parle (l. 6. c. 3.) d'un de ces Recueils en trois

de nouveaux troubles. Je souhaite que toutes ces nouvelles soient fausses, afin que nous puissions joüir quelque jour d'une liberté qui nous assure du loisir. C'est un bonheur que je n'ai point encore connu. Cependant ma navigation m'a procuré un peu de relâche, que j'ai mis à profit pour vous préparer le petit présent que je m'étois proposé. J'ai conclu l'Ouvrage par le mot qui me regarde & qui m'a fait tant d'honneur; & j'ai fini par vous le dédier. Si vous trouvez dans cet endroit quelques termes un peu libres, je me crois justifié par l'infamie du Personnage à qui j'en veux. Vous me pardonnerez aussi mon petit emportement; car je le crois juste contre des gens & des citoyens de ce caractere. D'ailleurs pourquoi cette liberté auroit-elle été plus permise à Lucilius qu'à nous? Il pouvoit haïr autant ceux qu'il lui a plû d'attaquer; mais je défie qu'ils fussent plus dignes des expressions libres dont

livres, & semble l'attribuer à Tiron. Mais, s'il ne se trompe pas, il y en avoit donc plusieurs, car il est certain que Trebonius en fit un.

(*d*) *Infra subscripsi.* C'est-à-dire, qu'au lieu de commencer par la Dédicace, il l'avoit placée à la fin.

(*e*) *Lucilio.* C'est le fameux Poëte satyrique. Ceux qu'il attaqua particulierement furent *Tubulus*, *Mucius*, *Lupus*, *Carbo* & *Lapathus*.

borum incurreret. Tu, ſicut mihi pollicitus es, adjunges me quam primum ad tuos ſermones. Namque illud non dubito, quin, ſi quid de interitu Cæſaris ſcribas, non patiaris me minimam partem & rei, & amoris tui ferre. Vale, & matrem meoſque tibi commendatos habe. D. VIII. Kalendas Junias, Athenis.

EPISTOLA XVII.

CICERO CORNIFICIO Collegæ (a) S. D.

GRATA mihi vehementer eſt memoria noſtri tua, quam ſignificaſti Litteris; quam ut conſerves, non quo de tua conſtantia dubitem, ſed quia mos eſt ita rogandi, rogo. Ex Syria nobis tumultuoſiora quædam nuntiata ſunt; quæ, quia tibi ſunt propiora quam nobis, tua me cauſſa magis movent quam mea. Romæ

il s'est servi contre eux. Pour vous, j'espere, comme vous me l'avez promis, que vous me ferez entrer promptement dans vos Dialogues ; sur-tout si vous écrivez quelque chose sur la mort de César, car je me flatte que vous ne me donnerez pas une petite part à l'action & aux témoignages de votre amitié. Prenez soin de votre santé. Je vous recommande ma mere & toute ma famille. A Athenes, le 24 de Juin.

LETTRE XVII.

Ciceron à Cornificius, son Collegue.

JE suis fort sensible aux assurances que vous me donnez de votre souvenir, & je vous demande en grace de me le conserver ; non que je doute de votre constance, mais parce que cette priére est d'usage. On nous apprend de fâcheuses nouvelles de Syrie : mais comme vous êtes plus près que nous de cette Province, j'y prens plus de part pour votre interêt que pour le

(a) *Collegæ.* Q. Cornificius étoit collegue de Ciceron dans l'Augurat. Il avoit été fait Gouverneur d'Affrique par Jules-César.

ſummum otium eſt : ſed ita ut malis ſalubre aliquod & honeſtum negotium : quod ſpero fore. Video id curæ eſſe Cœſari. Me ſcito, dum tu abſis, quaſi occaſionem quandam & licentiam nactum, ſcribere audacius : & cetera quidem fortaſſe, quæ etiam tu concederes ; ſed proxime ſcripſi de optimo genere dicendi : in quo ſæpe ſuſpicatus ſum, te à judicio noſtro, ſic ſcilicet, ut doctum hominem à non indocto, paullulum diffidere. Huic tu libro, maxime velim ex animo ; ſi minus, gratiæ cauſſa ſuffragere. Dicam tuis ut eum, ſi velint, deſcribant, ad teque mittant. Puto enim, etiam ſi rem minus probabis, tamen in iſta ſolicitudine, quidquid à me profectum ſit, jucundum tibi fore. Quod mihi exiſtimationem tuam dignitatemque commendas, facis tu quidem omnium more ; ſed velim ſic exiſtimes, me cum amori, quem inter nos mutuum eſſe in-

mien. Nous sommes fort oisifs à Rome. Il seroit peut-être à souhaiter qu'on y fût occupé de quelque chose d'honnête & d'utile. Je n'en désespere point. Il me semble que César se charge de ce soin. Je vous apprens que pendant votre absence j'ai trouvé l'occasion & même la liberté d'écrire avec une certaine hardiesse, & sur bien des choses que vous approuveriez vous-même. Mais je me suis exercé en dernier lieu sur la meilleure espece d'éloquence. C'est un sujet sur lequel je vous ai souvent soupçonné de n'être pas tout-à-fait d'accord avec moi, c'est-à-dire, comme un sçavant homme peut ne pas s'accorder avec un homme qui n'est pas ignorant. Je vous demande donc votre suffrage pour mon travail, du fond du cœur s'il se peut ; ou du moins par complaisance. Je proposerai à vos gens de tirer une copie de l'Ouvrage & de vous l'envoyer : quand il ne seroit pas de votre goût, je m'imagine que dans la solitude où vous êtes tout ce qui viendra de moi ne sçauroit vous déplaire. Me recommander, comme vous faites, votre réputation & votre dignité, c'est vous conformer à l'usage : mais je vous prie de croire, que sans compter même l'a-

telligo, plurimum tribuam, tum de summo ingenio & de studiis tuis optimis, & de spe amplissimæ dignitatis ita judicare, ut neminem tibi anteponam, comparem paucos. Vale.

EPISTOLA XVIII.

CICERO CORNIFICIO Collegæ S. D.

QUOD extremum fuit in ea Epistola, quam à te proxime accepi, ad id primum respondebo. Animum adverti enim, hoc vos magnos Oratores facere non nunquam. Epistolas requiris meas. Ego autem nunquam, cum mihi denuntiatum esset à tuis ire aliquem, non dedi. Quod mihi videor ex tuis Litteris intelligere, te nihil commissurum esse temere, nec antequam scisses quo iste nescio qui Cœcilius Bassus (a)

(a) *Bassus erumperet.* J'ai parlé de sa querelle avec Sextus, parent de Jules-César. L'Historien Dion rapporte ce fait fort au long au livre 47.

mitié, que je crois mutuelle entre nous & qui fait toute l'impression qu'elle doit sur mon cœur, la haute opinion que j'ai de votre esprit, de vos principes & des esperances qu'on doit concevoir de votre dignité, ne me permet de vous préferer personne, & me laisse voir à peine quelqu'un que je puisse vous comparer.

LETTRE XVIII.

Au même.

JE répondrai d'abord au dernier article de votre derniere Lettre ; car j'ai remarqué que c'est assez l'usage de vous autres grands Orateurs. Vous vous plaignez de ne pas recevoir des miennes : il me semble néanmoins que toutes les fois que j'ai reçu avis de vos gens qu'il partoit quelqu'un pour se rendre auprès de vous, je n'ai jamais manqué de vous écrire. A l'égard de ce que vous paroissez vouloir me faire entendre, que vous n'entreprendrez rien au hazard & que vous ne reglerez rien avant que de sçavoir où ce je ne sçai quel Cecilius Bassus doit

erumperet, quidquam certi constituturum; id ego & speraram prudentia tua fretus, & ut confiderem fecerunt tuæ gratissimæ mihi Litteræ. Idque ut facias quam sæpissime, ut & quid tu agas, & quid agatur scire possim, & etiam quid acturus sis, valde te rogo. Etsi periniquo patiebar animo te à me digredi, tamen eo tempore me consolabar, quod & in summum otium te ire arbitrabar, & ab impendentibus magnis negotiis discedere. Utrumque contra accidit. Istic enim bellum est exortum, hic pax consecuta; sed tamen ejusmodi pax, in qua, si adesses, multa te non delectarent: ea tamen, quæ ne ipsum Cœsarem quidem delectent. Bellorum enim civilium hi semper exitus sunt, ut non solum ea fiant quæ velit victor, sed etiam ut iis mos gerendus sit, quibus adjutoribus sit parta victoria. Equidem sic tam obdurui, ut ludis Cæsaris nostri

éclater ; je me l'étois bien promis de votre prudence, & vos agréables Lettres m'y faisoient compter. Je vous demande en grace de les renouveller souvent, afin que je puisse sçavoir ce que vous faites, ce qu'on fait où vous êtes, & même ce que vous devez faire. Quoique votre départ m'ait causé beaucoup de chagrin, je trouvois alors un sujet de consolation dans la pensée que vous alliez joüir d'un parfait repos, & que l'absence alloit vous garantir des embarras qui nous menaçoient. Mais sur l'un & l'autre point je vois arriver le contraire. La guerre s'est élevée de votre côté, & du nôtre la paix paroît établie ; mais une paix qui vous offriroit bien des choses désagréables si vous étiez présent, & des choses néanmoins qui ne peuvent faire plaisir même à César ; car tel est toujours le sort des guerres civiles, que non-seulement il faut se soumettre à la volonté du vainqueur, mais faire la cour à ceux qui ont participé à sa victoire. Cependant je me suis tellement endurci là-dessus, qu'aux yeux de notre César j'ai supporté patiemment la vûë de Titus Plancus, & j'ai entendu de même les Vers de Laberius & de Publius. Ce qui me manque le

æquissimo animo viderem T. Plancum (*b*), audirem Laberii & Publii (*c*) Poëmata. Nihil mihi tam deesse scito, quam qui-cum hæc familiariter docteque rideam. Is tu eris, si quamprimum veneris: quod ut facias, non mea solum, sed etiam tua interesse arbitror. Vale.

EPISTOLA XIX.

M. T. C. CORNIFICIO S. D.

LIBENTISSIME legi tuas Litteras, in quibus jucundissimum mihi fuit quod cognovi meas tibi redditas esse. Non enim dubitabam quin eas lubenter lecturus esses. Verebar ut redderentur. Bellum quod est in Syria (*a*), Syriamque Provinciam tibi tributam esse à Cœsare, ex tuis Litteris cognovi. Eandem rem tibi volo be-

(*b*) *T. Plancum.* C'est Plancus Bursa, ennemi de Ciceron, & rétabli par César, après avoir été banni

plus, c'eſt d'avoir quelqu'un avec qui je puiſſe rire familiérement & doctement de toutes ces miſeres. C'eſt avec vous que je veux goûter ce plaiſir, ſi vous revenez promptement, & je vous y crois auſſi intereſſé que moi.

LETTRE XIX.

Au même.

J'AI pris beaucoup de plaiſir à lire vos Lettres, & je ſuis charmé d'y avoir vû que vous avez reçu les miennes; car je ne doutois pas qu'elles ne ne vous fuſſent fort agréables; mais ma crainte étoit qu'elles n'allaſſent point juſqu'à vous. Vous m'apprenez que Céſar vous a chargé de la guerre de Syrie & du Gouvernement de la Province. Puiſſiez-vous en ſortir heureuſement!

pour divers crimes.

(*c*) *Laberii & Publii.* Voyez ſur Laberius les Notes de la Lettre 11 du livre VII. Il avoit composé pluſieurs de ces Comédies qu'on appelloit *Mimes*. Publius en compoſoit auſſi, & lui diſputoit le prix. On trouve dans Macrobe (Saturn. l. 2.) un détail intéreſſant ſur ces deux Poëtes. Les Jeux dont il eſt ici queſtion ſont ceux que Céſar donna en revenant de vaincre en Eſpagne.

(*a*) *Bellum quod eſt in Syria.* C'eſt toujours la guerre de Cecilius Baſſus contre Sextus, parent de Céſar.

ne & feliciter evenire. Quod ita fore confido, fretus & induſtria & prudentia tua. Sed de Parthici belli ſuſpicione quod ſcribis, ſane me commovit. Quantum copiarum haberes, cum ipſe conjectura conſequi poteram, tum ex tuis Litteris cognovi. Itaque opto ne ſe illa gens moveat hoc tempore, dum ad te legiones eæ perducantur quas audio duci. Quod ſi pares copias ad confligendum non habebis, non fugiet uti conſilio M. Bibuli (*b*), qui ſe oppido munitiſſimo & copioſiſſimo tamdiu tenuit, quamdiu in Provincia Parthi fuerunt. Sed hæc melius ex re & ex tempore conſtitues. Mihi quidem uſque curæ erit quid agas, dum quid egeris ſcio. Litteras ad te nunquam habui cui darem, quin dederim. A te ut idem facias peto: in primiſque ut ita ad tuos ſcribas, ut me tuum ſciant eſſe. Vale.

Votre prudence & votre habileté m'en ſont de bons garans. Mais ce que vous m'écrivez du ſoupçon d'une guerre contre les Parthes, n'a pû manquer de me cauſer quelqu'allarme. Je m'imaginois aſſez quel pouvoit être le nombre de vos troupes; mais vous m'en inſtruiſez dàns votre Lettre, & votre récit me fait ſouhaiter que cette Nation ne remuë point avant que vous ayez reçu les légions que j'apprens qu'on vous deſtine. Si vous ne pouviez combattre à forces égales, vous ſuivriez ſans doute l'exemple de Bibulus, qui ſe tint renfermé dans une Ville très-forte & très-abondante, auſſi long-tems que les Parthes demeurerent dans ſa Province. L'occaſion vous fera prendre le parti qui conviendra le mieux : mais je ne ſerai pas tranquille ſur ce que vous faites, que je ne ſçache ce que vous aurez fait. Il ne s'eſt pas préſenté d'occaſion pour vous écrire dont je n'aie profité. Je vous demande la même exactitude ; & ſurtout de faire connoître à votre famille que je vous ſuis dévoüé.

(*b*) *M. Bibuli.* Bibulus gouvernoit la Syrie dans le tems que Ciceron gouvernoit la Cilicie. Voyez l'Hiſt. de ſa Vie, l. VII. Leur principal mérite à tous deux n'étoit pas de commander des armées, & cette raiſon même les avoit rendus jaloux l'un de l'autre.

EPISTOLA XX.

CICERO CORNIFICIO.

GRATÆ mihi tuæ Litteræ, nisi quod Sinuessanum diversoriolum (*a*) contemsisti. Quam quidem contumeliam villa pusilla iniquo animo feret, nisi in Cumano & Pompeiano (*b*) reddideris ταυτα περὶ πάντων. Sic igitur facies, meque amabis, & scripto aliquo lacesses. Ego enim respondere facilius possum quam provocare. Quod si, ut es, cessabis, lacessam; nec tua ignavia etiam inertiam afferet. Plura otiosus. Hæc cum essem in Senatu exaravi. Vale.

(*a*) *Diversoriolum.* J'ai remarqué plusieurs fois ce que c'étoit que ces petites maisons que les Seigneurs Romains avoient en divers lieux pour la commodité de leurs voyages. On ne sçait point d'ailleurs ce qui avoit donné sujet au badinage de cette Lettre.

LETTRE XX.

Au même.

IL ne manque à la ſatisfaction que vos Lettres m'ont cauſée, que d'avoir traité avec un peu moins de mépris la petite maiſon de Sinueſſe. Elle ſe conſoleroit de cet outrage ſi vous n'aviez pas loüé avec tant d'excès les maiſons de Cumes & de Pompeium. Réparez donc votre faute. Mais ſur-tout aimez-moi, & ſoyez le premier à m'écrire; car le rôlle que je trouve le plus facile eſt celui de répondre. Cependant ſi de l'humeur dont vous êtes vous prenez le parti de vous taire, je commencerai, & votre pareſſe ne ſera pas contagieuſe pour moi. Je ſerai moins court lorſque j'aurai plus de loiſir. Je vous ai fait ce Billet au Sénat.

(*b*) *Cumano & Pompeiano* Deux grandes maiſons de campagne de Ciceron. Voyez l'Hiſtoire de ſa Vie, l. XII. Παντα, &c. étoit un proverbe Grec, qu'on trouve encore dans la Lettre 17 du l. XV: cela revient ici à, *vous l'en dédommagerez pleinement.*



EPISTOLA XXI.

M. T. C. Cornificio S. D.

Caius Anicius, familiaris meus, vir omnibus rebus ornatus, negotiorum suorum caussa legatus est in Africam legatione libera (*a*). Eum velim rebus omnibus adjuves, operamque des ut quam commodissime negotia sua conficiat : inprimisque, quod ei carissimum est, dignitatem ejus tibi commendo ; idque à te peto, quod ipse in Provincia facere sum solitus, non rogatus, ut omnibus Senatoribus Lictores darem. Quod idem acceperam & cognoveram à summis viris factitatum. Hoc igitur, mi Cornifici, facies ; ceterisque omnibus ejus, dignitati, reique, si me amas, consules. Id erit

(*a*) *Legatione libera.* Lorsque les Sénateurs avoient à faire quelque voyage, ils obtenoient de voyager à titre de Députés ou d'Ambassadeurs du Sénat,

LETTRE XXI.

Au même.

CAIUS Anicius, mon ami familier, homme qui réünit toutes les bonnes qualités, partant pour l'Asie avec la faveur d'une *légation libre*, je vous demande pour lui vos bons offices dans toutes sortes d'occasions, & je vous prie de lui faciliter le succès de ses affaires. Mais je vous recommande sur-tout sa dignité, parce qu'il n'a rien de plus cher. Faites pour lui ce que j'ai fait, sans en être sollicité, pour tous les Sénateurs qui venoient dans ma Province; c'est-à-dire, que je vous prie de lui donner des Licteurs. Je ne faisois point de difficulté là-dessus, parce que j'avois l'exemple de plusieurs grands Hommes. Accordez-lui la même chose, mon cher Cornificius; &, si vous avez quelqu'amitié pour moi, prenez soin, dans tout le reste, de ses affaires &

afin d'être reçus avec plus d'honneur dans les lieux de leur passage. C'est ce qui s'appelloit *legatio libera*, parce qu'elle ne consistoit que dans le titre.

mihi gratiſſimum. Da operam ut valeas.

EPISTOLA XXII.

M. T. C. CORNIFICIO S. P. D.

Nos hic cum homine Gladiatore (*a*) omnium nequiſſimo, Collega veſtro, Antonio, bellum gerimus; ſed non pari conditione, contra arma verbis. At etiam de te concionatus; nec impune, nam ſentiet quos laceſſerit. Ego autem acta ad te omnia arbitror perſcribi ab aliis, à me futura debes cognoſcere: quorum quidem non eſt difficilis conjectura. Oppreſſa omnia ſunt: nec habent ducem boni, noſtrique τυραννοκτόνοι longe gentium abſunt: Panſa & ſentit bene & loquitur fortiter. Hirtius noſter tardius (*b*) conva-

(*a*) *Gladiatore.* On conçoit que c'eſt une figure, pour exprimer qu'Antoine aimoit à répandre du ſang comme les Gladiateurs. Il étoit collegue de Ciceron & de Cornificius en qualité d'Augure.

de sa dignité. Ce sera m'obliger infiniment.

LETTRE XXII.

Au même.

NOus sommes ici en guerre avec un Gladiateur, le plus méchant de tous les hommes. Vous reconnoissez à ces traits M. Antoine, votre Collegue. Le combat n'est pas égal, car il emploie les armes & nous n'avons que la voix. Il harangue même contre vous : mais ce ne sera pas impunément ; car on lui fera sentir à qui il s'est attaqué. Je me figure qu'on vous envoie le Recueil des Actes. Pour moi, je ne dois me charger de vous apprendre que le futur, qui n'est point en verité fort difficile à pénetrer. Tout est dans l'oppression. Les honnêtes-gens manquent de Chef, & nos *Tyrannicides* sont dans des lieux éloignés. Pansa pense bien & parle avec fermeté. La santé

(*b*) *Convalescit.* La maladie d'Hirtius, qui étoit alors Consul avec Pansa, avoit paru d'une si grande conséquence pour l'Etat, qu'on avoit demandé sa guérison aux Dieux par des priéres publiques.

lescit. Quid futurum sit plane nescio. Spes tamen una est, aliquando Populum Romanum majorum similem fore. Ego certe Reipublicæ non deero; &, quidquid acciderit, à quo mea culpa absit, animo forti feram. Illud profecto, quoad potero, tuam famam & dignitatem tuebor. Ad XIII. Kalend. Januar. Senatus frequens mihi est assensus, cum de ceteris rebus magnis & necessariis, tum de Provinciis, ab iis qui obtinerent, retinendis, neque cuiquam tradendis, nisi qui ex Senatusconsulto successisset. Hoc ego cum Reipublicæ caussa censui, tum, me hercule, inprimis retinendæ dignitatis (*c*) tuæ. Quamobrem te amoris nostri caussa rogo, Reipublicæ caussa hortor, ut ne cui quidquam Juris in tua Provincia esse patiare : atque ut omnia referas ad dignitatem, qua nihil po-

(*c*) *Retinendæ dignitatis.* C'est qu'Antoine avoit nommé C. Calvisius pour aller déposseder Cornificius de son Emploi.

de notre cher Hirtius se rétablit lentement. Je ne puis vou dire absolument ce qui arrivera ; mais il reste du moins l'esperance que le Peuple Romain ressemblera quelque jour à ses ancêtres. Pour moi, je suis bien résolu de ne manquer jamais à la République ; &, quelqu'évenement qui nous menace, je le supporterai avec constance lorsque je n'aurai rien à me reprocher. Comptez du moins avec certitude, qu'aussi long-tems que je le pourrai, je soutiendrai votre dignité & votre gloire. L'Assemblée du Sénat, qui étoit fort nombreuse le 19 de Décembre, approuva mon opinion sur plusieurs affaires importantes, & particulierement sur la nécessité de laisser les Provinces à ceux qui les gouvernoient, avec ordre de ne pas recevoir leur successeur sans un Décret exprès du Sénat. Si c'est par zéle pour la République que j'ai ouvert cet avis, comptez que l'envie de conserver votre dignité n'y a pas moins eu de part. Je vous prie donc, au nom de notre amitié, & je vous sollicite pour l'interêt de la République, de ne laisser prendre à personne aucun droit dans votre Province, & de rapporter tout à votre dignité, qui est d'un prix supe-

test esse præstantius. Vere tecum agam, ut necessitudo nostra postulat; in Sempronio (*d*), si meis Litteris obtemperasses, maximam ab omnibus laudem adeptus esses. Sed illud & præteriit & levius est. Hæc magna res est: fac ut Provinciam retineas in potestate Reipublicæ. Plura scripsissem, nisi tui festinarent. Itaque Cherippo nostro me velim excuses.

EPISTOLA XXIII.

M. T. C. P. CORNIFICIO S. D.

OMNEM conditionem imperii tui, statumque Provinciæ mihi demonstravit Stratorius. O multa intolerabilia locis omnibus! Sed quo tua major dignitas, eo quæ tibi acciderunt (*a*)

(*d*) *In Sempronio.* Cette affaire revient dans la Lettre XXV. mais sans qu'on en trouve l'éclaircissement dans aucun lieu. Il en est de même de Cherippus, dont on sçait seulement qu'il avoit accompagné en Asie *Quintus*, frere de Ciceron.

(*a*) *Quæ tibi acciderunt,*

rieur

rieur à tout. Je veux vous parler sans déguisement, comme notre amitié le demande : si vous vous étiez conformé à mes Lettres sur l'article de Sempronius, vous vous seriez fait beaucoup d'honneur aux yeux de tout le monde. Mais c'est une affaire faite, & qui n'étoit que d'une légere importance. Celle-ci est d'une autre nature : ne manquez pas de conserver votre Province sous l'autorité de la République. Je m'étendrois davantage, si vos gens ne paroissoient pressés. Chargez-vous de mes excuses pour Cherippus.

LETTRE XXIII.

Au même.

STRATORIUS m'a rendu un compte exact de votre situation & de l'état de votre Province. Que d'abus insupportables de tous côtés ! Mais plus votre dignité a d'éclat, moins vous devez

La République commençant à s'ébranler de tous côtés, il arrivoit des désordres dans toutes les Provinces. Dion rapporte (au livre 48.) que T. Sextius, Gouverneur de Numidie, fit une irruption en Afrique, battit Cornificius & le tua.

minus ferenda. Neque enim quæ tu propter magnitudinem & animi & ingenii moderata fers, à te non ulciſcenda ſunt, etiamſi non ſunt dolenda. Sed hæc poſterius. Rerum urbanarum acta tibi mitti certo ſcio : quod ni ita putarem, ita perſcriberem, inprimiſque Cæſaris Octaviani conatum. De quo multitudini fictum ab Antonio (*b*) crimen videtur, ut in pecuniam adoleſcentis impetum faceret. Prudentes autem & boni viri, & credunt factum (*c*) & probant. Quid quæris ? Magna ſpes eſt in eo. Nihil eſt quod non exiſtimetur laudis & gloriæ cauſſa facturus. Antonius autem, noſter familiaris, tanto ſe odio eſſe intelligit, ut cum interfectores ſuos domi comprehenderit, rem proferre non audeat. Ad VII. Idus Octobris Brundiſium erat profectus obviam legionibus (*d*) Macedonicis IIII.

(*b*) *Fictum ab Antonio.* Antoine, qui avoit des prétentions à l'héritage de Céſar, & qui en vouloit exclure le jeune Octave, crut pouvoir fortifier ſa cauſe en

souffrir ce qui vous est arrivé. Mille choses que la grandeur de votre courage & de votre esprit vous rend capable de supporter, ne demandent pas moins une juste vengeance, quoiqu'elles ne doivent pas vous affliger. Je suis bien informé qu'on vous envoie les Recueils de la Ville, sans quoi je ne manquerois pas de vous écrire ce qui s'y passe ; & sur-tout l'entreprise du jeune César-Octave, contre qui le vulgaire s'imagine qu'Antoine n'a formé une feinte accusation que pour fondre sur son argent : mais les personnes de sens & d'honneur ne doutent pas de la vérité du fait, & s'accordent à l'approuver. Me demandez-vous ce que je pense d'Octave ? Il donne de hautes esperances. On est persuadé que l'honneur & la gloire lui feront tout entreprendre. Pour notre cher Antoine, il sent qu'il est devenu si odieux, qu'ayant surpris dans sa propre maison des gens prêts à le tuer, il n'ose en faire ouvertement des plaintes. Il est parti le 9 d'Octobre pour aller jus-

publiant que ce jeune-homme avoit voulu le faire assassiner dans sa propre maison. *Voyez l'Hist. de Cicer. l. IX.*

(c) *Credunt factum.* Suétone en parle comme d'une chose sûre, dans la Vie d'Auguste, & Ciceron le confirme ailleurs. *Notre cher Antoine* est une ironie.

(d) *Legionibus Macedonicis.* Quatre légions Ro-

quas ſibi conciliare pecunia cogitabat, caſque ad urbem adducere & in cervicibus noſtris collocare. Habes formam Reipublicæ, ſi in caſtris poteſt eſſe Reſpublica : in quo tuam vicem ſæpe doleo, quod nullam partem, per ætatem, ſanæ & ſalvæ Reipublicæ guſtare potuiſti. Atque antehac quidem ſperare ſaltem licebat, nunc etiam id ereptum eſt. Quæ enim eſt ſpes, cum in concione dicere auſus ſit Antonius, Canutium (*e*) apud eos ſibi locum quærere, quibus, ſe ſalvo, locus in civitate eſſe non poſſet ? Equidem & hæc, & omnia quæ homini accidere poſſunt, ſic fero, ut Philoſophiæ magnam habeam gratiam, quæ me non modo ab ſolitudine abducit, ſed etiam contra omnes fortunæ impetus armat : tibique idem cenſeo faciendum, nec à quo culpa abſit, quidquam in malis nume-

maines que Céſar avoit placées en Macédoine, dans le deſſein de s'en ſervir pour faire la guerre aux Parthes. C'étoient la légion Martia, la quatriéme, la ſeconde &

qu'à Brindes, au-devant des quatre légions de Macédoine, qu'il veut gagner à force d'argent, dans la vûë de les amener à Rome & de les faire ſervir à nous mettre ſous le joug. Voilà le tableau de la République, ſi elle exiſte encore au milieu des armes. Je plains votre ſort : votre âge ne vous a pas permis de goûter dans aucun tems les douceurs d'une République ſaine & tranquille. Juſqu'à préſent néanmoins vous en avez eu l'eſperance : mais cette douceur même vous eſt ôtée ; car en peut-il reſter lorſqu'Antoine a l'audace de dire dans une harangue publique, que Canutius cherche une place parmi ceux dont le ſéjour dans la Ville ne peut s'accorder avec ſa sûreté. Pour moi, je ſouffre ces indignités & tout ce qui peut arriver de la même nature, avec une conſtance qui me rend fort redevable à la Philoſophie ; car c'eſt elle qui non-ſeulement m'éleve au-deſſus de l'inquiétude, mais qui m'arme contre tous les outrages de la fortune. Je vous exhorte à prendre les mêmes ſentimens, & à ne pas compter parmi les maux ce qui eſt

la trente-cinquiéme. Voyez ces détails au l. IX. de l'Hiſt. de Ciceron.

(e) *Canutium.* Alors Tribun du Peuple.

randum. Sed hæc tu melius. Stratorium noſtrum cum ſemper probaſſem, tum maxime in tuis rebus ſummam ejus fidem, diligentiam prudentiamque cognovi. Da operam ut valeas. Hoc mihi gratius facere nihil potes.

EPISTOLA XXIV.

M. T. C. CORNIFICIO S. P. D.

EGo nullum locum prætermitto, (nec enim debeo) non modo laudandi tui, ſed ne ornandi quidem. Sed mea ſtudia erga te & officia malo tibi ex tuorum Litteris quam ex meis eſſe nota. Te tamen hortor, ut omni cura in Rempublicam incumbas. Hoc eſt animi, hoc eſt ingenii tui, hoc eſt ejus ſpei quam habere debes, amplificandæ dignitatis tuæ. Sed hac de re alias ad te pluribus. Cum enim hæc ſcribebam, in exſpectatione erant om-

exemt de reproche. Mais je parle à un homme mieux inſtruit que moi. Si j'ai toujours eſtimé Stratorius, je prens à l'occaſion de vos affaires une plus haute idée que jamais de ſa fidélité, de ſon zéle & de ſa prudence. Ménagez votre ſanté, ſi vous voulez m'obliger ſenſiblement.

LETTRE XXIV.

Au même.

JE me fais un devoir de ne laiſſer paſſer aucune occaſion, & de vous loüer, & de contribuer à votre gloire. Mais j'aime mieux que vous ſoyez informé de mon zéle & de mes ſervices par les Lettres de vos amis que par les miennes. Cependant je vous exhorte à rapporter tous vos ſoins au ſoutien de la République. C'eſt ce que j'attens de votre courage, de votre eſprit, & de l'eſpérance que vous devez avoir d'augmenter votre dignité. Mais je donnerai plus d'étenduë à mes exhortations dans un autre tems : aujourd'hui nous ſommes dans l'attente des évenemens. Nous ne

nia ; nondum Legati (*a*) redierant, quos Senatus non ad pacem deprecandam, ſed ad denuntiandum bellum miſerat, niſi Legatorum nuntio paruiſſet. Ego tamen, ut primum occaſio data eſt, meo priſtino more Rempublicam defendi : me principem Senatui, Populoque Romano profeſſus ſum : nec poſteaquam ſuſcepi cauſſam libertatis, minimum tempus amiſi tuendæ ſalutis libertatiſque communis. Sed hæc quoque te ex aliis malo. T. Pinarium (*b*), familiariſſimum meum, tanto tibi ſtudio commendo, ut majore non poſſim. Cui cum propter omnes virtutes, tum etiam propter ſtudia communia, ſum amiciſſimus. Is procurat rationes negotiaque Dionyſii (*c*) noſtri, quem & tu multum amas, & ego omnium pluri-

(*a*) *Legati*. Les Députés que le Sénat avoit envoyés à Antoine pour le faire rentrer dans la ſoumiſſion, pendant qu'il tenoit Decimus Brutus aſſiégé dans Modene.

(*b*) *Pinarium*. Cette Maiſon des Pinariens étoit une des plus anciennes de

voyons point encore arriver les Députés que le Sénat avoit envoyés, non pour demander la paix, mais pour déclarer la guerre, s'il n'avoit pas molli après avoir reçu d'eux un messager. Je n'ai pas laissé, dès la premiere occasion, de défendre la République avec mon ancienne chaleur. Je me suis déclaré le Chef du Sénat & du Peuple Romain ; & depuis que j'ai embrassé la Cause de la liberté, je n'ai pas cessé un moment de m'employer à la défense du salut & de la liberté publique. Mais c'est ce que je souhaite encore que vous appreniez d'un autre que de moi. Je vous recommande T. Pinarius, mon ami très-familier, avec toute l'ardeur dont je suis capable. Le goût de toutes les vertus, qu'il possede sans exception, & la conformité de nos études m'attachent à lui très-étroitement. Il est chargé des comptes & des affaires de notre Dionysius, que vous aimez beaucoup vous-même, & qui m'est plus cher que personne. Au fond je ne devrois pas vous faire une

Rome, & plus ancienne même que la Vile, suivant *Tite-Live*, *l.* 1. Ciceron recommande ailleurs T. Pinarius à Quintus son frere, tandis qu'il étoit dans la Gaule.

(*c*) *Dionysii nostri.* C'est un titre glorieux que d'avoir été l'ami de Ciceron ; mais ce Dionysius n'est pas autrement connu.

mum. Ea tibi ego non debeo commendare, ſed commendo tamen. Facies igitur ut ex Pinarii, gratiſſimi hominis, Litteris, tuum & erga illum, & erga Dionyſium, ſtudium perſpiciamus. Vale.

EPISTOLA XXV.

M. T. C. CORNIFICIO S. P. D.

LIBERALIBUS (*a*) Litteras accepi tuas, quas mihi Cornificius altero viceſimo die, ut dicebat, reddidit. Eo die non fuit Senatus, neque poſtero. Quinquatribus (*b*), frequenti Senatu, cauſſam tuam egi non invita Minerva. Etenim eo ipſo die Senatus decrevit, ut Minerva (*c*) no-

(*a*) *Liberalibus.* Fêtes à l'honneur de Bacchus, qui s'appelloit auſſi *Liber.* Elles ſe célebroient le XV des Calendes d'Avril.

(*b*) *Quinquatribus.* Autres Fêtes qui ſe célébroient le XIII. des mêmes Calendes.

(*c*) *Minerva noſtra.* On doit ſentir ici l'alluſion du proverbe. Voyez le livre IV. de l'Hiſtoire de Ciceron. En ſortant de Rome pour aller en exil, Ciceron avoit porté au Capitole une petite ſtatuë de Minerve qui étoit honorée depuis long-tems dans ſa maiſon, & l'avoit dédiée à ce

recommandation de cette nature : mais je vous la fais néanmoins ; & je compte d'apprendre par les Lettres de Pinarius, qui est fort sensible à la reconnoissance, le zéle que vous aurez marqué pour lui & pour Dionysius.

LETTRE XXV.

Au même.

J'AI reçu votre Lettre *aux Fêtes libérales*, quoique votre fils prétende me l'avoir remise le 21. Il n'y eut point d'Assemblée ce jour-là ni le jour suivant. J'ai plaidé votre cause dans une Assemblée nombreuse, le jour des *Quinquatrides* ; & l'on ne peut pas dire que ce soit *malgré Minerve*, puisque c'est le même jour que notre Minerve, Protectrice de la Ville, qu'un orage avoit abbatuë, a été rétablie par un Décret particulier du Sénat. Pansa nous a fait la lecture de vos Lettres : elle a été suivie

Temple avec l'Inscription ; *Minervæ custodi Urbis*. Ensuite le vent, ou quelqu'autre accident, ayant renversé cette statuë, le Sénat, pour faire honneur à Ciceron, la fit rétablir aux dépens du Public. Dion (l. 45.) prétend que la chûte de la statuë annonçoit la mort de Ciceron. Πολιας étoit un des surnoms de Minerve, parce que c'est la sagesse qui a fait bâtir des Villes. *Vid. Lucian. in Lapith.*

ſtra, cuſtos urbis, quam turbo dejecerat, reſtitueretur. Panſa tuas Litteras recitavit. Magna Senatus approbatio conſecuta eſt, cum ſummo gaudio, & offenſione Minotauri (*d*), id eſt, Calviſii & Tauri. Factum de te Senatus-conſultum honorificum. Poſtulabatur ut etiam illi notarentur : ſed Panſa clementior. Ego, mi Cornifici, quo die primum in ſpem libertatis ingreſſus ſum, & cunctantibus ceteris ad XIIII. Kalendas Januarias fundamenta jeci Reipublicæ, eo ipſo die providi multum, atque habui rationem dignitatis tuæ. Mihi enim eſt aſſenſus Senatus de obtinendis Provinciis. Nec vero poſtea deſtiti labefactare eum qui ſumma cum tua injuria, contumeliaque Reipublicæ Provinciam (*e*) abſens obtinebat. Itaque crebras, vel potius quotidianas compellationes meas non

(*d*) *Minotauri.* Alluſion qui exprime la liaiſon de Calviſius & de Taurus, deux hommes que Ciceron n'eſtimoit pas. Il y a beaucoup d'apparence que *id eſt Cal-*.

des applaudiſſemens & des témoignages de joie de toute l'Aſſemblée ; mais elle a déplu au Minotaure, c'eſt-à-dire, à Calviſius & à Taurus. On a porté un Décret qui vous eſt fort honorable. On demandoit même que ces deux hommes fuſſent réprimandés. Panſa s'eſt trouvé plus indulgent. Pour moi, mon cher Cornificius, dès le jour où j'ai commencé à former quelqu'eſperance de liberté, & où, ſans faire attention aux incertitudes des autres, j'ai jetté les fondemens de la République, j'ai pourvû à quantité de choſes, & j'ai travaillé au ſoutien de votre dignité. Le Sénat s'eſt déclaré pour mon avis ſur la continuation des Gouvernemens. Enſuite je n'ai pas ceſſé de harceler celui qui, ſans égard pour votre honneur & ſans reſpect pour la République, conſervoit ſa Province dans ſon abſence. Auſſi n'a-t'il pas pû ſoute-

viſii & Tauri a été inſeré dans le texte par quelque copiſte, car celui à qui Ciceron écrivoit n'avoit pas beſoin de ce commentaire. D'anciens Manuſcrits ont néanmoins, *id eſt Clavis & Tauri*. Mais cette leçon eſt rejettée, par l'impoſſibilité de l'entendre : d'autant plus qu'il s'agit réellement ici de Calviſius & de Taurus, qui devoient aller en Afrique par l'ordre d'Antoine.

(*e*) *Provinciam abſens*. Calviſius, nommé par Antoine au Gouvernement d'Afrique, prétendoit joüir de cet Emploi quoiqu'il fût à Rome, & faire gouverner ſa Province par des Lieutenans.

tulit, seque in urbem recepit invitus: neque solum spe, sed certa re jam & possessione deturbatus est. Meo justissimo honestissimoque convicio te tuam dignitatem summa tua virtute tenuisse Provinciæque honoribus amplissimis affectum, vehementer gaudeo. Quod te mihi de Sempronio purgas, accipio excusationem: fuit enim illud quoddam cæcum tempus servitutis. Ego tuorum consiliorum auctor, dignitatisque fautor, iratus temporibus in Græciam desperata libertate rapiebar (*f*), cum me Etesiæ (*g*), quasi boni cives, relinquentem Rempublicam prosequi noluerunt: Austerque adversus maximo flatu me ad Tribules suos (*h*) Regium retulit;

(*f*) *In Græciam rapiebar.* Voyez au neuviéme livre de son Histoire le voyage qu'il entreprit dans la Grèce, par le chagrin qu'il ressentoit des désordres de la République. Le vent, d'accord avec les instances des bons citoyens, le força de revenir, & son retour le rendit maître des affaires.

(*g*) *Etesiæ.* Vents que les Anciens nommoient ainsi, & qui souffloient réguliérement dans une certaine saison. *Voyez Cid. liv. II, Lettre 15.*

(*h*) *Tribules suos.* Les

nir les reproches que je renouvellois ſouvent, ou plûtôt tous les jours : il s'eſt retiré malgré lui dans la Ville ; & ce n'eſt pas ſeulement à l'eſperance, mais à la poſſeſſion certaine & déja réelle qu'il s'eſt vû forcé de renoncer. Je ſuis ravi que les juſtes & glorieuſes injures auxquelles je me ſuis emporté, vous aient fait conſerver votre dignité avec tant de courage, & que vous ayez reçu les honneurs les plus diſtingués dans votre Province. Au reſte, puiſque vous croyez devoir vous juſtifier ſur l'article de Sempronius, je reçois volontiers vos excuſes. On étoit alors dans un certain aveuglement de ſervitude. Moi, qui avois été l'auteur de vos projets & le défenſeur de votre dignité, je m'étois laiſſé gagner par le chagrin des conjonctures & par un déſeſpoir de la liberté, qui m'entraînoit dans la Grèce, lorſque les vents Eteſiens, comme d'accord avec les bons citoyens, m'empêcherent d'abandonner la République. Ils ſe trouverent ſi contraires, que m'ayant repouſſé d'un grand ſouffle ils me rame-

habitans de Regium ayant reçu le droit de Bourgeoiſie Romaine par la Loi *Julia*, étoient rangés ſous la Tribu d'*Atticus*, dont il y a de l'apparence que Cornificius étoit auſſi. Cependant Ciceron ne paſſa point à Regium même, mais au Promontoire de Leucopetra, qui eſt dans le canton. *Voyez ſa Vie*, l. IX.

atque inde ventis, remis, in Patriam omni festinatione properavi, postridieque (*i*) in summa reliquorum servitute liber unus fui. Sic sum in Antonium invectus, ut ille non ferret, omnemque suum vinolentum furorem in me unum effunderet, meque cum elicere vellet ad cædis (*l*) caussam, tum tentaret insidiis: quem ego ructantem & nauseantem conjeci in Cœsaris Octaviani plagas. Puer enim egregius præsidium sibi primum, & nobis, deinde summæ Reipublicæ comparavit; qui nisi fuisset, Antonii reditus à Brundisio pestis Patriæ fuisset. Quæ deinceps acta sint scire te arbitror; sed redeamus ad illud unde divertimus. Accipio excusationem tuam de Sempronio: neque enim statuti quid in tanta perturbatione habere potuisti. Nunc hic dies aliam vitam defert, alios mores postulat, ut ait Terentius (*m*). Quamobrem, mi Quinte, conscende.

nerent à Regium : de-là je me hâtai de retourner à Rome à force de voiles & de rames ; & dès le lendemain, au milieu de tous les autres, qui étoient plongés dans la servitude, je me vis le seul libre. Je traitai si mal Antoine, que ne le pouvant supporter, il répandit sur moi seul toute sa fureur vineuse, & pour chercher un prétexte au carnage, il me tenta par toutes sortes de piéges ; mais je parvins moi-même à faire tomber cet yvrogne dans les filets de César-Octave ; & ce fut alors que cet illustre Jeune-homme prit les premieres mesures pour sa propre sûreté, & pour la mienne, & pour le salut de la République. Sans lui, le retour de Brindes eût été fatal à la Patrie. Je crois que vous n'ignorez pas le reste. Mais revenons à ce qui m'a conduit si loin. Je reçois votre excuse par rapport à Sempronius. Il est certain que nous n'avions pas de regle certaine dans une si grande confusion. Aujourd'hui, pour me servir des termes de Terence, le tems

(*i*) *Postridieque.* Il prononça le lendemain de son retour à Rome, sa premiere Philippique. Antoine n'y étoit pas présent.

(*l*) *Ad cædis caussam.* Antoine fit tous ses efforts pour attirer Ciceron au Sénat, dans le dessein de le tuer. *Voyez la Philippique cinquiéme.*

(*m*) *Ut ait Terentius.* Dans l'Andrienne.

nobiscum, & quidem ad puppim. Una navis est jam bonorum omnium, quam quidem nos damus operam ut rectam teneamus. Utinam prospero cursu! Sed quicunque venti erunt, ars nostra certe non aberit. Quid enim præstare aliud virtus potest? Tu fac magno animo sis & excelso, cogitesque omnem dignitatem tuam cum Republica conjunctam esse debere. P. Lucceium (*n*) mihi meum commendas: quem quidem, quibuscumque rebus potero diligenter tuebar. Hirtium quidem & Pansam, collegas (*o*) nostros, in Consulatu Reipublicæ salutares, alieno sane tempore amisimus, Republica Antoniano quidem latrocinio liberata, sed nondum omnino explicata: quam nos, si licebit, more nostro tue-

(*n*) *P. Lucceium.* Il faut que ce soit ici le commencement d'une autre Lettre, qui a été jointe mal-à-propos à la précédente, ou, si c'est la même, que cette fin ait été écrite long-tems après la premiere partie. La raison en est claire. Ciceron parle dans l'une, de Pansa vivant, & dans l'autre, de Pansa mort. Le Commenta-

nous apporte une autre vie & demande une autre conduite. Embarquez-vous donc avec nous, mon cher Quintus, & prenez place même à la poupe. Il n'y a plus qu'un Vaisseau pour tous les honnêtes-gens. Je travaille à le soutenir. Fasse le Ciel que sa navigation soit heureuse : mais quelques vents qui le menacent, mon art du moins ne lui manquera jamais. La vertu peut-elle quelque chose de plus ? De votre côté, qu'il ne manque rien à la grandeur & à l'élévation de votre courage ; & ne desirez pas de dignité qui soit différente de celle de la République. Vous me recommandez mon cher P. Lucceius ! à moi ! Ne doutez pas que je ne prenne vivement ses interêts, sans aucune exception. La perte de nos deux collegues Hirtius & Pansa est un contre-tems fâcheux : leur Consulat étoit fort utile à la République. Ils nous manquent dans un tems où elle est délivrée à la verité du brigandage d'Antoine, mais sans être encore tout-à-fait hors d'embarras. Je prendrai, si rien ne s'y oppose, sa dé-

teur Corradus dit que cette confusion n'est pas surprenante, parce qu'il a vû de très-anciens Manuscrits de ce livre, où chaque Lettre n'étoit presque pas distinguée..... Le nom de Lucceius est connu par ses propres Lettres. *Voyez ci dessus.*

(*o*) *Collegas nostros.* Ses collegues dans l'Augurat.

bimur; quanquam admodum sumus jam defatigati. Sed nulla lassitudo impedire officium & fidem debet. Verum hæc hactenus. Ab aliis te de me quam à me ipso, malo cognoscere. De te audiebamus ea quæ maxime vellemus. De Cn. Minucio (*p*), quem tu quibusdam Litteris ad cœlum laudibus extulisti, rumores duriores erant. Id quale sit, omninoque quid istic agatur, facias me velim certiorem. Vale.

EPISTOLA XXVI.

CICERO CORNIFICIO S. D.

Q. TURIUS, qui in Africa negotiatus est, vir bonus honestus, heredes fecit similes sui, C. Saturninum, Sex. Aufidium, C. Annicium, Q. Confidium Gallum, Servilium Posthumum, C. Rubellium. Ex eorum oratione intellexi gratiarum actio-

fense comme j'y suis accoutumé. Ce n'est pas que je ne sois déja fort fatigué; mais le zéle & la fidélité ne connoissent point de lassitude. Finissons. J'aime mieux que vous soyez informé de mes actions de la main d'un autre que de la mienne. Nous n'apprenons rien de vous qui ne réponde parfaitement à nos desirs. Les bruits sont moins favorables à Cn. Minucius, quoique vous l'éleviez jusqu'au Ciel dans quelques-unes de vos Lettres. Ne me laissez pas ignorer de quoi il est question, ni tout ce qui se passe dans les lieux où vous êtes.

LETTRE XXVI.

Au même.

QUINTUS Turius, qui exerçoit le commerce en Afrique, étoit un honnête-homme, qui a laissé des héritiers du même caractere. C'est C. Saturninus, Sex. Aufidius, C. Anneius, Q. Considius Gallus, L. Servilius Postumus, & C. Rubellius. Leur langage m'a

(p) C. *Minutio.* C'étoit un des Lieutenans de Cornificius.

ne eos magis egere quam commendatione. Tanta enim liberalitate ſe tua uſos prædicabant, ut iis plus à te tributum intelligerem, quam ego te auderem rogare. Audebo tamen. Scio enim quantum ponderis mea commendatio ſit habitura. Quare à te peto ut ad eam liberalitatem qua ſine meis Litteris uſus es, quam maximus his Litteris cumulus accedat. Caput autem eſt meæ commendationis, ne patiare Erotem (*a*) Turium Q. Turii libertum, ut adhuc fecit, hereditatem Turianam avertere, ceteriſque omnibus rebus habeas eos commendatiſſimos. Magnam ex eorum ſplendore & obſervantia capies voluptatem. Quod ut velis te vehementer etiam atque etiam rogo. Vale.

(*a*) Q. *Turius.* D'autres veulent *Tucius.* Lui & ceux qu'il avoit nommés pour ſes héritiers, étoient des Chevaliers Romains, qui exerçoient la banque ou le commerce.

(*b*) *Erotem.* Eros étoit



fait comprendre qu'ils ont moins besoin de recommandation auprès de vous que d'être aidés à vous faire des remercîmens. Ils se loüent tellement de vos bontés, qu'ils me paroissent avoir reçu de vous plus que je n'oserois vous demander pour eux. Je ne laisse pas de prendre cette hardiesse, parce que je sçai de quel poids sera ma recommandation. Je souhaite donc que ma Lettre vous fasse mettre le comble aux faveurs que vous leur avez accordées sans en être sollicité par mes Lettres. Ce que je vous demande principalement, c'est de ne pas permettre qu'Erotes Turius, Affranchi de Q. Turius, détourne, comme il a fait jusqu'à présent, les effets de la succession. Ma recommandation s'étend aussi à tout le reste, & je vous assure que vous ne pouvez recüeillir que de la satisfaction de leur attachement & de l'opinion qu'on a de leur caractere. Enfin je vous fais les plus fortes instances en leur faveur.

son nom d'esclavage, & Turius celui qu'il avoit pris de son maître, suivant l'usage, lorsqu'il avoit reçu la liberté.



EPISTOLA XXVII.

M. T. C. Q. Cornificio S. P. D.

Sex. Aufidius, & obſervantia qua me colit, accedit ad proximos; &, ſplendore, Equiti Romano nemini cedit. Eſt autem ita temperatis moderatiſque moribus, ut ſumma ſeveritas ſumma cum humanitate jungatur. Cujus tibi negotia, quæ ſunt in Africa, ita commendo, ut majore ſtudio magiſve ex animo commendare non poſſim. Pergratum mihi feceris, ſi dederis operam ut intelligat meas apud te Litteras maximum pondus habuiſſe. Hoc te vehementer, mi Cornifici, rogo. Vale.



LETTRE XXVII.

LETTRE XXVII.

Au même.

SEXTUS Aufidius ne le cede guéres à mes meilleurs amis, par les témoignages qu'il me donne de fon attachement ; & par fa fplendeur perfonnelle il n'eft affurément au-deffous d'aucun Chevalier Romain. Son caractere eft fi modéré, qu'il joint une douceur extrême aux mœurs les plus féveres. Vous ne ferez pas furpris qu'à tous ces titres je vous recommande fes affaires en Afrique avec toute la fincerité & tout le zéle que je puis mettre dans une recommandation. Si vous voulez m'obliger beaucoup, mon cher Cornificius, faites-lui fentir que ma Lettre a produit beaucoup d'effet fur vous. Je vous le demande avec inftance.



EPISTOLA XXVIII.

M. T. C. Q. Cornificio S. P. D.

Assentior tibi eos, quos ſcribis Lilybeo (*a*) minari iſtic pœnas dare debuiſſe : ſed metuiſti, ut ais, ne minus liber in ulciſcendo viderere. Metuiſti igitur ne gravis civis, ne minus fortis, ne minus te dignus viderere. Quod ſocietatem Reipublicæ conſervandæ tibi mecum à patre acceptam renovas, gratum eſt : quæ ſocietas inter nos ſemper, mi Cornifici, manebit. Gratum etiam illud, quod mihi tuo nomine gratias agendas non putas. Nec enim id inter nos facere debemus. Senatus ſæpius pro dignitate tua appellaret, ſi abſentibus Conſulibus unquam, niſi ad rem novam, co-

(*a*) *Lilybæo.* Promontoire de Sicile, vers l'Afrique, nommé aujourd'hui *Capo del Marſella.* La Sicile a trois Promontoires, dont le nom étoit célébre parmi les

LETTRE XXVIII.

Au même.

JE conviens avec vous que ceux qui menaçoient Lilybée, comme vous me l'écrivez, devoient être punis dans le même lieu; mais vous avez craint, dites-vous, que votre vengeance ne parût point assez libre. C'est-à-dire, que vous avez craint de ne pas paroître assez grave citoyen, assez courageux, assez digne de vous-même. Au reste il m'est bien agréable que vous renouvelliez avec moi la société que j'ai formée avec votre pere pour la défense de la République. Il faut, mon cher Cornificius, que ce traité subsiste perpétuellement entre nous. Je vois avec le même plaisir, que vous ne croyez pas me devoir des remercîmens en votre nom. En effet, ces formalités ne conviennent point entre nous. Le Sénat penseroit souvent à votre dignité, si dans l'absence des Consuls il se faisoit d'autres Assemblées

Anciens: *Pelorus*, qui regarde l'Italie; *Pachynus*, qui regarde la Grece; & *Lilybades*, qui regarde l'Afrique.

geretur. Itaque nec de HS. (*b*) XX, nec de HS IↃCC. quidquam agi nunc per Senatum poteſt. Tibi autem ex Senatus-conſulto imperandum, mutuumque ſumendum cenſeo. In Republica quid agatur, credo te ex eorum Litteris cognoſcere, qui ad te acta debent perſcribere. Ego ſum ſpe bona : conſilio, cura, labore, non deſum : omnibus inimicis Reipublicæ eſſe me acerrimum hoſtem præ me fero. Res neque nunc difficili loco mihi videtur eſſe, & fuiſſet facillimo, ſi culpa à quibuſdam (*c*) afuiſſet. Vale.

(*b*) *De HS. XX.* Si l'on n'entend que vingt mille ſeſterces, la ſomme ne ſera pas forte, puiſque ce ne feroit qu'environ ſix cens écus : mais au lieu de *viginti* il faut lire ordinairement *vicies*, ce qui fera ſoixante mille écus. Suivant la même regle, la ſomme ſuivante ſera *ſeptingenties ſeſtercium*, c'eſt-à-dire, dix-ſept fois cent cinquante mille écus. J'ai fait remarquer dans mille endroits, que la véritable évaluation de toutes ces ſommes eſt impoſſible aujourd'hui.



que pour les incidens extraordinaires. Il n'y a donc rien à se promettre actuellement, ni pour les HS. XX. ni pour les HS. IϽCCC. Je crois que vous devez lever de l'argent & emprunter à présent sur l'autorité de l'ancien Décret. Vous êtes sans doute informé de ce qui se passe à Rome, par les Lettres de ceux qui doivent vous envoyer les Actes. Mes espérances sont assez bonnes. Mes conseils, mes soins & mon travail ne se relâchent point. Je fais profession d'être l'ennemi de tous ceux qui le sont de la République. L'état des affaires ne me paroît point à présent trop difficile, & seroit beaucoup meilleur si certaines gens n'avoient rien à se reprocher.

(r) *Culpa à quibusdam.* On ne sçauroit fixer la datte de cette Lettre : mais si elle est écrite avant le combat de Modene, il faut entendre ici par *quibusdam*, ceux qui défendoient la cause d'Antoine au Sénat, tels que Calenus & les autres. Si c'est après le combat, on ne peut entendre que Lepidus, qui avoit reçu Antoine ; ou ceux qui excitoient Octave à desirer le Consulat, contre les loix & l'usage.



EPISTOLA XXIX.

M. T. C. Q. CORNIFICIO S. P. D.

NON modo tibi, cui omnia nostra notissima sunt, sed neminem in Populo Romano arbitror esse cui sit ignota ea familiaritas quæ mihi cum L. Lámia (*a*) est. Etenim magno theatro spectata est, tum cum est ab A. Gabinio Consule relegatus (*b*), quod libere & fortiter salutem meam defendisset. Nec ex eo amor inter nos natus est: sed quod erat vetus & magnus, propterea nullum periculum pro me adire dubitavit. Ad hæc officia, vel merita potius, jucundissima consuetudo accedit, ut nullo prorsus plus homine delecter. Non puto te jam exspectare quibus eum tibi verbis commendarem. Caussas enim tan-

(*a*) *L. Lamia.* Il étoit de la famille Ælienne. Horace dit: *Æli vetusto nobilis ab Lamo. Voyez ci-dessus la*

LETTRE XXIX.

Au même.

IL n'y a peut-être personne à Rome qui ignore l'amitié qui me lie avec Lamia. Comment seroit elle ignorée de vous, qui connoissez si parfaitement tout ce qui me touche? Elle parut avec bien de l'éclat, lorsqu'il fut exilé par le Consul A. Gabinius, pour avoir défendu ma vie avec autant de force que de liberté. Ne croyez pas néanmoins que c'en ait été l'origine: elle étoit déja très-vive, très-ancienne, & ce fut elle qui lui fit mépriser toutes sortes de périls pour me défendre. A tant de services, ou plûtôt à tant de droits, ajoutez les agrémens de son commerce, qui me font trouver un plaisir extrême à vivre avec lui, & je ne crois point qu'après cela vous me demandiez à quel titre je vous le recommande. Vous

Lettre 16 du livre XI.

(*b*) *Relegatus.* Voyez au livre IV. de la Vie de Ciceron, les obligations qu'il avoit à Lamia, qui, étant alors Chef de l'Ordre Equestre, prit parti pour lui jusqu'à se faire exiler par ses ennemis.

ti amoris intelligis : quæ verba desideret, iis me omnibus usum putato. Tantum velim existimes, si negotia Lamiæ procuratores, libertos, familiam, quibuscumque rebus opus erit, defenderis, gratius mihi futurum quam si ea tua liberalitas pertinuisset ad rem familiarem meam. Nec dubito quin sine mea commendatione, quod tuum est judicium de hominibus, ipsius Lamiæ caussa studiose omnia facturus sis : quanquam erat nobis dictum, te existimare, alicui Senatus-consulto, quod contra dignitatem tuam fieret, scribendo Lamiam affuisse : qui omnino Consulibus illis nunquam affuit ad scribendum : deinde omnia tum (*c*) falsa Senatus-consulta deferebantur. Nisi forte etiam illi Semproniano Senatus-consulto me censes affuisse ; qui ne quidem Romæ tum fui, deque eo ad te scripsi, re recenti. Sed hæc hactenus. Te, mi Cornifici, etiam

voyez les motifs d'une si vive affection. Toutes les expressions qu'elle demande, figurez-vous que je les emploie. En un mot, persuadez-vous bien que si vous faites tout ce qui dépendra de vous pour les affaires de Lamia, pour ses Agens, ses Affranchis & toute sa famille, j'y serai plus sensible que si vous aviez cette bonté pour mes propres intérêts ; & je ne doute point qu'indépendamment de ma recommandation, le goût que vous avez pour le mérite ne vous porte à rendre à Lamia toutes sortes de services. On m'a bien dit que vous l'accusiez d'avoir assisté à certain Décret du Sénat, où votre dignité n'est pas ménagée : mais il est certain que Lamia n'a jamais eu de part aux Décrets de ce Consulat ; d'ailleurs on ne voyoit alors que de faux Décrets. Croyez-vous, par exemple, que j'aie assisté au Décret de Sempronianus, moi qui n'étoit pas même alors à Rome, & qui vous en écrivit presqu'immédiatement. Mais c'est assez là-dessus. Je vous supplie encore,

(c) *Omnia tum falsa, &c.* Il parle apparemment du Consulat d'Antoine & de Dolabella, où la tyrannie d'Antoine avoit mis toutes les affaires en confusion. Le fait que Ciceron cite est d'ailleurs inconnu. Il n'étoit point alors à Rome ; c'étoit le tems du voyage qu'il avoit entrepris dans la Grèce.

atque etiam rogo, ut omnia Lamiæ negotia, mea putes esse curesque, ut intelligat hanc commendationem maximo sibi usui fuisse. Hoc mihi gratius facere nihil potes. Cura ut valeas.

EPISTOLA XXX.

M. T. C. CORNIFICIO S. P. D.

ITANE præter litigatores (*a*), nemo ad te meas Litteras? Multæ istæ quidem. Tu enim perfecisti ut nemo sine Litteris meis tibi se commendatum putaret. Sed quis unquam tuorum mihi dixit esse cui darem, quin dederim? Aut quid mihi jucundius, quam, cum coram tecum loqui non possim, aut scribere ad te, aut tuas legere Litteras? Illud magis mihi solet esse molestum, tantis me impediri occupationibus, ut ad te

(*a*) *Litigatores*. A la rigueur ce mot ne dit pas tant que *chicaneurs* en françois. Il signifie seulement ceux

mon cher Cornificius, de regarder toutes les affaires de Lamia comme les miennes, de lui faire connoître que ma recommandation lui a servi beaucoup, & de croire que vous ne sçauriez m'obliger davantage. Prenez soin de votre santé.

LETTRE XXX.

Au même.

Vous trouvez donc que je ne vous écris que par des Plaideurs ? En effet, je me suis servi souvent de cette voie ; & vous devez vous en prendre à vous-même si personne ne se croit bien recommandé à vous sans mes Lettres. Cependant jamais quelqu'un de vos gens m'a-t-il averti d'une occasion dont je n'aie profité ? Et croyez-vous d'ailleurs qu'il y ait rien de plus agréable pour moi, lorsque je ne puis vous entretenir de bouche, que de vous écrire ou de lire vos Lettres ? Ce qui m'afflige le plus, c'est que dans la grandeur de mes

qui ont des procès : mais nous n'avons pas d'expression françoise qui le rende mieux.

ſcribendi meo arbitratu facultas nulla detur. Non enim te Epiſtolis, ſed voluminibus laceſſerem; quibus quidem me à te provocari oportebat. Quamvis enim occupatus ſis, otii tamen plus habes. Aut, ſi ne tu quidem vacas, noli impudens eſſe, nec mihi moleſtiam exhibere, & à me Litteras crebriores, cum tu mihi raro mittas, flagitare. Nam cum antea diſtinebar maximis occupationibus, propterea quod omnibus curis Rempublicam mihi tuendam putabam: tum hoc tempore multo diſtineor vehementius. Ut enim gravius ægrotant ii, qui cum levari morbo videntur, in eum de integro inciderunt; ſic vehementius nos laboramus, qui profligato bello, ac pœne ſublato, renovatum (*c*) bellum gerere conamur. Sed hæc hactenus. Tu tibi, mi Cornifici, fac ut perſuadeas; non eſſe me tam imbecillo animo, ne dicam inhumano, ut à te vinci

occupations je ne puisse vous écrire à mon gré. Je vous attaquerois, non par des Lettres, mais par des volumes. Mais c'est vous néanmoins qui devriez m'attaquer de cette sorte ; car, tout occupé que vous êtes, vos affaires vous laissent du moins quelque loisir ; ou, si vous n'êtes pas plus libre que moi, n'ayez pas l'impudence de me tourmenter, en me demandant des Lettres fréquentes lorsque vous m'écrivez vous-même si rarement. Mes occupations ont été jusqu'à présent fort accablántes, parce que j'apportois tous mes soins à la défense de la République ; mais elles le sont devenuës plus que jamais dans le tems où nous sommes. Nous ressemblons à ceux qui retombent dans une maladie dont ils paroissent délivrés : elle n'en devient que plus dangereuse. Ainsi, nous qui sommes forcés de renouveller la guerre après l'avoir presqu'entierement finie, nos maux sont beaucoup augmentés. Enfin, mon cher Cornificius, ne me croyez pas assez foible, ou, si vous voulez, assez grossier pour me laisser vaincre en zéle & en affection. Quoique je n'aie jamais

(*b*) *Renovatum bellum.* Renouvellée par le crime de Lepidus, qui avoit reçu Antoine après sa défaite.

possim aut officiis aut amore. Non dubitabam equidem : verumtamen multo mihi notiorem amorem tuum effecit Cherippus. O hominem semper illum quidem mihi aptum, nunc vero etiam suavem ! Vultus me hercule tuos mihi expressit omnes, non solum animum ac verba pertulit. Itaque noli vereri ne tibi succensuerim , quod eodem exemplo ad me quo ad ceteros. Requisivi equidem proprias ad me unum Litteras : sed neque vehementer, & amanter. De sumtu, quem te in rem militarem facere & fecisse dicas , nihil sane possum tibi opitulari , propterea quod & orbus Senatus, Consulibus amissis, & incredibiles angustiæ pecuniæ publicæ : quæ conquiritur undique, ut optime meritis militibus promissa solvantur : quod quidem fieri sine tributo (*c*) posse non arbitror. De Attio (*d*)

(*c*) *Tributo.* Depuis Paul Emile, qui après avoir subjugué la Macédoine avoit fait des richesses de sa conquête un fonds si considérable qu'il supléoit aux impôts

douté de vos ſentimens, Cheripus me les a fait encore mieux connoître : c'eſt un homme pour lequel j'avois toujours eu beaucoup de goût ; mais je le trouve aujourd'hui charmant. Il m'a repréſenté non-ſeulement votre cœur & vos expreſſions, mais juſqu'aux moindres mouvemens de votre viſage. Ne craignez donc pas que je vous ſçache mauvais gré de m'avoir écrit dans les mêmes termes qu'à tous les autres. Si je vous ai demandé des Lettres particuliéres, je l'ai fait avec plus de chaleur dans mon affection que dans mes inſtances. A l'égard de la dépenſe que vous avez faite pour la guerre, & que vous faites encore, je ne vois aucun moyen de vous ſoulager, parce que le Sénat eſt ſans Chef depuis la mort des Conſuls, & que le tréſor eſt plus épuiſé que vous ne le ſçauriez croire. On cherche de l'argent de tous côtés, pour le payement des ſommes qu'on a promiſes aux troupes & qu'elles ont bien méritées par leurs ſervices. Je ne crois point qu'on en vienne à bout ſans avoir recours au tribut. Apparemment que l'affaire d'At-

de Rome, on n'avoit plus rien levé ſur le Peuple Romain.

(d) *Attio Dionyſio.* D'autres veulent *Attico :* conjecture inutile, lorſqu'elle regarde un inconnu.

Dionyſio nihil puto eſſe : quoniam nihil dixit Stratorius. De P. Lucceio (*e*) nihil tibi concedo quo ſtudioſior ejus ſis quam ego ſum. Eſt enim nobis neceſſarius. Sed à Magiſtris cum contenderem de proferendo die, probaverunt mihi, ſeſe, quominus id facerent, & compromiſſo & jurejurando impediri. Quare veniendum arbitror Lucceio. Quanquam ſi Litteris meis obtemperavit, cum tu hæc leges, illum Romæ eſſe oportebit. De ceteris rebus maximeque de pecunia, cum Panſæ mortem ignorares, ſcripſiſti quæ per nos ab eo conſequi te poſſe arbitrarere. Poſt mortem autem ejus quid fieri poſſet, non videbamus. De Venuleio, Latino (*f*), Horatio, valde laudo. Illud non nimium probo quod ſcribis, quo illi animo æquiore ferrent, te tuis etiam Legatis Lictores ademiſſe. Honore enim,

(*e*) *P. Lucceio.* Le même dont on a déja vû le nom.

(*f*) *Venuleio, Latino, Horatio*, Lieutenans de Cal-

sius Dionysius n'est rien, puisque Statorius ne m'en a point parlé. Je ne conviens pas que vous ayez plus de raisons que moi pour vouloir obliger P. Lucceius, car je suis lié avec lui très-étroitement : mais lorsque j'ai pressé les Commissaires, pour obtenir d'eux une prolongation, ils m'ont fait voir que le compromis & le serment ne leur permettoit pas de l'accorder. Ainsi je crois que Lucceius doit prendre le parti de venir ici ; &, s'il a fait quelqu'attention à ma Lettre, il sera infailliblement à Rome lorsque vous recevrez celle-ci. Vous ignoriez encore la mort de Pansa, lorsque vous m'avez écrit sur l'argent & les autres choses que vous vous flattiez d'obtenir de lui par mes sollicitations. Vous n'auriez point été trompé s'il eût vécu, car il vous aimoit. Depuis sa mort, je ne vois point ce qu'on peut espérer. Je loüe beaucoup tout ce qui regarde Venuleius, Latinus & Horatius : mais je ne puis approuver que pour les consoler vous ayez ôté, comme vous le dites, les Licteurs à vos propres Lieutenans. Il me semble que sur un point d'honneur vos Lieutenans ne doivent

visius, par lesquels il vouloit gouverner la Province d'Afrique dans son absence.

cum ignominia dignis, non erant comparandi : eoque ex Senatus-consulto, si non decedunt, cogendos, ut decedant, existimo. Hæc fere ad eas Litteras quas eodem exemplo binas accepi. De reliquo velim tibi persuadeas, non esse mihi meam dignitatem tua cariorem. Vale.



point être comparés à des gens qui ne méritent que de l'opprobre. Je suis même d'avis que s'ils n'abandonnent pas volontairement leurs prétentions, vous devez employer le Décret du Sénat pour les y contraindre. Je crois avoir répondu à tous les articles de la Lettre dont j'ai reçu deux copies. Il ne me reste qu'à vous prier d'être bien persuadé que votre dignité m'est aussi chere que la mienne.





LIBER XIII.

EPISTOLA I.

M. T. C. C. MEMMIO *(a)* S. D.

ETSI non satis mihi constiterat cum aliqua-ne animi mei molestia, an potius libenter te Athenis (*b*) visurus essem, quod injuria quam accepisti dolore me afficeret, sapientia tua qua fers injuriam, lætitia; tamen vidisse te mallem. Nam quod est molestiæ, non sane multo levius est, cum te non video. Quod esse potuit

(*a*) *C. Memmio.* Son nom étoit Caius Memmius Gemellus, de la famille Memmienne, que Servius (lib. 4. Æneid. au Vers, *Mox Italus Mnestheus*) fait descendre de Mnestheus, compagnon d'Enée. C'est ce Memmius dont Suétone rapporte qu'il accusa d'adultere la femme du grand Pompée (In lib. de Clar. Gramm.); & lui-même le commit ensuite avec la femme de M. Lucullus, frere de Lucius; comme il paroît par la Lettre 16. *du l.* 1. *ad Att.* Il étoit alors en exil, pour avoir employé la brigue dans la recherche du Consulat. Il y avoit des Villes libres, telles qu'Athenes,



LIVRE XIII.

LETTRE I.

CICERON à C. MEMMIUS.

QUOIQUE je ne puisse pas bien me répondre à moi-même si, partagé comme j'étois entre le chagrin de votre disgrace & le plaisir de vous la voir supporter avec tant de constance, votre retour à Athenes me causeroit de la joie ou de la douleur, je souhaiterois néanmoins de vous avoir vû ; car je n'éprouve pas que, pour avoir été privé de vous voir, mon chagrin soit devenu beaucoup plus léger ; & je suis sûr que le plaisir dont je parle en auroit été plus

Mitylene, Rhode, Smyrne, Dirrachium, Marseille, &c. où les exilés Romains pouvoient vivre en sûreté.

(*b*) *Athenis*. On cherche pourquoi Memmius avoit quitté Athenes la veille du jour que Ciceron y devoit arriver. Manuce conjecture que Ciceron avoit refusé de le défendre à Rome, & se fonde sur l'Epitre 2. du livre III. à Quintus, où Ciceron dit qu'absoudre C. Memmius c'est renverser toutes les loix. Cependant Ciceron ferme ici les yeux sur l'impolitesse de Memmius.

voluptatis, certe, si vidissem te, plus fuisset. Itaque non dubitabo dare operam ut te videam, cum id satis commode facere potero. Interea quod per Litteras & agi tecum, & ut, arbitror, confici potest, agam nunc. Ac te illud primum rogabo, ne quid invitus mea caussa facias : sed id, quod mea intelliges, tua nullam in partem multum interesse, ita mihi des, si tibi ut id libenter facias, ante persuaseris. Cum Patrono (*c*) Epicureo communia mihi omnia sunt : nisi quod in Philosophia vehementer ab eo dissentio (*d*). Sed initio Romæ, cum te quoque & tuos omnes observabat, me coluit inprimis ; & nuper cum ea, quæ voluit, de suis commodis præmiis consecutus est, me habuit suorum defensorum & amicorum fere principem : & jam à Phædro (*e*),

(*c*) *Patrono Epicureo.* Célebre ami d'Atticus & de Ciceron, qui étoit apparemment chef de la secte d'Epicure. *Voyez* quel étoit alors l'état de cette secte, au douziéme livre de l'Histoire de Ciceron.

(*d*) *Dissentiò.* Ciceron étoit de la secte Académi-

vif. Auſſi ne balancerai-je point à me le procurer auſſi-tôt que j'en trouverai l'occaſion. En attendant, je me réduirai à traiter par écrit ce que je crois pouvoir entreprendre & même achever par cette voie. Je commence par vous demander en grace que l'envie de m'obliger ne vous porte à rien contre votre inclination. Ne m'accordez rien qu'autant que vous reconnoîtrez que vos interêts ne ſeront point bleſſés en m'obligeant beaucoup, & que vous vous ſentirez diſpoſé à le faire de bon cœur. Patron, l'Epicurien, eſt tellement de mes amis, qu'à la réſerve des principes philoſophiques ſur leſquels nous ſommes fort éloignés, je n'ai rien qui ne me ſoit commun avec lui. Ses ſentimens pour moi ſont anciens. Il a commencé par me marquer beaucoup d'attachement à Rome, dans le tems qu'il vous faiſoit auſſi ſa cour & à tous les vôtres; & dans ces derniers tems, lorſqu'il a obtenu les gratifications & les récompenſes qu'il ſollicitoit, il m'a regardé comme le chef de ſes amis & de ſes défenſeurs. Mais, beaucoup plus an-

que. *Voyez* ſa Vie. *Ibid.*

(*c*) *Phædro.* Philoſophe Epicurien, que Ciceron loüe dans ſa cinquiéme Philippique.

qui nobis, cum pueri eſſemus, antequam Philonem *(f)* cognovimus, valde ut Philoſophus, poſtea tamen ut vir bonus & ſuavis & officioſus, probabatur, traditus mihique commendatus eſt. Is igitur Patro, cum ad me Romam Litteras miſiſſet, ut te ſibi placatem, peteremque ut neſcio quid illud Epicurei Parietinarum (*g*) ſibi concederes, nihil ſcripſi ad te ob eam rem, quod ædificationis tuæ conſilium mea commendatione nolebam impediri. Idem, ut veni Athenas, cum idem ut ad te ſcriberem rogaſſet, ob eam cauſſam impetravit, quod te abjeciſſe illam ædificationem conſtabat inter omnes amicos tuos. Quod ſi ita eſt, etſi jam plane tua nihil intereſt, velim, ſi qua offenſiuncula facta eſt animi tui, perverſitate aliquorum (novi enim gen-

(*f*) *Philonem*. Autre Philoſophe de la ſecte Académique. Ciceron parle de lui & de ſa méthode, *Tuſc.* 2.

(*g*) *Parietinarum*. Epicure, en mourant, avoit légué par ſon teſtament ſa maiſon & ſes jardins à Metrodore ſon diſciple, & à tous ſes ſucceſſeurs dans la

tiennement, il m'avoit été présenté & recommandé par Phedre, qui, dans notre enfance, avant que nous connussions encore Philon, avoit toute notre estime en qualité de Philosophe, & qui se l'est conservée depuis par sa probité & son caractere doux & officieux. Ce Patron, avec lequel je suis donc si lié, m'avoit écrit à Rome, pour m'engager à vous prévenir en sa faveur & à vous demander pour lui les ruines du terrain d'Epicure. Je ne vous en écrivis point alors, parce que je ne voulois pas interrompre par ma recommandation le dessein que vous aviez d'y bâtir. Patron m'a renouvellé sa priére, en me voyant dans Athenes; & je n'ai pas fait difficulté de me rendre, parce que tous vos amis m'assurent que vous avez abandonné le dessein de cet édifice. S'ils ne me trompent point, & si vos vûës sont réellement changées, je vous prie d'oublier les petits sujets de mécontentement que vous pouvez avoir reçus de quelques personnes mal-intentionnées, (car je connois ces Grecs) &,

même secte. Memmius n'avoit pas laissé d'obtenir de l'Aréopage un Décret qui lui permettoit de bâtir dans ce lieu, qui avoit été fort négligé. Les sectateurs d'Epicure s'étoient là-dessus réveillés. *Voyez* dans Diogene Laërce la mort & le testament d'Epicure.

tem (*h*) illam) des te ad te lenitatem, vel propter tuam summam humanitatem, vel etiam honoris mei caussa. Equidem, si, quid ipse sentiam, quæris; nec cur ille tantopere contendat video, nec cur tu repugnes: nisi tamen multo minus tibi concedi potest, quam illi, laborare sine caussa. Quanquam Patronis & orationem & caussam tibi cognitam esse certo scio. Honorem, officium, testamentorum jus, Epicuri auctoritatem, Phædri obtestationem (*i*), sedem, domicilium, vestigia summorum hominum, sibi tuenda esse dicit. Totam hominis vitam rationemque, quam sequitur in Philosophia, derideamus licet, si hanc ejus contentionem volumus reprehendere. Sed, me hercules, quum illi, ceterisque, quos illa delectant, non

(*h*) *Gentem illam.* Il paroît par cet endroit, & plus encore par la Lettre 70 du livre 13, que Ciceron méprisoit la Nation Grecque en général, quoiqu'il en aimât les Sçavans. Elle étoit alors avilie par la nécessité de

par le mouvement de votre propre bonté, ou en ma considération, de prendre ici le parti de l'indulgence. Me demandez-vous sérieusement ce que j'en pense ? Je ne vois pas ce qui peut rendre Patron si ardent, ni ce qui pourroit vous rendre fort difficile ; quoiqu'au fond il vous fût moins pardonnable qu'à lui de vous faire un objet important d'une bagatelle. D'ailleurs, je sçai que vous n'ignorez pas ce qu'il allegue en sa faveur. Il prétend avoir à soutenir l'honneur, le devoir, le droit des testamens, l'autorité d'Epicure, les ardentes priéres de Phedre, le siége, le domicile, les vestiges de quantité de grands Hommes. Si nous voulons condamner cette chaleur, il faut que nous commencions par tourner en ridicule toute sa méthode & ses principes philosophiques. Mais, en vérité, puisque nous ne haïssons ni lui ni tous ceux qui sont dans les mêmes idées, je crois qu'il vaut mieux lui pardonner ses empressemens, sur-tout lors-

plaire aux Romains. Juvénal dit:

Græculus esuriens ad Cœlum, jusseris, ibit.

(*i*) *Phædri obtestationem.* Phedre avoit supplié, en mourant, ses co-Epicuriens de prendre soin du lieu.

valde inimici ſumus, neſcio an ignoſcendum ſit huic, ſi tantopere laborat : in quo etiam ſi peccat, magis ineptiis quam improbitate peccat. Sed ne plura (dicendum enim aliquando eſt) Pomponium Atticum ſic amo ut alterum fratrem. Nihil eſt illo mihi nec carius nec jucundius. Is (non quo ſit ex iſtis ; eſt enim omni liberali (*l*) doctrina politiſſimus : ſed valde diligit Patronem, valde Phædrum amavit) ſic à me hoc contendit homo minime ambitioſus, minime in rogando moleſtus, ut nihil unquam magis. Nec dubitat quin ego à te nutu hoc conſequi poſſem, etiamſi ædificaturus eſſes. Nunc vero, ſi audierit te ædificationem depoſuiſſe, neque tamen me à te impetraſſe, non te in me illiberalem, ſed me in ſe negligentem putabit. Quamobrem peto à te ut ſcribas ad tuos

(*l*) *Omni liberali, &c.* Epicure rejettoit les ſciences de ſon ſyſtême. Ciceron dit de lui (*de Fin.* 2.) „ Vellem doctrinis fuiſſet inſtructior. Eſt enim non

qu'il est certain que s'il péche, c'est moins par méchanceté que par la force de ses préventions. Mais il faut vous découvrir tout. J'aime Pomponius Atticus comme un second frere; je l'aime jusqu'à n'avoir rien de plus cher & de plus agréable que lui. Atticus n'est pas de cette secte, car il est dans le goût des connoissances les plus relevées & les plus polies : mais il a beaucoup d'amitié pour Patron, & il n'en a pas eu moins pour Phedre. Lui qui n'a pas de prétentions extraordinaires, & qui n'est rien moins qu'importun dans ses instances; Atticus, dis-je, me presse plus qu'il n'a jamais fait, & ne doute point que je ne puisse obtenir au premier mot ce que je vous demande, quand vous conserveriez, dit-il, l'intention de bâtir. S'il apprend que je ne l'aie pas obtenu lorsque vous avez renoncé à ce dessein, il s'imaginera, non que vous ayez manqué de bonté pour moi, mais que j'ai manqué de zéle pour lui. Je me flate donc que vous voudrez bien écrire à vos agens, que vous consentez à la révocation de ce Décret des Aréopagites, qu'il appellent

» satis politus iis artibus, quas qui tenent, eruditi ap-
» pellantur.

posse tua voluntate decretum illud Areopagitarum quem ὑπομνηματισμὸν illi vocant, tolli. Sed redeo ad prima. Prius velim tibi persuadeas, ut hoc mea caussa libenter facias, quam ut facias. Sic tamen habeto, si feceris quod rogo, fore mihi gratissimum. Vale.

EPISTOLA II.

CICERO MEMMIO sal.

CAIO Aviano Evandto (*a*), qui habitat in tuo sacrario (*b*), & ipso multum utor, & patrono ejus M. Æmilio familiarissime. Peto igitur à te majorem in modum, quod sine sua molestia fiat, ut ei de habitatione accommodes. Nam propter opera instituta multa multorum, subitum est ei remigrare Kalend. (*c*)

(*a*) *Aviano Evandro.* C'étoit un Affranchi de quelque Emilius Avianus. Mais comme on retrouve dans la suite de ce livre un Avianus Hammonius, Affranchi aussi d'un Emilius Avianus, il y a de l'appa-

Ὑπομνηματισμόν. Cependant n'oubliez pas, comme je vous l'ai dit, qu'il faut d'abord que votre cœur y consente. Ce que je vous assure seulement, c'est que vous ne pouvez rien faire qui vous donne plus de droit sur ma reconnoissance. Adieu.

LETTRE II.

Au même.

JE vois souvent Caius Avianus Evander, qui demeure dans votre sanctuaire, & je suis lié très-étroitement avec M. Emilius son patron. C'est le motif qui me porte à vous prier instamment, du moins si je le puis sans vous causer aucune peine, de lui procurer quelqu'accommodement pour son habitation, parce qu'ayant pris quantité d'engagemens pour son travail, il est forcé de partir subitement le premier de Juillet. J'ai quelque honte d'employer

rence que l'un l'étoit de Caius Emilius Avianus, & l'autre de Marcus, tous deux freres.

(b) *Sacrario.* Peut-être faut-il entendre par-là un logement dans le terrain d'Epicure, que Memmius avoit obtenu de l'Aréopage.

(c) *Kal. Quint.* Il pa-

Quint. Impedior verecundia, ne te pluribus verbis rogem. Neque tamen dubito, quin, si tua nihil aut non multum intersit, eo sis animo quo ego essem, si quid tu me rogares. Mihi certe gratissimum feceris. Vale.

EPISTOLA III.

M. T. C. MEMMIO S. P. D.

AVIUM (*a*) Fusium, unum ex meis intimis, observantissimum studiodissimumque nostri, eruditum hominem & summa humanitate, tuaque amicitia dignissimum, velim ita tractes ut mihi coram recepisti. Tam gratum mihi id erit quam quod gratissimum. Ipsum præterea summo officio & summa observantia tibi in perpetuum devinxeris. Vale.

roît par divers endroits des Anciens, que c'étoit le tems où le terme des loyers commençoit à Rome. *Vid. Ep.* 2. *l.* 2. *ad Quint. frat.* & Suétone, dans la Vie de Tibere.

(*a*) *Aulum Fusium*, Ce

beaucoup de paroles pour vous demander cette grace. Cependant si vous n'avez point d'interêt qui s'y oppose, je me flate que vous recevrez ma priére comme je recevrois la vôtre dans la même occasion. Comptez du moins que vous m'obligerez sensiblement.

LETTRE III.

Au même.

JE vous demande encore toute la bonté que vous m'avez promise de bouche pour Aulus Fusius, qui est de mes intimes amis, & qui a toujours marqué beaucoup de zéle & d'attachement pour moi; homme d'ailleurs de beaucoup de sçavoir, d'une politesse extrême, & digne enfin de votre amitié. Vous ne sçauriez m'obliger davantage; sans compter que vos bienfaits seront pour lui un motif perpétuel de zéle & d'attachement.

nom n'est point autrement connu. Mais il paroît que cette Lettre ne fut écrite qu'après le retour de Ciceron à Rome, & lorsqu'il avoit vû Memmius en repassant par Athenes.

EPISTOLA IV.

M. T. C. Q. VALERIO Q. F. ORCÆ, Leg. Propræt. S. D.

CUM municipibus (*a*) Volaterranis mihi summa necessitudo est. Magno enim meo beneficio affecti, cumulatissime mihi gratiam retulerunt. Nam nec in honoribus meis, nec in laboribus unquam defuerunt. Cum quibus, si mihi nulla caussa intercederet, tamen, quod te vehementissime diligo, quodque me à te plurimi fieri sentio, & monerem te & hortarer, ut eorum fortunis consuleres, præsertim, cum prope præcipuam caussam haberent ad jus obtinendum. Primum quod Sullani temporis (*b*) acerbitatem, Deorum immortalium benignitate subterfugerunt: deinde, quod

(*a*) *Cum municipibus.* Les Seigneurs Romains prenoient un interêt particulier à différentes Villes qui se

LETTRE IV.

CICERON à Q. VALERIUS ORCA.

J'AI des relations fort étroites avec les habitans de Volaterran : s'ils m'ont de grandes obligations, il n'a rien manqué aux témoignages de leur reconnoissance ; car ils ont pris part également à ma gloire & à mes embarras. Mais quand je n'aurois pas de liaison avec eux, l'amitié que j'ai pour vous & l'estime que je vous connois pour moi ne m'engageroient pas moins à vous conseiller, & même à vous presser, de leur rendre service, sur-tout dans une affaire où leur droit est fort bien établi : premierement, parce que la faveur du Ciel les a garantis heureusement des désordres du tems de Sylla. En second lieu, parce que le Peuple Romain prit parti pour eux avec beau-

metroient sous leur protection. On conjecture par quelques mots de cette Lettre, qu'elle fut écrite lorsque César fut revenu d'Espagne après avoir vaincu les fils de Pompée. Quintus Valerius Orca, fils de Quintus, étoit Lieutenant de César.

(*b*) *Sullani temporis.* Tout le monde sçait que Sylla dans sa Dictature, vendit ou distribua les biens de la faction de Marius.

ſummo ſtudio Populi Romani à me in Conſulatu meo defenſi ſunt. Cum Tribuni Plebis Legem iniquiſſimam de eorum agris promulgaviſſent ; facile S. P. Q. R. perſuaſi ut eos cives, quibus fortuna peperciſſet, ſalvos eſſe vellent. Hanc actionem meam C. Cœſar, primo ſuo Conſulatu (*c*), Lege in Agraria comprobavit, agrumque Volaterranum, & oppidum omni periculo in perpetuum liberavit : ut mihi dubium non ſit quin is, qui novas neceſſitudines adjungat, vetera ſua beneficia conſervari velit. Quamobrem eſt tuæ prudentiæ, aut ſequi ejus auctoritatem, cujus ſectam atque imperium ſumma cum tua dignitate ſecutus es, aut certe illi integram omnem cauſſam reſervare. Illud vero dubitare non debes, quin tam grave, tam firmum, tam honeſtum municipium tibi tuo ſummo beneficio in perpetuum obligare velis. Sed

coup de chaleur, lorſque j'embraſſai leur défenſe pendant mon Conſulat. Car, ſi vous vous en ſouvenez, les Tribuns du Peuple ayant publié une Loi fort injuſte pour la diviſion de leur terroir, je n'eus pas de peine à faire entrer le Sénat & le Peuple Romain dans la diſpoſition de vouloir du bien à des citoyens que la fortune même avoit épargnés. Céſar, à ſon premier Conſulat, approuva dans ſa Loi Agraire le ſervice que je leur avois rendu, & mit pour toujours à couvert la Ville & le terroir de Volaterran : ce qui me fait croire que cherchant aujourd'hui à ſe faire de nouvelles liaiſons, Il ſera bien-aiſe de conſerver le fruit de ſes anciens bienfaits. La prudence vous oblige donc, ou de vous conformer à l'autorité de celui dont vous avez embraſſé le parti avec beaucoup de dignité, ou de lui réſerver entiérement la déciſion de cette cauſe. Du moins vous ne devez pas douter qu'une Ville ſi grave, ſi conſtante & ſi honnête, ne conſerve une reconnoiſſance perpétuelle pour votre bienfait. Mais je n'ai employé juſqu'ici que la voie de l'exhortation & de la perſuaſion. J'y veux joindre celle des

(c) *Primo Conſulatu.* Avec Bibulus.

hæc, quæ ſupra ſcripta ſunt, eo ſpectant ut te horter & ſuadeam. Reliqua ſunt quæ pertinent, ad rogandum : ut non ſolum tua cauſſa conſilium me dare putes, ſed etiam quod mihi opus ſit, me à te petere & rogare. Gratiſſimum igitur mihi feceris, ſi Volaterranos omnibus rebus integros incolumeſque eſſe volueris. Eorum ego domicilia, ſedes, rem, fortunas, quæ à Diis immortalibus & à præſtantiſſimis in noſtra Republica civibus, ſummo S. P. Q. R. ſtudio, conſervatæ ſunt, tuæ fidei, juſtitiæ bonitatique commendo. Si pro meis priſtinis opibus facultatem mihi res hoc tempore daret ut ita defendere poſſem Volaterranos, quemadmodum conſuevi tueri meos, nullum officium, nullum denique certamen, in quo illis prodeſſe poſſem, prætermitterem. Sed quando apud te nihilominus hoc tempore valere me confido, quam valuerim ſemper apud om-

priéres ; car c'est tout à la fois un conseil que je vous donne & une grace que je vous demande. Vous m'obligerez donc sensiblement, si vous avez la bonté de mettre les Volaterrans à couvert de toutes sortes de disgraces. Ces biens, ces domiciles & tous ces interêts, qui ont été conservés par les Dieux immortels & par les plus grands Hommes de notre République, avec l'approbation éclatante du Peuple Romain, je les recommande à votre droiture, à votre justice & à votre bonté. Si, dans le têms où nous sommes, la situation des affaires me permettoit de défendre les Volaterrans avec mon ancienne force & le zéle que j'apporte à la défense de ce qui me touche, je ne ménagerois rien pour leur rendre service. Mais comme je me flate que les conjonctures ne m'ont pas fait perdre auprès de vous le crédit que j'avois autrefois auprès de tout le monde, je vous prie, au nom de notre intime liaison & de cette amitié qui est égale & mutuelle entre nous, de prendre si ardemment les interêts des Volaterrans, qu'ils puissent regarder comme une faveur du Ciel d'avoir pour Président dans cette affaire l'homme du monde qui est le plus disposé à

nes, pro nostra summa necessitudine parique inter nos & mutua benevolentia abs te peto, ut ita de Volaterranis mereare, ut existiment, eum quasi divino consilio isti negotio præpositum esse, apud quem unum nos, eorum perpetui defensores, plurimum valere possumus. Vale.

EPISTOLA V.

M. T. C. Q. Valerio Q. F. Orcæ, Leg. Propræt. S. P. D.

Non moleste fero eam necessitudinem, quæ mihi tecum est, notam esse quam plurimis : neque tamen ob eam caussam (quod tu optime existimare potes) te impedio, quominus susceptum negotium, pro tua fide & diligentia, ex voluntate Cœsaris, qui tibi rem magnam difficilemque commisit, gerere possis. Nam cum multi à me petant multa,

m'obliger, moi qui n'ai jamais cessé d'être leur défenseur.

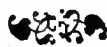
LETTRE V.

Au même.

JE ne suis pas fâché que bien des gens connoissent l'étroite liaison que j'ai avec vous : mais cette raison, comme vous le devez penser, n'empêche point aussi que vous ne puissiez remplir avec votre fidélité & votre zéle ordinaire, suivant les intentions de César, l'importante & difficile commission dont il vous a chargé. En un mot, quoique l'opinion qu'on a de vos sentimens pour moi porte quantité de gens à m'employer auprès de vous, je me garde bien de troubler par mes sollicitations l'exercice de votre devoir. Cependant je me trouve obligé de servir C. Curtius, avec qui j'ai vécu familiérement depuis ma premiere jeunesse. Son infortune, & toutes les malheureuses injustices du tems de Sylla, m'avoient touché beaucoup ; & lorsque la liberté de revenir fut accordée, avec l'applaudissement de tout le monde, à ceux qui avoient

quod de tua erga me voluntate non dubitent, non committo ut ambitione mea conturbem officium tuum. C. Curtio ab ineunte ætate familiarissime sum usus. Ejus & Sullani temporis injustissima calamitate dolui; & cum iis qui similem injuriam acceperant, amissis omnibus fortunis, reditus tamen in Patriam voluntate omnium concedi videretur, adjutor incolumitatis fui. Is habet in Volaterrano possessionem, cum in eam tanquam è naufragio reliquias contulisser. Hoc autem tempore cum Cœsar in Senatum legit; quem ordinem ille, ita possessione amissa, tueri vix potest. Gravissimum autem est, cum superior factus sit ordine, inferiorem esse fortuna: minimeque convenit, ex eo agro qui Cœsaris jussu dividatur eum moveri, quo Cœsaris beneficio Senator sit. Sed mihi minus libet multa de æquitate rei scribere, ne caussa potius apud te

essuyé la même disgrace & perdu tous leur bien, j'aidai à son rétablissement. Il a dans le territoire des Volaterrans quelques possessions où se trouve réüni tout ce qu'il a comme sauvé du naufrage. César le nommant aujourd'hui Sénateur, il sera difficile qu'il soutienne ce rang s'il perd son bien, & rien ne seroit si fâcheux pour lui que de voir diminuer sa fortune tandis qu'on reléve sa dignité. Il semble aussi qu'il y auroit quelque chose de chocquant à chasser d'une terre, dont la division se fait par l'ordre de César, un homme que César a la bonté de créer Sénateur. Mais je ne veux pas m'étendre beaucoup sur la justice de sa cause ; je craindrois de devoir plus à la force de mes raisons qu'au motif de l'amitié. Ainsi je vous demande en grace de considérer les intérêts de Curtius comme les miens, & d'être persuadé que si vous faites pour lui tout ce que vous feriez pour moi, vous pourrez regarder ce qu'il aura obtenu à ma considération comme si je l'avois obtenu moi-même. Je vous en prie avec les dernieres instances.



valuisse videar quam gratia. Quamobrem te in majorem modum rogo, ut C. Curtii rem meam putes esse : quidquid mei caussa faceres, ut id C. Curtii caussa cum feceris, existimes, quod ille per me habuerit, id me habere abs te. Hoc te vehementer, etiam atque etiam, rogo. Vale.

EPISTOLA VI.

M. T. C. Q. VALERIO Q. F. ORCÆ, Procos. (*a*) S. P. D.

S. V. B. E. E. V. Credo te memoria tenere, me, & coram P. Cuspio (*b*), tecum locutum esse; cum te prosequerer paludatum (*c*) : & item postea pluribus verbis tecum egisse, ut quoscumque tibi ejus necessarios commendarem, haberes eos in numero meorum necessariorum. Id tu pro tua summa erga me benevolentia, perpetuaque observantia, mi-

LETTRE VI.

Au même.

Vous n'aurez point oublié que de bouche, en présence de Cuſpius même, lorſque je vous conduiſois à votre départ, &, dans la ſuite avec aſſez d'étenduë par mes Lettres, je vous ai prié de regarder tous ſes amis comme les miens, lorſque je leur accorderois auprès de vous ma recommandation. L'amitié & la conſidération que vous avez toujours euë pour moi, vous porterent généreuſement à me le promettre. Cuſpius, qui eſt toujours plein de zéle pour ſes amis, s'intéreſſe beaucoup à quelques perſonnes de votre Provin-

(*a*) *Procoſ.* Valerius Orca, qui n'étoit que Propréteur dans les deux Lettres précédentes, eſt ici Proconſul. Il n'avoit eu la qualité de Propréteur que pour la diviſion des champs, & il gouverne ici l'Afrique avec celle de Proconſul, ſans avoir paſſé par le Conſulat. *Voyez* l'explication de ces uſages dans pluſieurs Notes, & ſur-tout à la premiere Lettre du livre premier.

(*b*) *Cuſpio.* Il paroît par le livre *de African. bell.* qu'il faut lire *Ciſpius.* Il y avoit une famille *Ciſpienne*, qui, dans quelques Médailles, eſt nommée *Cipia.*

(*c*) *Paludatum.* On a vû pluſieurs fois cet uſage Romain, de conduire ſes amis pendant quelques lieuës lorſqu'ils alloient en voyage.

hi liberalissime atque humanissime recepisti. Cuspius, homo in omnes suos officiosissimus, mirifice quosdam homines ex ista Provincia tuetur & diligit, propterea quod fuit in Africa bis, cum maximis Societatis (*d*) negotiis præesset. Itaque hoc ejus officium, quod adhibet erga illos, ego mea facultate & gratia soleo, quantum possum adjuvare. Quare Cuspianorum omnium commendationis caussam hac tibi Epistola exponendam putavi. Reliquis Epistolis tantum faciam ut notam apponam (*e*) eam quæ mihi tecum convenit, & simul significem de numero esse Cuspii amicorum. Sed hanc commendationem, quam his Litteris consignare volui, scito esse omnium gravissimam. Nam P. Cuspius singulari studio contendit à me, ut tibi quam diligentissime L. Julium commendarem. Ejus ego studio vix videor mihi satisfacere posse, si utar ver-

ce, pour lesquelles il a pris une vive affection dans les deux voyages qu'il a faits en Afrique, lorsqu'il avoit la conduite des plus grandes affaires au nom de sa Compagnie. Je l'aide de mes soins & de mon crédit à leur rendre service autant qu'il m'est possible. Mon intention dans cette Lettre est de vous apprendre en géneral la raison qui me porte à vous recommander tous les amis de Cuspius. Dans la suite je me contenterai de la marquer de la maniere dont je suis convenu avec vous, & de vous faire connoître que celui dont je vous parlerai sera de ce nombre. Cependant je commence dès aujourd'hui par une recommandation des plus graves. Cuspius me prie avec des instances extraordinaires de vous recommander très-vivement Lucius Julius. Je crains de ne pouvoir répondre à l'ardeur de ses sentimens par les termes qu'on emploie pour ce qu'on desire le plus. Il me de-

(*d*) *Societatis.* Chaque Province Romaine avoit sa société de Chevaliers Romains, qui en affermoient les revenus publics. Cette société prenoit le nom de la Province. Polybe raconte au liv. VI. comment se formoient ces sociétés.

(*e*) L'Histoire de Ciceron (l. XII.) explique ce que c'étoit que cette marque dont Ciceron convenoit avec ses amis, pour distinguer les recommandations sinceres de celles qu'on donnoit à la bienséance.

bis iis, quibus cum diligentissime quod agimus uti solemus. Nova quædam postulat, & putat me ejus generis artificium quoddam tenere. Et ego pollicitus sum me ex intima nostra arte depromptu-rum mirificum genus commendationis. Id cum assequi non possum, tu re velim efficias, ut ille genere mearum Litterarum incredibili quiddam perfectum arbitretur. Id facies, si omne genus liberalitatis, quod & ab humanitate & potestate tua proficisci poterit, non modo re sed etiam verbis, vultu denique expromseris : quæ quantum in Provincia valeant, vellem expertus esses. Sed tamen suspicor ipsum hominem, quem tibi commendo, perdignum esse tua amicitia : non solum quia mihi Cuspius dicit, credo (tametsi id satis esse debebat) sed quia novi ejus judicium in hominibus & amicis deligendis. Harum Litterarum vis quanta fuerit, prope-

mande

mande quelque tour nouveau ; &, s'il faut l'en croire, j'ai des ſecrets tout particuliers dans cet art. Je lui ai promis de tirer pour lui de mon art un genre merveilleux de recommandation. Mais comme je ne m'en trouve pas capable, je vous prie de lui faire juger par les effets, que j'ai employé réellement des moyens tout-à-fait incroyables. C'eſt ce que vous pouvez faire, en lui marquant non-ſeulement par vos ſervices, mais encore par vos diſcours & par votre air toutes les bontés qu'il peut attendre de votre politeſſe & de votre pouvoir. Vous ne ſçauriez croire combien ces diſtinctions produiſent d'effet dans les Provinces. Au fond, je ſuis porté à croire que la perſonne que je vous recommande eſt très-digne de votre amitié ; & ce qui me le perſuade n'eſt pas ſeulement le diſcours de Cuſpius, quoique cette raiſon doive ſuffire ; mais le connoiſſant comme je fais, je ſçai quelle eſt ſa pénétration dans le diſcernement des hommes & dans le choix de ſes amis. L'avenir m'apprendra bien-tôt ce qu'aura produit ma Lettre, & je me flate que je n'aurai que des graces à vous rendre. De mon côté je prendrai ſoin, avec autant de dili-

diem judicabo : tibique, ut confido, gratias agam. Ego, quæ te velle, quæque ad te pertinere arbitrabor, omnia ſtudioſe diligenterque curabo. Cura ut valeas (*f*). P. Cornelius, qui tibi Litteras dedit, eſt mihi à P. Cuſpio commendatus ; cujus cauſſa quanto opere cuperem deberemque, profecto ex me facile cognoſti. Vehementer te rogo ut cures ut ex hac commendatione mihi Cuſpius quam maximas, quamprimum, quam ſæpiſſime gratias agat. Vale.

EPISTOLA VII.

M. T. C. CLUVIO (*a*) S. P. D.

CUM in Galliam proficiſcens, pro noſtra neceſſitudine tuaque ſumma in me obſervantia ad me domum veniſſes, locutus ſum tecum de agro vectigali municipii Atellani (*b*), qui eſſet in Gal-

(*f*) *Cura ut valeas.* Cette fin ſemble marquer que les

gence que d'affection, de tout ce qui pourra vous faire plaisir & vous intéresser. Ne négligez pas votre santé. P. Cornelius, qui vous a remis mes Lettres, m'est recommandé aussi par Cuspius, & je vous ai fait assez connoître combien je souhaite & je dois souhaiter que vous lui rendiez service. Je vous prie donc instamment de répondre si bien à mes esperances, que Cuspius ait bien-tôt de grands remercîmens à me faire, & qu'il puisse les renouveller fort souvent. Adieu.

LETTRE VII.

CICERON à CLUVIUS.

LORSQUE le sentiment de votre amitié & de votre considération pour moi vous amena chez moi à votre départ pour la Gaule, je vous parlai du du Champ Péager de la Ville d'Atella,

quatre ou cinq lignes suivantes composent une autre Lettre. On a déja donné la raison de cette confusion, qui est peu importante en elle-même.

(a) *Cluvio.* Il paroît par la Lettre LVI. de ce même livre, qu'il étoit de Pouzoles. *Puteolanus.*

(b) *Atellani.* Atella étoit alors une Ville municipale entre Naples & Capouë. Les Géographes prétendent que

lia : quantoque opere ejus municipii caussa laborarem, tibi ostendi. Post tuam autem profectionem, cum & maxima res municipii honestissimi mihique conjunctissimi & summum meum officium ageretur, pro tuo animo in me singulari, existimavi me oportere ad te accuratius scribere; etsi non sum nescius & quæ temporum ratio, & quæ tua potestas sit : tibique negotium datum esse à Cœsare, non judicium, præclare intelligo. Quare à te tantum peto, quantum & te facere posse & libenter mea caussa facturum esse arbitror. Et primum velim existimes, quod res est, municipii fortunas omnes in illo vectigali consistere : his autem temporibus hoc municipium maximis oneribus pressum, summis affectum esse difficultatibus, Hoc etsi commune videtur esse cum multis, tamen

ses ruines subsistent encore sous le nom de *S. Elpidio.* Voyez les Notes d'Holstenius sur l'Italie ancienne de Cluvier, p. 269.

& je vous fis connoître l'interêt que je prenois à cette Ville. Ensuite, après votre départ, lorsqu'on traitoit l'affaire d'une Ville avec laquelle j'ai de grandes liaisons & qu'il s'agissoit en quelque sorte de mon propre devoir, j'ai crû que vos sentimens pour moi me mettoient en droit de vous en écrire avec plus de chaleur. Je n'ignore pas néanmoins quelles sont les conjonctures, & les bornes de votre pouvoir. Je sçai parfaitement que c'est une commission que César vous a donnée, & non le droit de juger. Aussi je ne vous demande que ce que vous pouvez & qu'autant que je vous y crois porté par inclination. Premiérement je voudrois vous faire comprendre que tout le bien de cette Ville consiste en effet dans ce Péage, & que, dans le tems où nous sommes, elle est accablée de très-grands fardeaux, pressée par des difficultés fort embarrassantes. C'est un malheur, à la vérité, qui lui est commun avec quantité d'autres Villes. Mais je vous assure qu'elle en a souffert de particuliers, que je ne rappelle point ici, dans la crainte que ma compassion pour les miseres de mes alliés ne paroisse chocquer des personnes que je veux ménager. Si je n'avois donc une

mihi crede, singulares huic municipio calamitates accidisse. Quas idcirco non commemoro, ne de miseriis meorum necessariorum conquerens, homines, quos nolo, videar offendere. Itaque nisi magnam spem haberem, C. Cœsari nos caussam municipii probaturos, non erat caussa cur à te, hoc tempore, aliquid contenderem. Sed quia confido mihique persuasi, illum & dignitatis municipii, & æquitatis, etiam voluntatis erga se habiturum esse rationem, ideo à te non dubitavi contendere, ut hanc caussam illi integram conservares. Quod etsi nihilominus à te peterem, si nihil audivissem te tale fecisse; tamen majorem spem impetrandi nactus sum, posteaquam mihi dictum est idem à te Regienses impetravisse. Qui etsi te aliqua necessitudine attingunt, tamen tuus amor in me, sperare me cogit te, quod tuis necessariis tribueris, idem esse tributurum

ferme esperance de rendre César favorable aux habitans d'Atella, je me garderois bien de vous solliciter pour eux dans ces conjonctures. Mais dans la confiance & même dans la persuasion où je suis qu'il aura quelqu'égard pour la dignité de cette Ville & pour les droits de l'équité, sans parler de l'inclination que les Habitans ont marquée pour lui, j'ai crû pouvoir vous prier de lui réserver l'entiere décision de cette cause. Quand je ne serois fondé sur aucun exemple, c'est une grace que je ne laisserois pas de vous demander : mais ma confiance augmente depuis que j'ai été informé que les Rhegiens ont obtenu de vous la même chose. Quoique je sçache aussi qu'ils avoient quelque relation avec vous, l'amitié que vous avez pour moi me fait esperer que vous ferez en faveur de mes amis ce que vous avez fait pour les vôtres ; sur-tout lorsqu'entre plusieurs amis qui se trouvent dans le même cas, ils sont les seuls pour qui je vous sollicite. Vous vous imaginez assez que je ne m'intéresse pas pour eux sans raison, & que ce n'est pas la frivole affectation de faire valoir mon crédit : mais il est vrai que je dois beaucoup de reconnoissance à cet-

meis ; præſertim cum ego pro his unis petam : habeam autem, qui ſimili cauſſa laborent, complures neceſſarios. Hoc me non ſine cauſſa facere, neque aliqua levi ambitione commotum à te contendere, etſi te exiſtimare arbitror ; tamen mihi affirmanti credas velim, me huic mancipio debere plurimum : nullum unquam fuiſſe tempus neque honorum neque laborum meorum, in quo non hujus municipii ſtudium in me exſtiterit ſingulare. Quapropter à te etiam atque etiam pro noſtra ſumma conjunctione, proque tua benevolentia, majorem in modum peto atque contendo, ut, cum fortunas agi ejus municipii intelligas, quod ſit mihi neceſſitudine, officiis, benevolentia conjunctiſſimum, id mihi des. Quod erit hujuſmodi, ut ſi à Cœſare quod ſperamus, impetrarimus, tuo beneficio nos id conſecutos eſſe judicemus. Sin minus ; pro eo tamen

te Ville, & que dans mon élévation comme dans mes disgraces, il n'y a jamais eu de tems où je n'aie reçu des témoignages singuliers de son zéle. Je vous demande donc en grace, au nom de notre intime liaison & de l'inclination que vous avez à m'obliger, je vous prie, je vous sollicite avec les plus fortes instances, de favoriser dans une affaire si importante une Ville avec laquelle je suis lié si étroitement. N'ayez point d'embarras sur le succès. Si nous obtenons ce que j'espere de la bonté de César, c'est à vous que nous croirons en avoir l'obligation, &, si nous n'obtenons rien, nous ne vous serons pas moins obligé, parce que vous aurez fait tout ce qui dépend de vous. Songez aussi qu'en acquerant beaucoup de droits sur ma reconnoissance, vous vous attacherez éternellement par un si grand bienfait, de très-honnêtes gens, qui sont capables d'une vive gratitude, & très-dignes de votre amitié.



id habeamus, quum à te data sit opera ut impetraremus. Hoc cum mihi gratissimum feceris, tum viros optimos, homines honestissimos, eosdemque gravissimos & tua necessitudine dignissimos, summo beneficio in perpetuum tibi tuisque devinxeris. Vale.

EPISTOLA VIII.

M. T. C. M. RUTILIO S. P. D.

CUM & mihi conscius essem quanti te facerem, & tuam erga me benevolentiam expertus essem, non dubitavi à te petere quod mihi petendum esset. P. Sestium (*a*) quanti faciam ipse optime scio : quanti autem facere debeam, & tu & omnes homines sciunt. Is cum ex aliis te mei studiosissimum esse cognosset, petivit à me ut ad te quam accuratissime scriberem de re C. Albinii Senatoris : cujus ex filia (*b*) natus est

LETTRE VIII.

CICERON à M. RUTILIUS.

COMME mon cœur se rend témoignage des sentimens qu'il a pour vous, & que l'expérience m'a fait connoître l'amitié que vous avez pour moi, je ne balance point à vous demander une faveur qui m'intéresse beaucoup. Vous sçavez, & tout le monde sçait combien je dois estimer P. Sestius ; mais il n'y a que moi qui puisse bien sçavoir combien je l'estime en effet. Il a sçu que vous m'aimez beaucoup, & dans cette persuasion il m'a prié de vous écrire d'une maniere pressante touchant l'affaire de C. Albinius le Sénateur. P. Sestius est gendre d'Albinius & pere de L. Sestius, jeune-homme très-aimable. Je veux vous faire comprendre par cette explication, que non-seulement je

(a) *P. Sestium.* Voyez la Lettre V. du livre VI. où l'on retrouve Sestius. Il paroît que c'est le P. Sextius, qui, étant Tribun du Peuple, avoit contribué à faire rappeller Ciceron de l'exil.

(b) *Cujus ex filia.* On trouve dans l'Oraison *pro Sestio*, que P. Sestius avoit épousé la fille de C. Albinus. C'est ce qui a fait substituer *filia* à *familia* qu'on lisoit anciennement.

L. Sestius, optimus adolescens, filius P. Sestii. Hoc idcirco scripsi, ut intelligeres, non solum me pro P. Sestio laborare debere; sed Sestium etiam pro Albinio. Res autem est hæc. A M. Laberio C. Albinius prædia in æstimationem accepit, quæ prædia Laberius emerat à Cœsare de bonis Plotianis. Ea si dicam non esse è Republica dividi, docere te videar non rogare. Sed tamen cum Cœsar Sullanas venditiones & assignationes ratas esse velit, quo firmiores existimentur suæ: si ea prædia dividentur quæ ipse Cœsar vendidit, quæ tandem in ejus venditionibus esse poterit auctoritas? Sed hoc quale sit tu pro tua prudentia considerabis. Ego te plane rogo, atque ita ut majore studio, justiore de caussa, magis ex animo rogare nihil possim, ut Albinio parcas, prædia Laberiana ne attingas. Magna me affeceris non modo lætitia, sed etiam quodam-

m'intéresse pour P. Sestius, mais combien il doit s'intéresser aussi pour Albinius. Voici le fait. C. Albinius a reçu en payement de M. Laberius quelques Fermes de la succession de Plotius, que Laberius avoit achetées de César. Vous dire qu'il n'est pas de l'interêt de la République que ce bien soit divisé, ce seroit plûtôt vous donner des leçons que vous demander une grace. Cependant lorsque César veut que toutes les ventes & les assignations de Sylla soient confirmées, afin que les siennes en paroissent plus solides, quelle sera effectivement l'autorité des siennes, si les biens qu'il a lui-même achetés sont compris dans la division? Prudent comme vous êtes, vous examinerez la force de ce raisonnement. Pour moi, je vous prie simplement, mais de la maniere la plus ardente parce que la cause ne sçauroit être plus juste, de ménager Albinius & de ne pas toucher aux Fermes de Laberius. Ce sera non-seulement me causer une vive satisfaction, mais me procurer une sorte de gloire, que de mettre à ma considération Sestius, à qui je me reconnois fort obligé, en état de rendre aussi ce qu'il doit à l'homme du monde qui le touche de

modo gloria, si P. Sestius homini maxime necessario satisfecerit per me, ut ego illi uni plurimum debeam. Quod ut facias, te vehementer etiam atque etiam rogo. Majus mihi dare beneficium nullum potes. Id mihi intelliges esse gratissimum. Vale.

EPISTOLA IX.

M. T. C. Crassipedi (a) S. P. D.

QUANQUAM tibi præsens commendavi, ut potui, diligentissime, socios Bithyniæ: teque cum mea commendatione, tum etiam tua sponte intellexi cupere ei societati, quibuscumque rebus posses, commodare: tamen cum ii quorum res agitur, magni sua interesse arbitrarentur, me etiam per Litteras declarare tibi qua essem erga ipsos voluntate, non dubitavi hæc ad te scribere. Volo enim te existimare, me cum

plus près. Je vous prie donc très-instamment d'entrer dans mes vûës. Vous ne sçauriez m'accorder une plus grande faveur : c'est vous dire que j'y serai infiniment sensible.

LETTRE IX.

Ciceron à Crassipes.

QUOIQUE je vous aie recommandé de bouche, avec tout le soin possible, la Compagnie de Bithynie, & que j'aie crû vous voir également disposé par égard pour moi & par votre propre inclination à lui rendre tous les services qui seront en votre pouvoir ; ceux qui s'y intéressent m'ayant paru persuadés qu'il est fort important pour eux que je vous renouvelle ma recommandation par mes Lettres, je ne fais pas difficulté de vous écrire. Vous pouvez être assuré que non-seulement j'ai toujours eu beaucoup de considération

(a) *Crassipedi.* Ciceron recommande la société des Publiquains de Bithynie à Crassipes, qui étoit Questeur de cette Province. Il est vraisemblable que ce Crassipes est le même qui fut ensuite second mari de Tullia, quoiqu'étant ici sans prénom, & l'année de la Lettre incertaine, on ne puisse pas l'assurer.

universo ordini Publicanorum semper libentissime tribuerim, idque magnis ejus Ordinis erga me meritis facere debuerim, tum inprimis amicum esse huic Bithynicæ societati : quæ societas Ordine ipso (*b*), & hominum genere, pars est maxima civitatis. Constat enim ex ceteris societatibus ; & casu permulti sunt in ea societate valde mihi familiares : inprimisque is cujus præcipuum officium agitur hoc tempore, P. Rupilius P. F. Men. (*c*) qui est magister in ea societate. Quæ cum ita sint, in majorem modum à te peto, Cn. Pupium qui est in operis ejus societatis, omnibus tuis officiis atque omni liberalitate tueare : curesque ut ejus operæ, quod tibi facile factu est, quam gratissimæ sint sociis : remque & utilitatem sociorum (cujus rei quantam potestatem Quæstor ha-

(*b*) *Ordine ipso.* On a déja vû que c'étoit l'Ordre des Chevaliers Romains, qui étoit nombreux, riche &

pour tout l'Ordre des Publiquains, mais que je dois ces sentimens aux importans services que j'ai reçus de cet Ordre, & que j'ai une affection particuliere pour cette Compagnie de Bithynie. On peut dire que par elle-même & par le caractere de ceux qui la composent, elle est une partie considérable de la Ville : car elle est formée de toutes les autres Compagnies, & le hazard fait qu'il s'y trouve plusieurs de mes intimes amis ; sur-tout, celui même qui y fait le premier rôle, (c) P. Rupilius Menas, qu'elle reconnoît pour son Chef. Je vous prie donc fort instamment d'accorder tous les secours de votre bonté & de votre zéle à Cn. Puppius, qui est un des agens de la Compagnie ; de prendre soin, comme vous le pouvez facilement, que son travail satisfasse les associés ; enfin, de contribuer avec tout le pouvoir que vous en avez, car je sçai quel

dont Ciceron étoit originairement lui-même.

(c) *P. Rupilius*, *P. F. Men.* La difficulté n'est pas sur *P. F.* qui signifie *Publii filius* ; mais sur *Men.* Signifie-t-il *Menas*, *Menius*, *Menenius* ? Les deux premieres significations feroient un surnom. L'autre, qui est la plus vraisemblable, marqueroit la Tribu de Rupilius ; car il y avoit une Tribu Meneniene, & j'ai remarqué mille fois que chaque citoyen Romain étoit rangé sous une Tribu. D'ailleurs les anciennes Inscriptions marquent la Tribu en abrégé. Ainsi *Men.* signifieroit *ex Meneniana Tribu*.

beat, non sum ignarus) per te quam maxime defensam & auctam velis. Id cum mihi gratissimum feceris, tum illud tibi expertus promitto & spondeo, te socios Bithyniæ, si iis commodaris, memores esse & gratos cogniturum. Vale.

EPISTOLA X.

CICERO BRUTO (*a*) S.

CUM ad te tuus Quæstor, M. Varro proficisceretur, commendatione agere eum non putabam. Satis enim commendatum tibi eum arbitrabar ab ipso more majorum; qui, ut te non fugit, hanc Quæsturæ conjunctionem liberorum necessitudinis proximam voluit esse. Sed cum sibi ita persuasisset ipse, meas de se accurate scriptas Litteras, maximum apud

(*a*) *Bruto*. C'est Marcus Brutus, celui qui tua ensuite César. Après avoir suivi le parti de Pompée, il avoit été bien traité par César, qui avoit aimé Servilia sa mere,

est là-dessus le pouvoir d'un Questeur, au progrès & à la sûreté de leurs entreprises. Outre ma propre reconnoissance, que je vous donne pour motif, je puis vous garantir par expérience que si vous rendez service à la Compagnie de Bithynie, vous ne la trouverez pas ingrate ni capable d'oublier les bienfaits.

LETTRE X.

Ciceron à Brutus.

M. Varron se rendant auprès de vous pour être votre Questeur, je ne crois pas qu'il ait besoin de recommandation. Il vous est assez recommandé par l'usage même de nos Ancêtres, qui veut, comme vous ne l'ignorez pas, que ce lien de la Questure soit le plus étroit après celui des enfans. Mais s'étant persuadé lui-même qu'une Lettre de moi, dans des termes un peu pressans, feroit sur vous beaucoup d'im-

& nommé Gouverneur de la Gaule Cisalpine, où Ciceron lui écrit ici. Varron, qui alloit être son Questeur, est le célebre Terentius Varron, le plus sçavant des Romains.

te pondus habituras, à meque contenderet ut quam diligentissime scriberem, malui facere; quod meus familiaris tanti sua interesse arbitraretur. Ut igitur debere me facere hoc intelligas, cum primum M. Terentius in Forum venit (*b*), ad amicitiam se meam contulit. Deinde, ut se corroboravit, duæ caussæ accesserunt quæ meam in illum benevolentiam auxerunt : una, quod versabatur in hoc studio nostro, quo etiam nunc maxime delectamur, & cum ingenio, ut nosti, nec sine industria. Deinde quod mature se contulit in societates Publicanorum : quod quidem nollem; maximis enim damnis affectus est. Sed tamen caussa communis ordinis mihi commendatissimi fecit amicitiam nostram firmiorem. Deinde versatus in utrisque subselliis (*c*)

(*b*) *In Forum venit*: Après avoir quitté la robbe prétexte à seize ou dix-sept ans, les jeunes Romains paroissoient au Forum & s'y faisoient des protecteurs. *Voyez l'Hist. de Cicer. l.* 2.

(*c*) *In utrisque subselliis*.

pression, & me l'ayant demandée de cette espéce, j'ai pris le parti de faire pour mon ami ce qui lui paroît si essentiel à ses interêts. Il faut vous expliquer ce qui m'y oblige. Dès sa premiere entrée au Forum, M. Terentius Varron a recherché mon amitié. A mesure qu'il s'est fortifié, deux raisons ont augmenté pour lui mon inclination : l'une, qu'il s'est appliqué aux études, qui font encore mon plus grand plaisir, & qu'il y a fait paroître, comme vous sçavez, de l'esprit & de l'habileté : l'autre, qu'il s'est engagé de bonne-heure dans les sociétés des Publicains ; ce que je souhaiterois néanmoins qu'il n'eût pas fait, car il y a souffert de grandes pertes : mais l'intérêt d'un Ordre qui m'a toujours été fort en recommandation, a rendu notre amitié beaucoup plus ferme. Ensuite, après s'être fait une excellente réputation & l'avoir méritée dans les deux rangs de la Judicature, il s'est tourné vers les Emplois publics avant

On se partage ici. Les uns prétendent qu'il faut entendre les grandes & les petites causes, dont les premieres se jugeoient par des Juges Curules, & les autres par des Juges ordinaires. Mais il y a plus d'apparence, suivant quelques autres endroits, qu'on doit entendre la qualité de Juge & celle d'Avocat que Varron avoit eûë dans différentes causes. Voyez l'Oraison *pro Rosc. Amerin.*

optima & fide & fama, jam ante hanc commutationem Reipublicæ petitioni ſeſe dedit, honoremque honeſtiſſimum exiſtimavit fructum laboris ſui. His autem temporibus à me Brundiſio cum Litteris & mandatis profectus ad Cœſarem (*d*) eſt ; qua in re & amorem ejus in ſuſcipiendo negotio perſpexi, & in conficiendo ac renuntiando fidem. Videor mihi, cum ſeparatim de probitate ejus & moribus dicturus fuiſſem, ſi prius cauſſam cur eum tantopere diligarem, tibi expoſuiſſem, in ipſa cauſſa exponenda ſatis etiam de probitate dixiſſe. Sed tamen ſeparatim promitto in meque recipio, fore eum tibi & voluptati & uſui. Nam & modeſtum hominem cognoſces, & prudentem & à cupiditate omni remotiſſimum ; præterea magni laboris ſummæque induſtriæ. Neque ego hæc polliceri debeo, quæ tibi ipſi, cum bene cognoris, judicanda ſunt : ſed

les changemens qui ſont arrivés dans l'Etat ; & l'honneur lui a paru le plus honnête fruit qu'il pût recueillir de ſon travail. Dans les malheureux tems que vous ſçavez, il eſt parti de Brindes avec mes Lettres & d'autres commiſſions, pour ſe rendre auprès de Céſar. Je puis dire que dans cette affaire je n'ai pas été moins content de ſon zéle à l'entreprendre, que de ſa fidélité à l'exécuter & à m'informer du ſuccès. Il me ſemble que ſi j'avois voulu traiter particuliérement l'article de ſa probité, il n'auroit pas fallu commencer par vous apprendre pourquoi je l'aime, puiſque c'eſt avoir aſſez fait l'éloge de ſa probité que de vous avoir donné cette explication. Mais, indépendamment de ce qui me regarde, je vous promets & je vous garantis que vous tirerez de l'agrément & de l'utilité de ſon caractere ; vous y reconnoîtrez un homme modeſte, prudent, fort éloigné de toute cupidité, très-habile d'ailleurs & très-laborieux. Au reſte je ne devrois pas vous promettre ce que vous obſerverez vous-même quand vous l'aurez bien connu : mais,

(*d*) *Profectus ad Cæſarem.* Il étoit alors queſtion pour Ciceron de ſe réconcilier avec Céſar, après la bataille de Pharſales. *Voyez ſon Hiſt. l. VIII.*

tamen in omnibus novis conjunctionibus intereſt, qualis primus aditus ſit, & qua commendatione quaſi amicitiæ fores aperiantur. Quid ego his Litteris efficere volui. Etſi id ipſa per ſe neceſſitudo Quæſturæ efficere debet. Sed tamen nihilo infirmius illud, hoc addito. Cura igitur, ſi me tanti facis, quanti & Varro exiſtimat & ipſe ſentio, ut quamprimum intelligam hanc meam commendationem tantum illi utilitatis attuliſſe, quantum & ipſe ſperavit, nec ego dubitarim. Vale.

EPISTOLA XI.

M. T. C. Bruto S. P. D.

Quia ſemper animadverti ſtudioſe te operam dare ut ne quid meorum tibi eſſet ignotum, propterea non dubito quin ſcias non ſolum cujus municipii ſim, ſed etiam quam dili-

dans

dans toutes les nouvelles liaisons, ce n'est point une chose indifférente que le premier abord, & la maniere dont on nous ouvre en quelque sorte les portes de l'amitié. C'est le service que je veux rendre à Varron par cette Lettre. A la verité, le lien de la Questure doit produire le même effet ; mais ce que j'y ajoute ne servira pas du moins à l'affoiblir. Si vous avez donc pour moi toute la considération qu'il s'imagine, & que je me sens porté moi-même à le croire, ne tardez point à me faire connoître qu'il a tiré de ma recommandation autant d'avantage qu'il l'espere & que j'ose me le promettre.

LETTRE XI.

Au même.

COMME j'ai toujours remarqué que vous vous attachiez soigneusement à ne rien ignorer de ce qui me touche, je ne doute pas que vous ne sçachiez, non-seulement dans quel lieu je suis né, mais avec quel soin je suis accoutumé à défendre les Arpinates mes

genter ſoleam meos municipes Arpinates (*a*) tueri. Quorum quidem omnia commoda, omneſque facultates, quibus & ſacra conficere, & ſarta tecta Ædium ſacrarum locorumque communium tueri poſſint, conſiſtunt in his vectigalibus quæ habent in Provincia Gallia. Ad ea viſenda, pecuniaſque, quæ à Colonis debentur, exigendas, totamque rem & cognoſcendam & adminiſtrandam, Legatos Equites Romanos miſimus, Q. Fuſidium Q. F. M. Faucium M. F. Q. Mamercum Q. F. Peto à te in majorem modum, pro noſtra neceſſitudine, ut tibi ea res curæ ſit, operamque des ut per te quam commodiſſime negotium municipii adminiſtretur, quamprimumque conficiatur; ipſoſque quorum nomina ſcripſi, ut quam honorificentiſſime pro tua natura & quam liberaliſſime tractes. Bonos viros ad tuam neceſſitudinem adjunxeris, municipium

compatriotes. Tout ce qu'ils ont de biens & de commodités pour leurs exercices de Religion & pour l'entretien de leurs Temples & de leurs Salles publiques, consiste dans les impôts qu'ils tirent de la Gaule. C'est pour examiner cette source de leurs revenus, pour recueillllir l'argent qui leur est dû par les Colonies, & pour mettre l'ordre convenable dans toute cette affaire, que nous y avons envoyé trois Chevaliers Romains, Q. Fusidius, M. Faucius & Q. Mamercius. J'use du droit de notre amitié, pour vous prier instamment de prendre leur commission à cœur, de leur procurer toutes sortes de facilités pour régler ce qui appartient aux intérêts d'Arpinum, d'en hâter la conclusion, & de traiter ceux dont je viens de vous marquer les noms, avec les honnêtetés & les distinctions auxquelles vous êtes porté naturellement. Vous êtes sûr de vous concilier l'amitié de trois honnêtes-gens, d'attacher à vos interêts une Ville très-sensible à la reconnoissance, & de me faire d'autant plus de plaisir, qu'outre l'habitude où je suis de soutenir mes compatriotes, j'y suis

(*a*) *Arpinates*. Voyez au Livre premier de l'Histoire de Ciceron, la situation & l'état d'Arpinum sa patrie.

que gratiſſimum beneficio tuo devinxeris. Mihi vero etiam gratius feceris, quod cum ſemper tueri Municipes meos conſuevi, tum hic annus præcipue ad meam curam officiumque pertinet. Nam conſtituendi municipii cauſſa hoc anno Ædilem filium meum fieri volui, & fratris filium, & M. Cæſium, hominem mihi maxime neceſſarium (is enim Magiſtratus in noſtro municipio, nec alius ullus (*b*) creari ſolet.) Quos cohoneſtaris, inprimiſque me, ſi Reſp. municipii, tuo ſtudio, diligentia bene adminiſtrata erit. Quod ut facias, te vehementer etiam atque etiam rogo. Vale.

EPISTOLA XII.

CICERO BRUTO S. P. D.

ALIA Epiſtola communiter commendavi tibi Legatos Arpinatium, ut potui diligentiſſime;

obligé cette année par un devoir particulier. L'envie de donner une bonne forme à la Ville d'Arpinum, m'a fait souhaiter d'y voir cette année pour Ediles, mon fils, le fils de mon frere, & M. Cæsius, qui m'est fort attaché. C'est en quoi consiste uniquement le Magistrat de notre Ville. Vous contribuerez à leur honneur, & plus encore au mien, si par votre zéle & votre attention les affaires de la Ville se trouvent bien administrées. Ainsi je vous en prie avec les dernieres instances.

LETTRE XII.

Au même.

JE vous ai recommandé en commun dans une autre Lettre les Députés

(*b*) *Nec alius ullus.* Il n'y avoit que trois Magistrats sous le nom d'Ediles à Arpinum. Chaque Ville avoit sa maniere d'être gouvernée. On voit par l'Oraison *pro Milon.* qu'il y avoit un Dictateur à Lanuvium; par le premier livre de César *de bell. civ.* qu'il y avoit un Conseil à Tusculum, & un Duumvirat à Corsinium; par l'Epitre II. du livre X. à Atticus, qu'il y avoit un Quatuorvirat à Naples & à Cumes; par le chap. 10. d'Aulugelle, qu'il y avoit un Questeur à Sidicinum & à Ferentum. Spartien, dans la Vie de l'Empereur Adrien, dit qu'il se fit élire Dictateur, Edile, Duumvir, dans les Villes du Latium.

hac ſeparatim Q. Fuſidium, quocum mihi omnes neceſſitudines ſunt, diligentius commendo; non ut aliquid de illa commendatione comminuam, ſed ut hanc addam. Nam & privignus eſt M. Cœſii, mei maxime & familiaris & neceſſarii, & fuit in Cilicia (*a*) mecum Tribunus militum : quo in munere ita ſe tractavit, ut accepiſſe ab eo beneficium videar, non dediſſe. Eſt præterea, quod apud te valet plurimum, à noſtris ſtudiis non abhorrens. Quare velim eum quam liberaliſſime complectare, operamque des ut in ea Legatione, quam ſuſcepit contra ſuum commodum, ſecutus auctoritatem meam, quam maxime ejus excellat induſtria. Vult enim, id quod optimo cuique natura tributum eſt, quam maximam laudem, cum à nobis qui eam impulimus, tum à municipio conſequi : quod ei continget, ſi hac mea commendatione tuum erga ſe ſtudium erit conſecutus. Vale.

d'Arpinum. Dans celle-ci je vous recommande particuliérement Q. Fusidius, avec lequel je suis lié à toutes sortes de titres : non que je prétende retrancher quelque chose à ma premiere recommandation, mais dans la vûë d'y joindre celle-ci. Fusidius est oncle de M. Cesius, mon ami & mon allié. Il a servi sous moi dans la Cilicie en qualité de Tribun militaire ; & je puis dire qu'il s'est si bien conduit, que je crois lui avoir plus d'obligation qu'il ne m'en a lui-même. Il n'est pas d'ailleurs sans goût pour nos études, & c'est une fort bonne recommandation auprès de vous. Je vous prie donc de le traiter avec beaucoup d'amitié, & de lui procurer le moyen de faire éclater son habileté dans une députation dont il s'est chargé contre ses interêts & par déference pour moi. Il se propose, comme cela est naturel à tous les honnêtes-gens, de mériter des éloges, & de sa Ville, & de moi, qui l'ai engagé dans cette commission. Il ne manquera point d'y réüssir, si ce que je vous écris en sa faveur lui fait obtenir votre amitié.

(*a*) *In Cilicia.* Dans le tems que Ciceron gouvernoit cette Province, & qu'il y faisoit la guerre. *Voyez son Hist. l. VII.*

EPISTOLA XIII.

M. T. C. BRUTO S. P. D.

L. Castronius Pætus, longe Princeps municipii Lucensis (*a*), est honestus, gravis, plenus officii, bonus plane vir, & cum virtutibus, tum etiam fortuna, si quid hoc ad rem pertinet, ornatus: meus autem est familiarissimus, sic prorsus ut nostri Ordinis observet neminem diligentius. Quare ut & meum amicum, & tua dignum amicitia, tibi commendo. Cui quibuscumque rebus commodaveris, tibi profecto jucundum, mihi certe erit gratum. Vale.



LETTRE XIII.

Au même.

L. Castronius Petus, qui est sans contredit le principal habitant de la Ville de Lucques, non-seulement joint la politesse à l'honnêteté, la gravité & la bonté du caractere, mais, avec toutes ces bonnes qualités, se trouve pourvû d'un gros bien ; autre avantage qui peut n'être pas étranger à mon sujet. Ajoutez-y qu'il est de mes intimes amis, jusqu'à n'avoir personne dans notre Ordre à qui il marque plus d'attachement. Enfin je vous le recommande comme mon ami & comme un homme qui mérite d'être le vôtre. Quelque service que vous puissiez lui rendre, vous n'en tirerez que de l'agrément, & vous m'obligerez beaucoup. Adieu.

(*a*) *Lucensis.* C'est la même Ville qui subsiste aujourd'hui. Elle étoit alors la principale de la Gaule Cisalpine.



EPISTOLA XIV.

M. T. C. BRUTO S. P. D.

L. Titio Strabone, Equite Romano, inprimis honesto & ornato, familiarissime utor. Omnia mihi cum eo intercedunt jura summæ necessitudinis. Huic in tua Provincia pecuniam debet P. Cornelius. Ea res à Volcatio, qui Romæ jus dicit (*a*), rejecta in Galliam est. Peto à te hoc diligentius quam si mea res esset, quo est honestius de amicorum pecunia laborare quam de sua, ut negotium conficiendum cures, ipse suscipias, transigas, operamque des, quoad tibi æquum & rectum videbitur, ut quam commodissimâ conditione libertus Strabonis, qui ejus rei caussa missus est, negotium conficiat ad nummosque perveniat. Id & mihi gratissimum erit: & tu ipse L. Titium co-

LETTRE XIV.

Au même.

L. Titius Strabon, Chevalier Romain, d'une politesse & d'un caractere distingués, est un homme avec lequel je vis très-familiérement, & qui, à toutes sortes de droits, a ma plus parfaite amitié. Il lui est dû de l'argent dans votre Province par P. Cornelius. Cette affaire vient d'être renvoyée dans la Gaule par Volcatius, qui est le Juge de Rome. Comme il est plus honorable de prendre soin de l'argent de ses amis que de ses propres deniers, je vous demande plus d'attention pour les interêts de Titius que s'il étoit question des miens. Ne souffrez pas qu'elle traîne long-tems; faites-en votre propre affaire; reglez tout vous-même; enfin tâchez, autant que la justice & le droit vous le permettront, de procurer à son Affranchi, qui part avec cette commission, toutes sortes de facilités

(a) *Qui Romæ jus dicit.* Volcatius étoit Préteur de Rome, mais *Prætor Urbanus*, qui étoit le principal, comme on l'a déja remarqué.

gnofces amicitia tua digniffimum. Quod ut tibi curæ fit, ut omnia folent effe quæ me velle fcis, te vehementer etiam atque etiam rogo. Vale.

EPISTOLA XV.

M. T. C. Cæsari (a) Imp. S. P. D.

PRæcilium tibi commendo unice, tui neceffarii, mei familiariffimi, viri optimi filium: quem cum adolefcentem ipfum, propter ejus modeftiam, humanitatem, animum & amorem erga me fingularem mirifice diligo, tum patrem ejus, re doctus, intellexi & didici mihi fuiffe femper amiciffimum. Hem, hic ille eft, de illis maxime, qui irridere atque objurgare me folitus eft quod me non tecum, præfertim cum abs te

(a) *Cæfari.* Cette Lettre paroît avoir été écrite à Céfar fous fon quatriéme Conful at fans Collegue, après qu'il eut été nommé Empereur pour avoir pris Ategua

pour réüssir & pour toucher son argent. En m'obligeant beaucoup, vous reconnoîtrez que Titius mérite extrêmement votre amitié. Je vous demande pour cette affaire toute l'ardeur que vous avez ordinairement dans les occasions de me faire plaisir.

LETTRE XV.

Ciceron à Cesar, Empereur.

Je vous recommande avec plus d'ardeur que personne, Précilius, fils de votre allié, de mon intime ami, & du plus honnête-homme du monde. Sa modestie, sa douceur, le zéle & l'attachement singulier qu'il a pour moi, me l'ont rendu très-cher lui-même dès sa premiere jeunesse; & l'expérience m'a fait connoître que son pere a toujours été de mes meilleurs amis. Sçavez-vous qu'il est un de ceux qui me reprochoient avec des railleries fort améres, de ne me pas joindre à vous, sur-tout lorf-

en Espagne sur les fils de Pompée. Il y étoit sans doute encore. Cette Lettre est adroite; car Ciceron y touche ingénieusement les sujets de plaintes qu'il avoit donnés à César en prenant parti pour Pompée.

honorificentiſſime invitarer, conjungerem :

(*b*) Ἀλλ' ἐμὸν ὄποτε τυμον ενι ςήθεσσιν επειθεν,

Audiebam enim noſtros proceres clamitantes:

Ἀλκιμος ἐσσ' ἵνα τις σε καὶ οψιγόνων εὖ εἴπῃ.
Ὣς νεφελη εκαλυψε μέλαινα.

Sed tamen idem me conſolatur ; & jam hominem peruſtum, etiamnum gloria volunt incendere ; atque ita loquuntur :

Μὴ μαν ασπυδεί γε καὶ ακλειος απελοίμεν
Αλλα μεγα ρεξας τι, καὶ, &c.

Sed minus jam movent, ut vides. Itaque ab Homeri magniloquentia confero me ad vera præcepta (*c*) Εὐριπιδου :

Μισω σοφιςειν ὅςις ουχ αυτω σοφος.

Quem Verſum ſenex Præcilius laudat egregie, & ait poſſe eundem & αμα προσσω καὶ οπισσω videre, & tamen nihilominus (*d*) :

Αιεν αριςευειν καὶ υπειροχον, &c.

que vous m'en preſſiez avec beaucoup de diſtinction :

Αλλ' εμὸν, *&c.*

J'entendois nos grands Hommes qui crioient ſans ceſſe :

Ἄλκιμος, *&c.*

Mais cette peinture même paroît me conſoler. Ils veulent encore rallumer le deſir de la gloire dans un homme uſé. Voici leur langage :

Μὴ μαν, *&c.*

Ils ne m'ébranlent guères, comme vous voyez. Je ferme l'oreille aux magnifiques expreſſions d'Homere, pour écouter le ſage précepte d'Euripide :

Μισω σοφιστην, *&c.*

C'eſt un Vers que le vieux Précilius loüe beaucoup. Il prétend que le même homme peut voir le paſſé & le futur, & n'être pas moins cappble :

Αἰὲν, *&c.*

(*b*) Αλλ' εμον. Ce Vers & les ſuivans ſont de l'Odiſſée d'Homere. On ne les traduit pas, parce que c'eſt une citation qui perdroit ſes graces.

(*c*) *Ad vera præcepta.* Ce Vers d'Euripide étoit de ſa Medée. *Voyez ci-deſſus la Lettre 6. du livre VII.*

(*d*) *Nihilominus.* Le Vers ſuivant eſt de l'Iliade.

Sed ut redeam unde cœpi, vehementer mihi gratum feceris, si hunc adolescentem humanitate tua, quæ est singularis, comprehenderis; & ad id quod ipsorum Præciliorum caussa te velle arbitror, addideris cumulum commendationis meæ. Genere novo sum Litterarum ad te usus, ut intelligeres non vulgarem esse commendationem. Vale.

EPISTOLA XVI.

M. T. C. C. Cæsari Imp. S. P. D.

P. Crassum (*a*), ex omni nobilitate adolescentem, dilexi plurimum: & ex eo, cum ab ineunte ejus ætate bene speravissem, tum per me existimare cœpi ex iis judiciis, quæ de eo feceram, cognitis. Ejus libertum Apollonium jam tum equidem, cum ille viveret, & magni faciebam, & probabam. Erat enim & studio-

Mais, pour revenir à mon ſujet, vous m'obligerez ſenſiblement ſi vous traitez ce jeune-homme avec toute la bonté qui vous eſt propre, & ſi ma recommandation vous fait mettre le comble à ce que je m'imagine que vous feriez volontairement pour les Précilius. Vous trouverez ma Lettre d'un genre nouveau; mais j'ai voulu vous faire comprendre que ce n'eſt point ici une recommandation ordinaire.

LETTRE XVI.

Au même.

IL n'y a perſonne dans la Nobleſſe que j'aie autant aimé dès ſon enfance, que P. Craſſus. J'en avois conçu dès ce tems-là de grandes eſperances, & l'effet a confirmé dans la ſuite le jugement que j'en avois porté. Pendant ſa vie, je connoiſſois déja Apollonius ſon Affranchi. Je l'eſtimois, & je goûtois ſon

(a) P. *Craſſum*, fils de Marcus Craſſus. Le pere & le fils furent tués par les Parthes. *Voyez dans l'Hiſt. de Cicer. l. VI.* l'amitié qu'il avoit pour ce jeune-homme. Cette Lettre eſt écrite à Céſar en Eſpagne, comme la précédente.

ſus Craſſi, & ad ejus optima ſtudia vehementer aptus. Itaque ab eo admodum diligebatur. Poſt mortem autem Craſſi, eo mihi etiam dignior viſus eſt, quem in fidem atque amicitiam meam reciperem, quod eos à ſe obſervandos & colendos putabat, quos ille dilexiſſet, & quibus carus fuiſſet. Itaque & ad me in Ciliciam venit, multiſque in rebus mihi magno uſui fuit & fides ejus & prudentia : &, ut opinor, tibi in Alexandrino bello (*b*); quantum ſtudio & fidelitate conſequi potuit, non defuit. Quod cum ſperaret te quoque ita exiſtimare, in Hiſpaniam ad te, maxime ille quidem ſuo conſilio, ſed etiam me auctore eſt profectus. Cui ego commendationem non ſum pollicitus; non quin eam valituram apud te arbitrater, ſed neque mihi egere commendatione videbatur, qui & in bello tecum fuiſſet, & propter memoriam Craſſi

caractere. Il étoit fort attaché à son Maître, & très-propre à le seconder dans toutes ses bonnes inclinations.. Aussi en étoit-il fort aimé. Après la mort de Crassus, il m'a paru d'autant plus digne de ma protection & de mon amitié, qu'il s'est crû obligé de s'attacher & de rendre des devoirs à ceux que son Maître avoit aimés & qui avoient eu pour lui la même affection. Il vint me trouver en Cilicie, où sa fidélité & sa prudence me l'ont rendu fort utile. Je m'imagine que vous n'avez pas été moins content de sa fidélité & de son zéle pendant la guerre d'Aléxandrie. Comme il s'en flatte du moins, il a pris le parti de se rendre auprès de vous en Espagne, non-seulement par sa propre inclination, mais en partie par mon conseil. Je ne lui ai pas promis ma recommandation, quoique je sois persuadé qu'elle ne lui seroit pas inutile auprès de vous : mais il me semble qu'un homme qui vous a suivi à la guerre & que le souvenir de Crassus vous a fait mettre au rang de vos amis, n'a pas besoin

(*b*) *In Alexandrino bello.* La guerre qu'il avoit fait à Ptolemée après la bataille de Pharsales. Nous en avons la relation dans ses Commentaires, par *Hirtius* ou *Oppius*.

de tuis unus esset : & si uti commendationibus vellet, etiam per alios eum videbam id consequi posse. Testimonium meum de eo judicii, quod & ipse magni æstimabat, & ego apud te valere eram expertus, ei libenter dedi. Doctum igitur hominem cognovi, & studiis optimis deditum, idque à puero. Nam domi meæ cum Diodoto Stoico, homine, meo judicio, eruditissimo, multum à puero fuit. Nunc autem incensus studio rerum tuarum, eas Litteris Græcis mandare cupiebat. Posse arbitror : valet ingenio ; habet usum ; jam pridem in eo genere studii Litterarumque versatur : satisfacere immortalitati laudum tuarum mirabiliter cupit. Habes opinionis meæ testimonium. Sed tu hoc facilius multo, pro tua singulari prudentia, judicabis. Et tamen, quod negaveram, commendo tibi eum. Quidquid ei commodaveris, erit id majorem in modum gratum. Vale.

de vous être recommandé ; ou que s'il desiroit de l'être, il peut trouver bien d'autres personnes qui lui rendroient ce service. Ce que je lui accorde volontiers, c'est un témoignage du jugement que je porte de lui, parce qu'il en fait beaucoup de cas, & que j'ai reconnu par expérience que vous y attachez quelque prix. Je vous le donne pour un homme fort éclairé, & qui s'est livré dès l'enfance à d'excellentes études. Je l'ai vû souvent chez moi, dès ce temslà, avec Diodotus le Stoïcien, qui étoit à mon avis un homme très-sçavant. Aujourd'hui, le goût qu'il a pour vos grandes actions lui a fait naître l'envie de les écrire en Grec. Je l'en crois capable. Il a de l'esprit & de l'usage d'écrire ; il s'est exercé depuis long-tems dans ce genre ; il a une passion merveilleuse de répondre à la grandeur immortelle de vos exploits. Voilà ce que je pense de lui : mais vous en jugerez beaucoup mieux par l'excellence de vos propres lumiéres. Je vous le recommande, quoique j'aie pû vous dire ; & je vous assure que je vous serai fort obligé de tout que ce vous aurez fait pour lui.

EPISTOLA XVII.

M. T. C. Ser. Sulpicio (*a*) S. P. D.

M. Curius (*b*), qui Patris negotiatur, multis, & magnis de caussis à me diligitur. Nam & amicitia pevetus mihi cum eo est, ut primum in Forum venit instituta : & Patris, cum aliquoties antea, tum proxime hoc miserrimo bello, domus ejus tota mihi patuit, qua si opus fuisset, tam essem usus quam mea. Maximum autem mihi vinculum cum eo est quasi sanctioris cujusdam necessitudinis, quod est Attici nostri familiarissimus, cumque unum præter ceteros observat ac diligit. Quem si tu jam forte cognosti, puto hoc quod facio, facere serius. Ea enim est humanitate & observantia, ut eum tibi jam per se ipsum commendatum putem. Quod tamen si ita est, ma-

LETTRE XVII.

CICERON à SER. SULPICIUS.

QUANTITE' de fortes raisons me font aimer M. Curius, qui exerce le Négoce à Patras. Je suis lié si anciennement avec lui, que notre amitié remonte jusqu'à sa premiere entrée au Forum. Sa maison m'a été plus d'une fois ouverte, mais sur-tout en dernier lieu dans cette malheureuse guerre ; & si parfaitement, que si j'en avois eu besoin, j'aurois eu la liberté d'en user comme de la mienne. Mais ce que je regarde encore comme un lien plus sacré, c'est qu'il est intime ami de notre cher Atticus, & qu'il n'y a personne au monde à qui il soit plus attaché. Si par hazard vous le connoissez déja, je m'imagine que ma recommandation arrive trop tard ; car il a tant de dou-

(*a*) *Sulpicio.* C'est ce fameux Jurisconsulte, dont le nom est revenu ici tant de fois. Il gouvernoit alors la Grèce sous le quatriéme Consulat de César. *Voyez son éloge au l. X. de l'Hist. de Ciceron.*

(*b*) *M. Curius.* Le prénom des Curius, comme celui des Acilius, étoit *Manius*, qui venoit de *Mane*, comme *Lucius* venoit de *Luce*. On a vû au livre VII. plusieurs Lettres à ce Curius.

gnopere à te quæſo ut ad eam voluntatem, ſi quam in illum ante has meas Litteras contuliſti, quam maximus, poſt, mea commendatione cumulus accedat. Sin autem propter verecundiam ſuam minus ſe tibi obtulit, aut nondum eum ſatis habes cognitum, aut quæ cauſſa eſt cur majoris commendationis indigeat, ſic tibi eum commendo, ut neque majore ſtudio quemquam, neque juſtioribus de cauſſis commendare poſſim. Faciamque id quod debent facere ii qui religioſe & ſine ambitione commendant : ſpondebo enim tibi, vel potius ſpondeo in meque recipio, eos eſſe M. Curii mores, eamque tum probitatem, tum etiam humanitatem, ut eum & amicitia tua, & tam accurata commendatione, ſi tibi ſit cognitus, dignum ſis exiſtimaturus. Mihi certe gratiſſimum feceris, ſi intellexeris, has Litteras tantum, quantum ſcribere confidebam, apud te pondus habuiſſe. Vale.

ceur &, de politesse qu'il se sera déja recommandé lui-même. Quoiqu'il en soit, je souhaite ardemment que si vous êtes déja porté à l'obliger avant que de recevoir ma Lettre, ce que je vous écris en sa faveur y puisse mettre le comble. Mais si sa modestie l'a peut-être empêché de se présenter à vous, ou si vous ne le connoissez point encore assez, ou s'il se trouve enfin qu'il ait besoin d'une recommandation plus forte, je vous le recommande avec toute l'ardeur dont je suis capable, & par les plus justes motifs qui puissent me faire agir. Je ferai même ce qu'on doit faire quand on veut recommander religieusement & simplement les personnes qu'on aime; c'est-à-dire, que je vous répondrai, ou plûtôt, que je vous répons & que je vous suis garant, que par ses mœurs, par sa probité, & même par sa politesse, vous trouverez Curius, lorsque vous le connoîtrez bien, digne de votre amitié & d'une recommandation aussi pressante que la mienne. Je vous serai du moins fort obligé, si vous me faites connoître que mes Lettres ont produit sur vous l'effet que je m'en suis promis.

EPISTOLA XVIII.

CICERO SERVIO salutem.

NON concedam ut Attico nostro, quem elatum lætitia vidi, jucundiores tuæ suavissime ad eum & humanissime scriptæ Litteræ fuerint quam mihi. Nam etsi utrique nostrum prope æque gratæ erant, tamen ego admirabar magis, te, quasi rogatus aut certe admonitus liberaliter Attico respondisses, (quod tamen dubium nobis quin ita futurum fuerit, non erat) ultro ad eum scripsisse, eique nec opinanti voluntatem tuam tantam per Litteras detulisse. De quo non modo rogare te, ut eo studiosius mea quoque caussa facias, non debeo (nihil enim cumulatius fieri potest quam polliceris) sed ne gratias quidem age-

(*a*) *Servio*. C'est le même que Sulpicius, quoiqu'il n'y ait ici que son prénom. L'Epitre, où Népos nous

LETTRE XVIII.

Au même.

ATTICUS m'a paru charmé de la tendre & agréable Lettre qu'il a reçûë de vous ; mais je ne conviendrai pas aisément qu'elle lui ait causé plus de plaisir qu'à moi ; ou si elle nous en a causé presqu'également, j'ai vû du moins avec plus d'admiration, quoique je m'y fusse d'ailleurs assez attendu, que de votre propre mouvement vous lui ayez écrit dans les mêmes termes que si vous aviez eu une réponse d'amitié à lui faire sur quelque chose qu'il vous auroit demandée, & que vous lui ayez offert ainsi vos services lorsqu'il s'y attendoit le moins. Assurément je ne dois pas vous prier de mettre, pour l'amour de moi, plus de chaleur dans votre zéle, car il ne se peut rien ajouter à vos promesses ; & je ne dois pas même vous en faire des remercîmens,

apprend qu'Atticus avoit presque tout son bien, étoit dans le Gouvernement de l'Achaïe ou de la Grece. Elle avoit été de celui de Macédoine, comme on le voit dans l'Oraison *in Pisonem*.

re, quod tu & ipsius caussa & tua sponte feceris. Illud tamen dicam, mihi id quod fecisti esse gratissimum. Tale enim tuum judicium de homine eo quem unice diligo, non potest mihi non summe esse jucundum. Quod cum ita sit, esse gratum necesse est. Sed tamen quum mihi, pro conjunctione nostra, vel peccare apud te in scribendo licet; utrumque eorum, quæ negavi mihi facienda esse, faciam. Nam & ad id quod Attici caussa te ostendisti esse facturum, tantum velim addas, quantum ex nostro amore accessionis fieri potest. Et quod modo verebar tibi gratias agere, nunc plane ago, teque ita existimare volo, quibuscumque officiis in Epiroticis reliquisque rebus Atticum obstrinxeris, iisdem me tibi obligatum fore. Vale.



puiſque c'eſt en faveur de lui-même & volontairement que vous le faites. Cependant, je ne puis m'empêcher de vous dire que vous m'avez obligé fort ſenſiblement; car cette eſtime que vous marquez pour un homme qui m'eſt ſi cher, n'a pû manquer de me cauſer la plus vive ſatisfaction; &, dans mon cœur le plaiſir produit néceſſairement la reconnoiſſance. Au reſte, comme les droits de nôtre amitié s'étendent juſqu'aux fautes où je puis tomber en vous écrivant, je veux faire ce que j'avoüois tout-à-l'heure que je ne dois pas; c'eſt-à-dire, vous prier de joindre à ce que vous promettez de faire pour Atticus en faveur de lui-même, tout ce que nôtre amitié vous y peut faire ajouter; & non-ſeulement vous remercier, quoique je n'aie pas crû le devoir, mais vous aſſurer que tous les ſervices que vous rendrez à Atticus dans ſes affaires d'Epire & dans toute autre occaſion, vous acquerront autant de droits ſur ma reconnoiſſance que ſur la ſienne.



EPISTOLA XIX.

M. T. C. SER. SULPICIO S. P. D.

CUM Lysone (*a*) Patrensi est mihi quidem hospitium vetus, quam ego necessitudinem sancte colendam puto : sed ea caussa etiam cum aliis compluribus: familiaritas tanta nullo cum hospite : & ea, cum officiis ejus multis tum etiam consuetudine quotidiana, sic est aucta, ut nihil sit familiaritate nostra conjunctius. Is cum Romæ annum prope ita fuisset ut mecum viveret, etsi eramus in magna spe, te meis Litteris commendationeque diligentissime facturum, id quod fecisti, ut ejus rem & fortunas absentis tuerere : tamen, quod in unius potestate erant omnia, &

(*a*) *Lysone*. On verra au livre XVI. plusieurs Lettres à Lyson, chez qui Ciceron, en revenant de Cilicie à Rome, avoit laissé Tiron, son Affranchi, dangereusement

LETTRE XIX.

Au même.

JE suis lié depuis très-long-tems avec Lyson, de Patras, par les droits de l'hospitalité; & je crois que cette liaison doit être entretenuë religieusement. Cependant elle m'est commune avec un grand nombre d'autres. Mais je n'ai point d'hôte avec qui je vive si familiérement; & cette familiarité s'est tellement augmentée par les services que j'ai reçus de lui & par l'habitude de nous voir tous les jours, qu'il n'y en a point assurément de plus parfaite. Il a vécu pour ainsi dire avec moi, pendant près d'un an qu'il a passé à Rome. Quoique nous esperassions avec beaucoup de confiance, que sur mes Lettres & ma recommandation vous veilleriez soigneusement, comme vous l'avez fait, à ses affaires & à ses biens dans son absence, nous n'étions pas sans quelque crainte pour lui, parce que tout

malade. Patras, d'où étoit Lyson, étoit une Ville du Péloponèse, qui subsiste encore.

quod Lyso fuerat in nostra caussa nostrisque præsidiis, quotidie aliquid timebamus. Effectum tamen est, & ipsius splendore, & nostro, reliquorumque hospitum, studio, ut omnia quæ vellemus à Cœsare impetrarentur: quod intelliges ex iis Litteris quas Cœsar ad te dedit. Nunc non modo non remittimus tibi aliquid ex nostra commendatione, quasi adepti jam omnia; sed eo vehementius à te contendimus, ut Lysonem in fidem necessitudinemque tuam recipias: cujus dubia fortuna timidius tecum agebamus, verentes, ne quid accideret ejusmodi ut ne tu quidem mederi posses: explorata vero ejus incolumitate, omnia à te studia summa cura peto. Quæ ne singula enumerem, totam tibi domum commendo. In his adolescentem filium ejus, quem C. Memmius (*b*) Gemellus, cliens meus, cum in calamitate exsilii sui Pa-

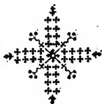
(*b*) *C. Memmius.* Le même apparemment à qui est la premiere Lettre de ce livre.

dépendoit du pouvoir d'un seul homme, & que Lyson avoit été engagé dans notre parti & même dans nos garnisons. Mais, par considération même pour lui, & par égard pour mes sollicitations & pour celles de ses autres hôtes, il se trouve que César accorde tout ce que nous desirions. Vous en serez informé par les Lettres que vous recevrez de César même. Là-dessus, ne croyez pas que je me relâche de ma recommandation, comme si nous avions tout obtenu : au contraire, j'en ai plus d'ardeur à vous demander pour Lyson votre protection & votre amitié. Tandis que sa fortune étoit douteuse, je vous parlois de lui plus timidement, dans la crainte de quelque revers auquel vous ne fussiez pas capable vous-même de remedier. Mais à présent que son salut est certain, je vous demande pour lui tous vos soins & votre zéle. Et, pour me dispenser du détail, je vous recommande à la fois toute sa famille ; sur-tout néanmoins, son fils, qui est encore fort jeune, & qui, ayant pris le droit de bourgeoisie à Patras pendant la disgrace de son exil, a été adopté, suivant les loix de cette Ville, par C. Memmius Gemellus mon client. Je

trensis civis factus esset, Patrensium legibus adoptavit ; ut ejus ipsius hereditatis jus caussamque tueare. Caput illud est, ut Lysonem, quem ego virum optimum gratissimumque cognovi, recipias in necessitudinem tuam. Quod si feceris, non dubito quin in eo diligendo, ceterisque postea commendando, idem, quod ego, sis judicii & voluntatis habiturus. Quod cum fieri vehementer studeo, tum etiam illud vereor, ne si minus cumulate videberis fecisse aliquid ejus caussa, me ille negligenter scripsisse putet, non te oblitum mei : quanti enim me faceres, cum ex sermonibus quotidianis meis, tum ex Epistolis etiam tuis potuit cognoscere. Vale.



vous prie donc de le ſoutenir dans ſes droits de ſucceſſion. Mais le point eſſentiel eſt de recevoir au nombre de vos amis, Lyſon, que j'ai toujours reconnu fort honnête-homme & ſenſible à la reconnoiſſance. Si vous entrez dans cette diſpoſition pour lui, je ne doute point qu'à l'avenir vous n'ayez autant de penchant que moi à l'aimer & à le recommander aux autres. Outre la paſſion que j'ai de le ſervir, je crains que ſi vous ne faiſiez point pour lui tout ce qui dépendra de vous, il ne ſe figurât, non que vous m'ayez oublié, mais que je ne vous aie écrit avec négligence; d'autant plus que par mes diſcours continuels, & même par vos Lettres, il a pû connoître toute la conſidération que vous avez pour moi.



EPISTOLA XX.

CICERO SERVIO S.

ASCLAPONE Patrenſi, Medico (*a*), utor valde familiariter, ejuſque cum conſuetudo mihi jucunda fuit, tum ars etiam, quam ſum expertus in valetudine meorum. In qua mihi, cum ipſa ſcientia, tum etiam fidelitate benevolentiaque ſatisfecit. Hunc igitur tibi commendo, & à te peto ut des operam, ut intelligat, diligenter me ſcripſiſſe de ſeſe, meamque commendationem uſui magno ſibi fuiſſe. Erit id mihi vehementer gratum. Vale.



LETTRE XX.

Au même.

JE vis dans une familiarité intime avec Asclapon de Patras, Médecin; & non-seulement j'ai trouvé beaucoup d'agrément dans son commerce, mais je me suis bien trouvé de son habileté pour la santé de ma famille. En un mot, je suis aussi content de sa fidélité & de son amitié que de son sçavoir. Je vous le recommande donc, & je vous prie de lui faire connoître que je vous ai écrit soigneusement en sa faveur, & qu'il a tiré beaucoup d'avantage de ma recommandation. Vous ne sçauriez m'obliger plus sensiblement.

(*a*) *Medico*. La Médecine n'étoit point un art libéral chez les Romains. Par cette raison elle n'étoit point exercée par des gens libres. C'étoient des Etrangers ou des Esclaves.



EPISTOLA XXI.

M. T. C. SER. SULPICIO S. P. D.

M. Æmilius Avianus (*a*) ab ineunte adolescentia me observavit, semperque dilexit, vir cum bonus, tum perhumanus, & omni genere officii diligendus. Quem si arbitrarer esse Sicyone, & nisi audirem ibi eum etiam nunc, ubi ego reliqui, Cybiræ commorari, nihil esset necesse plura me ad te de eo scribere. Perficeret enim ipse profecto suis moribus, suaque humanitate, ut sine cujusquam commendatione diligeretur abs te non minus quam à me & à ceteris suis familiaribus. Sed cum illum abesse putem, commendo tibi in majorem modum domum ejus, quæ est Sicyone, remque familiarem : maxime Caium Avianum Hammonium, libertum ejus, quem quidem tibi etiam suo

LETTRE XXI.

Au même.

J'Ai reçu, dès ma premiere jeunesse, des témoignages de respect & d'attachement de M. Emilius Avianus. C'est un homme d'excellent naturel, extrêmement poli, aimable enfin à toutes sortes de titres. Si je le croyois à Sicyone, ou plûtôt, si je n'avois appris qu'il est encore à Cybire, où je l'ai laissé; il seroit inutile de vous parler de lui avec plus d'étenduë, car ses mœurs & son caractere vous le rendroient bientôt aussi cher qu'à moi & à tous ses autres amis. Mais le croyant absent, je vous recommande avec beaucoup d'ardeur sa maison, qui est à Sicyone, & toutes ses affaires domestiques. Je nomme en particulier Caius Avianus Hammonius, son Affranchi, qui mérite ma recommandation pour l'amour de lui-même. Je lui dois non-seulement des éloges, parce que je lui connois un

(*a*) *Avianus.* Voyez sur ce nom, & sur Hammonius, qui est ici recommandé, la Lettre II. de ce même livre.

nomine commendo. Nam cum propterea mihi eſt probatus, quod eſt in patronum ſuum officio & fide ſingulari, tum etiam in me ipſum magna officia contulit, mihique moleſtiſſimis temporibus ita fideliter benevoleque præſto fuit, ut ſi à me manumiſſus fuiſſet. Itaque peto à te, ut eum Hammonium & in patroni ejus negotio ſic tueare, ut ejus procuratorem, quem tibi commendo, & ipſum ſuo nomine diligas, habeaſque in numero tuorum. Hominem pudentem & officioſum cognoſces, & dignum qui à te diligatur. Vale.

EPISTOLA XXII.

CICERO SERVIO S.

T. Manlium, qui negotiatur Theſpiis (*a*), vehementer diligo. Nam & ſemper me coluit, diligentiſſimeque obſervavit, & à ſtudiis noſtris non abhorret. Acce-

zéle & une fidélité extrême pour son Maître, mais encore de la reconnoissance pour les importans services qu'il m'a rendus à moi-même, & parce que dans des tems très difficiles il m'a témoigné autant d'attachement & de zéle que s'il m'eût été redevable de sa liberté. Je vous demande donc en grace de lui accorder tellement votre protection dans les affaires de son Maître, que vous l'aimiez un peu aussi pour lui-même, & que vous le comptiez au nombre des personnes qui vous appartiennent. Vous le trouverez modeste, officieux, & digne enfin de votre amitié.

LETTRE XXII.

Au même.

L'Attachement particulier que T. Manlius a toujours eu pour moi, & les témoignages qu'il m'en a donnés constamment, me l'ont rendu fort cher; sans compter qu'il ne manque pas de goût pour nos études. Ajoutez encore

(a) *Thespiis.* Ville de la Beotie, près du Mont Helicon, & consacré aux Muses, qui en prenoient le nom de *Thespiades.*

dit eo quod Varro Muræna (*b*) magnopere ejus caussa vult omnia : qui tamen existimavit, etsi suis Litteris, quibus tibi Manlium commendabat, valde confideret, tamen mea commendatione aliquid accessionis fore. Me quidem cum Manlii familiaris, tum Varronis studium commovit, ut ad te quam accuratissime scriberem. Gratissimum igitur mihi feceris, si huic commendationi meæ tantum tribueris, quantum cui tribuisti plurimum : id est, si T. Manlium, quam maxime, quibuscunque rebus honeste ac pro tua dignitate poteris, juveris atque ornaveris. Ex ipsiusque præterea gratissimis & humanissimis moribus confirmo tibi, te, eum quem soles fructum à bonorum virorum officiis exspectare, esse capturum. Vale.



que Varron Murena prend beaucoup d'interêt à ce qui le touche, & que malgré le fond qu'il fait sur la Lettre qu'il vous écrit en sa faveur, il s'imagine que ma recommandation y ajoutera quelque chose. Mon amitié pour Mânlius & l'envie d'obliger Varron, sont donc un double motif qui me porte à vous écrire soigneusement; & vous me ferez un plaisir très-sensible si vous avez les plus grands égards pour ma recommandation. Ils consisteront à faire, dans toutes les occasions où vous le pourrez honnêtement & sans blesser votre dignité, ce qui dépendra de vous pour l'interêt & l'honneur de T. Manlius. Je puis d'ailleurs vous assurer que vous tirerez de son caractere honnête & sensible le fruit que vous attendez de la reconnoissance des honnêtes-gens.

(b) *Varro Murena.* Varron étoit le surnom de la Maison Terentienne, & Murena celui de la Licinienne. Il falloit par conséquent que celui dont il est ici question fût passé d'une Maison à l'autre par l'adoption. On trouve l'an 730 de Rome un Varron Murena Consul avec Auguste. C'étoit apparemment le fils de celui-ci.



EPISTOLA XXIII.

CICERO SERVIO S.

L. Coſſinio, amico & Tribuli tuo, valde familiariter utor. Nam & inter noſmetipſos vetus uſus intercedit, & Atticus noſter majorem etiam mihi cum Coſſinio neceſſitudinem fecit. Itaque tota Coſſinii domus me diligit, in primiſque libertus ejus L. Coſſinius Anchialus, homo & patrono & patroni neceſſariis, quo in numero ego ſum, probatiſſimus. Hunc tibi ita commendo, ut ſi meus libertus eſſet, eodemque apud me loco eſſet quo & eſt apud patronum ſuum, majore ſtudio commendare non poſſem. Quare pergratum mihi feceris, ſi eum in amicitiam tuam receperis, atque eum, quod ſine moleſtia tua fiat, ſi qua in re opus ei fuerit, juveris. Id & mihi vehementer gratum erit, & tibi poſtea jucundum. Ho-

LETTRE XXIII.

Au même.

JE vis dans une très-grande familiarité avec L. Cossinius, votre ami & votre associé dans la même Tribu. Il y a fort long-tems que nous sommes dans l'habitude de nous voir, & notre cher Atticus a contribué encore à rendre cette liaison plus forte. Aussi suis-je tendrement aimé de toute la famille de Cossinius, sur-tout de son Affranchi, L. Cossinius Anchialus, homme fort estimé de son Maître & de tous les amis de son Maître, au nombre desquels je puis assurément me compter. Je vous le recommande donc avec autant d'instances que s'il étoit mon propre Affranchi, & qu'il fût auprès de moi ce qu'il est auprès de son Maître. Enfin vous m'obligerez infiniment si vous lui accordez votre amitié, avec les secours dont il peut avoir besoin & qui ne vous seront point à charge. En m'obligeant beaucoup, vous en tirerez aussi de l'agrément; car vous trouverez dans An-

minem enim ſumma probitate, humanitate obſervantiaque cognoſces. Vale.

EPISTOLA XXIV.

CICERO SERVIO S.

Cum antea capiebam ex officio meo voluptatem, quod meminerim quam diligenter Lyſonem, hoſpitem & familiarem meum commendaſſem, tum vero poſtea quam ex ejus Litteris cognovi tibi eum falſo ſuſpectum fuiſſe, vehementiſſime lætatus ſum, me tam diligentem in eo commendando fuiſſe. Ita enim ſcripſit ad me, ſibi meam commendationem maximo adjumento fuiſſe, quod ad te delatum diceret, ſeſe contra dignitatem tuam Romæ de te loqui ſolitum eſſe. De quo, etſi pro tua facilitate & humanitate purgatum ſe tibi ſcribit eſſe, tamen primum, ut debeo, tibi gratias ago, cum tan-

chialus tout l'attachement possible, avec un caractere charmant & la plus parfaite probité.

LETTRE XXIV.

Au même.

Si je m'applaudissois du service que j'ai rendu à Lyson, mon hôte & mon ami, en vous le recommandant avec ardeur, la satisfaction que je ressentois d'avoir donné tant de force à ma recommandation, est fort augmentée depuis que j'ai appris par ses Lettres que vous l'avez soupçonné mal-à-propos. Il m'écrit en effet qu'il a tiré beaucoup d'avantage de tout ce que je vous ai marqué en sa faveur, parce qu'on vous avoit rapporté qu'il ne cessoit point à Rome de parler contre votre dignité. Quoiqu'il ajoute que votre facilité & votre bonté ne lui ont pas fait trouver de peine à se justifier; je vous remercie d'abord, comme je le dois, d'avoir eu tant de déference pour mes Lettres, qu'il vous a suffi de les lire pour écarter tous les soupçons qui pouvoient vous offenser. En second lieu, sans avoir en

tum Litteræ meæ potuerunt, ut, his lectis, omnem offensionem suspicionis, quam habueras de Lysone, deponeres: deinde credas mihi affirmanti velim, me hoc non pro Lysone magis quam pro omnibus scribere, hominem esse neminem qui unquam mentionem tui sine tua summa laude fecerit. Lyso vero cum mecum prope quotidie esset, unaque viveret, non solum quia me libenter audire arbitrabatur, sed quia libentius ipse loquebatur, omnia mihi tua & facta & dicta laudabat. Quapropter, etsi à te ita tractatur ut jam non desideret commendationem meam, unisque se Litteris meis omnia consecuturum putet, tamen à te peto in majorem modum, ut eum etiam atque etiam, tuis officiis, liberalitate, complectare. Scriberem ad te qualis vir esset, ut superioribus Litteris feceram, nisi eum jam per se ipsum tibi satis esse notum arbitrarer. Vale.

vûë Lyson, plus que tous les autres hommes, je vous demande un peu de confiance pour le témoignage que je vous rends, qu'il n'y a personne au monde qui parle jamais de vous sans le faire avec de grands éloges. Lyson, qui étoit avec moi presque tous les jours, qui vivoit avec moi, n'a pas cessé de loüer toutes vos actions & toutes vos paroles. Pouvoit-il y manquer, avec le double motif du plaisir qu'il y trouvoit lui-même, & de celui qu'il me voyoit prendre à l'écouter? Ainsi, quoique la bonté que vous avez pour lui, rende à présent mes recommandations fort inutiles, & qu'il compte entiérement sur l'effet de ma premiere Lettre, je ne laisse pas de vous prier avec de nouvelles instances de lui accorder votre amitié & vos bons offices. Je m'étendrois sur son mérite, comme j'ai fait la premiere fois, si je n'étois persuadé que vous le connoissez déja par lui-même.



EPISTOLA XXV.

CICERO SERVIO S.

HAGESARETUS, Lariſſæus, magnis meis beneficiis ornatus in Conſulatu meo, memor & gratus fuit, meque poſtea diligentiſſime coluit. Eum tibi magnopere commendo, ut & hoſpitem meum & familiarem, & gratum hominem & virum bonum, & principem civitatis ſuæ, & tua neceſſitudine digniſſimum. Pergratum mihi feceris, ſi dederis operam ut is intelligat hanc meam commendationem magnum apud te pondus habuiſſe. Vale.



LETTRE XXV.

Au même.

HAGESARETUS, de Larisse, a reçu de moi des faveurs considérables pendant mon Consulat ; mais il en conserve le souvenir avec tant de reconnoissance, qu'il n'a pas cessé de me marquer beaucoup d'attachement. Je vous le recommande donc comme mon hôte & mon ami, comme un homme reconnoissant, & comme un très-honnête-homme, qui tient d'ailleurs le premier rang dans sa Ville, & qui est en un mot très-digne de votre amitié. Vous m'obligerez extrêmement si vous lui faites connoître que vous avez eu beaucoup d'égard pour ma recommandation.



EPISTOLA XXVI.

CICERO SERVIO S.

L. Mescinius ea mecum necessitudine conjunctus est, quod mihi Quæstor fuit (*a*). Sed hanc caussam quam ego, ut à majoribus accepi, semper gravem duxi, fecit virtute & humanitate sua justiorem. Itaque eo sic utor ut nec familiarius ullo, nec libentius. Is quanquam confidere videbatur, & sua caussa quæ honeste posses, libenter esse facturum, magnum esse tamen speravit apud te meas Litteras. Id cum ipse ita judicabat, tum pro familiari consuetudine sæpe ex me audierat, quam suavis esset inter nos & quanta conjunctio. Peto igitur à te, tanto scilicet studio quanto intelligis debere me petere pro ho-

(*a*) *Quæstor fuit*. On retrouve Mescinius dans plusieurs Lettres, livre V. & livre XVI. C'est en Cilicie

LETTRE XXVI.

Au même.

L. Mescinius ayant été mon Questeur, nous avons l'un pour l'autre toute l'amitié qu'entraîne cette liaison d'offices : mais, quoique je pense, après nos ancêtres, que c'est une forte raison de s'aimer, sa vertu & sa politesse rendent mes sentimens encore plus justes. Il n'y a personne avec qui je vive plus familiérement, ni dont le commerce me soit plus agréable. Il se flate assez que tout ce que vous pourrez faire honnêtement en sa faveur vous le ferez volontiers. Cependant il espere que mes Lettres seront aussi d'un grand poids ; & cette opinion lui vient non-seulement de lui-même, mais encore de ce que dans la familiarité où nous vivons ensemble, il m'a souvent entendu parler de l'étroite & agréable liaison que j'ai avec vous. Je ne balance donc point à vous demander pour lui vos bons offi-

qu'il avoit été Questeur de Ciceron. Mindius son frere paroît aussi dans les mêmes Lettres.

mine tam mihi neceſſario & tam familiari, ut ejus negotia quæ ſunt in Achaia, ex eo quod hæres eſt M. Mindio fratri ſuo, qui Eli (*b*) negotiatus eſt, explices & expedias cum jure & poteſtate, quam habes, tum etiam auctoritate & conſilio tuo. Sic enim præſcripſimus iis quibus ea negotia mandavimus, ut omnibus in rebus quæ in aliquam controverſiam vocarentur, te arbitro, & quod commodo tuo fieri poſſet, te diſceptatore uterentur. Id ut honoris mei cauſſa ſuſcipias, vehementer te etiam atque etiam rogo. Illud præterea, ſi non alienum tua dignitate putabis eſſe, feceris mihi pergratum: ſi qui difficiliores erunt, ut rem ſine controverſia fieri nolint, ſi eos, quum cum Senatore res eſt, Romam rejeceris. Quod quo minore dubitatione facere poſſis, Litteras ad te à M. Lepido Conſule, non quæ te aliquid juberent (neque enim id tuæ digni-

ces, aussi instamment que vous comprenez bien que je le dois pour un homme qui m'est si cher & si fort attaché. Il a des affaires dans l'Achaie, pour la succession de M. Mindius son frere, qui exerçoit le commerce à Elis. Je vous prie d'employer tout-à la fois, & le pouvoir dont vous êtes revêtu, & votre conseil, & votre autorité pour les éclaircir & les terminer. Nous avons donné ordre à ceux que nous en avons chargés, de vous choisir pour arbitre, &, si vous le pouvez commodément, pour guide même, sur tous les points qui peuvent souffrir quelque difficulté. Encore une fois, je vous prie d'y consentir, pour faire honneur à ma recommandation. Vous me feriez aussi beaucoup de plaisir, s'il se trouve quelques-unes des parties si difficiles qu'elles ne veüillent point finir sans procès, de les renvoyer à Rome, sous prétexte que l'affaire regarde un Sénateur. Et, pour lever là-dessus toutes sortes d'embarras, nous avons pris du Consul M. Lepidus une Lettre pour vous; non comme un ordre, car il nous paroît que ce seroit blesser votre dignité; mais comme une sorte de

(b) *Eli.* Il faut peut être *Elide.* C'étoit une Ville du Péloponese, d'où ce canton prenoit le nom d'Elide.

tatis esse arbitramur) sed quodammodo quasi commendatitias sumsimus. Scriberem quam id beneficium bene apud Mescinium positurus esses, nisi & te scire considerem & mihi peterem. Sic enim velim existimes, non minus me de illius re laborare, quam ipsum de sua. Sed cum illum studeo quam facillime ad suum pervenire, tum illud laboro, ut non minimum hac mea commendatione se consecutum arbitretur. Vale.

EPISTOLA XXVII.

CICERO SERVIO S.

LICET eodem exemplo sæpius tibi hujus generis Litteras mittam, cum gratias agam, quod meas commendationes tam diligenter observes: quod feci in aliis, & faciam ut video sæpius; sed tamen non parcam operæ, ut & vos soletis in formulis (*a*), sic

recommandation. Je vous ferois remarquer que vous ne pouvez mieux placer un bienfait que chez Mescinius, si je n'étois sûr que vous ne l'ignorez pas, & si ce n'étoit d'ailleurs pour moi que je vous sollicite; oüi, pour moi-même; car vous devez être persuadé que son affaire m'intéresse autant que lui. Mais, avec l'extrême envie que j'ai de lui voir obtenir ce qu'il desire, je souhaite qu'il croie devoir quelque chose à ma recommandation.

LETTRE XXVII.

Au même.

Quoique le style de mes Lettres se ressemble beaucoup, dans les occasions que j'ai si souvent de vous marquer ma reconnoissance pour le cas que vous faites de mes recommandations; & quoiqu'il y ait beaucoup d'apparence que je continuerai ainsi de me répeter, comme je l'ai fait jusqu'à pré-

(a) *In formulis.* On a vû dans les Lettres à Trebatius ce que c'étoient que ces formules de Jurisconsultes. Pour Avianus & Hammonius, voyez la Lettre II. de ce même livre.

ego in Epistolis de eadem re alio modo. C. Avianus igitur Hammonius incredibiles mihi gratias per Litteras egit, & suo, & Æmilii Aviani, patroni sui, nomine, nec liberalius, nec honorificentius potuisse tractari, nec se præsentem, nec rem familiarem absentis patroni sui. Id mihi cum jucundum est eorum caussa quos tibi ego summa cum necessitudine & summa conjunctione adductus commendaveram, quod M. Æmilius unus est, ex meis familiarissimis atque intimis, maxime necessarius homo, & magnis meis beneficiis devinctus, & prope omnium, qui mihi debere aliquid videntur, gratissimus: tum multo jucundius te esse in me tali voluntate, ut plus prosis amicis meis quam ego præsens fortasse prodessem: credo quod magis ego dubitarem quid illorum caussa facerem, quam tu quid mea. Sed hoc non dubito quin existimes mihi esse gratum.

ſent, je ne laiſſerai pas de m'efforcer, à l'imitation de vos formules, de mettre de la variété dans mes Lettres en traitant le même ſujet. C. Avianus Hammonius me fait dans les ſiennes des remercîmens incroyables au nom d'Emilius Avianus ſon Maître, & en ſon propre nom. Il m'écrit qu'on ne peut marquer plus de bonté & de diſtinction que vous en avez témoigné pour lui, dans ſa préſence & pour les affaires de ſon Maître, quoiqu'abſent. J'en reſſens une joie extrême, pour l'interêt même de ceux qu'une vive & tendre amitié m'avoit porté à vous recommander; car M. Emilius eſt un de mes amis les plus intimes & les plus familiers, un homme dont le commerce m'eſt devenu néceſſaire; qui m'a, je l'avoüe, de très-grandes obligations, mais auſſi le plus reconnoiſſant de tous ceux qui paroiſſent me devoir quelque choſe. Cependant il eſt encore plus flateur pour moi de vous voir tant d'inclination à m'obliger, que vous rendiez plus de ſervice à mes amis que je ne le ferois moi-même ſi j'étois préſent; ce qui vient, ſans doute, de ce que je ne verrois pas ſi bien ce qui les intéreſſe, que vous voyez ce que vous avez à faire pour

Illud te rogo, ut illos quoque gratos homines esse putes; quod ita esse tibi promitto atque confirmo. Quare velim, quidquid habent negotii, des operam, quod commodo tuo fiat, ut, te obtinente Achaiam, conficiant. Ego cum tuo Servio jucundissimo, conjunctissime vivo; magnamque cum ex ingenio ejus singularique studio, tum ex virtute & probitate voluptatem capio. Vale.

EPISTOLA XXVIII.

CICERO SERVIO S.

ETSI libenter petere à te soleo, si quid opus est meorum cuipiam; tamen multo libentius tibi gratias ago, cum fecisti aliquid commendatione mea, quod semper facis. Incredibile est enim, quas mihi gratias omnes agant, etiam mediocriter à me tibi commendati: quæ mihi omnia grata,

m'obliger. Ce que je crois voir, du moins, c'eſt que vous êtes bien perſuadé de ma reconnoiſſance. Mais ne doutez pas qu'ils ne ſoient pénetrés auſſi du même ſentiment : je vous le promets & je vous le garantis. Tâchez donc, autant que vous le pourrez commodément, de leur faire terminer toutes leurs affaires tandis que vous commandez dans l'Achaie. Je vis dans la plus étroite union avec votre aimable Servius. Son eſprit, ſon goût ſingulier pour l'étude, & ſur-tout ſa vertu & ſa probité, me cauſent un plaiſir fort ſenſible.

LETTRE XXVIII.

Au même.

QUOIQUE je trouve du plaiſir à vous demander vos bons offices, lorſqu'ils ſont néceſſaires à quelqu'un de mes amis, il m'eſt infiniment plus agréable de vous remercier lorſque vous avez fait quelque choſe à ma recommandation. Et c'eſt à quoi vous ne manquez jamais ; car il eſt incroyable combien je reçois moi-même de remercî-

ſed de L. Meſcinio gratiſſimum. Sic enim eſt mecum locutus, te, ut meas Litteras legeris, ſtatim procuratoribus ſuis pollicitum eſſe omnia, multo vero plura & majora feciſſe. Id igitur (puto enim etiam atque etiam mihi dicendum eſſe) velim exiſtimes, mihi te feciſſe gratiſſimum. Quod quidem hoc vehementius lætor, quod ex ipſo Meſcinio te video magnam capturum voluptatem. Eſt enim in eo cum virtus & probitas, & ſummum officium ſummaque obſervantia, tum ſtudia illa noſtra, quibus antea delectabamur, nunc etiam vivimus. Quod reliquum eſt, velim augeas tua in eum beneficia omnibus rebus quæ te erunt dignæ: ſed duo quidem te nominatim rogo: primum ut, ſi quid ſatis dandum erit (a) amplius eo nomine

(a) *Si quid ſatis dandum erit, amplius, &c.* On trouve dans le livre intitulé *Brutus*, un endroit qui jette ici quelque jour: „ At „ verò, inquam, tibi ego, „ Brute, non ſolvam, niſi „ prius à te cavero amplius „ eo nomine neminem, „ cujus petitio ſit, petiturum. On voit qu'*amplius eo nomine non peti*, étoit

mens de tout le monde ; je dis de ceux mêmes que je vous ai recommandés médiocrement. J'y ſuis extrêmement ſenſible ; mais il n'y en a point auxquels je le ſois tant qu'à ceux de L. Meſcinius. Il n'a pas manqué de m'apprendre comment après avoir lû ma Lettre vous avez promis à ſes agens de ne rien ménager pour le ſervir, & vos actions ont encore ſurpaſſé vos promeſſes. Cette conduite me comble donc de joie, car je ne puis trop le répeter ; je m'en réjoüis d'autant plus, qu'il vous ſera très-agréable à vous-même d'avoir obligé Meſcinius. La vertu, la probité, la politeſſe lui ſont comme naturelles, avec une extrême fidélité aux devoirs de la reconnoiſſance, & beaucoup de goût pour les études, qui ne faiſoient autrefois que notre amuſement, mais qui ſont aujourd'hui le ſoutien de notre vie. Ainſi je vous prie de lui redoubler vos bienfaits, dans toutes les occaſions qui ſeront dignes de vous. Cependant je vous demande particuliérement deux choſes ; l'une, que s'il falloit pourvoir à l'avenir aux nouvelles prétentions,

une locution d'uſage, & ce que Ciceron appelle une formule de Juriſconſulte. Elle eſt d'ailleurs aſſez expliquée dans la traduction.

non peti, cures ut ſatiſdetur fide mea. Deinde cum fere conſiſtat hæreditas in iis rebus quas avertit Oppia, quæ uxor Mindii fuit, adjuves ineaſque rationem quemadmodum ea mulier Romam perducatur. Quod ſi putarit illa fore, ut opinio noſtra eſt, negotium conficiemus. Hoc ut aſſequatur te vehementer etiam atque etiam rogo. Illud quod ſupra ſcripſi, id tibi confirmo in meque recipio, te ea quæ feciſti Meſcinii cauſſa, quæque feceris, ita bene collocaturum, ut ipſe judices, homini te gratiſſimo, jucundiſſimo (*b*) benigne feciſſe. Volo enim ad id, quod mea cauſſa feciſti, hoc etiam accedere. Nec Lacedæmonios dubitare arbitror, quin ipſi ſua majorumque ſuorum auctoritate ſatis commendati ſint fidei & juſtitiæ tuæ : & ego, qui te optime noviſſem, non dubitavi quin tibi notiſſima & jura & merita Populorum eſſent. Itaque cum à me pe-

vous le fassiez hardiment sur ma parole : l'autre, que comme cette succession consiste principalement dans les effets qu'Oppia, femme de Mindius, a mis à l'écart, vous aidiez à trouver le moyen de nous envoyer cette femme à Rome, parce que si elle s'y laisse engager, nous sommes persuadés que l'affaire se terminera heureusement. C'est donc surquoi je fais tomber particuliérement mes instances. Au reste, je ne me lasse point de vous assurer & de vous garantir, que tout ce que vous avez fait & que vous ferez encore pour Mescinius est si bien placé, que vous ne sçauriez obliger en effet un plus galant homme. Vous le reconnoîtrez vous-même, & je veux que vous ajoutiez ce motif à celui que vous avez eu de m'obliger. Je ne crois pas que les Lacédémoniens puissent douter que la considération qui leur est dûë, à eux & à leurs ancêtres, ne soient une bonne recommandation auprès d'un homme tel que vous ; & vous connoissant comme je fais, je suis bien sûr aussi que vous sçavez parfaitement en quoi consistent les droits & le mérite des Nations. Aussi quand

(b) *Gratissimo, jucundissimo.* J'ai fait observer mille fois que ces mots ne sont pas synonimes.

teret Philippus Lacedæmonius, ut tibi civitatem commendarem : etsi memineram, me ei civitati omnia debere, tamen respondi, commendatione Lacedæmonios apud te non agere. Itaque sic velim existimes, me omnis Achaiæ civitates arbitrari pro horum temporum perturbatione felices, quod his tu præsis : eundemque me ita judicare, te, quod unus optime nosses non nostra solum, sed etiam Græciæ monumenta omnia, tua sponte amicum Lacedæmoniis & esse & fore. Quare tantum à te peto, ut cum ea facias Lacedæmoniorum caussa quæ tua fides, amplitudo, justitia postulat, ut his, si tibi videbitur, significes te non moleste ferre, quod intelligas, ea quæ facias, mihi quoque grata esse. Pertinet enim ad officium meum, eos existimare, curæ mihi suas res esse. Hoc te vehementer etiam atque etiam rogo. Vale.

Philippus de Lacédémone m'a prié de vous recommander cette Ville, quoique les obligations que j'ai aux Lacédémoniens me fussent très-présentes, je lui ai répondu qu'ils n'avoient pas besoin de recommandation près de vous. Je suis donc persuadé que dans ce tems de trouble toutes les Villes d'Achaie sont fort heureuses de vous avoir pour Gouverneur; & versé comme vous êtes dans la connoissance des monumens de la Grèce, autant que dans celle des nôtres, je ne doute point que vous ne soyez porté de vous-même à beaucoup aimer les Lacédémoniens. Ce que je me réduis à vous demander, c'est qu'en faisant pour eux tout ce que vous croirez devoir à votre propre droiture, à votre justice & à votre dignité, vous leur fassiez connoître que vous n'êtes pas fâché de vous appercevoir que je partage leur reconnoissance. Comme je me crois obligé de leur faire voir que je prens quelqu'interêt à leurs affaires, je vous demande cette grace avec beaucoup d'instances.



EPISTOLA XXIX.

M. T. C. L. Planco (*a*) S. D.

NON dubito quin ſcias, in iis neceſſariis qui tibi à patre relicti ſunt, me tibi eſſe vel conjunctiſſimum, non his modo cauſſis quæ ſpeciem habeant magnæ conjunctionis, ſed iis etiam quæ familiaritate & conſuetudine tenentur: quam ſcis mihi conjunctiſſimam cum patre tuo & ſummam fuiſſe. Ab his initiis noſter in te amor profectus, auxit paternam neceſſitudinem, & eo magis quod intellexi ut primum per ætatem judicium facere potueris quanti quiſque tibi faciendus eſſet, me à te in primis cæptum eſſe obſervari, coli diligis. Accedebat non mediocre vinculum, cum ſtudiorum, quod ipſum eſt per ſe grave, tum eorum ſtudiorum, earumque artium, quæ per ſe ipſæ

LETTRE XXIX.

CICERON à L. PLANCUS.

VOus ne sçauriez ignorer qu'entre les amis que votre pere vous a laissés, je suis un des plus intimes, non-seulement par les raisons qui donnent de l'éclat à l'amitié, mais encore par celles de la familiarité & de l'habitude; car j'avois plus que personne cette agréable sorte de liaison avec votre pere. Telle est l'origine de l'amitié que j'ai pour vous. Elle n'a fait qu'augmenter celle qui étoit entre votre pere & moi; d'autant plus qu'à peine l'âge vous a rendu capable de distinguer à qui vous deviez de l'estime, que vous avez commencé à me donner des marques particulieres de respect, de tendresse & d'attachement. Il s'y joignoit un autre lien, qui n'est pas d'une force médiocre, & qui est grave

(a) *Planco.* C'est celui à qui sont écrites les Lettres du livre X. après la mort de César. Dans le tems de celle-ci, il faisoit la guerre en Afrique avec César contre Scipion & le Roi Juba. Il étoit habile Orateur; ce qui est exprimé ici plus bas.

eos qui voluntate eadem ſunt, etiam familiaritate devinciunt. Expectare te arbitror hæc tam longe repetita principia quo ſpectent. Id primum ergo habeto, non ſine magna juſtaque cauſſa hanc à me commemorationem eſſe factam. C. Ateio Capitone utor familiariſſime. Notæ tibi ſunt varietates meorum temporum. In omni genere & honorum & laborum meorum, & animus, & opera, & auctoritas, & gratia, etiam res familiaris C. Capitonis præſto fuit, & patuit & temporibus & fortunæ meæ. Hujus propinquus fuit T. Antiſtius; qui cum forte Quæſtor Macedoniam obtineret, neque ei ſucceſſum eſſet, Pompeius in eam Provinciam cum exercitu venit. Facere Antiſtius nihil potuit. Nam ſi potuiſſet, nihil ei fuiſſet antiquius quam ad Capitonem, quem ut parentem diligebat, reverti; præſertim, cum ſciret quanti is Cœſarem faceret ſemper-

par lui-même : c'eſt celui des mêmes études ; ſur-tout de ces études & de ces arts qui font naître de la familiarité entre ceux qui les cultivent avec le même goût. Vous attendez ſans doute où je veux vous conduire par des principes tirés de ſi loin. Comptez d'abord que j'ai eu de fortes & juſtes raiſons pour entrer dans ce détail. Je vis dans un commerce intime avec C. Ateius Capiton. Vous ſçavez quelle variété de fortune j'ai éprouvée pendant toute ma vie. Dans mes proſpérités comme dans mes diſgraces, le cœur, les ſervices, l'autorité, le crédit, le bien même de Capiton m'a toujours été offert, & ſans diſtinction de tems & de fortune j'ai toujours eu la liberté d'en diſpoſer. Il eſt parent de T. Antiſtius, qui ſe trouvoit Queſteur de Macédoine par la voie du ſort, ſans qu'on lui eût nommé de ſucceſſeur, lorſque Pompée entra dans cette Province avec une armée. Antiſtius ne fut pas libre de ſuivre ſes inclinations, ſans quoi il n'auroit penſé qu'à rejoindre Capiton, qu'il aimoit comme un pere, ſur-tout n'ignorant pas dans quel degré d'eſtime il étoit & il avoit toujours été près de Céſar. Mais, ſuivant la loi du plus fort, il n'entra dans les affaires qu'autant

que fecisset. Sed oppressus tantum attigit negotii, quantum recusare non potuit. Cum signaretur argentum Apolloniæ, non possum dicere eum præfuisse, neque possum negare affuisse : sed non plus duobus aut tribus mensibus. Deinde afuit à castris, fugit omne negotium. Hoc mihi, ut testi, velim credas ; meam enim ille mœstitiam in illo bello videbat, mecum omnia communicabat. Itaque abdidit se in intimam Macedoniam, quo potuit longissime à castris, non modo ut non præesset ulli negotio, sed etiam ut ne interesset quidem. Is, post prælium, se ad hominem necessarium, A. Plautium, in Bithyniam contulit. Ibi eum Cæsar cum vidisset, nihil aspere, nihil acerbe dixit ; Romam jussit venire. Ille in morbum continuo incidit, ex quo non convaluit. Æger Corcyram venit, ibi est mortuus. Testamento quod Romæ, Paullo & Marcello Con-

qu'il s'y trouva comme forcé. Lorsqu'on leva de l'argent dans la Ville d'Apollonia, je ne puis pas dire qu'il fût chargé de ce soin, ni désavoüer non plus qu'il n'y fût présent; mais cela dura tout au plus deux ou trois mois. Ensuite il se retira du camp. Il évita toutes sortes d'affaires. Je vous rens témoignage de ce qui s'est passé sous mes yeux. Il étoit témoin lui-même de ma tristesse. Il me communiquoit toutes ses dispositions. Il prit enfin le parti de se retirer au fond de la Macédoine, le plus loin du camp qu'il lui fut possible, non-seulement pour se dispenser de toutes sortes d'affaires, mais pour éviter même d'y être présent. Après la bataille il alla joindre en Bithynie A. Plautius, son ami intime. César, qui le trouva dans cette Province, ne lui dit rien de dur & de mortifiant. Il lui ordonna de se rendre à Rome: mais il tomba immédiatement dans une maladie, dont il n'est jamais relevé. Dans cet état il vint à Corcyre, & c'est-là qu'il est mort. Il avoit fait son testament à Rome, sous le Consulat de Paullus & de Marcellus. Capiton s'y trouve appellé à la succession pour la moitié & le tiers. Ceux qui partagent le sixiéme sont des gens dont la

ſulibus fecerat, heres ex parte dimidia & tertia (*b*) eſt Capito. In ſextante ſunt ii quorum pars ſine ulla cujuſquam querela publica poteſt eſſe : ea eſt ad HS. XXX. Sed de hoc Cæſar viderit. Te mihi, mi Plance, pro paterna neceſſitudine, pro noſtro amore, pro ſtudiis & omni curſu noſtro totius vitæ ſimillimo, rogo & à te ita peto ut majore cura, majore ſtudio nullo poſſim, ut hanc rem ſuſcipias, meam putes eſſe, enitare, contendas, efficias, ut mea commendatione, tuo ſtudio, Cœſaris beneficio, hereditatem propinqui ſui C. Capito obtineat. Omnia, quæ potui in hac ſumma tua gratia ac potentia à te impetrare, ſi potuiſſem, ultro te ad me detuliſſe putabo, ſi hanc rem impetravero. Illud fore tibi adjumento ſpero, cujus ipſe Cœſar eſſe

(*b*) *Ex parte dimidia & tertia*. Tout l'héritage s'appelloit *Aſſis*. Ainſi *hæres ex aſſe*, c'étoit légataire univerſel. Les parties de l'héritage ſe diviſoient comme celles de l'*Aſſis*, en *uncia*, *ſextans*, *quadrans*, *triens*,

part peut être confisquée sans que personne s'en plaigne. Elle monte à soixante-quinze mille écus. Mais c'est l'affaire de César. Ce que je vous demande, mon cher Plancus, au nom de l'amitié qui me lioit avec votre pere, & de celle qui me lie avec vous; au nom de nos études & de la ressemblance de nos inclinations; ce que je vous demande avec tout l'intérêt & toute l'ardeur dont je suis capable, c'est de vous charger de cette entreprise, de vous imaginer qu'elle me regarde, d'employer tous vos efforts, de ne rien épargner, en un mot, de faire l'impossible, pour obtenir qu'à ma recommandation, par vos bons offices & par la bonté de César, Capiton puisse recueillir cet héritage. Si j'ai dû me flatter de pouvoir obtenir quelque chose de vous, dans ce haut degré de faveur & de puissance où vous êtes, je m'imaginerai que tout ce que vous seriez disposé à m'accorder, vous l'aurez fait pour moi de votre propre

&c. Ainsi la moitié & le tiers d'un héritage se seroient nommés *semis* & *triens*, ou en un seul mot, *dextans*. Cependant on ne trouve d'exemples dans les Anciens, que de *uncia*, *sextans*, *quadrans*, *triens*, *semis*, *dodrans* & *assis*: ce qui semble marquer que l'usage avoit là-dessus ses bornes. Nous ne dirions point en François une *treizaine*, quoiqu'on dise une *douzaine*.

optimus jüdex poteſt : ſemper Cæſarem Capito coluit & dilexit : ſed ipſe ejus rei teſtis eſt ; novi hominis memoriam. Itaque nihil te doceo. Tantum tibi ſumito pro Capitone apud Cæſarem , quantum ipſum meminiſſe ſenties. Ego, quod in me ipſo experiri potui ad te deferam. In eo quantum ſit ponderis , tu videbis. Quam partem in Republica cauſſamque defenderim , per quos homines ordineſque ſteterim, quibuſque munitus (*c*) fuerim , non ignoras. Hoc mihi velim credas : ſi quid fecerim hoc ipſo in bello minus ex Cæſaris voluntate, quod intellexerim ſcire ipſum Cæſarem me invitiſſimum feciſſe, id feci aliorum conſilio, hortatu, auctoritate : quod fuerim moderatior, temperatiorque quam in ea parte quiſquam , id me feciſſe maxime auctoritate Capitonis : cujus ſimiles

(*c*) *Munitus.* J'ai laiſſé *munitus*, parce qu'il eſt dans toutes les Editions : mais je ſuis perſuadé que c'eſt une erreur au lieu de *monitus*, Manuce propoſe *inimicus*.

mouvement, en m'accordant ce que je vous demande aujourd'hui. Pour faciliter le succès de vos soins, je veux vous faire remarquer une chose dont César jugera mieux que personne : c'est que Capiton a toujours eu de la tendresse & de l'attachement pour lui. Il le sçait, & je suis certain qu'il ne l'aura point oublié : ainsi je ne vous apprens rien de nouveau. Mais reglez vos sollicitations sur le souvenir que vous vous appercevrez qu'il en conserve. Je veux vous apprendre aussi ce que j'ai pû connoître par ma propre expérience, & je vous en laisse le jugement. Vous n'ignorez pas à quel parti & à quelle cause je me suis attaché dans la République, quels hommes & quels ordres m'ont soutenu, enfin sur qui je me reposois de ma défense. Soyez persuadé que si dans cette guerre j'ai fait quelque chose contre la volonté de César ; si malgré moi-même, comme je suis informé qu'il ne l'ignore pas, j'ai pris parti contre lui ; je me suis laissé entraîner par le conseil, l'exhortation & l'autorité des autres : mais que si j'ai été plus moderé, moins emporté que personne, dans le même parti, c'est particuliérement à Capiton qu'il faut l'at-

ſi reliquos neceſſarios habuiſſem, Reipublicæ fortaſſe non nihil, mihi certe plurimum profuiſſem. Hanc rem, mi Plance, ſi effeceris, meam de tua erga me benevolentia ſpem confirmaveris, ipſum Capitonem, gratiſſimum, officioſiſſimum, optimum virum, ad tuam neceſſitudinem, tuo ſummo beneficio adjunxeris. Vale.

EPISTOLA XXX.

M. T. C. ACILIO (*a*) Proc. S. P. D.

L. Manlius eſt Soſis (*b*). Is fuit Catinenſis (*c*) : ſed eſt una cum reliquis Neapolitanis civis Romanus factus Decurioque Neapoli. Erat enim adſcriptus in id municipium ante civitatem ſociis &

(*a*) *Acilio.* Acilius de la Maiſon Acilienne, qui eſt connuë, gouvernoit la Sicile en qualité de Proconſulaire, quoiqu'il n'eût pas été Conſul, par les raiſons que j'ai mille fois expliquées. (Voyez les Notes de la Lettre premiere, livre I.)

(*b*) *Eſt Soſis.* Quelques-uns liſent *L. Manlius Soſis fuit Catinenſis*, & prétendent que *Soſis* eſt le nom d'un Sicilien, qui avoit

tribuer. Si tous mes amis lui avoient ressemblé, peut-être n'aurois-je pas été inutile à la République ; & je me serois du moins servi plus utilement moi-même. En un mot, mon cher Plancus, si vous m'accordez ce que je vous demande, vous confirmerez l'opinion que j'ai de votre amitié pour moi ; & par un service de cette importance vous vous ferez un ami de Capiton, qui est un homme très-reconnoissant, très-officieux & d'un excellent caractere.

LETTRE XXX.

Ciceron à Acilius, Proconsul.

L. Manlius, en faveur duquel je vous écris, fait sa demeure à Sosium. Il est originaire de Catane, mais il a reçu le droit de Bourgeoisie Romaine avec tous les habitans de Naples, où il est aussi Décurion ; car il

pris, suivant l'usage, le nom Romain de L. Manlius en recevant le droit de bourgeoisie Romaine. D'autres veulent qu'on lise *Susis*, en le faisant nom de lieu, comme il est ici. Je suis pour *Sosis*, nom propre, quoique j'aie suivi les Editions.

(*c*) *Catinensis*. Catane étoit une bonne Ville de Sicile, qui a péri depuis par un tremblement de terre.

Latinis (*d*) datam. Ejus frater Catinæ nuper mortuus eſt. Nullam omnino arbitramur de ea hereditate controverſiam eum habiturum, & eſt hodie in bonis. Sed quum habet præterea negotia vetera in Sicilia ſua, & hanc hereditatem fraternam & omnia ejus tibi commendo, inprimiſque ipſum, virum optimum, mihique familiariſſimum; his ſtudiis Litterararum, doctrinaque præditum, quibus ego in maxime delector. Peto igitur abs te, ut eum, ſive aberit, ſive non venerit in Siciliam, in meis intimis, maximeque neceſſariis ſcias eſſe, itaque tractes, ut intelligat meam commendationem ſibi magno adjumento fuiſſe. Vale.

(*d*) *Sociis & Latinis.* On apprend dans l'Oraiſon de Ciceron *pro Balbo*, que ce droit fut accordé à ces Villes par la Loi Julia. Elle fut confirmée par celle de Sylvanus & de Carbo. Mais L. Manlius étoit déja citoyen, inſcrit à Naples en vertu de celle de Julia. Les Décurions étoient dans les Villes ce que les Sénateurs étoient à Rome, c'eſt-à-dire, les Conſeillers du Tribunal, dont les Chefs portoient le nom de Décemvirs, ou d'autres noms, comme les Chefs du Sénat Romain portoient

s'étoit fait recevoir citoyen de cette Ville avant que Rome eût accordé la même grace à nos alliés & aux Latins. Son frere est mort depuis peu à Catane, & nous sommes persuadés qu'il n'aura point de difficulté pour son héritage : il est même en possession de son bien ; mais il a depuis long-tems en Sicile d'autres affaires qui lui sont propres. Ainsi je vous recommande, non-seulement cette succession fraternelle, mais tous les intérêts de Manlius, & surtout sa personne. C'est un très-honnête-homme, qui est de mes intimes amis, & dans le goût de ces études dont je fais ma plus douce occupation. Soit qu'il soit absent de Sicile, soit qu'il ne s'y rende point, je vous assure que je l'aime beaucoup, & que je suis avec lui dans un commerce très-étroit. Je vous demande donc en grace de lui faire connoître par vos bons offices, qu'il a tiré beaucoup d'utilité de ma recommandation.

celui de Consuls. Au reste, Tite-Live nous apprend au livre IX. ce qu'il faut entendre par *Latini & socii*, *Latini nominis* : ,, Latium omne, cum Sabinis, & Volscis, & Æquis, & omni Campania, & parte Ombriæ, Etruriæque, & Picentibus, & Marsis, Pelignisque ac Vestinis, atque Apulis, adjunctaque omnis ora Græcorum inferi maris à Thuriis Neapolim & Cuma, & inde Antio atque Ostia Samnites.

EPISTOLA XXXI.

M. T. C. ACILIO Proc. S. P. D.

C. Flavio, honesto & ornato Equite Romano, utor valde familiariter. Fuit enim Generi mei, C. Pisonis (*a*), pernecessarius, meque diligentissime observat & ipse, & L. Flavius frater ejus. Quapropter velim, honoris mei caussa, quibus rebus honeste & pro tua dignitate poteris, quam honorificentissime & quam liberalissime C. Flavium tractes. Id mihi sic erit gratum, ut gratius esse nihil possit. Id præterea tibi affirmo (neque id ambitione adductus facio, sed cum familiaritate & necessitudine, tum etiam veritate) te ex C. Flavii officio & observantia, & præterea splendore, atque inter suos gratia, magnam voluptatem esse capturum. Vale.

LETTRE XXXI.

Au même.

C. Fluvius est un Chevalier Romain d'un mérite & d'une considération distingués, avec lequel je suis lié fort étroitement. Il étoit intime de C. Pison, mon Gendre ; & lui, & L. Flavius son frere, me donnent toutes les marques d'un parfait attachement. Si vous voulez donc m'obliger beaucoup, vous ferez à ma considération toutes sortes d'honneurs & de politesses à C. Flavius, autant du moins que la bienséance de votre dignité vous le permettra. Je vous assure d'ailleurs, & c'est sans affectation, autant pour l'amour de la vérité que par le sentiment de l'amitié, que le caractere officieux & reconnoissant de Flavius, la considération dont il jouit à Rome, & son crédit dans son Ordre, vous feront trouver de la satisfaction à l'avoir obligé.

(*a*) *C. Pisonis.* C'est C. Pison Frugi, le premier des trois gendres de Ciceron. Il étoit de la Maison Calpurnienne.

EPISTOLA XXXII.

M. T. C. Acilio Proc. S. P. D.

IN Halesina (a) civitate, tam lauta, tamque nobili, conjunctissimos habeo & hospitio & familiaritate M. & C. Clodium (b) Achagatum & Philonem. Sed vereor ne, quia complures tibi præcipuè commendo, exæquare videar ambitione quadam commendationes meas. Quanquam à te quidem cumulate satis fit & mihi, & meis omnibus. Sed velim sic existimes, hanc familiam & hos mihi maxime esse conjunctos vetustate, officiis, benevolentia. Quamobrem peto à te in majorem modum, ut his, omnibus in rebus, quantum tua fides dignitasque pa-

(a) *Halesina.* Cette Ville, qui se trouve nommée *Alesa* & *Halæsa*, ne subsiste plus que dans ses ruines, qui se voient encore en Sicile sur une colline, près d'une riviere du même nom.

(b) *M. & C. Clodium.*

LETTRE XXXII.

Au même.

J'Ai pour hôtes & pour amis, dans Halese, cette Ville si noble & si opulente, M. & C. Clodius Archagatus & Philon, avec lesquels ce double nœud me lie très-étroitement. Comme je vous recommande en particulier quantité de personnes, je crains qu'il ne paroisse entrer dans mes recommandations une envie affectée de les rendre toutes du même poids. Il ne manque rien assurément à tout ce que vous faites pour moi & pour les miens. Mais je vous prie d'être bien persuadé que je suis particuliérement lié, par la longueur du tems, par les services, par l'amitié, avec cette famille & ceux que je viens de nommer. C'est donc avec les plus fortes instances que je vous prie de leur rendre service dans tout ce qui pourra s'accorder

&c. Tous ces noms ne sont que deux personnes, M. Clodius Archagathus, & C. Clodius Philon. C'étoient deux Siciliens, qui en recevant, comme je l'ai déja remarqué, le droit de bourgeoisie Romaine, avoient pris pour prénom les noms des deux Clodius.

tietur, commodes. Id si feceris, erit mihi vehementissime gratum. Vale.

EPISTOLA XXXIII.

M. T. C. Acilio Proc. S. P. D.

Cn. Otacilio Nasone utor familiarissime, ita prorsus ut illius Ordinis nemine familiarius. Nam & humanitate ejus, & probitate, in consuetudine quotidiana magnopere delector. Nihil jam opus est expectare te, quibus eum verbis tibi commendem; quo sic utar ut scripsi. Habet is in Provincia tua negotia, quæ procurant liberti, Hilarus, Antigonus, Demostratus : quos tibi negotiaque omnia Nasonis non secus commendo, ac si mea essent. Gratissimum mihi feceris, si intellexero hanc commendationem magnum apud te pondus habiturum. Vale.

avec votre devoir &, otre dignité. Comptez que je vous en aurai une sensible obligation.

LETTRE XXXIII.

Au même.

CN. Oracilius Nason est de mes plus intimes amis ; & je n'en ai pas même de plus familier dans son Ordre, car sa politesse & sa probité me font trouver tous les jours une douceur extrême dans son commerce. Il importe peu à présent dans quels termes je puisse vous recommander un homme dont je vous ai fait ce portrait. Il a dans votre Province des affaires, dont il a donné la conduite à ses Affranchis, Hilarus, Antigonus & Demostratus. Je vous recommande, & les Agens, & les affaires de Nason, comme s'il étoit question de mes propres intérêts ; & je vous serai sensiblement obligé, si j'apprens que vous ayez beaucoup d'égard pour ma recommandation.



EPISTOLA XXXIV.

M. T. C. Acilio Proc. S. P. D.

Avitum mihi hoſpitium eſt cum Lyſone, Lyſonis filio, Lilybetano; valdeque ab eo obſervor; cognovique dignum & patre & avo; eſt enim nobiliſſima familia. Quapropter commendo tibi majorem in modum rem domumque ejus, magnoque opere abs te peto, cures ut is intelligat, meam commendationem maximo ſibi apud te & adjumento & ornamento fuiſſe. Vale.

EPISTOLA XXXV.

M. T. C. Acilio Proc. S. P. D.

C. Avianus Philoxenus antiquus eſt hoſpes meus, &, propter hoſpitium, valde etiam

LETTRE XXXIV.

Au même.

JE ſuis lié, par un droit d'hoſpitalité qui remonte iuſqu'à mes ancêtres, avec Lyſon de Lilybée, fils de Lyſon, & je reçois de lui les plus grands témoignages d'attachement. Il eſt d'une famille très-noble, & je le connois digne de ſon pere & de ſon ayeul. Vous ne ferez pas ſurpris que je vous recommande inſtamment ſa famille & ſes intérêts, & que je vous prie de lui faire connoître que ma recommandation lui eſt utile & honorable.

LETTRE XXXV.

Au même.

JE vous recommande un ancien hôte, qui joint à ce droit celui de l'amitié, & que Céſar a fait en ma conſidération citoyen de Novum-comum. C'eſt C. Avianus Philoxenus. Il a pris

familiaris, quem Cœsar meo beneficio in Novocomenses (*a*) retulit. Nomen autem Aviani secutus est, quod homine nullo plus est usus quam Flacco Aviano, meo, quemadmodum te scire arbitror, familiarissimo. Quæ ego omnia collegi, ut intelligeres, non vulgarem esse commendationem hanc meam. Peto igitur abs te, ut omnibus rebus, quod sine molestia tua facere possis, ei commodes, habeasque in numero tuorum; perficiasque ut intelligat has Litteras meas magno sibi usui fuisse. Erit id mihi majorem in modum gratum. Vale.

EPISTOLA XXXVI.

M. T. C. ACILIO Proc. S. P. D.

CUM Demetrio Mega mihi vetustum hospitium est: familiaritas autem tanta; quanta

(*a*) *In Novocomenses.* On lit dans les Historiens

le nom d'Avianus, parce qu'il n'a point eu d'ami plus intime que Flaccus Avianus, qui, comme vous le ſçavez ſans doute, étoit auſſi le mien. Je vous rappelle toutes ces circonſtances pour vous faire comprendre que cette recommanmandation n'eſt pas vulgaire. Auſſi veux-je vous prier de lui accorder dans toutes ſortes d'occaſions vos bons offices, autant que vous le pourrez ſans embarras, & de le recevoir au rang de vos amis. Enfin, ſi vous voulez m'obliger ſenſiblement, vous lui ferez connoître que ma Lettre a produit beaucoup d'effet en ſa faveur.

LETTRE XXXVI.

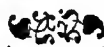
Au même.

JE ſuis lié par un ancien droit d'hoſpitalité avec Demetrius Megas, & je ne connois point de Sicilien pour qui

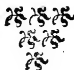
que Céſar, pendant ſon premier Conſulat, mit à *Novum-Comum*, Ville de l'Inſubrie, près du Lac Latin, (aujourd'hui *Como*) cinq mille hommes, dont cinq cens étoient des Grecs illuſtres, & qu'il leur accorda le droit de bourgeoiſie Romaine. Philoxenus en étoit un, & C. Avianus eſt le prénom Romain qu'il avoit pris.

cum Siculo nullo. Ei Dolabellæ, rogatu meo, civitatem à Cæsare impetravit; qua in re ego interfui. Itaque nunc P. Cornelius vocatur (*a*). Cumque propter quosdam sordidos homines, qui Cæsaris beneficia vendebant, tabulam in qua nomina civitate donatorum incisa essent, revelli jussisset; eidem Dolabellæ, me audiente, Cæsar dixit, nihil esse quod de Mega vereretur, beneficium suum in eo manere. Hoc te scire volui ut eum in civium Romanorum numero haberes. Ceterisque in rebus tibi eum ita commendo, ut majore studio neminem commendarim. Gratissimum mihi feceris, si eum ita tractaris, ut intelligat meam commendationem magno ornamento fuisse. Vale.

(*a*) *P. Cornelius vocatur.* Par la même raison que j'ai tant de fois remarquée, il avoit pris pour prénom le nom de Dolabella gendre de Ciceron, qui étoit de la Maison Cornelienne.



j'aie plus d'amitié. Dolabella ayant obtenu pour lui, à ma priére, le droit de Bourgeoisie Romaine, il a pris le nom de P. Cornelius, qu'il porte à présent. Il est arrivé, depuis, que César a fait arracher le tableau où les noms de ceux qui obtiennent la Bourgeoisie étoient gravés, parce que certaines personnes sans honneur, abusant de sa confiance, vendoient ses faveurs. Je suis témoin que César a dit à Dolabella qu'il ne devoit rien craindre pour Megas, & que par rapport à lui il vouloit que son bienfait subsistât. Voilà ce que j'ai crû devoir vous apprendre, afin que vous le regardiez comme citoyen Romain. Je vous le recommande d'ailleurs avec autant d'affection que je vous en aie jamais marqué pour personne; & vous ne sçauriez me faire plus de plaisir que de lui faire connoître par vos manieres, que ma recommandation vous porte à le distinguer.



EPISTOLA XXXVII.

M. T. C. ACILIO Proc. S. P. D.

HIPPIAM Philoxeni filium, Calactinum (*a*) hospitem & necessarium meum, tibi commendo in majorem modum. Ejus bona, quemadmodum ad me delata res est, publice possidentur alieno nomine, contra leges Calactinorum. Id si ita est, etiam sine mea commendatione, ab æquitate tua res ipsa impetrare debet, ut ei subvenias. Quoquo modo autem se res habet, peto à te ut honoris mei caussa eum expedias, tantumque ei commodes & in hac re & in ceteris, quantum tua fides dignitasque patietur. Id mihi vehementer gratum erit. Vale.

(*a*) *Calactinum*: Calacta étoit une Ville de Sicile, nommée aujourd'hui Caronia, près d'Alesa.



LETTRE XXXVII.

Au même.

JE vous recommande avec toute l'ardeur possible Hippias, fils de Philoxene, mon hôte de Calacta & mon ami. On m'apprend que contre les loix de cette Ville, un autre s'est mis publiquement en possession de ses biens. Si le fait est vrai, votre seule équité suffit, sans ma recommandation, pour vous disposer à le secourir. Mais de quelque maniere que la chose se soit passée, je vous prie de le tirer d'embarras à ma considération, & de lui rendre, dans cette affaire & dans les autres, tous les bons offices qui pourront s'accorder avec votre devoir & votre dignité. Vous m'obligerez sensiblement.



EPISTOLA XXXVIII.

M. T. C. Acilio Proc. S. P. D.

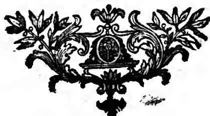
L. Bruttius, Eques Romanus, adolescens omnibus rebus ornatus, in meis familiarissimis est, meque observat diligentissime : cujus cum patre magna mihi fuit amicitia, jam inde à Quæstura mea Siciliensi. Omnino nunc ipse Bruttius Romæ mecum est ; sed tamen domum ejus, & rem familiarem, & procuratores tibi sic commendo ut majore studio commendare non possim. Gratissimum mihi feceris, si curaris ut intelligat Bruttius id quod ei recepi, hanc meam commendationem sibi magno adjumento fuisse. Vale.



LETTRE XXXVIII.

Au même.

L. Bruttius, Chevalier Romain, eſt un jeune-homme rempli de bonnes qualités, que j'aime particuliérement & qui m'eſt fort attaché. Dès le tems de ma Queſture de Sicile, j'étois lié d'une amitié fort étroite avec ſon pere. Quoiqu'il ſoit actuellement à Rome avec moi, je vous recommande ſa maiſon, ſes affaires & ſes agens, avec toute l'ardeur dont je ſuis capable. Vous ne ſçauriez m'obliger davantage que de lui faire connoître qu'il a tiré tout le fruit que je lui ai fait eſperer de ma recommandation.



EPISTOLA XXXIX.

M. T. C. ACILIO Proc. S. P. D.

CUM familia Titurnia necessitudo mihi intercedit vetus: ex qua reliquus est M. Titurnius Rufus, qui mihi omni diligentia atque officio est tuendus. Est igitur in tua potestate, ut ille in me satis præsidii putet esse. Quapropter eum tibi commendo in majorem modum: & abs te peto, efficias ut is meam commendationem hanc intelligat sibi magno adjumento fuisse. Erit mihi vehementer gratum. Vale.

EPISTOLA XL.

M. T. C. Q. ANCHARIO (a) Q. F. Proc. S. P. D.

L. & C. Aurelios L. F. quibus & ipsis, & patre eorum, vi-

LETTRE XXXIX.

Au même.

L'ANCIENNE liaison que j'ai avec la famille Titurnienne, m'oblige de protéger avec tout le zéle & tous les soins possibles M. Titurnius Rufus, qui en est le reste. Comme il dépend de vous de lui faire connoître que ma protection lui suffit, je vous le recommande fort instamment, & je vous prie de lui marquer que ma recommandation lui est fort utile. Ce sera m'obliger beaucoup.

LETTRE XL.

CICERON à Q. ANCHARIUS, Proconsul.

JE vous recommande avec beaucoup d'affection deux jeunes-gens

(*a*) *Anchario.* On lit dans l'Histoire Romaine qu'Ancharius étoit Tribun du Peuple sous le Consulat de César & de Bibulus, & Préteur sous celui de Marcellinus & de Philippus. Il n'avoit point été Consul, quoiqu'il gouvernât avec la qualité de Proconsulaire.

ro optimo, familiarissime utor; commendo tibi majorem in modum, adolescentes omnibus optimis artibus ornatos, meos pernecessarios, tua amicitia dignissimos. Si ulla mea apud te commendatio valuit, quod scio multas plurimum valuisse, hæc ut valeat rogo. Quod si eos honorifice liberaliterque tractaris, & tibi gratissimos optimosque adolescentes adjunxeris, & mihi gratissimum feceris. Vale.

EPISTOLA XLI.

M. T. C. L. Culleolo (*a*) Proc. S. P. D.

Quæ fecisti Lucceii (*b*) caussa, scire te plane volo, te homini gratissimo commodasse: & cum ipsi, quæ fecisti, pergrata sunt, tum Pompeius

(*a*) *Culleolo,* On ne sçait point où commandoit ce Culleolus; mais on conjecture qu'il étoit Proconsul de Macédoine, sur ce que les Bullions ou les Billions, dont il est parlé dans la Lettre suivante, étoient, sui-

fort bien élevés, qui sont liés avec moi d'une étroite amitié & que vous trouverez très-dignes de la vôtre. C'est Lucius & Caius Aurelius, tous deux fils de Lucius. Je vis familiérement avec eux, comme avec leur pere, qui est un excellent homme. Vous avez eu beaucoup d'égards pour un grand nombre de mes recommandations; mais je vous en demande particuliérement pour celle-ci. Les bontés que vous aurez pour eux vous assureront l'amitié de deux freres fort reconnoissans & fort aimables, & vous donneront de nouveaux droits sur ma reconnoissance.

LETTRE XLI.

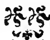
Ciceron à L. Culleolus.

Soyez persuadé qu'en rendant service à L. Lucceius, vous avez obligé un homme très-capable de reconnoissance, & qu'avec cet avantage vous avez celui d'avoir fait plaisir à Pom-

vant Pline (l. IV. c. 23.) sur les confins de cette Province.

(*b*) *Lucceius*. C'est le *Lucceius* à qui nous avons une belle Lettre de Ciceron, qui le prioit d'écrire son Histoire. *Voyez* sa Vie, livre VII. Lucceius étoit apparemment lié d'interêt avec Pompée.

quotiescumque me videt (videt autem sæpe) gratias tibi agit singulares. Addo etiam illud, quod tibi jucundissimum esse certo scio, me ipsum, ex tua erga Lucceium benignitate, maxima voluptate affici. Quod superest, quanquam mihi non est dubium quin cum antea nostra caussa, nunc jam etiam tuæ constantiæ gratia, mansurus sis in eadem ista liberalitate, tamen abs te vehementer etiam atque etiam peto ut ea quæ initio ostendisti deincepsque fecisti, ad exitum augeri & cumulari per te velis. Id & Lucceio & Pompeio valde gratum fore, teque apud eos præclare positurum confirmo & spondeo. De Republica, deque his negotiis, cogitationibusque nostris perscripseram ad te diligenter paucis ante diebus, easque Litteras dederam pueris tuis. Vale.



pée. A chaque visite qu'il me rend, & je puis vous dire qu'elles sont fréquentes, il vous en fait des remercîmens fort vifs. J'ajoute, parce que je suis sûr que vous y serez sensible, que vos bontés pour Lucceius m'ont causé aussi beaucoup de satisfaction. A l'égard des suites, quoique je me promette bien que vous conserverez pour lui les mêmes sentimens, autant désormais pour l'honneur de votre constance que vous y étiez porté auparavant pour m'obliger, je ne laisse pas de vous prier très-instamment de soutenir jusqu'à la fin les dispositions que vous avez marquées d'abord & qui ont été confirmées par des effets, & je vous demande en grace d'y mettre le comble. Vous pouvez compter que ce sera obliger tout à la fois Lucceius & Pompée, & vous mettre parfaitement bien dans leur esprit. Je vous écrivis il y a peu de jours sur l'état de la République & sur toutes les affaires présentes, & je vous marquai là-dessus mes réflexions. Ma Lettre fut remise à vos gens.



EPISTOLA XLII.

M. T. C. L. Culleolo S. P. D.

L. Lucceius meus, homo omnium gratiſſimus, mirificas apud me tibi gratias egit, cum diceret, omnia te cumulatiſſime & liberaliſſime procuratoribus ſuis pollicitum eſſe : cum oratio tua tam ei grata fuerit, quam gratam rem ipſam exiſtimas fore, cum ut ſpero, quæ pollicitus es feceris. Omnino oſtenderunt Bulliones (*a*), ſeſe Lucceio Pompeii arbitratu ſatisfacturos. Sed vehementer opus eſt nobis & voluntatem & auctoritatem & imperium tuum accedere. Quod ut facias, te etiam atque etiam rogo. Illudque mihi gratiſſimum eſt, quod ita ſciunt Lucceii Procuratores, & ita Lucceius ipſe ex Litteris tuis, quas ad eum miſiſti, intellexit, hominis nullius apud te auctoritatem aut

LETTRE XLII.

Au même.

MON cher Lucceius, l'homme du monde le plus reconnoiſſant, a témoigné chez moi qu'il eſt pénétré de vos bontés. Il a dit que vous aviez fait à ſes Agens les promeſſes les plus avantageuſes & les plus obligeantes. S'il eſt ſi ſenſible à vos ſimples diſcours, quelle ſera ſa reconnoiſſance pour le ſervice même, lorſque vous aurez exécuté ce que vous promettez ? Les Bullions ont témoigné que pour ſatisfaire Lucceius ils s'en rapporteroient au jugement de Pompée ; mais il eſt fort à ſouhaiter pour nous que vous y joigniez vos bons offices, votre autorité, & même vos ordres. C'eſt ce que je vous demande en grace. Je ſuis déja charmé que les Agens de Lucceius ayent reconnu, & que Lucceius s'apperçoive lui-même par votre derniere Lettre, que perſonne n'a plus de crédit & de conſi-

(*a*) *Bulliones.* Habitans d'un canton de l'Illirie, ſuivant le témoignage de Pline, l. VII.

gratiam valere plus quam meam. Id ut re experiatur, iterum & sæpius te rogo. Vale.

EPISTOLA XLIII.

M. T. C. QUINTIO GALLO (*a*) S. P. D.

ETSI plurimis rebus, spero fore ut perspiciam, quod tamen jam pridem perspicio, me à te amari, tamen nunc ea caussa tibi datur, in qua facile declarare possis tuam in me benevolentiam. L. Oppius, Marci Filius, Philomeli (*b*) negotiatur, homo mihi familiaris. Eum tibi unice commendo; eoque magis quod cum ipsum diligo, tum quod negotia procurat L. Egnatii Rufi; quo ego uno Equite Romano familiarissime utor, & qui consuetudine quotidiana, tum officiis plurimis maximisque mihi conjunctus est.

(*a*) *Quintio Gallo*. On doutoit si c'étoit *Quintus* ou *Quintius*: mais une ancienne Inscription qui se trouve

dération que moi auprès de vous. Je ſouhaite qu'il l'apprenne par expérience, & je ne ceſſe pas de vous en prier.

LETTRE XLIII.

CICERON à QUINTIUS GALLUS.

J'ESPERE que l'avenir me donnera plus d'une occaſion de m'aſſurer de votre amitié, & je la connois même depuis long-tems ; mais il ſe préſente une affaire où vous pouvez me la marquer ſans qu'il vous en coûte beaucoup. L. Oppius, fils de Marcus, exerce le négoce à Philomelium. Il eſt de mes amis : je vous le recommande particuliérement ; d'autant plus qu'outre l'amitié que j'ai pour lui, il eſt chargé des affaires de L. Egnatius Rufus, Chevalier Romain, avec lequel je vis dans un commerce fort étroit, & qui m'a

dans *Gruter*, prouve qu'il y avoit une famille Quintienne dont *Gallus* étoit le ſurnom. Cependant d'autres ont crû qu'il faut ici *Gallius*, & que c'eſt le même dont Ciceron parle dans ſon livre intitulé *Brutus* ; & Valerius Maxime au liv. 8. qui, ayant été accuſé d'empoiſonnement, fut défendu par Ciceron.

(*b*) *Philomeli.* Ville de la grande Phrygie.

Oppium igitur præsentem ut diligas, Egnatii absentis rem ut tueare, æque à te peto ac si mea negotia essent. Velim memoriæ tuæ caussa des Litterarum aliquid, quæ tibi in Provincia reddantur: sed ita conscribas, ut tum, cum eas leges, facile recordari possis hujus meæ commendationis diligentiam. Hoc te vehementer etiam atque etiam rogo. Vale.

EPISTOLA XLIV.

M. T. C. QUINTIO GALLO S. P. D.

ETSI ex tuis, & L. Oppii, familiarissimi mei, Litteris cognovi, te memorem commendationis meæ fuisse, idque pro tua summa erga me benevolentia, proque nostra necessitudine minimè sum admiratus: tamen etiam atque etiam tibi L. Oppium præsentem, & L. Egnatii, mei familiarissimi, absentis negotia com-

rendu quantité de services importans. Je vous prie donc non-seulement d'aimer Oppius, mais encore de veiller aux intérêts d'Egnatius dans son absence, avec autant de soin que s'il étoit question des miens. Je souhaiterois que pour aider votre mémoire, vous écrivissiez quelques lignes qui vous seroient présentées en Province, & qu'elles fussent d'un style qui vous rappellât facilement toute l'ardeur que je mets dans cette recommandation. C'est une grace que je vous demande très-instamment.

LETTRE XLIV.

Au même.

QUOIQUE j'aie appris par vos Lettres & par celles d'Oppius, mon intime ami, que vous n'avez point oublié ma recommandation, & que les sentimens que je vous connois pour moi ne me permettent pas d'en être surpris, je vous recommande encore & L. Oppius, qui est dans le même lieu que vous, & les intérêts de L. Egnatius, qui est absent. L'amitié qui m'attache

mendo. Tanta mihi cum eo necessitudo est, familiaritasque, ut, si mea res esset, non magis laborarem. Quapropter mihi gratissimum feceris, si curaris, ut is intelligat, me à te tantum amari, quantum ipse existimo. Hoc mihi gratius facere nihil potes; idque ut facias, vehementer te rogo. Vale.

EPISTOLA XLV.

M. T. C. Apuleio Proquæstori S. P. D.

L. Egnatio uno, Equite Romano, vel familiarissime utor. Ejus Anchialum, servum, negotiaque quæ habet in Asia, tibi commendo non minore studio quam si rem meam commendarem. Sic enim existimes velim, mihi, cum eo, non modo quotidianam consuetudinem summam intercedere, sed etiam officia magna & mutua inter nos esse. Quamobrem etiam atque etiam à te peto, cures ut

à Egnatius est si étroite, que je n'aurois pas plus d'inquiétude pour mes propres affaires. Si vous voulez donc m'obliger beaucoup, vous lui ferez connoître que vous m'aimez autant que je me le persuade moi-même. Comme vous ne sçauriez me faire plus de plaisir, c'est une grace que je vous demande instamment.

LETTRE XLV.

Ciceron à Apuleius, Proquesteur.

Je vis dans un commerce très-intime avec L. Egnatius, Chevalier Romain. Je vous recommande Anchialus son Esclave, & les affaires qu'il a dans l'Asie, avec autant de soin que si je vous recommandois les miennes. Regardez-le comme un homme avec qui je suis lié non-seulement par l'habitude continuelle de nous voir, mais encore par quantité de services mutuels. Faites-lui connoître, je vous prie, que je vous écris en sa faveur avec assez d'intérêt ; car il ne doute point de votre inclination à m'obliger. C'est une gra-

intelligat me ad te ſatis diligenter ſcripſiſſe. Nam de tua erga me voluntate non dubitabat. Id ut facias, te etiam atque etiam rogo. Vale.

EPISTOLA XLVI.

M. T. C. Apuleio Proquæſtori S. P. D.

L. Noſtius Zoilus eſt coheres meus : heres autem patroni ſui. Ea re utrumque ſcripſi, ut & mihi cum illo cauſſam amicitiæ ſcires eſſe, & hominem probum exiſtimares, qui patroni judicio ornatus eſſet. Eum tibi igitur ſic commendo ut unum ex noſtra domo. Valde mihi gratum erit, ſi curaris ut intelligat, hanc commendationem ſibi apud te magno adjumento fuiſſe. Vale.



ce que je vous demande avec beaucoup d'inſtances.

LETTRE XLVI.

Au même.

L. Noſtius Zoilus eſt mon cohéritier. Il eſt héritier de ſon Maître : deux titres que je lui donne en vous écrivant, pour vous apprendre également que j'ai des raiſons de l'aimer, & qu'ayant été favoriſé de ſon Maître, il paſſe pour honnête-homme. Je vous le recommande donc comme s'il appartenoit à ma famille ; & je vous ſerai fort obligé ſi vous prenez ſoin de lui faire connoître que vous avez eu beaucoup d'égard pour ma recommandation.



EPISTOLA XLVII.

M. T. C. SILIO (a) S. P. D.

QUID ego tibi commendem eum quem tu ipſe diligis ? Sed tamen ut ſcires eum à me non diligi ſolum (a), ſed etiam amari, ob eam rem tibi hæc ſcribo. Omnium tuorum officiorum, quæ & multa & magna ſunt, mihi gratiſſimum fuerit, ſi ita tractaris Egnatium, ut ſentiat & ſe à me, & me à te amari. Hoc te vehementer etiam atque etiam rogo. Illa noſtra ſcilicet ceciderunt. Utamur igitur vulgari conſolatione. Quid ſi melius hoc ? Sed hæc coram. Tu fac, quod facis, ut me ames, teque amari à me ſcias. Vale.

(a) *Silio.* On croit par conjecture que c'eſt le même à qui eſt adreſſée la Lettre ſoixante-uniéme de ce même livre.

(b) *Non à me diligi ſolum, &c.* J'ai déja remarqué la différence qui eſt entre *diligere* & *amare.* Elle eſt encore mieux prouvée

LETTRE XLVII.

Ciceron à Silius.

Pourquoi vous recommander un homme que vous aimez vous-même? Je vous écris néanmoins en ſa faveur, pour vous faire connoître non-ſeulement que j'ai de l'affection pour lui, mais que je l'aime tendrement. De tant de ſervices importans que vous m'avez rendus, le plus agréable ſera de faire connoître à Egnatius que vous m'aimez & que je l'aime. Je vous le demande en grace. Tous nos avantages ſe ſont évanoüis. Ayons recours à la conſolation vulgaire, qui eſt l'eſperance d'un meilleur avenir. Mais nous traiterons cette matiere de bouche. Ne ceſſez pas de m'aimer, & comptez que j'ai pour vous les mêmes ſentimens.

dans la premiere des Lettres à M. Brutus. „ Clodius val- „ de me diligit, vel, ut „ εμφατηροτίχος dicam, val- „ de me amat.



EPISTOLA XLVIII.

M. T. C. SEXTILIO RUFO Quæst. S. P. D.

OMNES tibi commendo Cyprios, ſed magis Paphios, quibus tu quæcumque commodaris, erunt mihi gratiſſima. Eoque facio libentius ut eos tibi commendem, quod & tuæ laudi, cujus ego fautor ſum, conducere arbitror, cum primus (*a*) in eam Inſulam Quæſtor veneris, ea te inſtituere quæ ſequantur alii; quæ, ut ſpero, facilius conſequere, ſi & P. Lentuli (*b*), neceſſarii tui, legem, & ea quæ à me conſtituta ſunt ſequi volueris. Quam rem tibi confido magnæ laudi fore. Vale.

(*a*) *Cum primus*, *&c.* Juſqu'alors l'Iſle de Chypre avoit été un Royaume & non une Province. Elle n'étoit devenuë Province que depuis la mort de Ptolemée, ſon dernier Roi, qui s'étoit donné la mort en apprenant que M. Caton venoit contre lui avec une flotte. *Voyez l'Hiſt. de Cicer. l. V.*

(*b*) *P. Lentuli.* Voyez

LETTRE XLVIII.

CICERON à C. SEXTILIUS RUFUS, Questeur.

JE vous recommande tous les Cypriens, mais particuliérement les Paphiens, à qui vous ne ſçauriez rendre ſervice ſans m'obliger beaucoup. Je ſuis d'autant plus porté à vous les recommander, qu'étant comme vous êtes le premier Queſteur de leur Iſle, je crois qu'il importe à votre honneur, auquel je m'intéreſſe beaucoup, de faire des établiſſemens qui puiſſent ſervir d'exemple. Vous n'avez pour cela qu'à ſuivre la Loi de P. Lentulus votre allié, & ce que j'ai moi-même établi. Je ſuis trompé ſi cette conduite ne vous attire pas beaucoup d'éloges.

dans les Lettres de Lentulus (au premier livre) les relations qu'il avoit eûës avec l'Iſle de Chypre. *A me* : c'étoit dans le tems que Ciceron gouvernoit la Cilicie, à laquelle Chypre étoit alors annexée.



EPISTOLA XLIX.

CICERO CURIO (a) Proc. S. P. D.

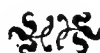
Q. Pompeius, Sext. filius, multis & veteribus cauſſis neceſſitudinis mihi conjunctus eſt. Is cum antea meis commendationibus & rem & gratiam & auctoritatem ſuam tueri conſueverit, nunc profecto, te Provinciam obtinente, meis Litteris aſſequi debet, ut nemini ſe intelligat commendationem unquam fuiſſe. Quamobrem à te majorem in modum peto, ut, cum omnes meos æque ac tuos obſervare pro noſtra neceſſitudine debeas, hunc in primis ita in tuam fidem recipias, ut ipſe intelligat, nullam rem ſibi majori uſui aut ornamento quam meam commendationem eſſe potuiſſe. Vale.

LETTRE XLIX.

CICERON à CURIUS, Proconsul.

Q. Pompée, fils de Sextius, est lié avec moi par quantité d'anciennes raisons. Mes recommandations ayant toujours servi à soutenir ses intérêts, son crédit & son autorité, il se flatte qu'aujourd'hui que vous commandez dans la Province, il s'appercevra par mes Lettres qu'il n'a jamais eu de recommandation plus forte. Comme l'amitié qui est entre vous & moi vous oblige d'avoir autant d'égard pour mes amis que pour les vôtres, je vous prie fort instamment d'accorder si particuliérement votre protection à Pompée, qu'il s'apperçoive que rien ne pouvoit lui être plus utile & plus honorable que ma recommandation.

(a) *Curio.* La maniere tendre dont Ciceron lui parle, fait juger que c'est le même ami qu'il recommande souvent à d'autres.



EPISTOLA L.

M. T. C. Aucto (*a*) Proc. S. D.

SUmsi hoc mihi pro tua in me obſervantia, quam penitus perſpexi quamdiu Brundiſii (*b*) fuimus, ut ad te familiariter & quaſi pro meo jure ſcriberem, ſi quæ res eſſet de qua valde laborarem. M. Curius, qui Patris negotiatur, ita mihi familiaris eſt, ut nihil poſſit eſſe conjunctius. Multa illius in me officia; multa in illum mea quoque: maximum eſt, ſummus inter nos amor & mutuus. Quæ cum ita ſint, ſi ullam in amicitia mea ſpem habes, ſi ea quæ in me officia & ſtudia Brundiſii contuliſti, vis mihi etiam gratiora efficere, quanquam ſunt gratiſſima; ſi me à tuis omnibus amari vides, hoc mihi da atque largire, ut M. Curium, ſartum (*c*)

(*a*) *Aucto.* C'eſt vraiſemblablement le même Auctus

LETTRE L.

CICERON à AUCTUS, Proconsul.

JE prens droit de l'attachement que vous m'avez témoigné dans le séjour que j'ai fait à Brindes, pour vous marquer familiérement ce qui peut m'intéresser. M. Curius, qui exerce le négoce à Patras, est autant de mes amis qu'on puisse l'être. Il m'a rendu mille services; il en a reçu de moi: mais l'essenriel est que nous sommes liés par la plus étroite amitié. Si vous esperez donc quelque chose de la mienne; si vous voulez que je sois encore plus sensible aux soins & au zéle que vous m'avez témoignés à Brindes; enfin, si vous n'ignorez pas l'affection que tous vos amis ont pour moi, faites-moi le plaisir, accordez-moi la grace de me conserver

qui succéda à Servius Sulpicius dans le Gouvernement de l'Achaïe.

(b) *Brundisii.* Ciceron avoit passé quelque-tems dans cette Ville après la bataille de Pharsales. *Voyez l'Hist. de sa Vie, liv. VII. & VIII.*

(c) *Sartum & tectum.* Festus dit: „ Sarta tecta vo-„ cabantur, quæ locabant „ censores, ut ea deinde in-„ tegra exigerent. On a vû dans l'Epitre II. de ce même livre : *Sarta tecta ædium sacrarum.*

& tectum, ut aiunt, ab omnique incommodo, detrimento, molestia, sincerum integrumque conserves. Et ipse spondeo, & omnes hoc tibi tui pro me recipient, ex mea amicitia & ex tuo in me officio, maximum te fructum, summamque voluptatem esse capturum. Vale.

EPISTOLA LI.

M. T. C. P. Cæsio S. D.

P. Messienum, Equitem Romanum, omnibus rebus ornatum, meumque perfamiliarem, tibi commendo ea commendatione, quæ potest esse diligentissima. Peto à te & pro nostra & pro paterna amicitia, ut eum in tuam fidem recipias, ejusque rem famamque tueare. Virum bonum tuaque amicitia dignum tibi adjunxeris, mihique gratissimum feceris. Vale.

M. Curius bien logé, comme l'on dit, & bien vêtu, & de le préserver de toutes sortes de pertes, d'embarras & d'incommodités. Je vous répons, & tous vos amis m'en seront garans, que le service que vous m'aurez rendu & l'affection que je croirai vous devoir, ne seront pas pour vous sans agrément & sans utilité.

LETTRE LI.

Ciceron à P. Cesius.

Je vous recommande dans les termes les plus pressans P. Messienus, Chevalier Romain, d'un mérite accompli & mon ami très-familier. Au nom de notre amitié & de celle qui me lioit avec votre pere, recevez-le sous votre protection, & soyez le défenseur de ses affaires & de sa réputation. En m'obligeant beaucoup, vous vous attacherez un honnête-homme, qui est digne assurément de votre amitié.



EPISTOLA LII.

CICERO REGI (*a*) S.

A. Licinius Ariſtoteles, Melitenſis (*b*), antiquiſſimus eſt hoſpes meus, & præterea conjunctus magno uſu familiaritatis. Hæc cum ita ſint, non dubito quin tibi ſatis commendatus ſit. Etenim ex multis cognoſco meam commendationem plurimum apud te valere. Hunc ego à Cæſare liberavi. Frequens enim fuerat nobiſcum, atque etiam diutius in cauſſa eſt quam nos commoratus : quo melius te de eo exiſtimaturum arbitror. Fac igitur, mi Rex, ut intelligat has ſibi Litteras plurimum profuiſſe. Vale.

(*a*) *Regi*. Salluſte, Vacere & Suétone, nous apprennent que *Rex* étoit le ſurnom de la famille Martienne. Mais comme Ariſtoteles eſt ici recommandé à titre de Pompéïen, il y a quelqu'apparence que c'eſt du Roi Dejotarus qu'il faut entendre *Regi*. On ſçait combien Ciceron l'aimoit. Ainſi c'eſt une foible objection

LETTRE LII.

Ciceron à Rex.

A. Licinius Aristoteles, de Malte, est fort anciennement mon hôte, & ne m'est pas moins attaché par le commerce d'une fort étroite amitié. C'est vous le recommander assez ; car on m'apprend de tous côtés que vous faites cas de mes recommandations. Je l'ai mis à couvert du côté de César. Il avoit été fort lié avec nous ; il avoit même demeuré plus long-tems que moi dans le Parti ; & je m'imagine que vous l'en estimerez davantage. Qu'il s'apperçoive donc, mon cher Rex, que ma Lettre lui est fort utile auprès de vous.

que celle de Manuce, qui dit que *mi Rex* auroit été trop familier. Si on l'entend de Dejotarus, il faut rendre, dans la traduction, *Regi* & *mi Rex ; au Roi*, & *mon cher Roi.*

(*b*) *Melitensis.* Cette Isle de Malte est celle qui est aux Chevaliers de ce nom. Je fais cette remarque, parce qu'il y en avoit une autre de même nom dans la Mer Ionienne, entre l'Epire & l'Italie.



EPISTOLA LIII.

CICERO THERMO (*a*) Propr. S.

L. Genucilio Curvo jampridem utor familiarissime, optimo viro & homine gratissimo. Eum tibi penitus commendo atque trado. Primum ut omnibus in rebus te commodes, quoad fides tua dignitasque patietur. Patietur autem in omnibus : nihil enim abs te unquam quod sit alienum tuis aut etiam suis moribus postulabit. Præcipuè autem tibi commendo negotia ejus quæ sunt in Hellesponto : primum ut obtineat id juris in agris quod ei Pariana (*b*) civitas decrevit & dedit, & quod semper obtinuit sine ulla controversia ; deinde, si quid habebit cum aliquo Hellespontio controversiæ, ut illam διοίκησιν rejicias. Sed non mihi videor, cum tibi totum hominem diligentissi-

LETTRE LIII.

Ciceron à Thermus, Propréteur.

L. Genucilius Curvus est un de mes anciens amis, un honnête-homme, un homme reconnoissant. C'est à ces titres que je vous le livre & que je vous le recommande instamment. Il faut d'abord que vous lui rendiez service dans toutes ses affaires, autant du moins que votre devoir & votre dignité le permettront. Mais ils le permettront toujours ; car il ne vous demandera rien qui ne s'accorde avec vos principes & les siens. Je vous recommande en particulier les affaires qu'il a dans l'Hellespont ; ce qui se réduit premiérement à lui assurer un droit sur les champs que la ville de Paria lui a donnés par un Décret, & dont il a toujours joüi sans obstacle : en second lieu,

(a) *Thermo*. On le retrouve au liv. II. Lettre 18.

(b) *Pariana*. Parian étoit une Ville de l'Hellespont, dont parlent les anciens Géographes. Ces cantons étoient distingués, parce qu'ils avoient des Jurisdictions particulieres. C'est ainsi qu'on a vû cinq cantons, appellés aussi Dioceses, qui furent annexés au Gouvernement de Cilicie sous Ciceron.

me commendarim, singulas ad te ejus caussas perscribere debere. Summa illa sit : quidquid officii, beneficii, honoris in Genucilium contuleris, id te existimabo in me ipsum, atque in rem meam contulisse. Vale.

EPISTOLA LIV.

M. T. C. THERMO Propr. S. D.

CUM multa mihi grata sunt quæ tu adductus mea commendatione fecisti, tum in primis, quod M. Marcilium, amici atque interpretis mei (*a*) filium, liberalissime tractavisti. Venit enim Laodiceam (*b*), & tibi apud me, mihique propter te, gratias maximas egit. Quare, quod reliquum est, à te peto, quum apud gratos homines beneficium ponis, ut eo

(*a*) *Interpretis mei:* C'étoit un Officier des Gouverneurs, comme les Accenses, les Appariteurs, les Licteurs, &c.

(*b*) *Laodiceam.* Ciceron,

à faire juger dans le canton les difficultés qu'il pourroit avoir avec quelqu'habitant du pays. Mais, après vous avoir recommandé fort soigneusement toute sa personne, je ne vois point à quoi sert le détail de ses intérêts. En un mot, tous les bons offices, toutes les faveurs & les distinctions que Genucilius recevra de vous, je croirai les avoir reçues moi-même ou pour mes propres intérêts.

LETTRE LIV.

Au même.

Entre bien des choses que je vous suis très-obligé d'avoir faites à ma recommandation, je vous ai une obligation singuliere de l'accueil que vous avez fait à M. Marcilius, fils de mon Interpréte. Il est venu à Laodicée. Il a témoigné chez moi qu'il étoit pénétré de vos bontés, & il m'en a fait des remercîmens qui retournent à vous. Puisque vos bienfaits ne tombent point sur

comme on le voit au livre VII. de sa Vie, tint son lit de Justice à Laodicée, qui étoit une Ville de son Gouvernement de Cilicie. Les Marcilius, pere & fils, y avoient été à son service.

libentius his commodes, operamque des, quoad fides tua patietur, ut socrus adolescentis rea ne fiat. Ego cum antea studiose commendabam Marcilium, tum multo nunc studiosius, quod in longa apparitione singularem & prope incredibilem patris Marcilii fidem, abstinentiam, modestiamque cognovi. Vale.

EPISTOLA LV.

M. T. C. THERMO Propræt. S. D.

ETSI mihi videor intellexisse, cum tecum Ephesi de re M. Anneii, legati mei, locutus sum, te ipsius caussa vehementer omnia velle, tamen & M. Anneium tanti facio, ut mihi nihil putem prætermittendum quod illius intersit, & me à te tanti fieri puto, ut non dubitem quin ad tuam voluntatem magnus cumulus accedat commendationis meæ. Nam cum jam

des ingrats, & que c'est une raison de les continuer plus volontiers, il me reste à vous prier, autant que votre devoir le permettra, d'empêcher que sa Bellemere ne soit accusée. J'ai toujours pris plaisir à recommander Marcilius ; mais je le fais encore avec plus d'affection, depuis que j'ai eu l'occasion de reconnoître la fidélité, le désintéressement & la modestie extraordinaire de Marcilius le pere, qui a été long-tems mon Appariteur.

LETTRE LV.

Au même.

QUOIQUE j'aie crû reconnoître, en vous parlant à Ephese de l'affaire d'Anneius mon Lieutenant, que vous étiez fort disposé à l'obliger sans exception, j'ai tant d'estime & d'amitié pour lui, que je ne veux rien négliger de ce qui l'intéresse, & je me crois si bien dans votre esprit, que je ne doute pas que ma recommandation n'ajoute encore beaucoup à votre penchant. J'aimois depuis long-tems M. Anneius, & j'avois de lui l'opinion que

diu diligerem M. Anneium, deque eo sic existimarem ut res declarat, quod ultro ei detulerim legationem, cum multis petentibus denegassem; tum vero postea quam mecum in bello atque in re militari fuit, tantam in eo virtutem, prudentiam, fidem, tantamque erga me benevolentiam cognovi, ut hominem neminem pluris faciam. Eum cum Sardianis habere controversiam scis: caussam tibi exposuimus Ephesi (*a*): quam tu tamen coram facilius meliusque cognosces. De reliquo mihi, me hercule, diu dubium fuit quid ad te potissimum scriberem. Jus enim quemadmodum dicas, clarum & magna cum tua laude notum est. Nobis autem in hac caussa nihil aliud opus est nisi te jus instituto tuo dicere. Sed tamen, cum me non fugiat quanta sit in Prætore auctoritas, præsertim ista integritate, gravitate, clementia, qua te esse inter omnes constat;

j'ai assez prouvée lorsque je lui ai offert volontairement ma Lieutenance, après l'avoir refusée à quantité de personnes qui me la demandoient ; mais pendant la guerre où il étoit avec moi, je lui ai reconnu tant de courage, de prudence & de fidélité, tant d'attachement pour moi, qu'il n'y a personne que j'estime plus que lui. Vous sçavez qu'il est en procès avec les Sardiens. Je vous ai expliqué cette affaire à Ephese. Cependant vous la sçaurez mieux de lui-même. A l'égard du reste, j'ai balancé long-tems sur ce que je devois vous écrire. Tout le monde sçait comment vous rendez la justice, & ce qu'on raconte là-dessus vous est fort glorieux. Nous n'avons besoin dans cette cause que de votre équité ordinaire. Comme je sçai néanmoins quelle est l'autorité d'un Préteur, sur-tout lorsqu'il s'est acquis autant de réputation que vous par son intégrité, sa gravité & sa clémence, je vous prie au nom de notre étroite amitié, & de ce grand nombre de témoignages que nous nous en sommes don-

(a) *Ephesi.* Ciceron avoit passé à Ephese en allant en Cilicie. Il y avoit recommandé M. Anneius, qui étoit un de ses quatre Lieutenans Généraux. Les trois autres étoient son frere, L. Tullius, & C. Pontinius.

peto abs te pro nostra conjunctissima necessitudine, plurimisque officiis paribus ac mutuis, ut voluntate, auctoritate, studio tuo perficias, ut M. Anneius intelligat, te & sibi amicum esse, quod non dubitat (sæpe enim mecum locutus est) & multo amiciorem his meis Litteris esse factum. In tuo toto imperio atque Provincia, nihil est quod mihi gratius facere possis. Jam, apud ipsum gratissimum hominem atque optimum virum, quam bene positurus sis studium tuum atque officium, dubitare te non existimo. Vale.

EPISTOLA LVI.

M. T. C. THERMO Proprӕt. S. D.

CLUVIUS Puteolanus valde me observat, valdeque est mihi familiaris. Is ita sibi persuadet, quod in tua Provincia negotii habeat, nisi, te Provinciam ob-

nés mutuellement, de faire connoître à M. Anneius, par votre zéle & votre affection à le servir, que, non-seulement vous êtes de ses amis, comme il m'a dit souvent qu'il en est persuadé, mais encore que mes Lettres ont donné une nouvelle chaleur à vos sentimens. Comptez que dans toute l'étenduë de votre Province & de votre Commandement, vous ne pouvez rien m'accorder à quoi je sois plus sensible; & vous ne doutez pas d'ailleurs que ce ne soit employer vos services pour un honnête-homme, qui est capable de la plus vive reconnoissance.

LETTRE LVI.

Au même.

Cluvius Puteolanus me marque beaucoup d'attachement, & vit avec moi dans un commerce très-familiér. Il est persuadé que si les affaires qu'il a dans votre Province ne se terminent point à ma recommandation pendant que vous y commandez, il doit désespérer du succès. Ainsi, le devoir

tinente, meis commendationibus confecerit, id se in perditis & desperatis habiturum. Nunc, quum mihi ab amico officiosissimo tantum oneris imponitur, ego quoque tibi imponam pro tuis in me summis officiis, ita tamen ut tibi nolim molestus esse. Mylaseis (*a*) & Alabandeis, pecuniam Cluvio debent. Dixerat mihi Euthydemas, cum Ephesi essem, se curaturum ut Ecdici (*b*) Mylasii Romam mitterentur; id factum non est. Legatos audio missos esse, sed malo Ecdicos, ut aliquid confici possit. Quare peto à te ut & eos & Alabandeis jubeas Ecdicos Romam mittere. Præterea Philotes Alabendensis ὑποθήκας Cluvio dedit. Hæ commissæ sunt. Velim cures, ut aut de hypothecis decedat, easque procuratoribus Cluvii tradat, aut pecuniam solvat. Præterea Heracleotæ & Bargiletæ (*c*),

(*a*) *Mylaseis*, &c. Mylasa & Alabanda, suivant le témoignage de Pline, (lib. V. cap. 28 & 29.) étoient deux Villes de Carie dans l'Asie Mineure. *Seis* &c.

que m'impoſe un ami très-officieux, ſouffrez que je prenne droit des bons offices mêmes que vous m'avez rendus pour vous l'impoſer auſſi ; en ſuppoſant néanmoins qu'il ne puiſſe point vous être à charge. Les Milaſiens & les Alabandiens doivent de l'argent à Cluvius. Dans le ſéjour que j'ai fait à Epheſe, Euthydemas m'avoit dit qu'il auroit ſoin de faire envoyer à Rome des Ecdiques Milaſiens. On n'en a rien fait. J'apprens ſeulement qu'on y a envoyé des Députés ; mais j'aimerois mieux que ce fût des Ecdiques, afin qu'on puiſſe finir quelque choſe. Je vous prie donc de donner ordre qu'on envoie des Ecdiques de Milaſie & d'Alabanda. D'un autre côté Philotes d'Alabanda, s'eſt engagé avec Cluvius par des hypotheques. Le tems eſt expiré. Ayez la bonté de les faire délivrer aux Agens de Cluvius, ou d'obliger Philotes à payer. Les Haracleotes & les Bargiletes lui doivent

deis ſont la terminaiſon Grecque.

(b) *Ecdici.* C'étoit une ſorte de Queſteurs Grecs, qui étoient chargés du recouvrement de l'argent, ſuivant ce qu'on trouve dans Pline le jeune (l. II. Ep. 3.) ce titre revenoit à nos Syndics d'aujourd'hui. Voyez ſur *les Hypotheques*, le Traité de Saumaiſe, *de modo uſurarum*, cap. 12 & 14.

(c) *Heracleotæ & Bargilotæ.* Heraclea & Bargilos, deux Villes de Carie.

qui item debent, aut pecuniam solvant, aut fructibus suis satisfaciant. Caunii (*d*) præterea debent, sed aiunt se depositam pecuniam habuisse. Id velim cognoscas, &, si intellexeris eos neque ex Edicto neque ex decreto depositam habuisse, des operam ut usuræ Cluvio, instituto tuo, conserventur. His de rebus eo magis laboro, quod agitur res Cn. Pompeii etiam, nostri necessarii, & quod is magis etiam mihi laborare videtur quam ipse Cluvius: cui satisfactum esse à nobis valde volo. His de rebus te vehementer etiam atque etiam rogo. Vale.

EPISTOLA LVII.

CICERO THERMO Proprœt. S.

QUO magis quotidie ex Literis nuntiisque bellum magnum esse in Syria cognosco, eo vehementius à te pro no-

aussi : obligez-les de le payer, ou de le satisfaire par des équivalens. Il lui est dû encore par les Cauniens ; mais ils prétendent que leur argent est en dépôt. Prenez la peine d'éclaircir cette affaire ; & si vous trouvez que le dépôt n'ait point été fait en vertu d'un Edit ou par un Décret, tâchez de faire payer l'intérêt de cet argent à Cluvius, suivant ce que vous avez vous-même établi. Je prens d'autant plus d'intérêt à tous ces différends, que Cneius Pompée, notre ami commun, y est lui-même intéressé, & qu'il en paroît même plus inquiet que Cluvius, à qui je suis bien-aise néanmoins de rendre service. Ainsi je vous demande toutes ces faveurs avec beaucoup d'instances.

LETTRE LVII.

Au même.

PLUS je suis informé tous les jours par des Lettres & des messagers,

(*d*) *Cannii.* Les habitans d'une Ville de ce nom dans la Carie. Mela (l. 1. c. 16.) dit de cette Ville : „ Valetudine habitantium infama.

stra consuetudine contendo, ut mihi M. Anneium legatum primo quoque tempore remittas. Nam ejus opera, consilio, scientiaque rei militaris, vel maxime intelligo me & Rempublicam adjuvari posse. Quod nisi tanta res ejus ageretur, nec ipse adduci potuisset ut à me discederet, neque ego, ut eum à me dimitterem. Ego in Ciliciam proficisci cogito circiter Kal. Maii. Ante eam diem Anneius ad me redeat oportet. Illud quoque tecum & coram & per Litteras diligentissime egi : id & nunc etiam atque etiam rogo, curæ tibi sit ut suum negotium, quod habet cum Populo Sardiano, pro caussæ veritate & pro sua dignitate conficiat. Intellexi ex tua oratione, cum tecum Ephesi locutus sum, te ipsius M. Anneii caussa omnia velle. Sed tamen sic velim existimes, te mihi nihil gratius facere posse, quam si intellexero, per te, illum ipsum negotium ex senten-

que la guerre devient fort sérieuse en Syrie, plus je vous presse, au nom de notre amitié, de me renvoyer incessamment M. Anneius, mon Lieutenant. Je sens toute l'utilité dont ses services, ses conseils & son expérience dans le métier des armes, peuvent être pour la République & pour moi. S'il n'avoit point été appellé par des affaires si importantes, rien n'auroit pû l'engager à me quitter, ni moi à le laisser partir. Je me propose de me mettre en chemin pour la Cilicie vers le commencement de Mai. Il faut qu'Anneius me rejoigne avant mon départ. Mais ce que je vous ai déja demandé fort instamment de bouche & par écrit, je vous le recommande avec de nouvelles instances. Faites-lui terminer son affaire avec le Peuple de Sarde, comme il convient à la justice de sa cause & à sa propre dignité. Votre langage m'a fait comprendre, dans les entretiens que j'ai eus à Ephese avec vous, que vous étiez disposé à lui rendre toutes sortes de services. Mais je vous prie d'être bien persuadé que vous ne sçauriez m'obliger davantage que de lui faire obtenir dans cette affaire le succès qu'il desire. Je vous

tia confeciſſe. Idque quam primum ut efficias te etiam atque etiam rogo. Vale.

EPISTOLA LVIII.

M. CICERO C. TITIO L. F. RUFO
Pr. Urbano S.

L. Cuſtidius eſt tribulis & municeps, & familiaris meus. Is cauſſam habet, quam cauſſam ad te deferet. Commendo tibi hominem ſicuti tua fides & meus pudor poſtulat: tantum ut faciles ad te aditus habeat; quæ æqua poſtulabit, ut libente te impetret: ſentiatque meam ſibi amicitiam, etiam cum longiſſime abſim, prodeſſe in primis apud te. Vale.



demande donc en grace de ne pas perdre un moment.

LETTRE LVIII.

M. CICERON à C. TITIUS RUFUS, Préteur de la Ville.

L. Custidius est de la même Ville & de la même Tribu que moi. Il est mon ami. Il a un procès qui sera porté devant vous. Je vous le recommande, autant que votre devoir & la bienséance le permettent. Qu'il ait seulement l'accès libre chez vous, & qu'il vous trouve disposé à lui accorder ce qu'il y aura de juste dans ses demandes. Enfin, qu'il s'apperçoive que, malgré mon éloignement, il a tiré près de vous beaucoup d'utilité de mon amitié.



EPISTOLA LIX.

M. T. C. C. Curtio Peduceano Prætori S. D.

M. Fabium unicè diligo ; ſummaque mihi cum eo conſuetudo, & familiaritas eſt pervetus. In ejus controverſiis quid decernas, à te non peto (ſervabis, ut tua fides & dignitas poſtulat, edictum, & inſtitutum tuum) ſed ut quam facillimos ad te aditus habeat ; quæ erunt æqua, libente te impetret, ut meam amicitiam ſibi, etiam cum procul abſim, prodeſſe ſentiat, præſertim apud te. Hoc te vehementer etiam atque etiam rogo. Vale.



LETTRE LIX.

LETTRE LIX.

Ciceron à C. Curtius Peduceanus, Préteur.

J'Aime tendrement M. Fabius, & je vis avec lui depuis très-long-tems dans le commerce le plus étroit. Je suis fort éloigné de vous prescrire votre décision dans sa cause ; vous suivrez là-dessus votre Edit & vos principes, comme votre devoir & votre dignité le demandent : mais je vous prie de lui rendre l'accès facile auprès de vous, de lui accorder sans répugnance ce qu'il y aura de juste dans ses prétentions, & de lui faire connoître que, dans l'éloignement même où je suis, mon amitié lui est particuliérement utile auprès de vous. C'est une grace que je vous demande avec beaucoup d'instances.



EPISTOLA LX.

M. T. C. L. MUNATIO C. P. S. D.

L. Livineius Trypho eſt omnino L. Reguli, familiariſſimi mei, libertus; cujus calamitas etiam officioſiorem me facit in illum. Nam benevolentior, quam ſemper fui, eſſe non poſſum. Sed ego libertum ejus per ſe ipſum diligo: ſumma enim ejus erga me officia exſtiterunt his noſtris temporibus, quibus facillime bonam benevolentiam hominum & fidem perſpicere potui. Eum tibi ita commendo, ut homines grati & memores bene meritos de ſe commendare debent. Pergratum mihi feceris, ſi ille intellexerit, ſe quod pro ſalute mea multa pericula adierit, ſæpe hieme ſumma navigarit, pro tua erga me benevolentia gratum etiam tibi feciſſe. Vale.

LETTRE LX.

Ciceron à Munatius.

La disgrace de Regulus, mon intime ami, est un motif de plus pour me porter à rendre service à L. Livineius Tryphon, son Affranchi ; car j'ai toujours eu la plus parfaite disposition à faire plaisir à Regulus, & j'aime son Affranchi pour l'amour de lui-même. J'ai reçu de lui des marques extraordinaires de zéle dans mes propres disgraces ; & c'est alors que j'ai appris à distinguer aisément la bonne foi & l'amitié dans les hommes. Je vous le recommande donc comme la reconnoissance oblige de recommander ceux dont on a reçu d'importans services. Si vous voulez m'obliger sensiblement, faites-lui connoître que votre amitié pour moi lui tient compte des fréquens périls auxquels il s'est exposé pour mon salut, & des voyages sur mer qu'il a faits souvent dans la même vûë au cœur de l'hyver.

EPISTOLA LXI.

M. T. C. P. Silio (*a*) Propr. S. D.

T. Pinnio familiarissime me usum esse, scire te arbitror: quod quidem ille testamento declaravit, qui me cum tutorem, tum etiam secundum hæredem instituerit. Ejus filio, mire studioso, & erudito, & modesto pecuniam Nicæenses grandem debent, ad HS. octogies; &, ut audio, in primis volunt ei solvere. Pergratum igitur mihi feceris, quando non modo reliqui tutores, qui sciunt quanti me facias, sed etiam puer ipse sibi persuasit, te omnia mea caussa esse facturum, si dederis operam, quoad tua fides dignitasque patietur, ut quam plurimum pecuniæ Pinnio solvatur Nicæensium nomine. Vale.

(*a*) *Silio Propr.* Silius étoit Propréteur de Bithynie, où étoit la Ville de Nicée, dont il est ici question.

LETTRE LXI.

CICERON à SILIUS, Propréteur.

Je ne crois pas que vous ignoriez combien j'étois lié avec T. Pinnius. Son testament l'a fait assez connoître. Non-seulement il m'a choisi pour tuteur de son fils, mais il m'a même institué son second héritier. Les habitans de Nicée doivent une grosse somme à ce fils, qui est un enfant d'une application, d'un sçavoir & d'une modestie extraordinaire. La somme monte à deux cens mille écus, & j'apprens qu'ils sont fort disposés à la payer. Tous les autres tuteurs, qui sçavent la considération que vous avez pour moi, & le pupille même, étant persuadés que vous ferez tout en ma faveur; vous m'obligerez beaucoup de prendre soin, autant que votre devoir & votre dignité le permettront, que les Nicéens fassent toucher une grosse somme à Pinnius.



EPISTOLA LXII.

M. T. C. P. Silio Propr. S. D.

ET in Atilii negotio te amavi; cum enim sero venissem, tamen honestum Equitem Romanum beneficio tuo conservavi; & me hercule semper sic in animo habui, te in meo ære esse propter Lamiæ nostri conjunctionem & singularem necessitudinem. Itaque primum tibi ago gratias, quod me omni molestia liberas: deinde impudentia prosequor, sed idem farciam. Te enim semper sic colam & tuebor, ut quem diligentissime. Quintum fratrem meum, si me diligis, eo numero cura ut habeas quo me. Ita magnum beneficium tuum magno cumulo auxeris. Vale.



LETTRE LXII.

Au même.

L'AFFAIRE d'Acilius eſt pour moi une nouvelle raiſon de vous aimer. Quoiqu'il fût bien tard pour recourir à vous, je n'ai pas laiſſé de conſerver par votre générosité cet honnête Chevalier Romain. Au fond, j'avois toujours crû que vous me deviez quelque choſe, en faveur de l'étroite & ſinguliere liaiſon que j'ai avec notre cher Lamia. Je commence donc par vous remercier de m'avoir entiérement délivré d'inquiétude. Enſuite je vous demande impudemment la continuation de vos faveurs : mais je vous en tiendrai bon compte ; car il ne manquera rien à mes ſentimens, & à mon zéle pour vos intérêts. Si vous avez quelqu'amitié pour moi, traitez Quintus, mon frere, comme moi-même : ce ſera couronner un grand bienfait par un autre.



EPISTOLA LXIII.

M. T. C. P. SILIO Propr. S. P. D.

NON putavi fieri posse ut mihi verba deessent : sed tamen in C. Lænio commendando desunt. Itaque rem tibi exponam paucis verbis, sed tamen ut plane perspicere possis voluntatem meam. Incredibile est quanti faciamus & ego & frater meus, qui mihi carissimus est, M. Lænium. Id fit cum plurimis ejus officiis, tum summa probitate & singulari modestia. Eum ego à me invitissimus dimisi, cum propter familiaritatem & consuetudinis suavitatem, tum quod consilio ejus fideli & bono libenter utebar. Sed jam vereor ne mihi superesse verba putes, quæ dixeram defutura. Commendo tibi, hominem, sicut intelligis, me, de quo ea supra scripserim, debere commendare. A te-

LETTRE LXIII.

Au même.

JE n'aurois pas crû que les expreſſions puſſent me manquer. Elles me manquent néanmoins pour vous recommander C. Lenius. Auſſi vais-je m'expliquer en peu de mots, mais de maniere que mes intentions ne ſeront point équivoques. Je ne puis vous repréſenter toute l'eſtime que nous avons mon très-cher frere & moi pour M. Lenius. Nous devons ces ſentimens à quantité de ſervices qu'il nous a rendus, & nous ne les devons pas moins à ſon extrême probité & à ſa modeſtie ſingulieres. Je ne l'ai vû partir qu'à regret. Je trouvois mille charmes dans ſon commerce; & ſes conſeils ſages & fidéles m'étoient fort utiles. Mais ne trouvez-vous pas qu'au lieu de manquer d'expreſſions, comme je l'avois dit, j'en emploie de ſuperfluës ? Je vous recommande Lenius, comme vous comprenez que je le dois, après vous en avoir parlé dans ces termes. Je vous prie, avec toutes les inſtances poſſibles, de termi-

que vehementer etiam atque etiam peto, ut quod habet in Provincia tua negotii expedias; quod tibi videbitur rectum esse, ipsi dicas. Hominem facillimum liberalissimumque cognosces. Itaque te rogo, ut eum solutum, liberum, confectis ejus negotiis per te, quam primum ad me remittas. Id mihi fratrique meo gratissimum feceris. Vale.

EPISTOLA LXIV.

M. T. C. P. SILIO Propræt. S. D.

NERO meus (*a*) mirificas apud me tibi gratias egit, prorsus incredibiles, ut nullum honorem sibi haberi potuisse diceret, qui à te prætermissus esset. Magnum fructum ex ipso capies; nihil est enim illo adolescente gratius; sed, me hercule, mihi quoque gratissimum fecisti: pluris enim ex omni nobilitate (*b*) neminem

(*a*) *Nero meus.* C'est T. Claudius Nero, mari de Tu-

ner l'affaire qu'il a dans votre Province, & de lui dire ce que vous croirez qu'il puiſſe faire de mieux. Vous connoîtrez en lui un homme très doux & très-aimable. Tâchez de me le renvoyer inceſſamment libre, tranquille, & dégagé de toutes ſes affaires. Vous obligerez également mon frere & moi.

LETTRE LXIV.

Au même.

NERON, qui m'eſt très-cher, vous a fait chez moi des remercîmens incroyables; juſqu'à dire qu'il n'y avoit point de diſtinctions qu'il n'eût reçûës de vous. Comptez que vous en tirerez un avantage conſidérable; car il n'y a rien de ſi reconnoiſſant que ce jeune-homme. Vous m'avez obligé très ſenſiblement moi-même. La Nobleſſe n'a perſonne que j'eſtime plus que lui. Ain-

via Druſilla, qu'Auguſte épouſa dans la ſuite, quoique groſſe de ſon mari. Ce Claudius Nero faillit d'épouſer Tullia, fille de Ciceron. Le mariage manqua, parce que dans l'abſence de Ciceron, qui étoit en Cilicie, Tullia ſe hâta d'épouſer Dolabella.

(b) *Ex omni nobilitate.* Il y avoit trois branches de la Maiſon Claudienne, les Pulchers, les Nerons & les

facio. Itaque, si ea feceris quæ ille per me tecum agi voluit, gratissimum feceris. Primum de Pausania Alabandensi sustentes rem, dum Nero veniat. Vehementer ejus caussa cupere eum intellexi. Itaque hoc valde rogo. Deinde Nysæos, quos Nero in primis habet necessarios, diligentissimeque tuetur ac defendit, habeas tibi commendatissimos; ut intelligat illa civitas sibi in Neronis patrocinio summum esse præsidium. Strabonem Servilium tibi sæpe commendavi: nunc eo facio id impensius quod ejus caussam Nero suscipit. Tantum à te petimus ut agas eam rem, ne relinquas hominem innocentem ad alicujus tui dissimilis quæstum. Id cum gratum mihi erit, tum etiam existimabo, te humanitate tua esse usum. Summa hujus Epistolæ hæc est ut or-

Marcellus; les deux premieres, Patriciennes, & la troisiéme, Plebéïenne. Mais elles étoient toutes trois une des principales Maisons de Rome pour la Noblesse, car on a fait remarquer mille fois que ce n'étoit pas la qualité de patrice qui donnoit la Noblesse.

si, je croirai vous devoir beaucoup si vous faites ce qu'il m'engage à vous demander. Il est question d'abord de suspendre jusqu'à son arrivée l'affaire de Pausanias d'Alabande. Comme il m'a fait comprendre qu'il s'y intéresse beaucoup, je vous en prie particuliérement. En second lieu, vous aurez la bonté de faire tout ce qui dépendra de vous pour les Nyséens, avec lesquels Neron a des liaisons fort étroites, & dont les intérêts lui sont très-chers; afin que cette Ville s'apperçoive qu'elle ne peut avoir de meilleur appui que sa protection. Je vous ai souvent recommandé Strabon Servilius; mais je le fais aujourd'hui avec d'autant plus d'ardeur, que Neron embrasse ses intérêts. Ce que nous vous demandons pour lui se borne à terminer cette affaire, afin qu'un homme innocent ne demeure point exposé à l'avarice de quelqu'un qui ne vous ressemblera point. Outre les droits que vous acquerrez sur ma réconnoissance, vous ferez honneur vous-même à votre humanité. En un mot, le but de cette Lettre est de vous engager dans toutes sortes d'occasions à ne rien négliger, comme vous l'avez entrepris & comme vous l'avez fait jusqu'à présent,

nes omnibus rebus Neronem, ſicut inſtituiſti atque feciſti. Magnum theatrum habet iſta Provincia, non ut hæc noſtra, adoleſcentis nobilis, ingenioſi, abſtinentis commendationem atque gloriam. Quare, ſi fautore uſus erit, ſicuti profecto & utetur & uſus eſt, ampliſſimas clientales acceptas à majoribus confirmare poterit, & beneficiis ſuis obligare. Hoc in genere, ſi eum adjuveris eo ſtudio quo oſtendiſti, apud ipſum præclariſſime poſueris: ſed mihi etiam gratiſſimum feceris. Vale.

EPISTOLA LXV.

M. T. C. P. SILIO Proprær. S. P. D.

CUM P. Terentio Hiſpone, qui operas in ſcriptura pro magiſtro dat, mihi ſumma familiaritas conſuetudoque eſt, multaque & magna inter nos officia pa-

pour l'honneur de Neron. Vous avez dans votre Province un avantage que je n'ai pas dans la mienne, celui d'être sûr qu'une recommandation y est beaucoup plus éclatante, & que ce que vous ferez pour la gloire d'un jeune-homme qui joint à la noblesse l'esprit & la vertu, se passe sur un plus grand théâtre. S'il trouve dans vous le secours qu'il ne manquera pas d'y trouver & qu'il y a déja trouvé, il pourra confirmer, & s'attacher par ses bienfaits, des cliens considérables qu'il a reçus de ses ancêtres. En le servant dans cette vûë, avec le zéle dont vous lui avez déja donné des marques, vous placerez parfaitement bien vos services, & vous m'y rendrez moi-même extrêmement sensible.

LETTRE LXV.

Au même.

JE suis lié par une amitié fort étroite avec P. Terentius Hispon, qui exerce pour le Chef dans la Compagnie des Publicains, & nous nous sommes obligés mutuellement, dans des occasions de la même importance, par un grand

ria & mutua intercedunt. Ejus ſumma exiſtimatio agitur in eo, ut pactiones cum civitatibus reliquis conficiat. Non me præterit nos eam rem Epheſi expertos eſſe, neque ab Epheſiis ullo modo impetrare potuiſſe. Sed quum, quemadmodum omnes exiſtimant, & ego intelligo, tua cum ſumma integritate, tum ſingulari humanitate & manſuetudine conſecutus es, ut libentiſſimis Græcis, nutu, quod velis conſequare, peto à te majorem in modum, ut honoris mei cauſſa, hac laude Hiſponem affici velis. Præterea cum ſociis ſcripturæ mihi ſumma neceſſitudo eſt, non ſolum ob eam cauſſam quod ea ſocietas univerſa in mea fide eſt; ſed etiam quod pleriſque ſociis utor familiariſſime. Ita & Hiſponem meum pro me ornaris, & ſocietatem mihi conjunctiorem feceris: tuque & ex hujus obſervantia, gratiſſimi hominis, & ex ſociorum gratia, hominum ampliſ-

nombre de ſervices. Son honneur eſt extrêmement intéreſſé à remplir ſes conventions avec le reſte des Villes. Je n'ai point oublié que l'ayant tenté moi-même à Epheſe, je n'ai pû l'obtenir des Epheſiens. Mais tout le monde eſt perſuadé, & je comprens aſſez moi-même, que par l'équité de votre adminiſtration & la douceur extraordinaire de votre caractere, vous avez acquis tant d'aſcendant ſur les Grecs, que vous en pouvez tout obtenir au moindre ſigne. Ainſi je vous demande en grace, & pour mon propre honneur, de procurer cette gloire à Terentius Hiſpon. D'ailleurs j'ai les plus grandes liaiſons avec la Compagnie. Non-ſeulement elle eſt ſous ma protection, mais la plûpart des Aſſociés ſont de mes plus intimes amis. Hiſpon me ſera obligé de ce que vous aurez fait pour lui, & toute la Compagnie m'en ſera plus attachée. Vous tirerez vous-même un avantage conſidérable de la reconnoiſſance d'un homme qui eſt fort capable de ce ſentiment, & de l'affection d'une Compagnie diſtinguée. Enfin vous m'accorderez une faveur à laquelle j'attache beaucoup de prix : car je vous prie d'être perſuadé que dans votre Emploi, & dans toute l'étenduë

ſimorum, maximum fructum capies, & me ſummo beneficio affeceris. Sic enim velim exiſtimes, ex tota tua Provincia omnique iſto imperio, nihil eſſe, quod mihi gratius facere poſſis. Vale.

EPISTOLA LXVI.

M. T. C. P. SERVILIO Propr. S. D.

A. Cæcinam, maxime proprium clientem familiæ veſtræ, non commendarem tibi, cum ſcirem qua fide in tuos, qua clementia in calamitoſos ſoleres eſſe; niſi me & patris ejus, quo ſum familiariſſime uſus, memoria, & hujus fortuna ita moveret, ut hominis omnibus mecum ſtudiis officiiſque conjunctiſſimi, movere debebat. A te hoc omni contentione peto, ſic ut majore cura, majore animi labore petere non poſſim, ut ad ea quæ tua ſponte, ſine cujuſquam commendatione, faceres in hominem

de votre Gouvernement, vous ne pouvez rien faire qui me ſoit plus agréable.

LETTRE LXVI.

CICERON à P. SERVILIUS, Propréteur.

CONNOISSANT comme je fais votre fidéle affection pour ceux qui vous appartiennent & la tendreſſe de votre cœur pour les malheureux, je ne vous recommanderois pas A. Cecina, qui eſt un client particulier de votre famille, ſi le ſouvenir de ſon pere, avec lequel j'ai vécu dans la plus grande familiarité, & la ſituation d'un homme qui m'eſt uni très-étroitement par nos études communes & par toutes ſortes d'offices mutuels, ne faiſoient ſur moi une extrême impreſſion. Je vous demande donc en grace, mais avec toutes les inſtances & toute l'affection dont je ſuis capable, que ma Lettre ajoute quelque choſe à ce que votre ſeule inclination vous feroit faire ſans doute pour un homme de ce mérite & de ce caractere, qui ſe préſente d'ailleurs avec les droits de l'infortune; & qu'elle ſerve à vous faire redoubler votre zéle dans

tantum & talem, calamitosum, aliquem afferant cumulum meæ Litteræ, quo studiosius eum, quibuscumque rebus possis juves. Quod si Romæ fuisses, etiam salutem A. Cæcinæ essemus, ut opinio mea fert, per te consecuti, De qua tamen magnam spem habemus, freti clementia collegæ tui. Nunc quum, tuam justitiam secutus, tutissimum sibi portum Provinciam istam esse duxit, etiam atque etiam te rogo atque oro, ut eum & in reliquis veteris negotiationis colligendis juves, & ceteris rebus tegas atque tueare. Hoc mihi gratius facere nihil potes. Vale.

EPISTOLA LXVII.

M. T. C. P. SERVILIO Propr. S. D.

EX Provincia mea Ciliciensi, cui scis τρεῖς διοικήσεις Asiaticas attributas fuisse, nullo sum familiarius usus quam Androne Arte-

tout ce qui dépendra de vous. Si vous vous étiez trouvé à Rome, je m'imagine que par votre moyen nous aurions obtenu la grace de Cecina ; & je suis bien éloigné d'en désespérer encore, avec le fond que je fais sur la clémence de votre Collegue. Mais puisqu'ayant recours à votre équité il n'a pas crû qu'il y eût pour lui de port plus sûr que votre Province, je vous prie très-instamment, je vous conjure de l'aider à recueillir les restes d'une ancienne négociation, & de lui accorder dans toutes les autres vos soins & votre protection. Comptez que vous ne sçauriez m'obliger plus sensiblement.

LETTRE LXVII.

Au même.

DANS toute ma Province de Cilicie, à laquelle vous sçavez qu'on a joint trois autres cantons de l'Asie, je n'ai vû personne avec plus de familiarité qu'Andron de Laodicée, fils d'Artemon. C'est lui que j'ai eu pour hôte dans cette Ville, & j'ai trouvé qu'il convenoit merveilleusement à ma ma-

monis filio, Laodicensi; eumque habui in ea civitate tum hospitem, tum vehementer ad meæ vitæ rationem & consuetudinem accommodatum. Quem quidem multo etiam pluris, posteaquam decessi, facere cœpi; quod multis rebus expertus sum gratum hominem meique memorem. Itaque eum Romæ libentissime vidi. Non enim te fugit, qui plurimis in ista Provincia benigne fecisti, quam multi grati reperiantur. Hæc propterea scripsi, ut & me non sine caussa laborare intelligeres, & tu ipse eum dignum hospitio tuo judicares. Feceris igitur mihi gratissimum, si ei declararis quanti me facias; id est, si receperis eum in fidem tuam, & quibuscumque rebus honeste & sine molestia tua poteris, adjuveris. Hoc mihi erit vehementer gratum: idque ut facias, te etiam atque etiam rogo. Vale.

niere ordinaire de vivre. Loin que mon départ ait changé quelque chose à ces sentimens, je n'ai eu que de nouvelles raisons de l'estimer, parce que j'ai eu plusieurs preuves de sa reconnoissance & du souvenir qu'il conserve de moi. Aussi l'ai-je vû à Rome avec beaucoup de plaisir. Vous-même, qui avez obligé tant de gens dans cette Province, vous sçavez s'il s'en trouve beaucoup de reconnoissans. J'entre dans ce détail, pour vous faire comprendre que je ne suis pas inquiet sans raison, & pour vous faire regarder Andron comme un homme digne de vous recevoir. Vous m'obligerez donc beaucoup de lui témoigner la considération que vous avez pour moi, c'est-à-dire, de le prendre sous votre protection & de lui rendre autant de services que votre devoir & votre commodité vous le permettront. Je vous le demande instamment, & je vous promets une vive reconnoissance.



EPISTOLA LXVIII.

M. T. C. P. SERVILIO ISAURICO
Proc. Collegæ S. D.

GRATÆ mihi vehementer tuæ Litteræ fuerunt, ex quibus cognovi cursus navigationum tuarum. Significabas enim memoriam tuam nostræ necessitudinis, qua mihi nihil poterat esse jucundius. Quod reliquum est multo etiam erit gratius, si ad me de Republica, id est de statu Provinciæ, de institutis tuis familiaritate scribes. Quæ, quanquam ex multis pro tua claritate audiam, tamen libentissime ex tuis Litteris cognoscam. Ego ad te, de Reipublicæ summa quid sentiam, non sæpe scribam, propter periculum ejusmodi Litterarum. Quid agatur autem scribam sæpius. Sperare tamen videor, Cœsari collegæque no-

LETTRE LXVIII.

CICERON à P. SERVILIUS ISAURICUS, Proconful, fon Collegue.

J'AI reçu avec beaucoup de plaifir la Lettre où vous m'apprenez le cours de vos navigations. Elle me marque que vous confervez le fouvenir de notre amitié, & rien ne peut m'être plus agréable. A l'égard du refte, vous me feriez beaucoup plus de plaifir de m'écrire familiérement fur les affaires publiques, c'eft-à-dire, fur l'état de votre Province & fur vos établiffemens. Quoique votre réputation me les faffe apprendre par quantité d'autres voies, ce me feroit une vive fatisfaction d'en être informé par vos Lettres. Il ne m'arrivera pas fouvent de vous écrire ce que je penfe fur la fituation de la République, parce qu'il y a toujours du péril pour les Lettres. Mais je ferai plus exact à vous informer de ce qui fe paffe. Il ne laiffe pas de me refter quelqu'efpérance que Céfar notre collegue fe fera un devoir, & s'en fait même déja un, de nous affurer une République. Il fe-

ſtro (*a*) fore curæ, & eſſes ut habeamus aliquam Rempublicam, cujus conſiliis magni referebat te intereſſe. Sed, ſi tibi utilius eſt, id eſt glorioſius, Aſiæ præeſſe & iſtam partem Reipublicæ male affectam tueri, mihi quoque idem, quod tibi & laudi tuæ profuturum eſt, optatius debet eſſe. Ego, quæ ad tuam dignitatem pertinere arbitrabor, ſummo ſtudio diligentiaque curabo: inprimiſque tuebor omni obſervantia clariſſimum virum patrem tuum; quod & pro vetuſtate neceſſitudinis, & pro beneficiis veſtris, & pro dignitate ipſius facere debeo. Vale.

EPISTOLA LXIX.

M. T. C. P. SERVILIO Collegæ S. D.

C. Curtius Mithres, eſt ille quidem, ut ſcis, libertus Poſthu-

(*a*) *Cæſari Collegæ noſtro.* Céſar ne pouvoit être Collegue de Ciceron que dans l'Augurat; d'où il faut conclure qu'il poſſedoit deux Sacerdoces, car il étoit en

toit fort important pour elle que vous assistassiez à ses Conseils : mais s'il vous est plus utile, je veux dire plus glorieux, de gouverner l'Asie & de contenir cette partie mal disposée de la République, ce qui est le plus à souhaiter pour moi doit être alors ce qui est le plus avantageux à vos intérêts & à votre gloire. Comptez que je prendrai soin, avec autant de zéle que d'affection, de tout ce qui me paroîtra toucher votre dignité, & que je veillerai particuliérement avec toutes sortes de respects à la conservation de vôtre pere, cet homme d'une réputation si bien méritée. C'est une attention que je dois à l'ancienneté de notre amitié, aux bienfaits que j'ai reçus de vous & de lui, & à sa propre dignité.

LETTRE LXIX.

Au même.

C. Curtius Mithres est, comme vous sçavez, l'Affranchi de Posthumus,

même tems Grand Pontife. Mais cela n'étoit pas sans exemple. Tite-Live (lib. X.) dit que Fabius Maximus, surnommé *Cunctator*, étoit Pontife & Augure.

mi, familiarissimi mei : sed me colit & observat æque atque illum ipsum patronum suum. Apud eum sic Ephesi fui, quotiescumque fui, tanquam domi meæ. Multaque acciderunt in quibus & benevolentiam ejus erga me, experirer & fidem. Itaque si quid aut mihi aut meorum cuipiam in Asia opus est, ad hunc scribere consuevi, hujus cum opera & fide, tum domo & re uti, tanquam mea. Hæc ad te eo pluribus scripsi, ut intelligeres, me non vulgariter, nec ambitiose, sed ut pro homine intimo ac mihi pernecessario scribere. Peto igitur à te, ut in ea controversia quam habet de fundo cum quodam Colophonio, & in ceteris rebus, quantum fides patietur, quantumque tuo commodo poteris, tantum, & honoris mei caussa, commodes ; etsi, ut ejus modestiam cognovi, gravis tibi nulla in re erit. Si & mea commendatione & sua probitate assecutus erit uti de se

un de mes intimes amis : mais avec cela il m'honore & me respecte autant que son Maître. Toutes les fois que j'ai été à Ephese, j'ai usé de sa maison comme de la mienne ; & dans un grand nombre d'occasions j'ai eu des preuves de son affection & de sa fidélité. Ai-je besoin de quelque chose en Asie pour moi ou pour quelqu'un des miens ? j'écris aussi-tôt à celui que je veux obliger, qu'il peut employer les soins & les services de Mithres, se servir de son bien & de sa maison comme de ce qui est à moi. J'entre dans ce détail pour vous faire connoître que je ne vous écris point dans les termes ordinaires, ni par une sorte de vanité ; mais que celui que je vous recommande est un homme que j'aime & qui m'est particuliérement attaché. Je vous prie donc de lui rendre à ma considération, tous les services qui pourront s'accorder avec votre devoir & votre commodité, dans le différend qu'il a pour un fonds de terre avec un certain Colophonius, & dans tout le reste de ses affaires. Je connois sa modestie. Il se gardera bien de vous être à charge. Si ma recommandation & sa probité lui font obtenir un peu de part à votre

bene existimes, omnia se adeptum arbitrabitur. Ut igitur eum recipias in fidem, habeasque in numero tuorum, te vehementer etiam atque etiam rogo. Ego quæ te velle quæque ad te pertinere arbitrabor, omnia studiose diligenterque curabo. Vale.

EPISTOLA LXX.

M. T. CICERO P. SERVILIO Collegæ S. P. D.

QUIA non est obscura tua in me benevolentia, sic fit ut multi per me tibi velint commendari. Ego autem tribuo nonnunquam in vulgus; sed plerumque necessariis in hoc tempore. Nam cum T. Ampio Balbo mihi summa familiaritas necessitudoque. Ejus libertum T. Ampium Menandrum, hominem frugi & modestum, & patrono & nobis vehementer probatum, tibi commen-

estime, il croira toutes ses espérances remplies. Je vous demande donc en grace de lui accorder votre protection & de le recevoir au nombre de vos amis. Je vous promets de mon côté tout mon zéle & tous mes soins pour ce qui peut vous faire plaisir & vous intéresser.

LETTRE LXX.

Au même.

COMME tout le monde connoît votre affection pour moi, il se présente bien des gens qui veulent vous être recommandés de ma main. Il m'arrive quelquefois de donner des recommandations communes ; mais dans le tems où nous sommes, je n'en accorde guéres qu'à mes meilleurs amis. T. Ampius Balbus est de ce nombre. Je vous recommande de la maniere la plus forte T. Ampius Menander, son Affranchi, honnête-homme, homme modeste, qui est fort estimé de son Maître & de moi. Vous m'obligerez sensiblement de lui rendre service dans toutes les occasions

do majorem in modum. Vehementer mihi gratum feceris, si quibuscumque rebus sine tua molestia poteris, ei commodaris. Quod ut facias, te vehementer etiam atque etiam rogo. Vale.

EPISTOLA LXXI.

M. T. C. P. SERVILIO Collegæ S. P. D.

MULTOS tibi commendem necesse est, quum omnibus nota nostra necessitudo est, tuaque erga me benevolentia. Sed tamen etsi omnium caussa, quos commendo, velle debeo; tamen cum omnibus non eadem mihi caussa est. T. Agusius & comes meus fuit illo miserrimo tempore, & omnium itinerum laborum, periculorum meorum socius; neque hoc tempore decessisset à me, nisi ego ei permisissem. Quare sic tibi eum commendo, ut unum de meis

où vous le pourrez sans incommodité ; & je vous demande cette grace avec beaucoup d'instances.

LETTRE LXXI.

Au même.

JE me trouve dans la nécessité de vous recommander bien des gens, parce que tout le monde connoît notre liaison & les sentimens que vous avez pour moi. Mais quoique je doive m'intéresser pour tous ceux que je vous recommande, je n'en ai pas toujours les mêmes raisons. T. Agusius s'est rendu mon compagnon dans les malheureux tems que vous sçavez, & ne m'a pas quitté dans tous mes voyages, dans mes navigations, dans mes embarras & dans mes dangers. Il ne me quitteroit pas même aujourd'hui, si je lui en laissois la liberté. Ainsi c'est comme un homme de ma Maison & comme un de mes meilleurs amis que je vous le recommande. Vous ne sçauriez m'obliger davantage, qu'en lui faisant connoître

domesticis, & maxime necessariis. Pergratum mihi feceris, si eum ita tractaris ut intelligat hanc commendationem sibi magno usu atque adjumento fuisse. Vale.

EPISTOLA LXXII.

M. T. C. P. Servilio Collegæ S. D.

Cerelliæ (a) meæ necessariæ meæ, rem, nomina, possessiones Asiaticas commendavi, tibi præsens, in hortis tuis, quam potui diligentissime; tuque mihi pro tua consuetudine, proque tuis in me perpetuis maximisque officiis, omnia te facturum liberalissime recepisti. Meminisse te id spero: scio enim solere. Sed tamen Cerelliæ procuratores scripserunt te propter magnitudinem

(a) *Cerelliæ.* Cette femme est célebre dans l'Histoire, par l'occasion qu'elle a donnée à ses ennemis de l'accuser d'un commerce d'amour avec elle. L'accusation pourroit être vraie, sans que Ciceron en fût moins grand & moins honnête homme. Mais elle ne paroît

par votre accueil qu'il a tiré beaucoup de fruit & d'utilité de ma recommandation.

LETTRE LXXII.

Au même.

JE vous ai recommandé de bouche, dans vos jardins, avec tout le zéle possible, les affaires, les revenus & les biens de Cerellia dans l'Asie, en vous faisant connoître qu'elle est fort de mes amies ; &, suivant l'affection ordinaire qui vous porte sans cesse à me rendre les plus grands services, vous vous êtes engagé fort généreusement à tout faire en sa faveur. Je me flate que vous vous en souvenez, car vous n'oubliez rien. Cependant les agens de Cerellia nous

fondée que sur la haine de Calenus ; un de ses envieux, & sur la médisance de Dion, Historien fort emporté. *Voy. la Préface sur l'Hist. de Ciceron.* Il est certain d'ailleurs que Cerelie étoit une femme de mérite, qui avoit le goût des Belles Lettres & qui étoit amie de l'illustre Orateur de Rome. Il écrit d'elle à Atticus (Ep. 21. l. XIII.) : „ Mirifice Cerellia, studio „ videlicet Philosophiæ flagrans, describit à tuis. „ Istos ipsos de finibus habet. Dion rapporte (au livre *46.*) les termes dans lesquels Calenus reprochoit à Ciceron son commerce avec elle.

Provinciæ, multitudinemque negotiorum, etiam atque etiam esse commonefaciendum. Peto igitur ut memineris te omnia, quæ tua fides pateretur, mihi cumulate recepisse. Equidem existimo habere te magnam facultatem (sed hoc est tui consilii & judicii) ex eo Senatus-consulto quod in heredes C. Venonii factum est, Cerelliæ commodandi. Id Senatus-consultum tu interpretabere pro tua sapientia. Scio enim ejus ordinis auctoritatem semper apud te magni fuisse. Quod reliquum est, sic velim existimes quibuscumque rebus Cerelliæ benigne feceris, mihi te gratissimum esse facturum. Vale.

EPISTOLA LXXIII.

M. T. C. Q. Philippo (*a*) Procos. S. D.

Gratulor tibi, quod ex Provincia salvum te ad tuos

(*a*) *Philippo.* Ce Philippe avoit été Gouverneur.

écrivent que dans la grande étenduë de votre Emploi & dans l'accablement d'affaires où vous êtes, il est à propos de vous solliciter plus d'une fois. Je vous prie donc de vous rappeller, que vous m'avez promis sans exception tout ce qui vous sera permis par votre devoir. Il me semble, quoique j'en laisse le jugement à votre prudence, que le Décret du Sénat contre les héritiers de C. Venonius, vous donne une belle occasion de rendre service à Cerellia. Vous expliquerez ce Décret avec votre sagesse ordinaire; car je sçai combien vous avez toujours respecté l'autorité de ce Corps. Ce qui est certain, c'est qu'en marquant dans toutes les occasions de la bonté pour Cerella, vous m'obligerez très-sensiblement.

LETTRE LXXIII.

Cicéron à Q. Philippus, Proconsul.

JE vous félicite d'être retourné heureusement de la Province dans le sein

d'Asie. Il étoit de la famille Martienne. Au reste, quoique l'année de cette Lettre soit incertaine, il paroît par divers termes qu'elle doit être placée après la suivante.

recepisti, incolumi fama & Republica. Quod si Romæ fuissem, te vidissem, coramque gratias egissem, quod tibi L. Egnatius, familiarissimus meus absens, L. Oppius præsens curæ fuisset. Cum Antipatro Derbete mihi non solum hospitium, verum etiam summa familiaritas intercedit. Ei te vehementer succensuisse audivi, & moleste tuli. De re nihil possum judicare, nisi illud, mihi certe persuadeo, te tamen virum nihil temere fecisse. A te autem pro vetere nostra necessitudine etiam atque etiam peto ut ejus filios qui in tua potestate sunt, mihi potissimum condones, nisi quid existimas in ea re violari existimationem tuam: quod ego si arbitrarer nunquam te rogarem, mihique tua fama multo antiquior esset quam illa necessitudo est. Sed mihi ita persuadeo (potest enim fieri ut fallar) eam rem laudi tibi potius quam vituperationi fore.

de votre famille, avec une réputation sans tache & le plaisir de trouver la République hors de danger. Si vous aviez été à Rome, je vous y aurois vû, & je vous aurois fait de bouche des remercîmens pour l'interêt que vous avez pris, dans son absence, à L. Egnatius, mon ami intime, & à L. Oppius, qui étoit avec vous. Je suis lié, non-seulement par les droits de l'hospitalité, mais encore par la familiarité d'une étroite amitié, avec Antipater Derbetes. Vous vous êtes fort emporté contre lui. Je l'ai appris, & j'en ai ressenti du chagrin. Tout m'oblige de juger; & je me persuade assurément, qu'un homme tel que vous n'a rien fait mal-à-propos. Mais je vous prie très-instamment, au nom de notre ancienne amitié, de faire grace en ma faveur à ses fils, qui sont en votre pouvoir; du moins, si vous croyez que votre réputation n'y soit point intéressée. Je me garderois bien de vous presser, si je me l'imaginois; car votre honneur m'est beaucoup plus cher que cette liaison. Mais, quoique je puisse me tromper, il me semble qu'un peu d'indulgence vous attirera plus d'estime que de blâme. Je vous demande donc

Quid fieri possèt & quid mea caussa facere possis (nam quin velis non dubito) velim , si tibi grave non erit, certiorem me facias. Vale.

EPISTOLA LXXIV.

M. T. C. Q. PHILIPPO Procos. S. D.

ETSI non dubito, pro tua in me observantia, proque nostra necessitudine, quin commendationem meam memoria teneas, tamen etiam atque etiam eundem tibi L. Oppium familiarem meum præsentem & L. Egnatii, familiarissimi mei, absentis negotia commendo. Tanta mihi cum eo necessitudo est familiaritasque, ut, si mea res esset, non magis laborarem. Quapropter gratissimum mihi feceris, si curaris ut is intelligat me à te tantum amari, quantum ipse existimo. Hoc mihi gratius facere nihil potest; idque ut facias, te vehementer rogo. Vale.

en grace, si ce n'est point une peine pour vous, de me faire sçavoir comment on pourroit s'y prendre & ce que vous pouvez faire en ma considération ; car je ne doute point de votre volonté.

LETTRE LXXIV.

Au même.

QUOIQUE vos attentions pour moi & notre ancienne amitié ne me laissent aucun doute que ma recommandation ne soit fort présente à votre mémoire, je vous recommande encore L. Oppius, mon ami, qui est avec vous ; & les intérêts de L. Egnatius, que j'aime beaucoup & qui est absent. Je suis lié avec Egnatius par une amitié si étroite & si familiere, que je ne prendrois pas mes propres affaires plus à cœur. Vous m'obligerez donc très-sensiblement si vous lui faites connoître que vous m'aimez autant que je me le figure moi-même. En un mot, vous ne sçauriez me faire plus de plaisir, & je vous le demande instamment.

EPISTOLA LXXV.

M. T. C. T. Titio, Tit. F. Legato (a) S. D.

Etsi non dubito quin apud te mea commendatio prima ſatis valeat, tamen obſequor homini familiariſſimo C. Aviano Flacco, cujus cauſſa omnia cùm cupio, tum, me hercule, etiam debeo. De quo & præſens tecum egi diligenter, cum tu mihi humaniſſime reſpondiſti; & ſcripſi ad te accurate antea : ſed putat intereſſe ſua, me ad te quam ſæpiſſime ſcribere. Quare velim mihi ignoſcas ſi illius voluntati obtemperans, minus videbor meminiſſe conſtantiæ tuæ. A te idem illud peto, ut de loco quo deportet frumentum, & de temporè, Aviano commodes. Quorum utrumque, per eundem me, obtinuit triennium, dum Pompeius iſti negotio præfuit. Summa

LETTRE LXXV.

CICERON à T. TITIUS, Lieutenant Général.

MALGRE' la persuasion où je suis que ma premiere recommandation est suffisante, je me rends aux instances de C. Avianus Flaccus, pour qui je m'intéresse beaucoup & à qui je dois en effet ces sentimens. Je vous ai parlé de lui, & vous m'avez fait une réponse fort obligeante. Je vous avois déja écrit soigneusement sur le même sujet; mais Avianus est persuadé qu'il est important pour lui que je renouvelle souvent mes Lettres. Vous me pardonnerez donc, si, me rendant à ses desirs, je parois oublier quelle est votre constance dans vos engagemens. La grace que je vous demande est de lui faciliter le lieu & le tems pour le transport du bled. Mes recommandations lui firent obtenir trois ans, lorsque Pompée avoit l'intendance de cette affaire. En-

(*a*) *Legato.* Il paroît plus bas qu'il étoit nommé pour présider au transport des bleds. J'ai fait remarquer mille fois les différentes acceptions du titre de *Legatus.*

eſt, in quo mihi gratiſſimum facere poſſis, ſi curaris ut Avianus quum ſe à me amari putat, me à te amari ſciat. Erit id mihi pergratum. Vale.

EPISTOLA LXXVI.

M. T. C. QUATUORVIRIS (*a*) & DECURIONIBUS S. D.

TANTÆ mihi cum Q. Hippio cauſſæ neceſſitudinis ſunt, ut nihil poſſit eſſe conjunctius quam nos inter nos ſumus. Quod niſi ita eſſet, uterer mea conſuetudine, ut vobis nulla in re moleſtus eſſem. Etenim vos mihi optimi teſtes eſtis, cum mihi perſuaſum eſſet nihil eſſe quod à vobis impetrare non poſſem, nunquam me tamen gravem vobis eſſe voluiſſe. Vehementer igitur vos etiam atque etiam rogo, ut, honoris mei cauſſa; liberaliſſime C. Valgium Hiſpianum tractetis, remque cum

fin, ſi vous voulez m'obliger beaucoup, tout ſe réduit à faire qu'Avianus, qui n'ignore pas que je l'aime, ſçache auſſi que vous m'aimez. Vous ne ſçauriez me faire plus de plaiſir. Adieu.

LETTRE LXXVI.

CICERON aux QUATUORVIRS & aux DECURIONS.

TANT de raiſons m'attachent à Q. Hippius, qu'on ne peut être liés plus étroitement que nous le ſommes. Il falloit une ſi forte raiſon pour me faire oublier mon uſage ordinaire, qui eſt de ne pas vous être incommode. Vous ſçavez fort bien vous-mêmes que je ne me ſuis jamais écarté de ce principe, dans un tems néanmoins où j'étois perſuadé que je pouvois tout obtenir de vous.

Je vous prie donc, avec les plus fortes inſtances, de traiter honnêtement Hiſ-

(a) *Quatuorviris*, &c. C'étoient les Magiſtrats de Fregella, Colonie fondée, ſuivant Velleius, en 424 de Rome. Nous avons un Traité *de antiquo Italiæ Jure*, par Charles Sigonius, où l'on trouve tout ce qui a rapport aux Officiers des Villes municipales & des Colonies. Fregella ſe nomme aujourd'hui *Caperano*. Cette Ville eſt ſituée ſur le *Garigliano*, qui étoit autrefois le *Liris*.

eo conficiatis, ut quam possessionem habet in agro Fregellano, à vobis emptam, eam liberam & immunem habere possit. Id si à vobis impetraro, summo me beneficio vestro affectum arbitrabor. Vale.

EPISTOLA LXXVII.

M. T. C. P. Sulpicio (a) Imp. S. D.

Cum his temporibus non sane in Senatum ventitarem, tamen ut tuas Litteras legi, non existimavi me salvo jure nostræ veteris amicitiæ, multorumque inter nos officiorum, facere posse ut honori tuo deessem. Itaque affui, supplicationemque tibi libenter decrevi; nec reliquo tempore ullo aut rei aut existimationi aut dignitati tuæ deero. Atque hoc ut tui necessarii sciant, hoc me animo

(a) Comme on ne voit point par quel rapport Sulpicius se seroit trouvé en situation de faire ici ce que Ciceron lui demande, & qu'on trouve au livre V. plusieurs Lettres de Vatinius à Ciceron, où il lui parle de

pius à ma considération, & de lui faire obtenir la joüissance libre & sans charge, du bien qu'il a acheté de vous dans le canton de Fregella. C'est une grace que je regarderai comme un très-grand bienfait.

LETTRE LXXVII.

CICERON à SULPICIUS, Empereur.

DANS les conjonctures où nous sommes, il m'arrivoit peu de me trouver au Sénat; mais, après avoir lû votre Lettre, je n'ai pas crû que notre ancienne amitié & les services mutuels qui nous lient, me permissent d'y manquer dans une occasion qui touche votre honneur. Je m'y suis donc rendu, & j'ai donné volontiers mon suffrage pour vous faire décerner une Supplication. Il n'y aura point de tems ni d'occasion où je ne me fasse un devoir de contribuer à votre honneur & à votre dignité. Prenez la peine de marquer à vos amis que je serai toujours dans cette

son Esclave Denis; la plûpart des Commentateurs veulent ici *Vatinio* au lieu de *Sulpicio*. Il y a d'autres raisons pour & contre, qui ne sont point assez importantes pour être ici rapportées.

erga te eſſe, velim facias eos per Litteras certiores, ut, ſi quid tibi opus ſit; ne dubitent mihi jure ſuo denuntiare. M. Bolanum virum & fortem & omnibus rebus ornatum, meumque veterem amicum, tibi magnopere commendo. Pergratum mihi feceris, ſi curaris ut is intelligat, hanc commendationem ſibi magno adjumento fuiſſe; ipſumque virum optimum gratiſſimumque cognoſces. Promitto tibi te ex ejus amicitia magnam voluptatem eſſe capturum. Præterea à te peto in majorem modum, pro noſtra amicitia, & pro tuo perpetuo in me ſtudio, ut in hac re etiam elabores: Dionyſius ſervus meus, qui meam bibliothecam multorum nummorum tractavit, cum multos libros ſurripuiſſet, nec ſe impune laturum putaret, aufugit. Is eſt in Provincia tua. Eum & M. Bolanus familiaris meus & multi alii Naronæ viderunt. Sed cum ſe à me manumiſſum

diſpoſition

te disposition pour vous, afin que dans le besoin ils usent du droit qu'ils ont de s'adresser à moi. Je vous recommande beaucoup M. Bonanus, homme d'honneur & de courage, qui est rempli de bonnes qualités & depuis longtems mon ami. Je vous serai fort redevable si vous lui faites connoître qu'il a tiré beaucoup d'avantage de ma recommandation. Vous le reconnoîtrez lui-même pour un très-bon homme, qui est capable d'une vive reconnoissance, & je vous promets que vous trouverez beaucoup de plaisir dans son amitié. Mais j'ai une autre grace à vous demander, & je vous fais cette priére avec beaucoup d'instances, au nom de notre amitié & du zéle que vous avez toujours eu pour moi. Dionysius, un de mes Esclaves, que j'avois chargé du soin de ma Bibliothéque, à laquelle j'ai employé bien de l'argent, m'a volé un grand nombre de livres; & s'imaginant bien que cette friponnerie ne seroit pas impunie, il a pris la fuite. Il est actuellement dans votre Province. M. Bolanus, mon intime ami, & quantité d'autres l'ont vû à Narona; mais leur ayant dit que je lui avois donné la liberté, ils l'ont crû sur sa parole. Si vous pouviez

esse diceret, crediderunt. Hunc ut si mihi restituendum curaris, non possum dicere quam mihi gratum futurum sit. Res ipsa parva, sed animi mei dolor magnus est. Ubi sit & quid fieri possit, Bolanus te docebit. Ego si hominem per te reciperaro, summo me à te beneficio affectum arbitrabor. Vale.

EPISTOLA LXXVIII.

M. T. C. ALLIENO (a) Procos. S. D.

DEMOCRITUS Sicyonius, non solum hospes meus est, sed etiam, quod non multis contingit, Græcis præsertim, valde familiaris. Est enim in eo summa probitas, summa virtus, summa in hospites liberalitas, & observantia : meque præter ceteros & colit, & observat, & diligit. Eum tu non modo suorum civium, verum pœ-

(a) *Allieno.* Il paroît par la Lettre suivante que cet Allienus gouvernoit alors la Sicile. Son nom se trouve

le faire retomber entre mes mains, je ne puis assez vous exprimer combien je vous aurois d'obligation. La chose est de peu d'importance en elle-même, mais le chagrin que j'en ressens est fort vif. Vous sçaurez de Bolanus où il est & les mesures qu'on peut prendre. Enfin je regarderai comme une grande faveur de pouvoir retrouver ce malheureux par vos soins.

LETTRE LXXVIII.

Ciceron à Allienus, Proconsul.

Demetrius le Sicyonien est non-seulement mon hôte; mais ce que je n'accorde point à tout le monde & sur-tout aux Grecs, il est de mes amis les plus familiers. Je lui connois avec beaucoup de probité & de vertu, une politesse & des attentions extrêmes pour ses hôtes, & je puis dire qu'il me respecte, qu'il m'honore & qu'il m'aime particulierement. Vous verrez qu'il est

dans d'autres Lettres; & dans l'Histoire Romaine, après la mort de César, pendant la guerre d'Antoine. Demetrius qui étoit de Sicyon, Ville d'Achaie, avoit apparemment des affaires en Sicile.

ne Achaiæ principem cognoſces. Huic ego tantummodo aditum ad tuam cognitionem patefacio & munio : cognitum, per te ipſum, quæ tua natura eſt, dignum tua amicitia atque hoſpitio judicabis. Peto igitur à te, ut, his Litteris lectis, recipias eum in tuam fidem, polliceare omnia te facturum mea cauſſa. De reliquo, ſi, id quod confido, fore dignum eum tua amicitia, hoſpitioque, cognoveris, peto ut eum complectare, diligas, in tuis habeas. Erit id mihi majorem in modum gratum. Vale.

EPISTOLA LXXIX.

M. T. C. ALLIENO Procoſ. S. P. D.

ET te ſcire arbitror quanti fecerim C. Avianum Flaccum : & ego ex ipſo audieram, optimo & gratiſſimo homine, quam à te liberaliter eſſet tractatus. Ejus filios, digniſſimos illo patre, meoſ-

non-seulement le principal de ses concitoyens, mais comme le chef de toute l'Achaie. Je ne fais que lui ouvrir & lui faciliter l'accès à votre connoissance ; car, du caractere dont vous êtes, vous ne l'aurez pas plûtôt connu que vous le jugerez digne de votre amitié & de la qualité de votre hôte. Je demande donc de vous qu'après avoir lû ma Lettre vous le receviez sous votre protection, & que vous lui promettiez de faire tout pour lui à ma considération. Ensuite, si vous trouvez, comme je me le promets, qu'il mérite d'être votre hôte & votre ami, je vous prie de le caresser, de l'aimer, & de le mettre au nombre de ceux qui vous appartiennent. Ce sera m'obliger infiniment.

LETTRE LXXIX.

Au même.

JE m'imagine que vous n'ignorez pas combien j'ai d'estime pour C. Avianus Flaccus ; & je sçai de lui-même, qui est un homme du caractere le plus sensible & le plus reconnoissant, toutes les honnêtetés que vous avez euës pour

que necessarios, quos ego unice diligo, commendo tibi sic, ut majore studio nullos commendare possim. C. Avianus in Sicilia est. Marcus est nobiscum. Ut illius dignitatem præsentis ornes, rem utriusque defendas, te rogo. Hoc mihi gratius in ista Provincia facere nihil potes; idque ut facias, te vehementer etiam atque etiam rogo. Vale.

Finis Tomi quarti.



lui. C'eſt ſur ce fondement que je vous recommande avec toute l'affection poſſible, ſes deux fils, qui ſont dignes d'un tel pere, & mes intimes amis. C. Avianus eſt en Sicile, & Marcus à Rome avec nous. Je vous prie de marquer au premier, qui eſt ſous vos yeux, beaucoup de conſidération, & de prendre ſoin des intérêts de l'un & de l'autre. Vous ne pouvez rien faire dans votre Province à quoi je ſois plus ſenſible, & je vous le demande avec beaucoup d'inſtances.

Fin du quatriéme Tome.



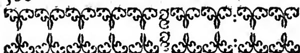


TABLE DES TITRES contenus dans ce Volume.

LIVRE ONZIE'ME.

LIVRE DOUZIE'ME.

LIVRE TREIZIE'ME.

Fin de la Table des Titres.



